


BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE

CHARLES NISARD

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

INÉDITS

— 1726 à 1816 —



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS.

1858




MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PARIS

IMPRIMERIE DE A. WITTERSHEIM,

Rue Montmorency, 8.

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

INÉDITS

— 1726 A 1816 —

PUBLIÉS PAR

CHARLES NISARD



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1858

AVERTISSEMENT

La plupart des pièces qui composent ce livre ont paru récemment dans la Revue contemporaine. *On leur a conservé néanmoins la qualification d'inédites, parce qu'il est d'usage de l'attribuer aux documents publiés en volume, immédiatement après qu'ils l'ont été par extraits, dans les journaux ou dans les revues. Mais les autres pièces, et particulièrement toutes celles du chapitre intitulé :* Mélanges, *paraissent pour la première fois. On a indiqué l'origine des premières; cette origine est la même pour les secondes. Elles sont toutes tirées des papiers de Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mort en 1817, à quatre-vingt-trois ans. Léguées à un ami de la famille, et l'un des collaborateurs de Suard dans la publication de la* Cor-

respondance de Grimm et de Diderot, *on peut, à beaucoup d'égards, les considérer comme une addition à cette Correspondance. En effet, elles n'en ont été retranchées que parce qu'il y est question de personnages qui, à l'époque où Suard éditait ce recueil, vivaient encore. Suard avait trop respecté toute sa vie les convenances, pour s'exposer au reproche de les avoir violées, même dans un intérêt qui eût été exclusivement littéraire. Or, dans les pièces qu'on donne ici, cet intérêt eût été un peu celui du scandale. On comprend maintenant la réserve de Suard. Quarante ans écoulés depuis nous dispensent de l'imiter. D'ailleurs, les publications de ce genre sont tellement à la mode, que ce serait presque se singulariser que de les soustraire à l'avide curiosité de l'époque.*

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

INÉDITS

— 1726 à 1816 —

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL SUR L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS

Ce ne serait pas remplir le but que je me propose, et ce serait laisser croire peut-être que je n'ai pas bien compris tout l'intérêt qui s'attache à ces documents, si je n'en donnais que le texte. Je l'accompagnerai donc d'éclaircissements et de commentaires, toutes les fois qu'il en sera besoin; je tâcherai seulement de n'en pas faire abus. On comprend que dans les communications qui ont lieu par lettres, entre personnes qui s'entendent, même en ne s'expliquant qu'à demi, bien des faits restent dans la pénombre ou ne sont qu'à peine indiqués. J'ai dû m'efforcer de les rendre aussi clairs pour les lecteurs d'aujourd'hui qu'ils l'ont été pour ceux d'autrefois. Sans doute, je ne me flatte pas d'y avoir toujours réussi. Mais enfin, il n'est pas mal d'avoir laissé quelque chose à la sagacité des érudits, et à la pénétration des gens possédés du démon de la curiosité.

Avant d'en venir au détail de ces documents, il est à propos d'en donner une idée générale. Commençons par le personnage dont les autographes y figurent pour la plus grande part, et qui est aussi le plus considérable et le plus illustre. J'ai nommé Voltaire. Je trouve environ vingt-cinq pièces écrites de sa main ou de celle de son secrétaire, en vers et en prose. C'est d'abord une correspondance entre d'Argenson l'aîné, Hérault et lui, au sujet de sa querelle avec Desfontaines. On a déjà un assez grand nombre de lettres sur le même sujet dans la *Correspondance générale* de Voltaire, mais on n'a pas les réponses de d'Argenson. Ici, il y en a trois, si sages et si pleines de bon sens et de bons conseils, qu'on ne s'étonne pas que le ressentiment de Voltaire contre son implacable ennemi en ait perdu quelque chose de son amertume et de sa violence. C'est ensuite une lettre de madame du Châtelet à d'Argental, au sujet du *Mondain*, lettre très-longue et toutefois incomplète, très-intéressante, et remplie d'observations piquantes et justes sur le caractère de Voltaire. Ce sont encore plusieurs lettres, en vers et en prose, de Voltaire à MM. de Choiseul, à Panckouke, à Thibouville, à d'Argental, à madame Necker et à Suard; une enfin, extrêmement curieuse, de d'Argenson, où ce personnage, alors ministre des affaires étrangères, donne à Voltaire le canevas des instructions diplomatiques qui servirent de base aux *Représentations*, rédigées par Voltaire et envoyées aux États généraux de Hollande en 1745. L'existence de ces instructions n'était pas douteuse, mais le texte original et officiel en était tout à fait inconnu.

De d'Alembert, nous n'avons malheureusement que peu de pièces : un billet à Suard, et une variante considé-

rable au premier paragraphe d'une lettre à Voltaire en date du 18 novembre 1777. Cette variante était la version originale, et comme elle renfermait une grosse injure contre la Sorbonne, elle a été remplacée par la version qu'on lira aujourd'hui. Nous avons de Marmontel, un billet à Panckouke; de Saint-Lambert, une lamentable lettre à madame Suard pour la prier d'intervenir auprès d'Agasse, en faveur d'une édition particulière de son *Catéchisme universel;* de Suard et à Suard, quelques lettres relatives à ses fonctions de censeur des théâtres.

Je trouve ensuite une lettre de Gaillard, de l'Académie française, et une de La Marche, premier président au parlement de Bourgogne, à Voltaire, l'une et l'autre témoignages d'une adulation si enthousiaste, si outrée envers ce grand homme, que la vapeur de cet encens grossier était bien propre à lui donner des nausées; une autre du père Castel à Montesquieu, où l'on voit que celui-ci communiquait au Jésuite les épreuves d'un de ses ouvrages, où le Jésuite exerce sa critique avec tant de subtilité qu'il doute que Montesquieu le comprenne, et où il se console en affirmant que, pour lui, il se comprend très-bien; une autre du maréchal de Brissac à l'abbé Alary, écrite dans un galimatias des plus burlesques et des plus extravagants; une autre, très-belle et très-longue, du philologue Brunck à Suard, pour solliciter l'impression de son *Sophocle* au Louvre; une encore de Meister à Suard, où, entre autres aveux précieux, il indique nettement la part qu'il a prise à la deuxième partie de la *Correspondance de Grimm*, et la part qui revient aux autres collaborateurs. A cette lettre se rattache naturellement celle de Buisson, premier éditeur de la *Correspondance de Grimm,* lequel déclare qu'il se

croira libre de l'engagement d'en imprimer la troisième partie, si les possesseurs du manuscrit persistent à en vouloir retrancher les *injures contre les prêtres et les personnes de l'ancienne cour.* On ne met pas plus rondement le marché à la main.

Ajoutons à ces lettres celles du cardinal de Fleury, de Morellet, de Suard, de La Condamine, de Fréron, de l'abbé de Vauxelles, d'Alfieri, de Grétry, de David Hume, du margrave d'Anspach et de M. de Gemmingen, son ministre ou son intendant des menus, au sujet de Clairon; enfin, un fragment considérable d'une *Histoire de la poésie*, par Mirabeau, fragment inédit d'un ouvrage inconnu, commencé certainement, sinon achevé.

Les femmes apportent aussi leur contingent à cette nombreuse collection d'autographes inédits, et ce n'en est pas la partie la moins attrayante.

Les pièces de cette sorte, les plus anciennes, remontent aux années 1726 et 1728. Elles consistent en deux lettres écrites par mademoiselle Lecouvreur à un ami dont le nom n'est pas indiqué. L'actrice y parle longuement du comte de Saxe, de son refroidissement pour elle, des mauvais procédés du roi de Pologne envers lui, de la curiosité malhonnête des grandes dames à laquelle elle est en butte, et d'une foule de nouvelles de la politique, du théâtre et du monde. Les autres sont, l'une de mademoiselle de Lespinasse à Suard, au sujet d'*un nouveau chapitre qu'on a découvert du Voyage sentimental;* trois ou quatre de mesdames Necker et de Vaisnes, auxquelles il faut joindre une dissertation manuscrite de celle-ci, très-originale, très-délicate et très-propre à donner une idée des mœurs galantes de ce qu'on appelait alors les *honnêtes femmes;*

une de madame de Charrière, personne d'infiniment d'esprit, presque inconnue aujourd'hui, quoiqu'elle ait fait de charmants romans, et malgré le soin qu'a pris de la tirer de l'oubli le docte et courageux vengeur des talents littéraires passés de mode, M. Sainte-Beuve; une de mademoiselle Pauline de Meulan, plus connue que madame de Charrière, d'un talent plus mâle, plus substantiel, de beaucoup d'esprit également, mais d'un esprit, si l'on peut le dire, moins *argent comptant* et de plus de profondeur. Toutes deux écrivent à Suard, et, ce qu'il y a de particulier, pour un objet analogue. Elles le consultent sur un de leurs ouvrages, avec une confiance bien honorable pour lui et dans les plus beaux termes.

La liste de ces lettres de femmes se termine par une lettre de madame Denis à d'Argental. L'orthographe en est telle qu'elle donnerait de la coquetterie à une cuisinière. Elle a d'ailleurs peu d'importance, mais les autographes de madame Denis sont rares, et elle n'est pas moins célèbre à cause de son oncle, qu'il est possible qu'elle le devienne à cause de son orthographe.

Je ne crois pas me faire illusion sur la valeur, je ne dirai pas de toutes, mais de la plupart de ces lettres. Il y a là un coin de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle où il faudra pénétrer pour la mieux connaître. On en conviendra bien davantage, quand on aura lu toute la correspondance officielle et particulière, échangée entre la Cour et l'Académie, au sujet de l'exclusion prononcée par Louis XV contre Suard et l'abbé Delille, en 1772. C'est le triste tableau d'une intrigue où le maréchal de Richelieu, jaloux de d'Alembert et des philosophes qui siégeaient à l'Académie française, semble, en dépit de ses dénégations, avoir

joué le rôle de dénonciateur contre deux hommes honorables, et poussé madame du Barry à agir sur le roi pour les faire rejeter.

Une autre correspondance aussi curieuse, si ce n'est davantage, est celle qui fut motivée par la création de l'Institut, et le rétablissement de l'Académie française, sous le titre de deuxième classe. Quoique certaines pièces de cette correspondance aient été depuis longtemps publiées dans les *Mémoires* de Morellet, j'en ai trouvé beaucoup d'autres inédites, qui ne sont pas moins intéressantes, et que le possesseur avait d'excellentes raisons pour garder en portefeuille. Ce sont, entre autres, des lettres particulières de Suard, de Saint-Lambert, de Morellet, de Laharpe, de Gaillard, de Lucien Bonaparte; les uns, comme Morellet, dévorés du désir de se reconstituer et remuant ciel et terre à cet effet; les autres, comme Laharpe, y montrant de la répugnance; d'autres enfin, comme Gaillard, y mettant pour condition l'ostracisme de certains collègues trop compromis dans la révolution. Ajoutez à cela des lettres de candidats tels que Lefebvre, ancien secrétaire ordinaire du duc d'Orléans (aïeul du roi Louis-Philippe), qui se recommandait de madame de Montesson et de madame Bonaparte; Noël, Daru, Mathieu Dumas, Maret, Saint-Ange, Philipon de la Madelaine, etc., quelques-unes écrites au secrétaire perpétuel le même jour, peut-être à la même heure, pour recueillir la même succession; ajoutez encore deux pièces, une lettre de Regnault de Saint-Jean-d'Angely à Suard, et une allocution de Suard à la deuxième classe de l'Institut, toutes deux ayant trait au discours de réception de Chateaubriand à l'Académie française. On sait que, dans ce discours, qui ne fut point prononcé, le

récipiendaire, manquant aux règles consacrées qui exigeaient un éloge, fit une critique juste peut-être, mais passionnée de Chenier, son prédécesseur. L'Institut, menacé de l'entendre, fut en rumeur : les uns étaient d'avis de l'écouter; les autres s'y opposaient vivement. L'Empereur trancha la question, en le défendant formellement et avec un éclat que l'histoire a consigné[1]. Il y a, si je ne me trompe, en tout cela, un corps de matériaux suffisant pour écrire l'histoire de l'Académie française à cette époque orageuse, ou du moins pour aider avec fruit ceux qui auraient le loisir de l'entreprendre.

Ainsi, dans toutes ces pièces, il est à peu près question de tout ce qui touche à la littérature et à son histoire, du théâtre, de la censure, des journaux, des querelles littéraires, de l'Académie française, etc. Il y est même un peu question de politique. La division des matières m'étant donc par là naturellement indiquée, je rassemblerai sous chacun de ces titres les pièces qui s'y rapportent particulièrement (car toutes ne s'y rapportent pas absolument) ; et, de cette manière, les transitions de l'une à l'autre, et même une certaine liaison entre toutes ne seront pas aussi impossibles à établir qu'on pourrait se l'imaginer. Elles se rapportent d'ailleurs, à l'exception de deux ou trois seulement, au même temps, à la seconde moitié du XVIIIe siècle, et elles embrassent même les quinze premières années du XIXe. Elles se suivent, au sens propre, souvent, c'est-à-dire par les dates, au sens moral, toujours, c'est-à-dire par le fond des choses, et elles n'ont pas l'inconvénient de se ressembler.

[1] *Histoire des Quarante Fauteuils*, par M. Tyrtée Tastet, t. III, p. 457.

CHAPITRE II

HISTOIRE POLITIQUE

Ouvrons cette série par les *Instructions diplomatiques* du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, à Voltaire. Cette pièce est du plus haut intérêt. Elle est la première, l'unique témoignage *officiel* du secours que le gouvernement français tirait de la plume de Voltaire dans les négociations diplomatiques. Avant de la produire, il est nécessaire de donner un aperçu de la *carrière* diplomatique de Voltaire jusqu'à la date de ces *Instructions*.

Ç'a été de tout temps un des rêves de Voltaire (on le voit aux exemples qu'il cite souvent et avec affectation, d'hommes d'État sortis de sa classe en Angleterre), d'arriver aux emplois d'où les gens de lettres étaient généralement exclus en France, et auxquels ceux-là seulement étaient réputés propres qui avaient une grande naissance ou d'éclatants services militaires. Tels étaient les emplois diplomatiques. Ayant été, très-jeune encore, *relégué*, comme il le dit, chez le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France à La Haye, et attaché à la personne de Son Excellence, au même titre que Rousseau le fut à la per-

sonne de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, il avait pensé trouver en soi l'étoffe d'un diplomate. J'ajoute que ce qu'il considérait déjà comme une vocation impérieuse, l'aveuglait assez pour qu'il ne se montrât pas fort difficile sur la manière dont on voudrait bien mettre son savoir-faire à l'épreuve. Le ton même dont il parle, dans ses *Mémoires*, et dans quelques-unes de ses lettres, de certains services, ou requis de lui par le ministère français, ou sollicités par lui, semble indiquer qu'il ne faisait pas de différence entre la diplomatie avouée et celle qui ne l'était pas.

Ainsi, en 1722, on le voit chargé d'une mission assez singulière, pour ne pas dire pis, dont il s'acquitte de manière à donner la plus haute idée de son talent d'explorateur. Le cardinal Dubois, ayant voulu avoir des renseignements précis sur un certain espion juif, nommé Salomon Lévi, qu'il se proposait d'employer, Voltaire adressa à Son Eminence un mémoire sur ce garnement, qui ferait honneur au limier de police le plus exercé. Il y avait dans ce mémoire de quoi conquérir la faveur d'un ministre plus difficile que l'abbé Dubois. Voltaire y comptait du moins; mais il comptait sans son hôte, et il attendit plus de vingt ans avant de recevoir, comme il le disait, de l'emploi.

C'était en 1743; le cardinal de Fleury venait de mourir; Voltaire se mit sur les rangs pour lui succéder à l'Académie française. Il avait la protection de madame de Châteauroux, et, par elle, le consentement du roi lui-même; mais il n'avait pas celui de M. de Maurepas, ministre capricieux et léger, qui s'exerçait de bonne heure à contrarier les désirs des favorites, et qui, à la fin, y perdit sa faveur et sa place. Pressé un peu par Voltaire sur les dangers

d'une opposition qui s'adressait plus haut que lui, et interrogé s'il y persistait : « Oui, dit Maurepas et je vous écraserai. » Voltaire ne fut donc pas nommé, et cette place, qui lui était due à tant de titres, il eut le désagrément de la voir occuper par l'homme qui avait le plus travaillé à l'en faire exclure, le pieux et scrupuleux évêque de Mirepoix.

Voltaire était alors dans les meilleurs termes avec le roi de Prusse ; il en parlait volontiers et si haut qu'il donnait du chagrin à ceux qui lui enviaient une amitié si illustre, et le ministère même, disait-on, en était inquiet. Pour lui, ne tenant à rien à Paris, ayant le Parlement à dos et beaucoup d'ennemis, il profitait de la circonstance des affaires et du besoin que la France avait du roi de Prusse, pour insinuer que sa médiation auprès de ce prince ne serait pas sans fruit, et pour se moquer d'un ministère très-désireux de l'employer, s'il faut l'en croire, mais qui ne l'osait pas. Toute sa vie, il fut prodigue de ces bravades, où il entrait plus de ressentiment que d'orgueil; mais alors il s'y observait d'autant moins qu'il avait derrière lui, à Berlin, un refuge glorieux et assuré, au cas où l'on eût voulu le faire repentir de son indiscrétion.

A sa grande surprise, on le prit au mot.

Depuis que le cardinal de Fleury était mort, les affaires publiques n'allaient pas mieux que pendant les deux dernières années de sa vie. Il semblait que la sénilité et l'impuissance présidâssent toujours aux conseils de Louis XV, tandis que la maison d'Autriche renaissait de ses cendres, et que la France était, d'un côté, pressée par elle, de l'autre, par l'Angleterre. Il ne restait de ressource que dans le roi de Prusse, qui nous avait entraînés à la guerre, puis aban-

donnés. « On imagina, dit Voltaire, de m'envoyer secrètement chez ce monarque pour sonder ses intentions, pour voir s'il ne serait pas d'humeur à prévenir les orages qui devaient tomber tôt ou tard de Vienne sur lui, après avoir tombé sur nous, et s'il ne voudrait pas nous prêter cent mille hommes, dans l'occasion, pour mieux assurer sa Silésie. Cette idée était tombée dans la tête de M. de Richelieu et de madame de Châteauroux. Le roi l'adopta, et M. Amelot, ministre des affaires étrangères, mais ministre très-subalterne, fut chargé seulement de presser mon départ... M. de Maurepas entra même avec chaleur dans cette aventure, parce qu'alors il gouvernait M. Amelot, et qu'il croyait être le ministre des affaires étrangères. »

La mission de Voltaire étant secrète, il fallait un prétexte à son départ. Il nous le donne, mais avec tant de malice et d'esprit qu'il est difficile d'y voir autre chose qu'un de ces contes dans lesquels il excellait, et dont il parait en quelque sorte ses vengeances.

« Je pris, dit-il, celui (le prétexte) de ma querelle avec l'ancien évêque de Mirepoix. Le roi approuva cet expédient. J'écrivis au roi de Prusse que je ne pouvais plus tenir aux persécutions de ce théatin, et que j'allais me réfugier auprès d'un roi philosophe, loin des tracasseries d'un bigot. Comme ce prélat signait toujours l'*anc. évêq. de Mirepoix*, en abrégé, et que son écriture était assez incorrecte, on lisait l'*âne de Mirepoix* au lieu de l'*ancien*. Ce fut un sujet de plaisanteries, et jamais négociation ne fut plus gaie.

» Le roi de Prusse... me répondit avec un déluge de plaisanteries sur l'*âne de Mirepoix*, et me pressa de venir. J'eus grand soin de faire lire mes lettres et les réponses. L'évêque en fut informé. Il alla se plaindre à Louis XV de ce que je le faisais

passer, disait-il, pour un sot dans les cours étrangères. Le roi lui répondit que c'était une chose dont on était convenu, et qu'il ne fallait pas qu'il y prît garde.

» Cette réponse de Louis XV, qui n'est guère dans son caractère, m'a toujours paru extraordinaire. J'avais à la fois le plaisir de me venger de l'évêque, qui m'avait exclu de l'Académie, celui de faire un voyage très-agréable, et celui d'être à portée de rendre service au roi et à l'État. » (*Mémoires de Voltaire.*)

C'est la première phrase de ce dernier paragraphe surtout qui rend l'anecdote suspecte, et semble lui marquer sa place dans les *OEuvres de Voltaire* lui-même, au titre des *Mensonges imprimés*.

Quoi qu'il en soit, muni de tout l'argent qu'il voulut pour son voyage, Voltaire partit. Arrivé à La Haye, il logea dans un palais qui appartenait au roi de Prusse, et où il fit connaissance avec le comte de Podewils, envoyé de ce prince. Le comte de Podewils était jeune, amoureux et aimé de la femme d'un des principaux chefs de l'État. Par les bontés de cette dame,

« J'attrapais, ajoute Voltaire, des copies de toutes les résolutions secrètes de leurs Hautes Puissances très-malintentionnées contre nous. J'envoyais ces copies à la cour, et mon service était très-agréable. » (*Ibid.*)

Ce moyen de se renseigner frise de près l'espionnage; mais Voltaire était si rempli de son importance, que la honte de ce moyen lui échappe; il n'en voit que le plaisant et n'en considère que le résultat.

Poursuivons. Il arrive à Berlin.

« Au milieu des fêtes, des opéras, des soupers, ma négociation secrète avançait; le roi trouvait bon que je lui parlasse de tout,

et j'entremêlais souvent des questions sur la France et sur l'Autriche à propos de l'*Enéïde* et de *Tite-Live*. La conversation s'animait quelquefois ; le roi s'échauffait, et me disait que, tant que notre cour frapperait à toutes les portes pour obtenir la paix, il ne s'aviserait pas de se battre pour elle. Je lui envoyais de ma chambre à son appartement mes réflexions sur un papier à mi-marge. Il répondait sur une colonne à mes hardiesses. J'ai encore ce papier où je lui disais : — Doutez-vous que la maison d'Autriche ne vous demande la Silésie à la première occasion ? — Voici sa réponse en marge :

Ils seront reçus, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

» Cette négociation, d'une espèce nouvelle, finit par un discours qu'il me tint dans un de ses mouvements de vivacité contre le roi d'Angleterre, son cher oncle. Ces deux rois ne s'aimaient pas. Celui de Prusse disait : — George est l'oncle de Frédéric, mais George ne l'est pas du roi de Prusse. Enfin il me dit : — Que la France déclare la guerre à l'Angleterre, et je marche. — Je n'en voulais pas davantage. Je retournai vite à la cour de France ; je rendis compte de mon voyage. Je lui donnai l'espérance qu'on m'avait donnée à Berlin. Elle ne fut point trompeuse : et le printemps suivant, le roi de Prusse fit en effet un nouveau traité avec le roi de France. Il s'avança en Bohême avec cent mille hommes, tandis que les Autrichiens étaient en Alsace. » (*Ibid.*)

Tout cela est conté avec une grâce infinie ; mais au fond quelle légèreté ! On a beau connaître les deux interlocuteurs pour des hommes accoutumés à tourner en moquerie les questions les plus graves, on ne peut voir sans effroi avec quelle désinvolture et dans quelles circonstances ils

résolvent une des plus formidables. On rit des lenteurs de la diplomatie; les plus polis du moins s'en impatientent; mais il est difficile de n'être pas indigné contre un roi qui les abrége à ce point, surtout quand d'un seul mot ce roi va mettre deux puissances dans la nécessité de se faire une guerre, où la glorieuse boucherie de Fontenoy apparaît au premier plan, et dans le lointain, la destruction de notre marine et la perte de nos plus florissantes colonies.

Toutefois Voltaire avait réussi, et il avait raison de s'attendre à « être promu à quelque beau poste. » Mais la duchesse de Châteauroux fut blessée de n'être point intervenue dans cette affaire, et comme elle haïssait Amelot, parce que, outre qu'il était bègue, il se laissait gouverner par Maurepas qu'elle haïssait encore plus, elle le fit renvoyer au bout de huit jours, et Voltaire fut enveloppé dans sa disgrâce.

Tels étaient les antécédents diplomatiques de Voltaire, lorsque le marquis d'Argenson, devenu ministre des affaires étrangères, eut recours à lui. Non pas qu'il le transformât tout à coup en négociateur, revêtu d'un titre officiel et ayant une responsabilité; il le choisit simplement comme très-habile plumitif, si l'on peut dire, et comme très-capable de donner à une pièce diplomatique ce vernis, cette élégance et cette clarté qu'il n'attendait pas de lui-même ni de ses bureaux. Il le chargea donc de rédiger les instructions pour les plénipotentiaires d'Aix-la-Chapelle, comme base du traité à intervenir (18 octobre 1748), et il lui envoya le canevas minuté de sa propre main, avec les licences orthographiques que je conserve scrupuleusement.

LE MARQUIS D'ARGENSON A MONSIEUR DE VOLTAIRE.

Versailles, 17 (1745.)

« Les garnisons de Tournay, d'Endermonde et autres conquestes, Monsieur, ont capitulé sous conditions d'être dix-huit mois sans porter les armes contre la France et ses alliez, sans pouvoir passer à aucun service étranger, sans pouvoir faire, devant ce temps, aucun service militaire de quelque nature que ce soit, *pas mesme* dans les places les plus reculées.

» Dans les gazettes d'Hollande, on avoit retranché les deux mots *pas mesmes*. Première chicane ; car on prétendoit par là que ces trouppes n'étoient exclues que du service des places et qu'elles pourroient guerroyer en campagne.

» Le prince Edouard a passé en Ecosse et y a trouvé un parti. Le roi Georges a songé à deffendre son throsne peu ébranlé par là ; il a médité de faire venir en Angleterre huit mille Anglois du Brabant et de les remplacer par des Hessois ; mais avant cette opération, il a été bien aise de faire donner les Hollandois dans un panneau. Il leur a demandé les six mille soldats hollandois qu'ils devoient luy fournir en cas de rébellion de ses sujets en faveur du prétendant.

» Les Hollandois n'ont pas hésité à les promettre et à les faire marcher. Or ces seules trouppes, au nombre de six mille, dont la disposition leur restoit, étoient ces garnisons débellées. Nous avons sceû qu'elles alloient marcher. L'abbé de La Ville a eu ordre de leur rappeller les termes du traité, et leur a dit que ce seroit une infraction formelle aux capitulations : il en a délivré un mémoire à l'Assemblée.

» Les États-Généraux ont répondu par un autre mémoire qu'ils sauroient observer leurs traités ; mais que cecy n'étoit pas dans le cas.

» Leurs arguments sont que les six mille Hollandois vont en Angleterre punir des sujets rebelles à leur roy, qu'ils ne passent pas au service étranger, qu'ils restent au leur, qu'ils ne servent pas contre la France, qu'ils serviront en campagne et non dans des places.

» Les réponses sont de s'en tenir aux clauses fortes et non aux clauses foibles et susceptibles de distinctions frivoles, de la ditte capitulation. Cette clause forte est *de tout service militaire, de quelque nature que ce soit, pas mesme dans des places*. Qui dit tout n'excepte rien.

» L'abbé de La Ville a dit : Vous passerez a un service étranger, car l'Angleterre vous soudoyera et votre général hollandois prestera serment aux Anglois ; argument raisonnable, mais qui a moins force que le premier.

» Il a dit encore : Le roy est en guerre contre l'Angleterre ; il peut attaquer les Anglois dans leur continent, il y trouveroit donc les six mille Hollandois débellés en teste. Cet argument est fort.

» Jamais infraction au droit des gens n'a été si évidente. Les hommes retombent dans la barbarie ; une république qui se pique de sagesse donne cet exemple d'infraction dont la grossièreté a peu d'exemple.

» Secret. — » Cette réponse des États-Généraux, reçüe ce matin, le conseil s'est assemblé. Le roy a ordonné que l'abbé de La Ville donnât un nouveau mémoire, mais plus *sérieux* que le premier.

» Je pourrois envoyer le premier et copie de la réponse, mais il me faudroit du tems aux copistes, et le temps presse. J'en dis ici l'esprit ; cela suffira pour former cette réplique *sérieuse* d'un style serré, nerveux, digne de la majesté d'un conquérant.

» Il n'y faut point de menaces, il suffira que l'effet apprenne la menace et que celle-cy se fasse entendre comme renfermant

menaces. Il ne faut pas leur dire : Je vous frapperez (sic), mais vous *faites chose qui mérite que je vous frappe. Vous manquez au droit des gens, et c'est à moy que vous manquez.*

» Cette réplique sera imprimée peu après et servira de manifeste public. Ainsy, il faut quelle contienne le fait en racourci; si vous n'avez pas les pièces justes, laissez en blanc et *fiat insertio.*

» Jay encore à dire que cecy est un panneau que les Anglois tendent aux Hollandois. Les premiers étoient jaloux de leur situation et ne songeoient qu'à leur faire déclarer la guerre formellement; reproche à ces mesmes de donner dans le panneau avec tant de sottise. Ce n'est donc pas leur secours dont ils se soucioient, c'est le *contrecoup* de ce secours.

» Nous ne leur déclarerons point la guerre. Les Romains répondirent que certains peuples, qui étoient entrés sur les terres des Romains, s'étoient déclarez la guerre à eux-mesmes. *C'étoient, ce me semble, les Étoliens qui avoient secouru Antiochus.* (Phrase effacée dans le manuscrit.)

» Je voudrois avoir cecy pour mercredy avant neuf heures du matin. Il faut que je le montre mercredy au soir et que cela parte jeudy matin. »

Après la bataille de Preston-Pans, gagnée par le prince Edouard sur les troupes du roi George, une sorte de panique s'était répandue dans Londres et dans tout le sud de l'Angleterre. Toutes les milices anglaises, dont plusieurs lords du parti wigh avaient levé de nombreux régiments, inspiraient à la population de Londres et au roi une médiocre confiance. Mais en réveillant leur fanatisme protestant, on pouvait et leur donner et en obtenir une force qui n'était pas à dédaigner. George exigea donc un nouveau serment de celles de la ville de Londres, et ce serment

de fidélité portait ces propres mots : « J'abhorre, je déteste, je rejette comme un sentiment impie cette damnable doctrine, que des princes excommuniés par le pape, peuvent être déposés et assassinés par leurs sujets ou quelque autre que ce soit, etc. »

Mais, observe Voltaire,

« Il ne s'agissait ni d'excommunication, ni du pape dans cette affaire, et quand à l'assassinat, on ne pouvait guère en craindre d'autres que celui qui avait été solennellement proposé au prix de trente mille livres sterling[1]. On ordonna, selon l'usage pratiqué dans les temps de troubles depuis Guillaume III, à tous les prêtres catholiques de sortir de Londres et de son territoire. Mais ce n'étaient pas les prêtres catholiques qui étaient dangereux... c'était la valeur du prince Édouard qui était réellement à redouter. » (*Siècle de Louis XV*, chap. 24.)

Faiblement rassuré par toutes ces précautions, George fit revenir six mille hommes de troupes de Flandre, où elles guerroyaient contre nous, et en demanda six mille autres aux Hollandais, conformément aux traités passés avec cette république. Les États-Généraux lui envoyèrent précisément les mêmes troupes qui, par la capitulation de Tournai (19 juin 1745) et de Dendermonde (août 1745), entre autres obligations, avaient pris celles de ne *pas servir de dix-huit mois, pas même dans les places les plus éloignées des frontières*. C'était là la clause forte et qui disait tout, au jugement de d'Argenson, les autres étant plus ou moins susceptibles de distinctions frivoles. Aussi, l'abbé de La Ville, chargé de rappeler les États-Généraux aux termes

[1] L'assassinat du Prétendant.

de la capitulation, ne manqua-t-il pas de faire valoir cette clause, en la fortifiant de cet argument considérable, que le roi de France étant en guerre avec l'Angleterre il pouvait attaquer les Anglais dans leur île, où il trouverait en face de soi les six mille Hollandais capitulés.

Les États-Généraux répondirent qu'en effet les troupes avaient promis de ne faire aucun service, pas même dans les places les plus éloignées des frontières ; qu'elles devraient mettre bas les armes devant les troupes françaises, mais que ce n'était pas contre les Français qu'elles allaient combattre ; qu'enfin elles ne devaient passer à aucun service étranger, mais qu'elles n'étaient pas dans un service étranger, puisqu'elles étaient aux ordres et à la solde des États-Généraux. Combien cette façon judaïque d'interpréter les textes les plus simples, n'a-t-elle pas jeté de discrédit sur les diplomates et la diplomatie !

Les instructions de d'Argenson sont le projet de la réplique à faire aux États. Le ministre recommande à Voltaire d'y employer *un style serré, nerveux, digne de la majesté d'un conquérant.*

Mais plus on relit la rédaction de Voltaire (V. *Représentations aux États-Généraux de Hollande*, t. 38, p. 539 de l'édition Beuchot), moins on la trouve conforme à la recommandation du ministre. C'est que le serré, le nerveux, ne sont pas les principales qualités du style de Voltaire, et que d'Argenson lui demandait ce qu'il eût plus naturellement obtenu de soi, s'il eût eu moins de complaisance pour les prétentions diplomatiques de son ami. Telle est bien en effet la marque particulière du style de d'Argenson, la force, la concision et une mâle éloquence, qualités que déparent les défauts qui y confinent, l'incor-

rection, la rudesse et l'obscurité. La manière de Voltaire est toute différente; et c'est en quoi elle était préférable pour traiter une affaire de la nature de celle qui lui était proposée. Le style de ses *Représentations* est d'une convenance et d'une clarté admirables. C'est bien là, quand nous parlons à des étrangers, la forme qui sied le mieux à notre langue, et qui leur permet de l'entendre aussi bien que nous-mêmes. Quant au ton général de la pièce, ton qu'il eût été plus difficile de garder en suivant à la lettre les prescriptions du ministre, il est encore le seul qu'il faille employer, si l'on veut ménager la susceptibilité du vaincu, sans lui laisser des doutes sur la fermeté des résolutions du vainqueur : en quoi Voltaire remplissait les vues de Louis XV mieux peut-être que ce monarque ne l'eût attendu de lui. Louis XV, consentant à remettre toutes ses conquêtes, ne voulait pas être généreux à demi. Les États-Généraux ayant demandé la paix, il ne voulait pas qu'on eût l'air de considérer comme le résultat d'une préméditation coupable de leur part un fait où leur bonne foi semblait au moins douteuse, ni qu'on leur parlât trop haut, en les sommant d'exécuter loyalement les traités. Voltaire s'en acquitta avec assez d'adresse pour que sa rédaction fût maintenue, et qu'elle ait l'honneur de figurer encore parmi les nombreux protocoles auxquels donna lieu le traité d'Aix-la-Chapelle. Peut-être trouverait-on la minute de cette pièce au ministère des affaires étrangères. Mais, si curieuse qu'elle soit, elle ne l'est pas autant que le canevas dont elle est l'élégante broderie. Dans ce style négligé, abrupt, mais sobre et grave, où la pensée du ministre s'expose et se suit avec méthode, et où la conclusion arrive à sa place; dans cette courte réflexion sur la bar-

barie où les hommes retournent, qui est un trait de ses sentiments philanthropiques ; dans son étonnement que l'exemple en soit donné par une république qui se piquait de sagesse, et que lui-même eût vraisemblablement trouvée plus propre à réaliser sa chimère d'un gouvernement parfait que la monarchie pure ; dans cette préférence donnée aux raisons fortes sur les ingénieuses ou les subtiles, par où l'honnête homme se montre peut-être au détriment du ministre ; dans ce rappel d'un fait tiré de l'histoire ancienne, de laquelle il était rempli, et où il aimait à puiser des exemples plus imposants en général qu'applicables ou concluants ; enfin jusque dans son orthographe, où perce le grand seigneur attardé, mais sans l'affectation qu'y met le duc de Richelieu, d'Argenson s'est peint, si j'ose le dire, en miniature, en concentrant dans un cadre étroit les traits les plus remarquables du philosophe, de l'homme politique et de l'écrivain.

L'éloquence de Voltaire ne hâta pas la conclusion de la paix ; mais elle fut appréciée de d'Argenson, qui s'en servit encore quelquefois. C'est ce qu'atteste la lettre suivante, où il le remercie avec effusion d'un nouveau travail, vraisemblablement relatif aux mêmes négociations.

LE MARQUIS D'ARGENSON A MONSIEUR DE VOLTAIRE.

Ce samedy (1746).

« Je vous remercie de votre travail, monsieur ; je sçays bien que c'est vous boüillir du lait, cependant n'allez pas croire que ce soit affaire preste. Hélas ! nous ne bastissons peut-être que des châteaux en Espagne sur un dessein de bastiment fait par un bastisseur sans moyens sûrs. Vous avez mis le plan au

net; vous avez rectifié les proportions et les pilastres; vous l'avez notté en marge comme une pièce de musique, dignement, gravement, gracieusement.

» Après ce qui vient de manquer en Italie, il faut regarder la paix comme le carnaval et la folie, ou comme le chien de Jean de Nivelle, qui s'en va quand on l'appelle.

» J'iray à Paris dimanche au soir jusqu'à lundy matin. Pendant ce tems-là, je seray un jour à Choisy; j'iray mardy à l'Opéra et peut-être vendredy; je ne me trouveray que les matins chez moy. J'iray voir madame du Châtelet. Je sçays combien votre jettonnerie est sûre; voulez-vous que je vous fasse votre harangue par représailles de vos travaux diplomatiques? »

Selon Clogenson, le comte de Maillebois, fils du maréchal de ce nom et gendre du marquis d'Argenson, venait d'être associé à Lévêque de Champeaux, alors résidant de France à Genève, mais envoyé secret à la cour de Turin. Ce fut le 17 février 1746 que le comte de Maillebois signa chez son beau-père le traité d'armistice entre la France et la Sardaigne. Mais il arriva trop tard au lieu de sa destination, et l'ambition extravagante de la reine d'Espagne acheva de contrecarrer les vues du ministère français, dont une partie, y compris Maurepas, était vouée alors à la cour de Madrid. C'est à cet échec de sa politique personnelle que d'Argenson fait allusion dans le paragraphe de sa lettre relatif à l'Italie. Et par la *jettonnerie* de Voltaire, il entend l'élection de ce dernier à l'Académie française, élection qui eut lieu, en effet, le 3 mai de la même année. Quant à la harangue, d'Argenson eût été bien fâché que Voltaire s'en déchargeât sur lui.

Les trois pièces qui suivent sont de Voltaire, et écrites de sa main. La première est un compliment de condoléance adressé au comte de Choiseul, depuis duc de Praslin, alors ambassadeur de France à Vienne, au sujet des succès remportés par le roi de Prusse sur les armées française et autrichienne; la seconde, adressée au même personnage devenu ministre des affaires étrangères[1], est une allusion au *pacte de famille*, ou alliance conclue entre les maisons royales de France et d'Espagne; la troisième enfin est une simple note encore adressée à M. de Choiseul, qui venait d'être créé duc et pair, et relative à la fausse ambassade d'un comte de Taleyrand à Moscou et à la Porte, sous Louis XIII.

A MONSIEUR LE COMTE DE CHOISEUL
AMBASSADEUR A VIENNE.

A Fernex, par Genève, 15 aoust 1760.

« Panglos avait assurément grand tort avec son : Tout est bien. Votre Excellence doit penser au moins comme Martin après notre désastre, et il faut avoir la patience de Socrate pour voir de sang-froid tout ce qui arrive. Cette fausse aventure n'ôtera rien à la considération personnelle que vous avez dans la cour où vous êtes, mais elle vous sera aussi sensible qu'elle est cruelle. Je ne sais si vous m'avez rendu encore meilleur Français que je n'étais, et si vos bontés et celles de M. le duc de Choiseul ont échauffé mon patriotisme au milieu des Alpes, mais la défaite de notre armée me pénètre de douleur. Si les

[1] Il succéda dans ce ministère, en octobre 1761, au duc de Choiseul, son cousin, connu d'abord sous le nom de comte de Stainville.

Russes sont battus par le roi de Prusse, je fais jeter dans le feu toute l'histoire de Pierre le Grand.

» Vous voicy dans un moment de crise bien violent; peut-être a-t-on donné une bataille vers l'Oder. Si le R. D. P.[1] la gagne je connais des gens qui diront :

Dieux, qui le connaissez,
Est-ce donc sa vertu que vous récompensez?

Et s'il la perd, j'assure Votre Excellence qu'une certaine nièce, très sensible à l'honneur de votre souvenir, se consolera, et moi peut-être aussi. Je vous soupçonne fort de savoir certaines choses très-étranges et uniques dans leur espèce qui seront de bonnes anecdotes *pour la postérité*. Pourquoi suis-je vieux, malingre et Suisse? Il me semble que j'irais passer huit jours dans un faubourg de Vienne pour vous faire ma cour. J'espère au moins avoir l'honneur de vous envoyer un des premiers exemplaires de l'*Histoire de Pierre le Grand*, pour vous délasser pendant quelques heures de vos importantes et épineuses occupations. J'ai bien peur qu'elles ne prennent sur votre santé. On m'a parlé d'un mal au pied, d'un érésipèle.

» Ah! Monsieur, les affaires du monde entier, les honneurs ne valent pas la santé. Conservez la vôtre pour jouir de tout le reste. Je fais mille vœux pour votre bonheur du fond de ma douce retraite, et je vis pénétré de la plus respectueuse et de la plus tendre reconnaissance pour toutes vos bontés.

» *La Marmotte des Alpes.*

» V. »

Le désastre dont parle ici Voltaire est la bataille de Varbourg, que les Français perdirent contre le roi de Prusse,

[1] Le roi de Prusse.

ou plutôt contre le prince héréditaire de Brunswich, qui y commandait les troupes de Frédéric.

La bataille sur l'Oder fut livrée, en effet, le 15 août, c'est-à-dire le jour même où Voltaire, qui la prévoyait, y faisait allusion dans sa lettre. Était-ce de sa part un simple pressentiment, ou le résultat d'un avis à lui donné par Frédéric? Cette dernière conjecture est d'autant plus probable que la correspondance entre ce prince et Voltaire, bien que ralentie, n'en subsistait pas moins, et que Frédéric y dévoilait parfois ses projets avec une indiscrétion calculée en vue des relations intimes de Voltaire avec le chef du cabinet de Versailles. Quoi qu'il en soit, la bataille eut lieu à Leignitz, sur l'Oder, et Frédéric y vainquit les Autrichiens. Madame Denis en fut fâchée; elle n'aimait pas le roi de Prusse, qui le lui rendait bien. Pour Voltaire, il semble être dans le doute s'il partagera ou non les sentiments de sa nièce. Ce doute s'explique par la crainte de paraître s'intéresser à l'Autriche plus qu'il ne convenait à un sujet du roi de France, comme aussi par le faible que les philosophes, et Voltaire le premier, avaient pour un prince infatué de leurs doctrines. « Nous mettions un tendre intérêt, dit Morellet dans ses *Mémoires* (t. I, p. 83), aux succès du roi de Prusse, consternés quand il avait fait quelque perte, et radieux quand il avait battu les armées d'Autriche. Nous étions indignés de cette réunion des puissances européennes contre un roi que nous appelions philosophe, et qui était en effet plus favorable qu'aucun autre de ses frères les rois, à l'établissement des vérités que nous regardions comme utiles. » Morellet a une foule de naïvetés de ce genre, expression de son cosmopolitisme humanitaire et de celui de trois ou

quatre de ses amis. Il n'a pas tenu à eux qu'on ne rayât du dictionnaire les mots de patrie et de patriotisme.

Par ces *choses fort étranges*, dont Voltaire soupçonne M. de Choiseul d'être instruit, il faut entendre, je pense, ces anecdotes sur les princes et leurs cours, qu'un personnage placé comme l'était alors M. de Choiseul, connaissait d'autant mieux qu'il avait pu les recueillir à leur source. Il en savait notamment plus d'une concernant le czar Pierre, que les courtisans de Marie-Thérèse ne s'étaient pas fait scrupule de lui communiquer. Or, Voltaire écrivait alors l'*Histoire de Russie*, et, ce qu'il avait fait dans un autre temps pour le *Siècle de Louis XIV*, il le recommençait à l'occasion de cet ouvrage ; il ne se contentait pas de demander des renseignements à presque tous les hommes d'État de l'Europe, il s'adressait même aux souverains :

« Dites-moi, je vous prie, lui répondait à ce sujet le roi de Prusse, de quoi vous avisez-vous d'écrire l'histoire des loups et des ours de la Sibérie? Et que pourrez-vous rapporter du czar, qui ne se trouve dans la vie de Charles XII? Je ne lirai point l'histoire de ces barbares; je voudrais même pouvoir ignorer qu'ils habitent notre hémisphère. » (31 octobre 1760.)

Il y a, dans cette sortie de Frédéric, plus de jalousie, et sans doute plus de haine que de dédain. Ce n'est pas que, appliqué à l'époque dont il est question, ce jugement ne fût vrai, mais il cessa de l'être en moins d'un siècle, et Frédéric n'eût pas même attendu jusque-là pour le modifier. La politique, qui amena le partage de la Pologne, dut lui prouver que les loups et les ours de la Sibérie étaient déjà au moins aussi raffinés que lui.

A MONSIEUR LE COMTE DE CHOISEUL[1],
MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Monseigneur,

» Vous donnez la bonne année à la France en lui donnant l'Espagne. Cela vaut ma foi mieux que le *Droit du seigneur*.

» Je vous recommande Luc.

» Agréez les tendres respects d'un vieux radoteur du pays des Alpes.

» V.

» Aux Délices, 28 décembre 1761. »

Ce *don* de l'Espagne à la France est le *Pacte de famille*, signé le 15 août 1761, entre les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et le duc de Parme. Après toutes les pertes que les Anglais nous avaient fait essuyer dans l'Inde, en Afrique et en Amérique, le duc de Choiseul, qui était alors à la tête du ministère français, forma et exécuta le projet d'une alliance intime entre les diverses branches de la maison de Bourbon, union qui fût en état de balancer la prépondérance que les Anglais avaient acquise, principalement par leur marine. M. de Wall, Irlandais de naissance, et ministre du roi d'Espagne, était contraire à ce projet, mais la persévérance du duc de Choiseul et l'adresse du marquis d'Ossuna triomphèrent de tous les obstacles. Un des motifs qui influèrent le plus sur les résolutions de Charles III, fut la crainte que la France, abandonnée par ceux qui avaient le même intérêt à s'opposer à l'ambition

[1] Il était comte de Choiseul et fut créé plus tard duc de Praslin.

de l'Angleterre, ne finît par faire la paix, et n'abandonnât à son tour l'Espagne, qui ne pouvait pas se flatter de l'emporter à elle seule sur l'Angleterre, dans ses démêlés avec cette puissance. L'alliance consommée, le duc de Choiseul espérait pouvoir venger sur les Anglais l'honneur blessé de la France, car, en même temps qu'il créait dans le midi, et à notre profit, la puissance fédérative, un des éléments nécessaires à l'accomplissement de ses espérances, il s'efforçait d'y joindre la puissance militaire, en réorganisant le matériel et le personnel de notre marine. Faire expier aux Anglais le mal que nous en avions reçu, fut la passion dominante du duc de Choiseul, tant qu'il resta au ministère. Mais, par des motifs qu'il serait trop long de déduire, le traité de 1761 n'eut pas les résultats qu'on en attendait. Les événements de 1789 le rompirent, et il ne fut pas rétabli en 1814.

Voltaire en fut d'abord tout joyeux, mais cette joie ne dura guère. Le 4 janvier 1762, il écrivait à d'Argental :

« L'alliance, le pacte de famille, le plaisir de me voir tout d'un coup Catalan, Napolitain, Sicilien, Parmesan, m'ont d'abord transporté ; mais si l'Espagne n'attaque pas les Anglais avec cinquante vaisseaux de ligne, je regarde le traité comme des compliments du jour de l'an. Je veux qu'on brosse les Anglais et Luc, et qu'on ne siffle ni *Zulime,* ni *Cassandre* (*Olympie*). »

Luc, c'est Frédéric. Wagner dit que Voltaire appelait ainsi le roi de Prusse, parce que ce prince l'avait mordu, comme un singe qui s'appelait *Luc*. D'autres donnent à ce nom une interprétation obscène, tirée des goûts honteux qu'on attribuait à Frédéric.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE CHOISEUL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« C'est en l'an 1635 et 1636 que les Russes prétendent que Louis XIII envoya le prince de Chalais, comte de Talleyrand, marquis d'Excideuil, ambassadeur à Moscou et à la Porte, conjointement avec un nommé Roussel. Ils prétendent que le czar relégua l'ambassadeur de France, prince de Chalais, en Sibérie.

» Il est aisé de vérifier l'absurdité de cette impertinence au dépôt des affaires étrangères. »

Cette note (car ce n'est qu'une note) fut envoyée, selon toute apparence, à d'Argental, pour qu'il la communiquât au duc de Choiseul :

« J'ai besoin et intérêt de tirer cette fable au clair, écrivait Voltaire à d'Argental, le 12 décembre 1761 ; vous avez un dépôt des affaires étrangères depuis 1601 : M. le comte de Choiseul daignera-t-il m'écrire[1] ? »

Et il joignit sans doute à cette lettre la note à mettre sous les yeux du ministre. Il fut content de la réponse qui fut prompte et qu'il reçut, sous forme de mémoire, par l'intermédiaire de d'Argental ; car il l'en remercie, le 17 du même mois, en ces termes :

« Le petit mémoire touchant l'ambassadeur prétendu de France à la Porte russe, est précisément ce qu'il me fallait : je n'en demande pas davantage, et j'en remercie mes anges bien tendrement. »

[1] Remarquez que Voltaire dit tantôt M. le comte, tantôt M. le duc de Choiseul. Même quand il s'adresse, comme il le fait ici, à M. de Choiseul (Praslin), il se sert de l'un ou de l'autre titre.

Inutile de dire que les éclaircissements qu'il demandait devaient être employés dans son *Histoire de Russie*, et servir à réfuter Oléarius, inventeur de ce conte.

« Il y eut, dit-il en effet (préface de l'*Histoire de Russie*), un homme de la maison de Talleyrand qui, ayant la passion des voyages, alla jusqu'en Turquie, sans en parler à sa famille et sans demander de lettres de recommandation. Il rencontra un marchand hollandais nommé Roussel, député d'une compagnie de négoce, et qui n'était pas sans liaison avec le ministère de France. Le marquis de Talleyrand se joignit à lui pour aller voir le roi de Perse ; et, s'étant brouillé en chemin avec son compagnon de voyage, Roussel le calomnia auprès du patriarche de Moscou. On l'envoya en effet en Sibérie ; il trouva le moyen d'avertir sa famille, et, au bout de trois ans, le secrétaire d'État, M. Desnoyers, obtint sa liberté de la cour de Moscou. »

Ici finissent les documents historiques relatifs à Voltaire. Ils sont de beaucoup les moins nombreux, et peut-être m'accusera-t-on d'en avoir exagéré la valeur. Mais outre que ma conscience ne me reproche rien à cet égard, il demeure toujours vrai que toute pièce inédite, qui regarde Voltaire ou qui émane de lui, est assurée, dans tous les temps, et de la part de toute personne lettrée, d'un accueil honorable sinon empressé.

A la suite de ces documents, j'en placerai d'autres d'une nature plus politique qu'historique, et postérieurs à ceux-là d'environ un demi-siècle. J'aime à penser qu'ils ne seront pas inutiles à l'histoire de la publicité en France, depuis notre première révolution jusqu'à ce jour.

En 1792, Suard avait fondé un journal intitulé : *Nou-*

velles politiques, nationales et étrangères. Interrompu au 18 fructidor, ce journal reparut successivement sous les titres de : le *Nouvelliste*, le *Narrateur universel*, le *Narrateur politique*, et enfin le ***Publiciste***. Il conserva ce dernier titre du 7 nivôse an VI jusqu'au 1er novembre 1810, époque à laquelle il cessa de paraître. Rédigé par Suard, Dupont de Nemours, Lacretelle jeune, l'abbé Morellet, puis par MM. de Barrante et Guizot, tous écrivains connus par la vivacité de leur antipathie contre le Directoire, il eut le tort de laisser percer, quoique avec plus de mesure, des sentiments analogues à l'égard du Consulat. Le moment était bien choisi ! Sauvée par des mains puissantes de l'anarchie et de la dissolution, la société respirait à peine que déjà la presse essayait de la surmener. Le premier consul n'était pas de cet avis. Il se plaignit à Suard qui se justifia par la lettre suivante dont je n'ai pu trouver le commencement.

AU PREMIER CONSUL.

Fragment.

« . . . . . Personne n'a un dévouement plus sincère pour le gouvernement[1]. Afin d'ôter tout prétexte à d'injustes soupçons, il a renoncé à la rédaction du journal ; il a présenté au ministère de la police un nouveau rédacteur qui a été agréé et qui ne peut avoir aucun autre intérêt que celui de conserver cette place et de plaire au gouvernement. Quelqu'important que soit pour moi le succès du ***Publiciste***, je n'ai pas voulu me charger de la rédaction, afin de ne pas fortifier les préventions déjà exis-

[1] Allusion à l'un des rédacteurs du ***Publiciste;*** je ne devine pas lequel.

tantes par celles que pourraient y ajouter des inimitiés personnelles.

» J'ai lieu de craindre, général, qu'on ne vous ait insinué une idée peu favorable de mes sentiments politiques. Permettez-moi d'y répondre par une déclaration parfaitement sincère.

» Je ne tiens par aucun intérêt à l'ancien régime et par aucune théorie à telle ou telle forme de constitution. Mes réflexions m'ont appris que le gouvernement était une chose d'expérience et de pratique. Le passage de l'anarchie à l'ordre est toujours accompagné de tant de maux que je respecte tout gouvernement par cela seul qu'il est établi; je l'aime dès qu'il m'offre tranquillité et sûreté. Je trouve ces deux biens dans votre gouvernement; je lui dois d'ailleurs mon retour au sein de ma patrie et de mes amis. Tous mes sentiments se réunissent donc pour en désirer la stabilité et le perfectionnement que la paix seule peut amener. Permettez-moi, général, de vous dire toute ma pensée : les vrais amis, les appuis les plus solides de votre gouvernement ne sont pas les hommes de parti, quels qu'ils soient, ce sont ceux qui, comme moi, étrangers à tout esprit de parti, ne veulent qu'un gouvernement juste et protecteur des personnes et des propriétés; ceux-là n'entrent jamais dans aucune intrigue pour le miner, dans aucun complot pour tâcher de le renverser ; et si les vues de l'administration se tournaient vers le moyen d'éclairer et de diriger l'opinion de manière à former un véritable esprit public, on verrait que les hommes dont je parle composent la presque totalité de ceux dont l'opinion mérite d'être comptée pour quelque chose.

» Les sentiments que je viens de vous exposer, général, dirigèrent constamment la rédaction de notre journal. Si vous daignez nous faire donner une instruction précise sur ce que vous jugerez à propos de nous prescrire ou de nous interdire, nous nous y conformerons scrupuleusement. Mais il est impossible qu'il n'échappe quelques négligences, quelques erreurs

de fait inévitables dans un travail de tous les jours. Il est aisé aussi d'empoisonner les choses les plus innocentes, même le silence, en y prêtant des intentions de malveillance. Permettez-moi de vous citer un exemple : Un journal a annoncé dernièrement une descente des Anglais sur une côte de Hollande ; nous avions reçu le même avis et nous n'avions pas osé l'imprimer. L'avis était faux. Si nous l'avions publié les premiers, on aurait relevé la complaisance avec laquelle nous recueillions les plus mauvaises nouvelles, quand elles étaient favorables à nos ennemis. Mais comme on ne peut suspecter les intentions des auteurs de l'autre journal, on n'a vu dans cette annonce que ce qui y était, une erreur très-innocente. Des exemples semblables se présentent chaque jour.

« Le vœu, l'espérance, la prière des propriétaires du *Publiciste*, citoyen premier consul, c'est de n'avoir que vous pour juge des accusations qu'on pourra former contre eux. Ils auront dans votre justice une confiance égale à celle qu'ils ont dans la pureté de leurs intentions.

» Vous ne voudrez pas que d'honnêtes citoyens qui jouissent d'une propriété acquise à prix d'argent, sous la garantie des lois existantes, qui exercent une industrie légitime, utile au commerce et très-profitable au trésor public, vivent dans la perpétuelle crainte de se voir dépouillés du seul moyen d'existence qui leur reste, lorsqu'ils ne troublent point l'ordre public, qu'ils respectent le gouvernement, veulent le servir et ne violent aucune loi. »

Une pareille profession de foi n'est pas celle d'un Brutus ni d'un Caton. Aussi bien, Suard n'était-il ni un républicain, ni un disciple du Portique. L'éclectisme de l'Académie était mieux son fait. Le malheur est que ses ennemis l'obligèrent souvent à renouveler ces protestations : ce qui en affaiblissait nécessairement la valeur. Il avait trop de modération pour qu'on eût foi dans sa fermeté ; il ac-

ceptait de trop bonne grâce tous les gouvernements pour qu'ils se flattassent d'en être beaucoup pleurés, le jour où ils viendraient à mourir.

A quelque temps de là (je ne puis préciser les époques, Suard ayant gardé copie de toute cette correspondance, sans en rappeler les dates), il adressait à Bonaparte, alors consul à vie, ce second apologétique :

« Citoyen consul,

» On vient de me prévenir que le gouvernement avait été blessé d'un article de Berlin, imprimé dans le *Publiciste,* et dans lequel on a cru voir l'intention de provoquer un rapprochement satirique. On m'a dit encore que c'était sur moi personnellement qu'on cherchait à faire tomber le blâme de cet article.

» Quelque résigné que je sois aux injustices grandes et petites, j'avoue que celle-ci a de quoi m'étonner. Daignez, citoyen consul, lire avec indulgence l'explication que je vais vous soumettre.

» L'article dont il est question a été envoyé de Hambourg par un correspondant qui traduit pour le *Publiciste* les journaux du Nord. J'ai l'honneur de vous envoyer le bulletin original de ce correspondant. Il paraît que la lettre de Berlin est traduite du *Mercure* d'Altona. Vous ne croyez pas, citoyen consul, que l'auteur du *Mercure* allemand, ni le correspondant qui nous a traduit cet article, ait pensé faire une épigramme contre le gouvernement de France.

» Ce n'est pas moi qui suis le rédacteur du *Publiciste*, c'est le citoyen Masignie qui est chargé de ce travail ; c'est lui qui fait le dépouillement des correspondances et gazettes étrangères, et qui livre à l'impression les extraits qu'il en tire. A l'exception des nouvelles d'Angleterre que je rédige d'après un bulletin par-

ticulier, je ne lis d'ordinaire les nouvelles du *Publiciste* que lorsqu'elles sont imprimées.

» Le citoyen Marignie[1] est connu pour un homme sage, sans esprit de parti et très-dévoué au gouvernement. On demandera comment un homme d'esprit n'a pas senti l'allusion qu'on pourrait tirer de l'article du roi de Prusse, puisque d'autres ont saisi ce rapprochement. Je répondrai que depuis l'impression de l'article, j'ai vu beaucoup de monde de toutes les classes, je me suis trouvé avec plusieurs membres du gouvernement, officiers de cour, citoyen consul, et que personne n'en avait fait la remarque. Un trait malin dans un journal, qui échappe à tant de lecteurs, n'est pas bien dangereux.

« Il est très-simple que les personnes attachées au gouvernement aient sur tout ce qui peut l'intéresser un coup d'œil plus prompt, un tact plus délicat que la plupart des lecteurs qui ne voyent en général dans ce qu'ils lisent que ce qui y est. Mais pour un rédacteur de journal, qui tous les matins parcourt un fatras de gazettes et de lettres, lit avec dégoût, écrit en hâte, fait imprimer à mesure qu'il écrit, ce serait lui imposer une rude tâche que d'exiger qu'il prévît toutes les inductions que la malignité et l'esprit frondeur peuvent tirer d'un fait simple et innocent. C'est bien assez qu'il ne laisse passer aucune assertion qui ait en soi de l'inconvénient.

» Je crois que j'aurais pu lire avec attention le passage qui a scandalisé, sans prévoir un tel scandale : ce qu'on y dit du roi de Prusse est un simple fait et non un éloge. J'ai vu moi-même le roi et la reine de Prusse se promener dans un jardin public, sans gardes et suivis d'un seul valet de pied ; mais j'ai vu aussi

[1] Massignie, ou Marignie, ou Marigny. Ce nom n'est pas écrit nettement dans le manuscrit ; mais il rappelle involontairement un certain Carpentier de Marigny qui fut ardent frondeur, et publia divers pamphlets contre Mazarin. On lui attribua le fameux traité : *Tuer un tyran n'est pas un crime*, 1658.

des gens sensés lui reprocher ce dédain de l'étiquette et prétendre qu'en négligeant cet éclat extérieur qui frappe l'imagination des hommes, il affaiblissait le principe de l'obéissance des peuples, dans un moment où il fallait au contraire le renforcer.

» Lorsqu'un gouvernement s'entoure d'appareil, il a des raisons qu'il n'a aucun intérêt à dissimuler. Ce qui est bon ou indifférent dans tel pays ou dans tel moment, cesse de l'être dans d'autres circonstances. Le roi de Prusse est un bon prince, mais n'est pas un modèle de gouvernement.

» Je ne puis assez m'étonner que quelques personnes paraissent craindre qu'un gouvernement aussi fort que le vôtre puisse recevoir la moindre atteinte des petits commentaires qu'on fait dans une chambre sur un paragraphe de journal. C'est encourager la satire que de s'y montrer sensible, et c'est un moyen de force que de se confier à sa force. . . . .

» Je ne puis m'empêcher de regarder les petites persécutions qu'on a suscitées à différentes reprises contre le *Publiciste,* comme l'effet d'anciennes préventions qui m'ont poursuivi dès longtemps et que je suis dans l'impossibilité de repousser, par la raison même qu'elles ne peuvent être fondées sur aucun fait, sur aucune imputation positive. Etranger dans tous les temps à tous les partis que j'ai toujours méprisés, je n'ai été attaché à aucun système, à aucun individu, à aucune famille[1]. Je n'ai jamais voulu qu'un gouvernement solide qui mît un terme à l'anarchie. Je l'ai trouvé au 18 brumaire ; j'ai regardé Bonaparte comme le libérateur de mon pays ; il a été mon bienfaiteur personnel, en me rendant ma patrie, ma famille, mes amis ; j'ai désiré de voir consolider son gouvernement, comme le seul moyen de prévenir de nouveaux troubles et de grandes calamités. J'ai voulu servir ce gouvernement des faibles moyens

[1] Triste capitulation de conscience ! Suard avait toujours été, et il fut, pendant et après l'empire, toujours très-dévoué à la maison de Bourbon.

qui sont à ma portée; j'ai donné cent preuves non équivoques de cette disposition; on ne m'a tenu compte de rien. Les marques de zèle sont à peine aperçues, et la plus légère inattention se transforme en délit. Personne ne découvre le bien, et les officieux délateurs de ce qu'on croit mal obsèdent le pouvoir.

» Que me reste-t-il à faire? achever ma carrière comme je l'ai parcourue, vivre pour l'amitié, l'étude, l'indépendance et l'obscurité, et me rendre en finissant ce doux témoignage que je n'aurai pas taché d'une lâcheté une assez longue vie.

» Pardonnez, citoyen consul, une si longue lettre; j'écris dans la souffrance et je n'ai pas la force de me réduire. Je n'ai pas le droit de compter sur votre bienveillance, quoique j'en aie éprouvé les effets en plus d'une occasion, mais j'ai compté sur votre indulgence et je soumets ma cause à l'esprit de justice et à la raison supérieure qui vous distinguent.

» Salut et respect. »

Il y a de l'esprit dans cette lettre, de nobles sentiments mêlés à un peu d'humeur, et un certain air d'indépendance qui ne peut être qu'un effet de cette humeur même. Je m'étonne pourtant qu'après la terrible expérience qu'on avait faite du journalisme, Suard semble croire à l'innocuité des journaux, et insinuer qu'ils ne valent pas la peine qu'on y fasse attention. Je trouve de plus que sur le fait particulier qu'on lui reprochait, fait qu'il m'a été impossible d'éclaircir[1], il se disculpe faiblement. Ou Suard ne comprenait pas la responsabilité qui pesait sur lui comme propriétaire du *Publiciste*, ou il ne voyait pas qu'en y laissant introduire des articles qui prêtaient à des allusions et à des rapprochements injurieux au gouvernement fran-

[1] La collection du *Publiciste* n'existe au complet dans aucune bibliothèque publique.

çais, il démentait les assurances qu'il lui avait données de le soutenir, et mettait la pratique en contradiction avec la théorie. C'est pourquoi le *Moniteur* dut prendre enfin la peine de l'en avertir, ainsi qu'il résulte de l'aimable et consolant billet que voici :

« Vous lirez, mon honorable et cher confrère, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, un article qui peut-être vous affligera. Il m'avait été envoyé écrit d'un style un peu plus sévère. J'ai pris sur moi d'adoucir les expressions et de faire sortir de la plainte même une sorte d'éloge du *Publiciste*. L'humeur qu'on avait fait paraître était très-modérée, et mes soins sont peu méritoires.

» Vous m'obligerez en ordonnant l'insertion très-prompte de l'extrait ci-joint.

» Vous voyez que je m'empresse de me parer d'un titre qui m'est précieux [1]. Aucun charme ne manque à un succès préparé par votre estime et assuré par votre suffrage.

» Agréez, mon cher confrère, mes sentiments inviolables.

HUGUES MARET.

Samedi 3 germinal.

Malheureusement, toute la prudence de Suard était mise en défaut par la légèreté ou peut-être la malice de quelques-uns de ses collaborateurs. Outre que, dans les articles écrits sous la rubrique de *Théâtres* ou de *Variétés*, il continuait à se glisser des réflexions, des allusions offensantes pour le gouvernement français, on trouvait encore qu'on s'y exprimait quelquefois sur nos ennemis avec trop d'indulgence, et que les jugements dont ils étaient l'objet te-

[1] Ce titre était celui de membre de la deuxième classe de l'Institut, ci-devant Académie française, que Maret venait d'obtenir, le ventôse an XI.

naient plus de la défense officieuse et de l'apologie que de la simple équité. C'est ce qui était surtout remarquable à l'égard de l'Angleterre et de la Russie. Quoi qu'en dise l'honnête Suard, on avait raison de le rendre responsable de ces articles : il avait la police de son journal, et comme ce journal commettait toujours des écarts, on en concluait naturellement ou que l'autorité de Suard y était méconnue, ou qu'elle savait s'effacer à l'occasion. Enfin, on en vint jusqu'à accuser le propriétaire et principal rédacteur du *Publiciste* d'entretenir des correspondances avec les cours ennemies de la France. L'ami à qui il se plaint de cette accusation n'est pas nommé; mais c'est le même qui avait déjà plaidé sa cause devant le chef de l'État, Maret, depuis duc de Bassano.

« Ce que vous m'apprenez, mon cher ami, m'afflige et m'étonne plus encore.

» Il y a quinze ou dix-huit mois qu'on m'a déjà accusé d'envoyer à Berlin un bulletin de nouvelles, auquel je n'avais pas plus de part que vous. Je ne puis concevoir ce qui a pu m'attirer cette nouvelle tracasserie, et me faire soupçonner aujourd'hui d'entretenir quelque correspondance dans des cours du Nord. Je vous donne ma parole d'honneur, et vous me croirez, que je n'ai aucune relation, de quelque nature que ce soit, dans aucune cour du Nord ou du Midi, avec aucun étranger ni français résidant à l'étranger. Mais voici ce qui a pu donner lieu à quelque soupçon.

» Le ministre de la police générale me parla, il y a quatre ou cinq mois, des moyens de diriger l'esprit public par les journaux. Je lui communiquai une idée sur ce sujet auquel j'ai beaucoup pensé; je lui indiquai quelques moyens qu'il parut approuver, et entre autres celui que je vais vous expliquer.

» Je fis connaissance en Allemagne avec un libraire de Tubingue, qui a établi la meilleure gazette qu'il y ait en Allemagne, et qui s'imprime à Ulm. Il m'avait écrit pour lui obtenir la permission de faire entrer sa gazette en France. Je demandai au ministre cette permission, à la condition que le libraire s'engagerait à faire rédiger sa gazette dans un esprit favorable au gouvernement de France, et en même temps à y faire traduire et insérer des articles qui lui seraient envoyés d'ici et qui seraient faits dans un sens convenable. Le ministre adopta ce plan ; le libraire s'engagea à tout ce que je voulus ; il me demanda seulement un bulletin des nouvelles de Paris. Le ministre consentit à payer le bulletin. Tout s'arrangea ainsi. Je commençai par envoyer de mon propre mouvement des articles conformes à notre plan, et qui pouvaient servir à diriger le ton de la *Gazette d'Ulm*. Tout cela commençait à s'exécuter, lorsque la guerre s'est déclarée. J'ai fait aussitôt contremander le bulletin, mais la *Gazette d'Ulm* a continué d'être adressée au ministre. Vous voyez, mon cher ami, qu'en cette affaire, je n'ai donné qu'une preuve de zèle. En voici une autre.

» Vous connaissez un peu M. Meister, de Zurich, mon ancien ami, homme de beaucoup d'esprit et encore plus honnête homme. Il est un grand admirateur du génie de Napoléon, et, comme patriote zélé, très-reconnaissant du bien que S. M. a fait à son pays par l'acte de médiation. C'est lui qui a présidé son canton, pour l'exécution de cet acte. Comme il m'exprimait ses sentiments dans ses lettres, je l'engageai à m'envoyer des bulletins pour le *Publiciste*, où, à l'occasion des événements du jour, il fît ressortir les dispositions de la nation helvétique en faveur de la France et de son chef. Comme on ne pouvait lui offrir de l'argent, je lui offris en échange des bulletins des nouvelles de Paris dont il est très-curieux. Il accepta volontiers et il m'a envoyé plusieurs articles très-bien écrits, où il exprime sans affectation la reconnaissance de ses compatriotes pour

l'acte de médiation qui a rendu la paix à la Suisse, et où il mêle de conscience et avec esprit des éloges aussi justes que bien tournés. Je lui ai fait envoyer comme à Cotta un bulletin de nouvelles. Tout cela s'est fait de concert avec le ministre de la police ; mais ce ministre m'ayant fait dire, il y a quinze jours, que ce bulletin avait été intercepté, et qu'on y avait trouvé des choses inconvenantes, j'ai fait dire à l'auteur de ne plus le continuer.

» Je n'ai jamais lu un seul de ces bulletins ; mais d'après les témoignages qu'on m'a donnés des sentiments et du caractère de l'auteur, je suis intimement persuadé qu'il a bien pu écrire des niaiseries, des anecdotes fausses, ou peut-être des phrases gauchement tournées, mais rien dans l'intention de blesser le gouvernement.

» Si, dans les bulletins qu'on a interceptés, il s'est trouvé le moindre mot offensant pour l'impératrice, ce mot devrait écarter de moi tout soupçon. Je dirais plutôt du mal de ma mère que de manquer à ce que je dois à une princesse dont personne plus que moi n'adore l'inépuisable bonté. Et vous savez que j'ai recherché avec empressement toutes les occasions de lui rendre un hommage public, et d'attirer l'attention sur les bienfaits sans nombre qu'elle aime à répandre.

» Il faut finir cette longue lettre. Il m'en coûte toujours pour me justifier d'une accusation sans fondement et qui choque mon caractère. Que ne puis-je achever une carrière dont le terme approche, dans le calme, l'obscurité et l'amitié, seuls biens dont je sente le besoin. Votre amitié, qui a mis depuis trente ans une si grande douceur dans ma vie, en adoucira encore, je l'espère, les derniers moments. »

On ne se justifie pas avec plus de candeur ni plus d'évidence. Devant ces explications catégoriques, suivies d'assurances de respect pour la personne de l'impératrice, si

nettes, si vives, je dirais presque si tendres, l'odieuse calomnie inventée contre Suard tombait d'elle-même. Mais, de son propre aveu, Suard n'avait pas lu *un seul* des bulletins rédigés dans les bureaux du *Publiciste*, et le rédacteur de ces bulletins était un étourdi et un gobe-mouche! Cet aveu le condamnait. L'anarchie, il n'était plus permis d'en douter, présidait à la rédaction du *Publiciste*. Le gouvernement dut aviser. Après un nouvel avertissement donné à Suard, aussi juste au fond que la forme en est dure, on nomma un autre rédacteur en chef de cette feuille, et bientôt on la supprima tout à fait.

« *Ministère de la police générale de l'Empire.*

» Paris, le 21 messidor an XIII.

» Le chef des bureaux du secrétariat général, chargé de la division de la liberté de la presse,

» A monsieur le rédacteur du *Publiciste*.

» L'intention de Son Excellence est, monsieur, que vous insériez dans votre feuille de demain : 1° le premier article *Paris* du *Journal des Débats* de ce matin, sur l'impatience avec laquelle Leurs Majestés sont attendues; 2° l'article *Variétés* ci-joint, commençant par ces mots : On avait douté jusqu'à présent, etc.

» Son Excellence vient de défendre aux autres feuilles de répéter l'absurde *parallèle* qui se trouve dans le feuilleton du *Publiciste, entre la Russie et l'Italie*. Comment n'avez-vous pas senti que la publicité donnée à des outrages de ce genre contre la nation italienne, ne pouvait qu'être très-désagréable à Sa Majesté, au moment même où elle vient de monter sur le trône d'Italie? Avez-vous pu penser qu'elle serait très-flattée d'apprendre, par le *Publiciste*, que les nouveaux sujets qui l'en-

tourent de tant d'hommages, étaient un ramas d'ignorants et de fainéants?

» Il m'est pénible d'avoir à vous rappeler souvent, au nom de Son Excellence, que votre feuille s'élève trop souvent pour l'Angleterre et pour la Russie vers une sorte d'enthousiasme contre lequel vous avez déjà été averti de vous tenir en garde.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» P. LAGARDE. »

Le sénateur, ministre de la police générale, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

« M. Lacretelle aîné, membre de l'Institut, est nommé rédacteur du *Publiciste*.

ART. 2.

» Deux douzièmes du produit de ce journal seront prélevés par le gouvernement.

ART. 3.

» Deux douzièmes seront réservés pour le traitement de M. Lacretelle, rédacteur.

ART. 4.

» Les huit douzièmes restants seront partagés entre MM. Suard, secrétaire perpétuel de la 2e classe de l'Institut, Xhrouet, madame Boyer, veuve, madame Chaz et M. Lagarde, co-propriétaires du *Publiciste*, par proportions égales, suivant leurs conventions précédentes.

» 1er vendémiaire an XIV.

» Le sénateur, ministre de la police générale de l'Empire,

» Signé : FOUCHÉ.

» Pour copie conforme :

» Le secrétaire général du ministère de la police générale,

» SAULNIER. »

CHAPITRE III

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Commençons cette série par une lettre du père Castel à Montesquieu. Ce père, qui était bon mathématicien et physicien un peu paradoxal, est surtout fameux par l'invention du clavecin oculaire. Au moyen de cet instrument, il prétendait affecter l'organe de la vue par la variété des couleurs, comme le clavecin ordinaire affectait celui de l'ouïe par la variété des sons. Il a développé toute sa théorie dans les *Mémoires de Trévoux* de 1735. Il établissait entre le blanc et le noir une série de couleurs qu'il divisait en autant de demi-tons qu'il y en a sur le clavier du clavecin. Pour accréditer son invention, il fit fabriquer à grands frais et à diverses reprises, une machine qui ne remplit ni le dessein de l'auteur, ni l'attente du public. On convenait pourtant que de ces couleurs variées et savamment combinées au milieu des glaces et d'un brillant éclairage, il résultait des effets assez vifs pour éblouir les yeux, sinon pour les charmer : c'est ce qui fit dire à quelques beaux esprits qu'on sortait aveugle d'un concert de couleurs du père Castel, comme on revient sourd d'un concert de trompettes ou de cors de chasse.

Opiniâtre comme un savant, dans ses idées bonnes ou mauvaises, intarissable et bruyant quand il les faisait valoir, et prompt à mordre ceux qui les attaquaient, il attira un jour (en 1721) une fâcheuse affaire à sa Compagnie et aux *Mémoires de Trévoux*, pour avoir maltraité quelques membres de l'Académie des sciences, en faisant la revue des morceaux contenus dans l'*Histoire* de cette Académie par Fontenelle. L'Académie se plaignit au cardinal de Fleury, lequel menaça de ne plus permettre l'entrée du journal à Paris, si l'Académie n'obtenait une réparation. Cette réparation fut donnée le mois d'après, et le père Castel révoqué, dit-on, de ses fonctions de collaborateur. Mais cette mesure ne fut que momentanée, le père Castel ayant fait depuis, dans le journal de juin 1734, l'extrait du livre de Montesquieu, dont il est question dans la lettre ci-dessous.

Il était puni, mais non corrigé. « Ce Castel est un chien enragé, disait grossièrement Voltaire à Thiriot (10 avril 1738) : c'est le fou des mathématiques et le tracassier de la société. » Montesquieu l'estimait et l'honorait de son amitié. Il l'appelait l'*Arlequin de la philosophie*, mais il ne laissait pas de le consulter sur ses ouvrages, jusque-là qu'il les lui envoyait en épreuves, afin que le jésuite eût plus de commodité pour les lire et les corriger.

LE PÈRE CASTEL A MONTESQUIEU.

« Monsieur,

» Je n'aurois pas voulu tant de correctifs et de ménagemens dans votre ouvrage. Il me paroît qu'il n'y avoit de bien pressant que les deux derniers endroits qui regardoient ou qui sem-

bloient regarder l'autorité spirituelle de l'Église, et tout au plus les termes de monacal et de monachisme. Je ne puis cependant qu'applaudir au généreux parti que vous avés pris de tout adoucir. Une personne de votre nom, de votre rang, et, si votre modestie le permet, de votre mérite, se doit de grands égards à elle-même. Un nombre de beaux esprits et de gens du monde aimeront assés à voir traiter de haut en bas ce qu'ils appellent la prêtraille monastique, et fronder même un peu l'ordre ecclésiastique, papes et évêques. C'est tout à fait le goût d'aujourd'hui. Il est pourtant vrai que les personnes d'un certain ordre ne se permettent ces insultes et ces hauteurs que dans les conversations, et que tout ce qui en transpire dans le public ne vient que de la part de quelques petits auteurs ténébreux et anonymes, jeunes même et licentieux. Je ne connois rien de plus noble que votre facilité à vous prêter à tous ces tempéraments et d'aller même au-delà du besoin absolu. J'en abuserai peut-être si je prends la liberté de vous proposer encore un petit scrupule qui vous prouvera pourtant mon impartialité parfaite, et que je ne suis prévenu sur rien, excepté en votre faveur. Parmi les correctifs que vous me faites l'honneur de me communiquer, il y en a un qui dit : *Le schisme des Grecs fut surtout pernicieux, en ce que les troubles ne furent plus appaisés chez eux par l'autorité de l'Église d'Occident.* Ce n'est pas avec les papes que ces paroles-ci pourroient vous brouiller, mais avec le clergé de France. Je passe peut-être le but, et mon observation est trop rafinée. Si vous disiés, *par l'autorité de l'Église* tout court, vous ne vous brouilleriés sûrement avec personne; au lieu qu'en disant *l'Église d'Occident,* vous semblés donner au pape l'infaillibilité qu'on lui conteste dans ce pays-ci : car il me semble qu'il n'y a pas de milieu entre les deux sentiments qui donnent l'autorité infaillible, l'un à l'Église universelle, l'autre au pape. Or, lorsque vous mettés cette autorité dans l'Église d'Occident, vous excluès celle d'Orient, et par con-

séquent l'universalité. Vous sentés bien que l'Église d'Occident ne peut s'attribuer d'autorité sur celle d'Orient qu'à raison du pape, et que c'est même là ce que vous voulés dire. Voilà de la subtilité théologique. Mais admirés mon impartialité ; car, moi qui ai l'honneur de vous parler, je crois en mon particulier à l'infaillibilité du pape. Cependant, comme je sais que ce n'est pas une doctrine obligée, et qu'en France, les catholiques pensent la plupart autrement, je me crois obligé par une certaine équité de vous en avertir, pour répondre à la confiance dont vous voulés m'honorer. Je trouve extrêmement sage la suppression des excommunications : vous allés à votre but indépendamment de tout cela. Pour ce qui est de vos feuilles, si elles doivent bientôt revenir correctes, je les attendrai, sinon je pourrois toujours relire, pour me bien remplir du système et de l'esprit de l'ouvrage ; parce qu'en effet je ne saurois faire à mon gré un pareil extrait, sans savoir presque par cœur un ouvrage si quintessencié, si exquis. Je vous avouerai que, dans les sujets qui en valent la peine et qui m'intéressent, je ne saurois écrire un mot que je n'aye à chaque instant le total et le détail même de l'ouvrage actuellement dans l'esprit comme si je le lisois. Je vous dirois ce que je sens tous les jours en écrivant, si je vous disois qu'il faut que de chaque point de l'ouvrage il parte un rayon qui vienne aboutir au bout de ma plume. Je sens que votre plume, dans la composition de votre ouvrage, a été à chaque instant dans le concours précis de pareils rayons émanés de tous les points de l'histoire romaine que vous deviés avoir à chaque instant toute distinctement présente à votre esprit. Voilà une géométrie bien alambiquée ; je m'entends pourtant, et je me flatte même que vous m'entendés. Je suis avec un respect infini,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» CASTEL, Je. »

Vendredi au soir.

Cette lettre n'est pas datée, mais elle est évidemment de 1734, année de la publication des *Causes de la Grandeur des Romains et de leur Décadence;* elle a trait à ce livre même, et elle fut écrite durant l'impression. Les objections que le père Castel y fait à Montesquieu sont d'une grande délicatesse, et, comme il le dit fort bien, un peu subtiles, de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'il appréhende de n'être pas compris. Il est vrai qu'il ajoute qu'il se comprend bien lui-même; néanmoins, on en pourrait douter. C'est là une excuse un peu bien commode. Elle est de la famille de celles que le père Garasse permettait aux méchants auteurs, et dont ils ont droit, disait-il, de se payer eux-mêmes pour se consoler de n'obtenir pas l'approbation, du public.

Quoi qu'il en soit, Montesquieu se rendit à des objections faites d'ailleurs avec la plus exquise politesse. Il supprima la phrase soulignée derrière laquelle le bon père voyait se former des tempêtes, et il adoucit ses remarques sur les moines, encore que ceux dont il parle (*Considérations*, etc., ch. 22), les moines grecs, eussent pu prêter le flanc à la raillerie, et même à la satire. Le père Castel ne fut donc plus gêné pour écrire son extrait, n'y ayant plus lieu à faire des réserves. Il le donna dans le mois de juin 1734, pag. 1031, des *Mémoires de Trévoux*. Il le fit en conscience, se dispensant même, pour n'être pas forcé de l'abréger, de donner « à l'éloge de l'auteur illustre et assez connu, une ligne du terrain trop étroit auquel il était borné. » Il sauvegardait du même coup son humilité, car, en louant Montesquieu, repris, corrigé et amendé par lui, il eût pensé se louer soi-même. Il dit simplement que « ce petit livre contenait dans son énergie le corps entier

de l'édifice dont on trouve quelques matériaux ébauchés dans Saint-Evremont et d'autres auteurs estimés. » Par la brièveté de cet éloge, le père Castel se tirait encore d'un pas assez glissant; car, d'un côté, s'il était l'ami de Montesqüieu, de l'autre, il était jésuite. Quelque complaisance qu'eût sa Compagnie pour Montesquieu, quelque justice même qu'elle rendît à son dernier ouvrage, elle n'avait pu oublier les traits lancés contre la religion et ses ministres dans les *Lettres persanes*, et pas un jésuite, peut-être, n'eût osé souscrire, sans en excepter aucune, à toutes les propositions contenues dans le livre analysé. Le mieux était donc de s'en tenir à un extrait, sans pénétrer pour ainsi dire l'ouvrage, et sans en faire une critique quelconque. C'est ce qu'exécuta le père Castel, et vraisemblablement Montesquieu n'en demandait pas davantage.

La lettre qui suit n'est point datée non plus; mais il est facile de réparer cette omission. Voltaire l'écrivit de Bruxelles à d'Argental, six semaines après avoir quitté Frédéric. Or, Voltaire ayant pris congé de ce roi vers le 3 décembre 1740, cette lettre doit porter la date du 17 janvier, ou environ. La voici avec son orthographe :

A D'ARGENTAL.

« J'ay parlé à La Noue fortement de Fabio. La Noue ignore encore s'il ira en Prusse. On luy a mandé d'attendre jusqu'à nouvel ordre. Il est très-embarrassé. Il a pris des arrangements et il n'a point reçu d'argent. C'est un contre-temps très-fâcheux.

» Quoyque je n'eusse pas lieu d'être très-content de Tiriot, cependant j'ay cru devoir solliciter Sa Majesté prussienne en sa

faveur. Je puis vous assurer que je suis le seul qui luy ay parlé de régler à Tiriot une pension, et le roy m'a promis qu'il feroit cet arrangement sans délay. Il m'a même dit de combien est cette pension. Cependant je n'ay point de nouvelles de Tiriot, depuis que je luy en ay donné des nouvelles positives. Il faut qu'il ait touché ses appointements.

» Adieu, j'attens la volonté du chœur des anges. On ne peut vous aimer plus tendrement que je vous aime, ny sentir avec plus de plaisir les obligations que je vous ay.

» Tâchez, je vous prie, de vous souvenir si vous avez reçu un billet de Rinsberg, il y a six semaines, où je vous parlois de vos statues. » V. »

Jean Sauvé, plus connu sous le nom de La Noue, naquit à Meaux en 1701, et y fit une partie de ses études sous la protection du cardinal de Bissy. Il les acheva au collége d'Harcourt, à Paris. Cette éducation, qui eût dû le conduire à quelque profession libérale, ne le conduisit que sur les planches, où il débuta, à l'âge de vingt ans, au théâtre de Lyon. C'est, dit-on, la nécessité, et j'ajoute le dépit, qui le fit comédien. Il avait pensé entrer chez M. de Brou, ancien garde des sceaux de France, en qualté de précepteur de son fils. La place ayant été donnée à un autre, La Noue en prit une au théâtre, qu'il honora tout ensemble comme acteur et comme auteur. A le voir pourtant, on eût dit que la nature ne le destinait pas plus à celle-ci que la fortune ne l'avait destiné à celle-là. Il avait, comme on dit, une figure ingrate, une voix rauque, un air ignoble, et manquait de chaleur. « Ce La Noue, disait plaisamment Voltaire à Cideville (13 mars 1741), est un très-honnête garçon et digne de l'amitié dont vous l'honorez. Il faut que mademoiselle Gautier ait récompensé en lui la vertu, car ce

n'est pas à la figure qu'elle s'était donnée ; mais à la fin, elle s'est lassée de rendre justice au mérite. »

De toutes les qualités qu'on a droit d'exiger des personnes de théâtre, il n'avait qu'une intelligence supérieure.

Mon visage est ingrat pour exprimer la joie,

disait-il avec une affectation héroïque dans l'*Époux par supercherie ;* et il ne le disait jamais qu'on ne l'applaudît, tant sa figure maussade, quoique très-propre d'ailleurs à exprimer tous les autres sentiments de l'âme, témoignait, plus encore que cet aveu même, de son impuissance à exprimer la joie.

De Lyon, il vint à Strasbourg, où il composa sa tragédie de *Mahomet II*, laquelle fut jouée à Paris et à Lille avec assez de succès pour donner de l'émulation à Voltaire. C'est à Lille que ce Mahomet et celui de Voltaire *s'embrassèrent* (à Cideville, 13 mars 1741), et que le succès de La Noue donna l'envie au roi de Prusse d'attirer l'auteur à Berlin.

Auparavant, La Noue avait dirigé pendant cinq ans le théâtre de Rouen, avec cette même demoiselle Gautier, sa maîtresse, qui en avait le privilége. La proposition du roi de Prusse, fortifiée des promesses les plus brillantes, le séduisit, et Voltaire étant le négociateur entre les deux puissances, l'affaire fut bientôt conclue à la satisfaction de l'une et de l'autre. Tout à coup, La Noue se rétracte et ne veut plus partir ; mais cinq jours après, il se ravise et s'engage de nouveau. D'où pouvaient venir ces contradictions? Voltaire va nous le dire :

« Si, après avoir donné des lois à l'Allemagne, écrit-il au roi de Prusse (28 janvier 1741), Votre Majesté veut,

quelque jour, se réjouir à Berlin (ce qui n'est pas un mauvais parti), qu'elle en remercie la petite Gautier. Pourquoi en remercier la petite Gautier? me dira Votre Majesté. Voici le fait, Sire : c'est que La Noue, comme de raison, ne voulait pas quitter sa maîtresse, tant qu'elle a été ou qu'elle lui a paru fidèle; mais depuis qu'il l'a reconnue très infidèle, Votre Majesté peut se flatter d'avoir la Noue. Je crois devoir envoyer les mémoires et lettres que je reçus de La Noue, lorsque je lui écrivis par ordre de Votre Majesté; elle verra, si elle veut s'en donner la peine, qu'il demandait d'abord 40,000 écus. Ensuite, par sa lettre du 23 octobre, il ne veut pas s'engager. Mais le 28 octobre, il s'engagea, parce qu'il fut quitté de sa donzelle, du 23 au 28 octobre. A présent, Sire, cet amant malheureux attend vos derniers ordres, pour fournir ou ne fournir pas baladins et baladines pour les plaisirs de Berlin. Il presse beaucoup et demande des ordres positifs, à cause des frais qu'un délai entraînerait. »

Mais la guerre qui survint (1741 à 1748) empêcha La Noue d'exécuter son projet. Il fallut qu'il congédiât, après l'avoir payée de ses deniers, la troupe qui avait dû le suivre. On ne dit pas que Frédéric l'en ait dédommagé.

Ce Fabio que Voltaire recommandait fortement à La Noue, sans doute pour que ce dernier l'admît dans sa troupe, est Antonio Fabio Sticotti, acteur de la Comédie italienne. Il y jouait les rôles de Pierrot, où il se rendit fameux. Un de ses admirateurs a fait sur lui ce quatrain :

Cher Sticotti, je crois sans peine,
Quand je te vois jouer Pierrot,
Que si tu fais si bien le sot,
Tu ne le fais que sur la scène.

L'Achille était digne d'un tel Homère et réciproquement.

Fabio Sticotti est l'auteur de quelques pièces de théâtre, entre autres des *Ennuis de Thalie*, en collaboration avec Panard. Il fit aussi une *Mérope travestie*, en 1750, in-8°, mais anonyme. Ce fut là le remercîment de la petite obligation qu'il avait à Voltaire.

Thiriot est assez connu. Lui aussi était un obligé et l'un des plus obligés de Voltaire. Devenu, en 1737, grâce à cet illustre ami, l'agent littéraire, à Paris, de Frédéric qui n'était alors que prince royal, il ne manqua jamais alors et depuis d'envoyer à ce prince les libelles publiés contre son ami et son bienfaiteur; et du caractère égoïste et dissimulé dont était Frédéric, ce n'est pas se tromper que de dire que les envois de cette nature étaient les mieux accueillis. Il paraît cependant qu'il les payait fort mal; quelques-uns disent qu'il ne les payait pas du tout, bien qu'il eût fixé, sur les vives instances de Voltaire, le chiffre de la pension de Thiriot. C'est pourquoi Thiriot réclamait et réclamait souvent. Frédéric, tantôt faisait la sourde oreille, tantôt, comme un débiteur momentanément empêché, prenait des atermoiements. Alors Thiriot de relancer Voltaire qui, à son tour, pressait Frédéric, et cependant, exhortait l'autre à la patience: « Prenez patience; c'est votre lot que la patience. » (10 mars 1747.) Thiriot patientait donc jusqu'à l'arrivée d'un quartier, et, quand par hasard il l'avait touché, non-seulement il n'écrivait plus à Voltaire, mais encore il ne répondait pas aux lettres de son ami. Ne songeant plus qu'à souper, et, ce qui y ajoutait du prix, pouvant le faire à son compte, il régalait les filles de l'Opéra et n'y épargnait ni son estomac ni son argent.

Quand, après ces exploits, il n'y avait plus que le diable qui logeât dans sa bourse, il retournait à la table de La Popelinière ou d'Helvetius, qui était son ordinaire, et où il s'enivrait parfois comme un Suisse. Dégoûté enfin de la générosité du roi de Prusse, il donna en 1748, c'est-à-dire, après dix ans d'exercice presque gratuit, sa démission de correspondant de Sa Majesté. Ce fut Baculard d'Arnaud qui lui succéda.

Un mot à propos des *Statues* de d'Argental. Ces statues étaient des bustes, et ces bustes ceux des douze Césars. Ils avaient été trouvés, vers la fin de 1737, dans la galerie du château du Bouchet, près Paris, appartenant à la famille de madame d'Argental. On les attribuait au Bernin, et l'abbé Prévost, en annonçant, dans le *Pour et le Contre*, la vente de ces bustes en 1738, leur avait donné les plus grands éloges. Voltaire s'était engagé à les faire acheter par le roi de Prusse, « à moins, disait-il, qu'il n'ait une haine décidée pour le cavalier Bernin et pour moi. » Ce n'est pas la haine de Frédéric qui était un obstacle, c'est son avarice. Mais Voltaire n'en avait pas encore fait l'expérience : « Je ne sais, ajoute-t-il, s'il joindra une magnificence royale à ses autres qualités ; c'est de quoi je ne peux encore répondre. » (A d'Argental, 12 juillet 1740.)

Il ne demeura pas longtemps dans le doute, et quelque réserve qu'il mette à l'exprimer, on sent que les bustes de d'Argental ne verront jamais le soleil de Berlin. « Il n'a qu'un *défaut ;* ce défaut pourra empêcher que les douze Césars n'aillent trouver le treizième. Le Knobelsdorf (c'était un gentilhomme du roi de Prusse, très-bon connaisseur dans les arts et artiste lui-même), qui les a vus à Paris, a soutenu qu'ils ne sont pas de Bernin, et j'ai peur qu'on ne

soit aisément de l'avis de celui qui ne veut pas qu'on les achète — ceci soit dit entre nous. — Algarotti promet plus qu'il n'espère. Cependant, si on pouvait prouver et bien prouver qu'ils sont de Bernin, peut-être réussirait-on à vous en défaire dans cette cour. » (Au même, 19 janvier 1741.)

Voltaire en demandait trop, ou plutôt il demandait l'impossible. On ne put venir à bout de le satisfaire, par la raison que le Bernin n'était pas en effet l'auteur de ces bustes, et que l'enthousiasme de l'abbé Prévost à cet égard ne pouvait donner le change à personne.

Dix ans plus tard, ces bustes n'étaient pas encore vendus. Alors, on en perd la trace ; mais il pourrait être intéressant de savoir où ils sont passés.

Puisque je tiens Voltaire, je ne le quitte pas. Voici une lettre qu'il écrit au libraire Pankoucke, et qui n'est point datée. Mais la recommandation dont elle est l'objet indique qu'elle est du mois de mai de l'année 1745.

« J'ay reçu un exemplaire de votre septième édition par M. de La Porte.

» Je vous prie toujours, monsieur, d'en faire tenir à tous ceux qui sont nommez dans le poëme et dans les notes, et de vouloir bien mettre à la marge de la première page : *De la part de votre très-humble et très-obéissant serviteur*, VOLTAIRE.

» Je vous prie d'en faire tenir un à M. d'Afry, commandant des gardes suisses. Vous m'enverrez votre mémoire et vous serez payé sur le champ. Je n'ay que le temps de vous dire combien je suis satisfait de vous. » VOLT. Ce 24. »

A monsieur, monsieur Joseph Pankoucke, libraire à Lille, en Flandre.

Il s'agit ici du poëme de la *Bataille de Fontenoy*. On sait que cette bataille fut gagnée le 11 mai. Dix jours après, le poëme de Voltaire en était à sa *cinquième* édition, et le 24 du même mois, la *septième* était mise en vente. L'histoire littéraire n'offre pas d'exemple d'un pareil succès. Aussi Voltaire a-t-il raison de dire au marquis d'Argenson (29 mai 1745) : « Malgré l'envie, ceci a du débit. » Mais ce qui le dédommageait amplement de l'envie, c'est l'opinion du roi. « Quant au maréchal de Saxe, écrit-il à Cideville (3 juin 1745), voici ce qu'il écrit à madame Duchâtelet : — Le roi en a été très-content, et même il m'a dit que l'ouvrage n'était pas susceptible de critique. — Vous sentez bien qu'après cela, je dois penser que le roi est le meilleur et le plus grand connaisseur de son royaume. » Il ne l'eût pas pensé, qu'il n'eût pas fait bon à lui soutenir le contraire. Mais il le pensait vraiment, emporté à cet égard par la même vivacité d'orgueil qui l'eût fait penser du roi tout différemment, si le roi se fût exprimé sur son poëme avec défaveur.

Je suis quelquefois arrêté dans l'examen de ces autographes par la nécessité d'en rechercher la date, mais sauf un petit nombre, duquel est le suivant, ils offrent en général assez d'indications d'une autre espèce, pour qu'on la découvre au moins approximativement. Voltaire donne souvent de pareils problèmes à résoudre. Il ne pousse pas néanmoins la négligence aussi loin que les femmes qui, dit-on, ne datent jamais. Serait-ce qu'elles craignent de révéler par là ou de s'avouer à elles-mêmes le secret de leur âge ? Mais Voltaire n'avait point cette faiblesse, lui qui surfaisait volontiers le sien. Voici encore une char-

mante petite lettre de lui en vers, adressée à Suard et sans date.

A M. SUART (*sic*).

» J'ai lu ce que vous avez dit
De mes lambeaux épistolaires ;
Les louanges ne me sont chères
Que par la main qui les écrit.
Combien les vôtres sont légères !
Déjà l'amour-propre aux aguets
Venoit me tendre ses filets,
Et me bercer de ses chimères ;
Soudain, avec dextérité,
Une critique délicate,
Et que j'approuve et qui me flatte,
Me vient offrir la vérité.
Que vous la rendez séduisante !
J'ai cru la voir dans sa beauté ;
Elle n'a jamais d'âpreté,
Quand c'est le goût qui la présente.
Sous nos berceaux l'arbre étalé
Doit sa vigeur à la nature ;
Mais il doit au moins sa parure
Aux soins de l'art qui l'a taillé.
J'aime l'éloge et je l'oublie ;
Je me souviens de la leçon.
L'un plut à ma coquetterie,
Et l'autre plaît à ma raison.

« Voudrés-vous bien vous charger de mes compliments pour madame ? Je vous envoye une bouffonnerie que j'ai adressée à mademoiselle Clairon. De grâce, ne nommez pas l'auteur.

» V. »

On a imprimé, du vivant de Voltaire, plusieurs recueils de ses lettres, soit de son aveu, soit contre son gré. Beuchot, ordinairement si sagace et si heureux dans ses recherches, si exact et si précis dans ses renseignements, se borne à constater le fait, sans distinguer entre les recueils consentis ou repoussés par Voltaire. En quoi je ne saurais

dire s'il a failli par intention ou par ignorance. Toujours est-il qu'il n'est pas aisé de déterminer lequel de ces recueils est ici désigné par ces mots: *lambeaux épistolaires*. Mais la question n'étant pas assez grave pour être approfondie, je me suis appliqué seulement à savoir quelle est cette bouffonnerie dont Voltaire parle dans son post-scriptum, avec prière de n'en pas nommer l'auteur.

Cette bouffonnerie est la lettre en date du 30 mars 1766, où Voltaire demande à mademoiselle Clairon une cure.

« Vous allez croire, lui dit-il, que c'est la cure de quelques malades, ou la cure de quelque esprit faible, ou la cure de quelque pauvre amant à qui vos talents et vos grâces auraient tourné la tête. Rien de tout cela; c'est une cure de paroisse. Un drôle de corps du pays d'Henri IV, nommé Doléac, demeurant à Paris, sur la paroisse Sainte-Marguerite, meurt d'envie d'être curé du village de Cazeaux. M. de Villepinte donne ce bénéfice. Le prêtre a cru que j'avais du crédit auprès de vous, et que vous en aviez bien davantage auprès de M. de Villepinte. Si tout cela est vrai, donnez-vous le plaisir de nommer un curé au pied des Pyrénées, à la requête d'un homme qui vous en prie du pied des Alpes... Les curés qui ont pris la liberté de vous excommunier vous canoniseront quant ils sauront que c'est vous qui donnez des cures. »

Je ne cite que ce fragment; mais c'en est assez pour faire voir que Clairon, invitée à demander une cure dont son amant dispose, l'ecclésiastique qui y aspire, invoquant l'influence de Clairon pour y être nommé, Voltaire enfin, pris pour intermédiaire entre la comédienne et le prêtre, et priant l'une de protéger l'autre, dans le temps même où les comédiens sollicitaient la levée de l'excommunica-

tion qui pesait sur eux, est une de ces bouffonneries comme s'en permet trop souvent Voltaire dans les choses où la religion est intéressée, et pour lesquelles il avait le bon sens de demander le secret. Le rapport entre la lettre à Suard et celle à Clairon étant établi, si la date de celle-ci est du 30 mars 1766, la date de celle-là doit être des premiers jours d'avril de la même année.

C'est encore des lettres de Voltaire, mais certainement d'un autre recueil, qu'il est question dans ce billet de d'Alembert à Suard.

« Mille remercîments de ces charmantes lettres; comme il plaide pour l'humanité ! Ses vers sont languissants, mais sa prose est divine, mais son âme est de feu, mais son éloquence, sa bourse, ses protections, tout est actuellement consacré à secourir les malheureux, Une statue? il lui faut un temple.

» Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. » — 20.

D'Alembert ne marchande à Voltaire ni les compliments ni les honneurs. Et qu'on dise que les mathématiques refroidissent le sang et règlent la raison ! En voici un du moins à qui elles permettent de se passionner pour un tout autre objet qu'elles-mêmes, et qui déifie cet objet. Notons en passant que d'Alembert trouvait *languissants* les vers de son maître ; était-ce encore un effet de l'influence des mathématiques? Voltaire n'en eût pas douté.

L'histoire de la statue de Voltaire par Pigale est trop connue pour que je m'y étende. Cependant j'en rapporterai un fait qui ne l'est pas autant, à cause sans doute de la source obscure où je l'ai puisé, mais qui m'a paru assez piquant pour mériter d'être reproduit.

« La souscription fut bientôt fournie, dit Morellet dans

ses *Mémoires* (t. I, p. 192), et l'exécution confiée à Pigale... Les gens de goût l'ont généralement blâmée. Pigale, pour montrer son savoir en anatomie, a fait un vieillard sec et décharné, un squelette; défaut à peine racheté par la vérité et la vie qu'on admire dans la physionomie et l'attitude du vieillard. C'est à Diderot qu'il faut s'en prendre de cette bévue, car c'en est une. C'est lui qui a inspiré à Pigale de faire une statue antique, comme le Sénèque se coupant les veines. En vain plusieurs d'entre nous se récrièrent lorsque Pigale apporta le modèle. Je me souviens bien d'avoir combattu et Diderot et Pigale; mais nous ne pûmes détourner de cette mauvaise route ni le philosophe, ni l'artiste échauffé par le philosophe. »

Morellet avait bien raison, et Voltaire lui-même était de cet avis, lui qui avait fait tant de plaisanteries, et quelquefois du bout des lèvres, sur cette indiscrète représentation de sa chétive personne. Quant à *Platon*-Diderot, tout Platon qu'il était, il paraîtrait qu'il avait parfois le goût mauvais dans les arts, aussi bien que dans les lettres.

On vient de voir comment d'Alembert loue son ami; il est chaud, il est vif, et surtout il est court: on ne saurait après cela se mêler de louer. Gaillard ne pensait pas ainsi, et voici comment il osait parler de Voltaire à Voltaire:

« Dans quelque carrière qu'on veuille entrer, monsieur, c'est toujours vous qu'on trouve au bout de cette carrière, et on ne peut que s'y traîner sur vos pas. L'histoire ne vous doit pas moins que tous les autres genres. Votre pinceau divin l'a embellie, votre philosophie l'a éclairée; vous avez assuré l'immortalité à Louis XIV, à Charles XII, à Pierre Ier. Dans de plus grands ouvrages encore, vous avez jugé les rois, les peuples et les siècles. Vous connaissez tous ces siècles et vous avez formé

le vôtre. Il tient de vous le goût et les lumières dont il s'enorgueillit. Tous les talents qui brillent aujourd'hui ne font que reproduire plus ou moins vivement votre éclat réfléchi.

» Vous avez peint à grands traits, monsieur, ce franc chevalier, ce franc étourdi de François Ier; mais je viens de le détailler. J'ai fait de son histoire quatre gros volumes à faire peur; je ne vous prierai pas de les lire : *In publica commoda peccem. Tanti non est ingenium meum, momentum ut horæ pereat officii tui.* Si pourtant, comme l'ouvrage *re commendatur non auctoris nomine,* il pouvait attirer un instant vos regards, je prendrai la liberté de vous demander si le morceau de la Concurrence à l'Empire (t. I, p. 360 et suiv.), si celui de la Défection du connétable de Bourbon (t. II, p. 181 et suiv.), de la Mort du Dauphin (t. III, p. 414), le chapitre de la Mort de François Ier (t. IV, p. 361 et suiv.), ont quelque droit à l'indulgence des lecteurs; je vous demanderai aussi grâce pour mes quatre batailles de Marignan, de la Bicoque, de Pavie et de Cérisoles; car vous avez beau dire, et on a beaucoup répété, il faut quelquefois décrire des batailles, et heureux qui pourra les décrire comme vous avez décrit la bataille de Pultava et le combat du faubourg Saint-Antoine.

» Enfin, monsieur, je ne sais si je fais bien ou mal de publier cet ouvrage, mais j'ai un grand plaisir à vous en faire hommage, à saisir cette occasion de vous rappeler encore une fois mon souvenir et peut-être de vous entendre dire que vous l'avez toujours conservé.

» Pour être plus favorable à mon gros ouvrage, regardez-le comme une suite de l'histoire de Ferdinand et d'Isabelle, de M. l'abbé Mignot; regardez-le, au reste, comme vous voudrez, comme vous pourrez, mais daignez aimer un peu l'auteur qui vous respecte, vous admire et vous aime de tout son cœur.

» J'ai l'honneur d'assurer madame Denys de mon respect et de mon tendre attachement.

» Si mon heureux et aimable ami, de Chambanon, qui est parti si lestement sans me dire seulement qu'il dût partir, a le bonheur d'être avec vous, permettez que je l'en félicite et que je l'assure du plaisir infini que j'aurai à le revoir. Il m'en sera plus cher, parce que vous l'aurez aimé, et qu'il aura plus de choses à me dire de vous. Mais il a beau s'enfuir à Lyon et à Genève de peur de me lire, il ne m'échappera pas, je lui garde malgré lui un exemplaire de mon gros livre.

» Je vous garde à vous, monsieur, malgré les pédants et les dévots, une admiration sans bornes, sans restriction, sans *mais*, sans *si*, une admiration franche et vraie, que je nourris tous les jours de la lecture de vos ouvrages, qui me donne bonne opinion de mon goût.

» Je suis, avec le respect le plus sincère et le plus tendre attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» GAILLARD. »

« J'allais oublier, monsieur, de vous dire que je fais partir mes quatre volumes pour Lyon, à l'adresse de M. Camp, qui m'a été indiquée comme une voie sûre pour vous les faire parvenir.

» A Paris, le 11 février 1766. »

Cette lettre, d'un style si précieux et si lourd, n'est cependant pas dépourvue d'art ni d'adresse. L'exorde en est dans le ton oratoire et appartient au genre judiciaire. L'avocat (je me sens entraîné à lui donner ce nom), par des flatteries qui se déroulent avec une affectation marquée, et qui s'enflent à mesure qu'elles se succèdent, par la répugnance qu'il simule à détourner, à son profit, les moments d'un juge que réclame l'intérêt du public, cherche d'abord à rendre attentif l'esprit de ce juge et à se le concilier. Il expose ensuite les faits. Ils sont graves et se recommandent assez d'eux-mêmes, sans qu'ils aient le besoin de la recommandation d'autrui. De quoi s'agit-il, en

effet ? De la concurrence à l'empire, de la trahison de Bourbon, des batailles de Marignan, de Pavie, etc. Il faudrait être bien dégoûté pour ne pas prendre intérêt à ces matières, quel que soit l'ouvrier qui les a mises en œuvre. En tout cas, la faiblesse qu'on peut avoir montrée, dans la façon dont on les a traitées, est encore un hommage rendu à l'incontestable supériorité de celui qui en a traité lui-même d'analogues, et qu'on ne peut que suivre sans l'atteindre jamais. Mais ce ne sont là que les *loci communes* d'une plaidoirie. Louer son juge par les titres personnels qu'il a plus ou moins à la louange, ce n'est pas là le fin du métier; mais le louer dans la personne de ses proches, c'est un raffinement de précaution oratoire, et je ne sache pas qu'aucun avocat l'ait jamais employé. Comment Voltaire aurait-il eu le courage de condamner un livre qui n'était que *la suite* de l'abbé Mignot, son digne neveu et disciple? N'eût-il pas semblé se condamner lui-même? Que si l'excellente madame Denis n'a point ici sa part d'éloges, le tendre attachement dont elle est l'objet compense suffisamment cette lacune, et ne pouvait qu'aller droit au cœur de l'oncle. Et comme il serait possible que les louanges données à Voltaire, au commencement de cette lettre, fussent sorties de sa mémoire, on les reproduit à la fin sous une forme si vive, avec tant d'abondance et d'enthousiasme, que l'expression et l'haleine manqueraient pour aller au delà, et qu'il faudrait être de bronze pour n'en être pas ému. Aussi la réponse de Voltaire, qui s'est perdue malheureusement, ne se fit-elle pas attendre. Plus malheureusement encore, elle se trompa d'adresse, et, au lieu d'arriver à l'avocat de François Ier, elle arriva à un certain Jabineau de la Voûte, avocat des comédiens. Ce Ja-

bineau de la Voûte avait écrit un mémoire en faveur des comédiens et contre l'excommunication qui pesait sur eux, et il l'avait envoyé à Voltaire. La lettre de Gaillard arriva en cadence. Voltaire, répondant à tous deux en même temps, mit sa lettre à Jabineau dans l'enveloppe de celle destinée à Gaillard, et réciproquement. Il s'aperçut bientôt de sa méprise, et, dès le 2 mars (1766), il chargeait d'Argental de la réponse. « M. Gaillard sera bien étonné, lui dit-il, qu'au lieu de le remercier de son *Histoire*, je lui cite le Code et le Digeste. Me permettrez-vous, mes généreux anges, de vous adresser ma lettre pour M. Gaillard, qui demeure rue Saint-André-des-Arcs. Je tâche, dans cette lettre, de réparer la méprise, et je le prie de renvoyer à M. Jabineau de la Voûte celle qui appartient à ce patron de l'Académie dramatique. »

Je rencontre sous ma main ce billet de Marmontel à Pankoucke, qui faisait alors une nouvelle édition de l'*Encyclopédie*.

« M. Marmontel a l'honneur de saluer M. Pankoucke, et de lui envoyer les articles suivants :

» *Familier*, *Galant*, *Génie*, *Gloire*, *Grand*, *Grandeur*, *Grave*, *Harangue*, *Harmonie*, *Hiatus* et *Hymne*.

» Tous les autres articles littéraires dès les lettres G et H, comme Grâce, Goût, Genre, Histoire, Hyperbole, etc., sont faits les uns de maître, les autres assez bien pour n'y rien désirer. M. Marmontel a l'honneur de prévenir M. Pankoucke qu'il aura besoin, nécessairement, qu'on lui renvoie la partie de son travail qu'il a successivement remise ; il lui seroit impossible sans cela de se raccorder.

» Ce 3 janvier 1782. »

Pankoucke fit une nouvelle édition de l'*Encyclopédie* en 1782, destinée à remplacer la première, qu'on appelait *le monstre*, et qui l'était bien au moins par sa forme. Celle-là était moins une nouvelle édition qu'une encyclopédie nouvelle, bâtie sur les fondements de l'ancienne; non plus par ordre alphabétique, mais par ordre de matières. Pankoucke en publia un prospectus fastueux, contenant l'éloge de tous les ouvriers de l'édifice, qu'il n'eût fallu louer, observe judicieusement La Harpe, qu'après qu'ils l'eussent construit. Suard, son beau-frère, fut chargé, dit-on, de choisir les collaborateurs de la nouvelle entreprise. J'avoue que j'ai quelque peine à le croire, bien que le fait ne soit pas sans vraisemblance, à cause de la parenté. Comment accorder que Suard, cet homme si prudent, si modéré, ait été choisir, pour la *Philosophie*, Naigeon, cette caricature de Diderot, écrivain érudit sans doute, mais sec, lourd, emphatique, et très-porté, comme dit La Harpe, pour la doctrine de l'athéisme? En tous cas, cette collaboration sinistre n'empêcha pas que le nombre des souscripteurs à la nouvelle *Encyclopédie* ne s'élevât, dans les premiers mois, à plus de trois mille, et que, à la tête des souscripteurs espagnols, ne figurât don Beltran, évêque de Salamanque et inquisiteur général.

Pour Marmontel, il paraîtrait, d'après son billet, qu'il n'était pas seulement collaborateur de la nouvelle *Encyclopédie*, mais qu'il exerçait une sorte de révision ou de censure sur les articles d'autrui.

Saint-Lambert écrivit, comme chacun sait, un *Catéchisme universel* ou *Principes des Mœurs chez toutes les Nations*, divisé en trois parties, avec un *commen-*

taire. C'est la pure doctrine du matérialisme. Nulle part, il n'y est question de Dieu ni des devoirs de l'homme envers lui, et la morale n'en est propre qu'à former des égoïstes. Une si rare impertinence ne pouvait être trop multipliée par l'impression, d'autant qu'elle était à l'usage de la jeunesse, et même de l'adolescence. Or, le moment que choisit Saint-Lambert, pour la réimprimer, était précisément celui où les autels se relevaient, où la religion était pratiquée et ses ministres honorés. Il voyait, à côté de cela, s'élever une génération qui prendrait au sérieux toutes ces choses, s'il n'y mettait bon ordre, et qui irait même à la messe, s'il ne lui prouvait que l'homme ne doit avoir d'autre temple que son cœur, d'autre Dieu que lui-même. Ce spectacle navrait sa vieillesse, et, pour apporter autant que possible un remède aux calamités qu'il prévoyait, il pressait Agasse, son éditeur, d'imprimer son *Catéchisme universel* à part, c'est-à-dire sans le *commentaire*, qui ne s'adressait qu'à l'âge mûr. Agasse, qui s'y était déjà refusé, quand il pouvait y avoir quelque péril à le faire, s'y refusait encore aujourd'hui que le péril était passé, mais à cause de *ses opinions politiques*. De là, le mécontentement de Saint-Lambert et cette lettre à madame Suard, où, tout en la remerciant d'avoir tenté de fléchir Agasse, il lui indique les propositions qu'il la prie de faire de sa part à cet éditeur scrupuleux et récalcitrant.

« Vous êtes bien bonne et bien aimable, madame, d'avoir bien voulu risquer encore une conversation avec Agasse. Ces conversations ne sont pas satisfaisantes; je sais beaucoup de gré à madame d'Houdetot de vous y avoir déterminée. Je n'aurois jamais eu ce dessein-là ; c'est une nouvelle marque d'amitié que madame d'Houdetot m'a donnée, et toutes les preuves d'a-

mitié qu'on reçoit à mon âge sont délicieuses, quel qu'en soit l'effet.

» Je ne répondrai pas aux objections d'Agasse ; c'est de la plus pure déraison ; je serois fâché de lui voir de la mauvaise volonté pour moi, mais j'attribue ses refus à l'excès d'affaires dont il est chargé, et un peu à ses opinions politiques. Je suis aussi occupé de ses intérêts que des miens; j'ai souscrit aux conseils de la prudence, lorsqu'il pouvoit courir quelque danger; je le presse de publier, lorsqu'il n'a rien à craindre, et lorsqu'il ne devroit avoir que le projet de recouvrer ses fonds.

» Ce n'est pas, madame, l'amour de la gloire qui me conduit dans ce moment : je sçais bien que mon livre a eu et a encore du succès ; mais je voudrois lui voir d'autres effets que des louanges ; je le voudrois voir plus répandu dans les écoles normales et y disposer la jeunesse à la vertu.

» Laissons Agasse tranquille pendant quelque temps. Si cependant par vous-même ou par madame Agasse, que je crains d'importuner, vous pouviés lui donner les conseils suivants, j'en serois fort aise, et peut-être sçauroit-il en profiter.

» Premier conseil. Faire imprimer à part pour le débiter séparément un petit volume composé de l'*Introduction au Catéchisme*, du *Catéchisme des préceptes*, de l'*Examen de soi-même :* ce sera la partie de l'ouvrage la plus faite pour la jeunesse; le reste est pour les instituteurs.

» Deuxième conseil. Je voudrois qu'il vendît, si cela se peut, ce petit volume au même libraire auquel il en a vendu un de ce genre, et qui s'est débité très-promptement.

» Troisième conseil. Je voudrois qu'il vendît l'édition de (*mot illisible*) en tout ou en partie, au libraire dont je viens de parler, ou à un nommé Dubuisson que M. Suard m'a dit s'entendre parfaitement à débiter ces livres.

» Je vous demande pardon, madame, de vous excéder de mes affaires ; je ne suis bon à rien, et je n'aurai pas le bonheur de

vous rendre des services de quelque importance à vous et à M. Suard que je remercie de tout mon cœur de la lettre qu'il a bien voulu écrire et qu'on n'a pas voulu lire. Je conserverai jusqu'à mon dernier moment le souvenir de vos bontés, ainsi que mon respect et mon attachement pour vous.

» Sannois, 22 mai (1799). »

Saint-Lambert, en somme, était un triste personnage. A la fois triste poëte et triste philosophe, il ne lui échappa jamais, dans sa tristesse, rien de vrai, rien de naturel, et surtout rien de gai. Poëte déclamatoire et guindé, il ne vit la nature que comme on la voit à l'Opéra, et il la chanta dans des vers mieux faits, je l'accorde, mais aussi dépourvus d'idées que ceux qu'on y chante. Il eut de plus le mauvais goût de se fâcher de la critique que Clément avait faite de ces vers, et le malheureux crédit de faire mettre l'aristarque au For-l'Évêque, pour venger son amour-propre outragé. Ce procédé à la turque ne rendit pas ses vers meilleurs, et dégoûta jusqu'à ceux qui auraient eu l'envie d'en dire du bien.

Philosophe orgueilleux et maussade, il eût réussi peut-être à former quelques orgueilleux comme lui-même et quelques pédants, s'il eût prêché avec plus de grâce; mais le peu qu'il avait de cette qualité, il le garda tout, et il eut raison, pour ses maîtresses, lesquelles furent une mathématicienne et une amazone. Il est un de ceux qui ont le plus compromis le beau nom de philosophie, et le plus contribué à le faire prendre pour le synonyme de l'intolérance et de l'irréligion. A quatre-vingts ans qu'il avait lorsqu'il écrivit cette lettre, il était encore tellement infatué de sa philosophie, qu'il ne voyait pas le mouvement

qui s'opérait autour de lui dans un sens tout opposé, et il est douteux qu'il se soit aperçu que plusieurs de ses doctrines avaient eu pour organe et pour appui les membres de la Convention les plus exécrés. Cette persistance dans ses chimères était sans doute un des effets de la sénilité, comme l'entêtement en est un de l'enfance.

Ceux qui voudraient savoir sur quel pied un homme de lettres accrédité comme l'était Suard, traitait de la composition et du prix d'un ouvrage avec son libraire, trouveront dans la pièce qui suit les moyens de satisfaire leur curiosité.

TRAITÉ ENTRE SUARD ET PANKOUCKE.

« Les soussignés MM. Suard, ancien auteur de la *Gazette de France*, d'une part, et Charles Pankoucke, libraire, d'autre part, sont convenus de ce qui suit :

» M. Suard, traducteur d'un ouvrage nouveau, intitulé : Voyages entrepris par ordre de Sa Majesté Britannique Georges III, pour faire des découvertes dans l'hémisphère austral, etc., rédigés par Jean Kawkerworth, docteur en droit, 3 vol. in-4° avec des planches en taille-douce, et un grand nombre de cartes, lesquels n'ont point encore paru en Angleterre, cède à perpétuité au sieur Pankoucke et à ses ayants cause, tout le droit de propriété qu'il peut avoir sur la traduction qu'il a entreprise de cet ouvrage; il s'oblige d'en remettre la copie à mesure au sieur Pankoucke, et de la livrer en entier avant le mois d'octobre de cette année 1773; la ditte copie devant aussi former 3 volumes in-quarto de même caractère que l'original ; et se charge de la lecture de ses épreuves, et promet n'apporter aucuns retards à

l'impression qui doit s'en faire avec célérité ; il se charge aussi de diriger les gravures.

» La présente vente et cession est faite, moyennant la somme de douze mille livres que M. Pankoucke s'oblige de lui payer, sçavoir, cinq cents livres à la fin du mois où il commencera à remettre la copie, et le restant en vingt-trois payements de cinq cents livres dans tous les mois suivants, jusqu'à parfait payement de la ditte somme de douze mille livres.

» M. Pankoucke s'oblige à lui remettre en outre trente exemplaires brochés, et, dans le cas où l'ouvrage aura du succès, et lorsque toutes les avances auront été retirées, il lui payera outre la somme cy-dessus de douze mille livres, celle de trois mille livres, à douze, dix-huit et vingt-quatre mois. M. Suard promet à ce sujet s'en rapporter à la déclaration de M. Pankoucke, sans qu'il soit en droit d'exiger de lui aucuns comptes, ni de recette, ni de dépense.

» Pour aider M. Pankoucke dans la vente de cet ouvrage, il en sera fait une souscription, et M. Suard promet placer le plus grand nombre de souscriptions qu'il pourra, comme si l'ouvrage se faisoit pour son propre compte. M. Suard promet aussi au sieur Pankoucke d'annoncer le dit ouvrage à ses correspondants comme lui appartenant, afin que le sieur Pankoucke ne soit pas obligé de le donner en compte courant.

» M. Suard gardera tout l'argent qu'il recevra des souscripteurs, qui sera en déduction des payements que le sieur Pankoucke doit lui faire, ainsi qu'il est dit cy-dessus ; ce dernier s'oblige en outre de lui passer chaque exemplaire au prix des libraires de province. S'oblige le sieur Suard, un an ou six mois après que l'ouvrage aura été publié, d'en faire un abrégé en un seul volume in-4°, dans lequel il fera entrer l'extrait du *Voyage autour du Monde,* de M. de Bougainville, et cet abrégé servira de tome vingtième à *l'Histoire générale des Voyages* de M. l'abbé Prévost.

» M. Pankoucke lui payera cet abrégé la somme de trois mille livres, à douze, dix-huit et vingt-quatre mois à compte, au jour qu'il aura remis la copie entière. SUARD. — PANKOUCKE.

» Fait double à Paris, le 12 juin 1775. »

Ce n'est pas Suard assurément qui a rédigé ce traité. D'abord il l'eût mieux écrit; ensuite il y eût peut-être balancé davantage ses intérêts et ceux du libraire. Mais outre que Suard avait pour ses intérêts cette fière insouciance qui, dans un homme de lettres de sa sorte, est un excès d'honnêteté, il s'en rapportait volontiers à Pankoucke, d'autant qu'il était son beau-frère, et que la réputation de générosité de ce libraire était établie d'une manière solide. Si l'on en croit Garat, Pankoucke est le premier de sa profession qui ait rendu meilleure l'existence des gens de lettres, tenus si longtemps dans la pauvreté par les gages avilissants qu'ils recevaient de ses confrères. Ce qu'il pouvait gagner de trop sur eux, il le croyait perdu pour sa fortune personnelle. Il les enrichissait, pour s'enrichir lui-même, et voulait qu'ils fussent indépendants de lui. Il commença un jour l'exécution d'un traité avec un écrivain qu'il connaissait à peine, par avancer à cet écrivain cent mille francs qui n'entraient pas dans les conditions du traité. « C'étaient bien là, s'écrie Garat, les calculs d'un libraire transcendant. » (*Mémoires sur Suard*, t. I, p. 274.) Il est dommage que Garat ne nous ait pas laissé le nom de cet écrivain. On peut observer seulement que, pour obtenir une pareille avance, même d'un libraire généreux, d'un libraire que Garat compare presque aux Médicis pour la richesse et la magnificence, il fallait au moins qu'il fût connu par des succès anté-

rieurs si considérables, que le libraire dût s'en promettre de nouveaux plus considérables encore, et avoir la certitude non-seulement de rentrer dans ses avances, mais de faire en outre un gros bénéfice. Si donc Pankoucke, comme dit Garat, connaissait à peine cet écrivain, il ne pouvait le connaître que de figure, et la bonne mine, quelque bonne qu'elle soit, n'est pas un placement sûr.

Il n'est pas un collectionneur d'autographes qui n'en ait au moins un de Voltaire; mais en a-t-il un de madame Denis, cette nièce remuante, parlante et, si l'on en croit la chronique scandaleuse des philosophes, très-galante du patriarche de Ferney? Il est permis d'en douter. J'ai donc le plaisir de lui en offrir un, sans date, bien entendu, et avec les charmants caprices d'orthographe qui le caractérisent.

MADAME DENIS A D'ARGENTAL.

« J'ai l'honneur de vous renvoier, monsieur, la pièce. Je l'aime bien mieux que les scittes. J'en ai fait mes compliments à l'auteur ; mais je me suis bien guardé de lui faire la plus petite critique. Nous convienderons ensemble de ce que nous lui menderons. J'ai fait copier l'ouvrage par un imbescille ; ce qui a demendé plus de temps. Je vous renvoie vos deux lettres, et jaurais eu l'honneur de vous voir, si je nétais dans les embaras de lemménagement. Je comte coucher lundi dans la rue Bergère, et je ferai de mon mieuz pour avoir l'honneur de vous voir avant ce temps-là. Vous connaissez mes sentimens pour vous et madame dArgental que je respecte et que jaime pour la vie.

» DENIS. »

La tragédie des *Scythes* fut imprimée à la fin de 1766, avant d'être jouée, et jouée le 26 mars 1767. Madame De-

nis arriva à Paris un an après, c'est-à-dire en mars 1768, et c'est de Paris qu'elle écrit cette lettre à Argental, environ trois mois après son arrivée; car ce n'est que dans le commencement de juin qu'elle s'établit rue Bergère. Il existe d'autre part une lettre en date du 6 du même mois, de Voltaire à d'Argental, où Voltaire se plaint que son ami ne lui parle pas « de l'autre *tripot* (l'Opéra) sur lequel on doit jouer *Pandore*, » pièce qu'il avait écrite et donnée à ce théâtre, parce qu'on l'avait cru incapable de faire un opéra. Le rapport qu'il y a entre la réclamation de Voltaire, l'établissement de madame Denis rue Bergère, et la communication qu'elle reçut en ce moment-là de d'Argental, me fait croire que *Pandore* est la pièce dont elle parle ici et qu'elle préfère aux *Scittes*.

Madame Denis était, dit-on, consultée quelquefois par Voltaire; on voit ici qu'elle l'était également par le juge en titre d'office des œuvres dramatiques de son oncle; on la croyait donc capable de donner son avis. « J'ai eu hier la visite de madame Denis, écrit madame du Deffand à Walpole (t. IV, p. 48); c'est une bonne grosse femme, sans esprit, mais qui a un gros bon sens, et l'habitude de bien parler, qu'elle a sans doute prise avec feu son oncle. » Telle était au vrai madame Denis.

Parmi les lettres de femmes, tantôt graves et tantôt légères, qui ont été trouvées dans le portefeuille de Suard, il en est une de mademoiselle de Lespinasse, écrite toutefois de manière à faire croire qu'elle l'a été plutôt en son nom que de sa main; elle est à la troisième personne. Mais outre qu'on y reconnaît l'écriture de cette *virtuose*, le tour qu'elle a pris n'a été que pour mieux donner le

change à Suard sur l'origine d'un écrit qui y est cité avec éloge, écrit dont mademoiselle de Lespinasse elle-même était l'auteur, et qu'elle voulait faire passer pour une œuvre de Sterne. On voit qu'il s'agit d'un chapitre du *Voyage sentimental;* c'est le XVIe, celui qui a pour titre : *Que ce fut une bonne journée que celle des pots cassés;* il faisait suite à un chapitre XV intitulé : *Qui ne vous surprendra pas*, et tous deux étaient de mademoiselle de Lespinasse. L'imitation de Sterne y est portée à un tel degré de perfection que le public s'y méprit. On soutint que ces deux chapitres ne pouvaient être que de l'auteur anglais; on avouait seulement que la traduction en était meilleure que celle des autres chapitres. C'était là l'unique concession qu'on voulût faire aux incrédules. Mademoiselle de Lespinasse ne jouit un peu à cet égard que de l'erreur de ses amis; quant à celle du public, elle avait trop de modestie pour s'en soucier seulement.

Comme il y est question de la maladie de M. de Mora, arrivée et suivie de sa mort en 1772 (27 mai), c'est à cette année que se rapporte la lettre.

« Comme on ne peut vous parler, monsieur, je prends le parti de vous écrire que :

» 1° Mademoiselle de Lespinasse ne tousse presque plus ; elle a dormi cette nuit, mais elle a encore mal à la poitrine. D'ailleurs, elle a eu plus de facilité à se livrer à des choses indifférentes que je ne lui avois vu depuis longtemps.

» 2° Elle ne sera pas chez elle demain matin, parce que le dimanche, elle va, aussitôt la messe, chez madame d'Aubercour où elle reste jusqu'à deux heures. Si M. Suard peut l'aller voir l'après-dîner, il lui fera bien plaisir, à condition cependant que cela ne le privera de rien. Mademoiselle de

Lespinasse n'aime pas à faire son bien aux dépens de ses amis.

» 3° L'ambassadeur d'Espagne a écrit à M. de Magalhon que depuis trois jours M. le marquis de Mora reprenait sensiblement des forces. D'autres lettres de Madrid disent la même chose. Voilà un calmant qui vaut bien mieux que l'opium et qui agit plus immédiatement sur l'âme.

4° On a découvert encore un nouveau chapitre du *Voyage sentimental.* Le titre est : *Que ce fut une bonne journée que celle des pots cassés.* Si M. Suard veut aller voir mademoiselle de Lespinasse lundi matin, elle lui communiquera le chapitre, qui est charmant et meilleur que beaucoup de ceux que M. de la Fresnaye a traduits. On observe à M. Suard que mademoiselle Lespinasse n'abusera point de sa patience, qu'elle se bornera à deux chapitres de Sterne, comme madame du Bocage s'est bornée à faire deux poëmes épiques. »

Dans la notice qu'il a mise en tête des *Lettres neufchâteloises*, roman de madame de Charrière, M. Sainte-Beuve raconte que cette dame composait pour elle et pour ses amis, au jour le jour, à bâtons rompus, que la moindre circonstance de société, une lecture, une conversation du soir faisait naître un opuscule de quelques matinées, que malgré les soins qu'il a pris sur les lieux, il ne se flatte point d'avoir tout recueilli, et qu'on pourrait bien encore découvrir un jour quelque roman inconnu échappé à cette plume élégante. Celui dont il est fait mention dans la lettre qui suit, adressée à Suard, ne serait-il pas cet inconnu?

MADAME DE CHARRIÈRE A SUARD.

« Pendant quelque temps, monsieur, je n'ai su s'il m'étoit permis de vous entretenir de mes très-peu importantes affaires. Vous étiez entouré de réalités si alarmantes, que mes fictions n'osoient se montrer, ni se flatter que vous puissiez un moment

détourner les yeux sur elles. Mais le fameux 14 est passé [1], et nos fédérés font des folies et des impertinences, sans paroître disposés à commettre des crimes. Pétion est réintégré, mais on n'a rendu encore à Manuel ni sa place, ni son honneur si pathétiquement redemandé. On n'aura su sans doute où le retrouver pour le rendre; certainement personne ne l'a pris pour soi. Espérant qu'il n'arrivera rien de fâcheux, à Paris du moins, de quelque temps, je m'enhardis à vous entretenir de vos protégés *Henriette et Richard.* La seconde partie de leur histoire est finie; la troisième est faite aussi entièrement. Vos sages critiques jointes à vos obligeans éloges m'ont fait soigner mon style, et je me flatte que vous ne trouverez plus guère de ces frases (*sic*) trop longues, ni de ses frases trop négligées que j'ose espérer que vous voudrez bien corriger dans la première partie. Comme j'ai une copie de la seconde, et que j'en garderai une de la troisième, il suffira que vous ayez la bonté de m'indiquer ce que vous y trouverez de défectueux ; je le corrigerai le mieux qu'il me sera possible. Quant à ce que M. de Charrière a eu l'honneur de vous remettre en arrivant à Paris, je n'en ai ni copie ni brouillon.

» Voici, monsieur, quelques questions que je prens la liberté de vous adresser : 1° Seroit-il à propos de commencer à imprimer la première partie, à présent qu'il y en a trois de faites et que je me sens très-décidée à continuer? On m'enverroit feuille après feuille la dernière épreuve, et si quelque chose me déplaisoit, ou ne cadroit pas bien avec la suite, je pourrois le changer. — 2° Comment faut-il que j'envoye mes cahiers? La poste seroit sûre peut-être, pourvu qu'on chargeât les paquets, mais c'est bien cher; la voye de la diligence seroit, je pense, moins coûteuse. Il ne faut pas compter sur les voyageurs, peu vont à Paris, tandis que beaucoup en reviennent. — 3° Ne vous expo-

[1] Le 14 juillet, anniversaire de la fédération.

sez-vous, monsieur, à aucun reproche, à aucun désagrément, en voulant bien m'aider à publier un petit ouvrage où je dis et *veux dire* tout ce que je pense? Je n'adore ni Voltaire, ni M. de Necker (quoique j'admire l'un et que j'estime l'autre, et assurément je ne m'aviserai pas de dire du mal de lui ; mais je n'aime pas son style et ne goûte pas ses *opinions religieuses*), le peuple ni ses représentants, et je suis beaucoup plus anti-aristocrate que je ne suis démocrate. Je voudrois que mon livre intéressât, bon gré mal gré, tout le monde; mais je sens que presque tout le monde y trouvera à redire. Ne vous en voudra-t-on pas, monsieur, de l'avoir aidé à paroître, de lui avoir fait du bien, de m'avoir obligée? Et madame Suard, qui m'aura aussi montré de l'intérêt et de la bonne volonté, n'essuyera-t-elle pas quelques reproches? J'en serois au désespoir. S'il faut de ma part, pour les prévenir, beaucoup de discrétion et de silence, rien ne sera prévenu, car je ne sais pas trop me taire ; je ne saurai taire vos bontés. Pensez à ceci, monsieur, je vous en prie, et qu'aucun remords ne vienne gâter dans mon cœur le doux sentiment de la reconnaissance. Je l'ai déjà, ce sentiment, et votre intention bienveillante a suffi pour me le donner ; il faut s'en tenir là ; si vous risquez la moindre chose à ajouter l'effet à l'intention, j'y perdrai beaucoup. Mais qu'importe? Trop de malveillance entoure déjà les honnêtes gens dans le pays où vous êtes, pour qu'il faille l'augmenter.

» Ma troisième partie commence à la Révolution, et ne va que du 20 juin au 25 juillet. Je pense avoir encore trois parties dans la tête. Le nom d'anecdote ne va pas, dit-on, à quelque chose d'aussi long; cependant je l'aime, et mon exactitude sur les dates, les distances, les localités, donnera, j'espère, à cet ouvrage l'air plus *anecdote* que roman. Vous en déciderez, monsieur, si vous ne me retirez pas votre protection et vos secours.

» M. de Charrière vous fait ses très-humbles compliments; il parle souvent de l'aimable accueil qu'il a reçu de vous et de

madame Suard. Je la remercie pour lui et pour moi, et j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante, » F. DE CHARRIÈRE. »

« Ce 28 juillet 1792.

» Si madame Saurin est à Paris, lorsque ma lettre y arrivera, permettez qu'elle trouve ici l'assurance de mon tendre souvenir. M. Constant[1] est à Brunswic, plus sage, mais non moins ennuyé que vous ne l'avez vu. Il a bien de l'esprit, car dans toutes ses lettres il me peint son ennui d'une manière toujours nouvelle et toujours intéressante. Cet aride sujet devient fertile entre ses mains. J'ai la comtesse Doühoff à un quart de lieue de chez moi avec sa compagne que je lui ai envoyée il y a dix mois. *J'ai* est un peu fat, car elle n'est venue chez moi qu'une fois, et depuis je ne l'ai pas revue. Elle a de la vivacité,

» Et la grâce plus belle encor que la beauté.

» Elle a de belles et grandes intentions. Pour de l'esprit, du sens, de la suite, je n'en sais rien. On s'attend à voir bientôt à Neufchatel M. Bishopwerden; personne ne sait ce qu'il y vient faire. » F. DE CHARRIÈRE. »

Cette lettre est la fidèle image du caractère noble et franc de madame de Charrière, en même temps que l'expression énergiquement résumée de ses opinions politiques. Je puis me tromper, mais il me semble que le jugement si court, si ironique et si fin que madame de Charrière y porte de Manuel, ne diffère pas sans doute de celui qu'elle portait de la Révolution elle-même, et de ses principaux instruments. Comme elle l'écrit en 1792, à propos d'un ouvrage où elle a peint les mœurs et tracé des

[1] Benjamin Constant.

scènes du commencement de la Révolution, et qu'elle ne dit pas de bien de Voltaire ni de Necker, elle craint de blesser Suard, qui avait été un peu l'ami de l'un et qui l'était beaucoup de l'autre; elle sent tout ce qu'il y a de délicat dans les conseils qu'elle demande à un correspondant ainsi engagé, et elle lui offre, avec beaucoup de noblesse, le sacrifice de son amour-propre d'auteur, pour peu qu'il répugne à patronner un livre où les objets de son admiration et de son affection sont maltraités. Et en admettant encore que, par complaisance pour elle, Suard étouffe ses scrupules, elle le prie de bien considérer s'il n'y aurait pas pour lui et sa femme quelque danger à courir, quand on viendrait à savoir qu'il a corrigé de sa main et contribué à éditer une œuvre écrite dans un esprit de réaction contre la Révolution, « car je ne sais pas trop me taire, dit-elle, et je ne saurai taire vos bontés. » M. Quérard, dans la *France littéraire*, parmi les ouvrages de madame de Charrière dont il donne la liste, ne nomme pas celui-là, et je confesse que je ne suis pas en état de dire quel il est ni où il est. Sauf les *Lettres neufchâteloises*, je ne connais, je n'ai lu aucun autre écrit de madame de Charrière. Je ne saurais donc affirmer si les noms d'*Henriette et Richard*, qui semblent être ici le titre même de l'ouvrage, sont bien ce titre en effet, ou s'ils ne sont que les héros d'une histoire indiquée sous un titre différent dans le recueil bibliographique que je viens de nommer. Je croirais plutôt que Suard fut d'avis de la suppression de l'ouvrage, et qu'il fut obéi.

Dix-huit jours après avoir reçu cette lettre, Suard en recevait une autre de mademoiselle de Meulan, dont l'objet est le même, mais où la confiance est exprimée avec

plus d'abandon, plus de grandeur et plus de désintéressement. L'auteur était déjà connu et presque célèbre à l'époque où il l'écrivit; seulement, par un privilége dont bien peu d'auteurs offrent l'exemple, il devait cette célébrité autant à son talent d'écrivain qu'à la grande modestie qui en rehaussait le prix, et qui est, dans une femme, une des formes les plus gracieuses de la pudeur elle-même. Mademoiselle de Meulan se fit remarquer d'abord par ses articles dans le *Publiciste*, par la justesse, la fécondité, l'agrément et la finesse de ses observations sur les sujets les plus variés. Ce qu'il y avait d'étonnant, dit quelque part Morellet, c'est qu'elle écrivait ses articles, *stans pede in uno*, du soir au lendemain, sur la demande du rédacteur en chef. Aucun homme de lettres n'avait alors une littérature plus saine, un meilleur style, plus de neuf et plus de piquant. On sait que c'est par là qu'elle ravit l'attention de l'homme illustre qui, plus tard, lui offrit sa main, et jamais époux ne furent plus dignes l'un de l'autre. Je reviens à la lettre de mademoiselle de Meulan :

MADEMOISELLE DE MEULAN A SUARD.

« Voici, monsieur, le plan et le commencement de l'ouvrage que vous m'avez permis de vous soumettre. Vous verrez que, dans tout ce qui n'est pas mis en vers, je n'ai fait qu'indiquer les scènes, sans chercher à donner aucune idée des moyens que je compte employer pour les faire marcher au but. J'ai pensé que la première scène suffirait pour vous mettre à même de juger si j'étais capable ou non de le remplir. C'est de vous, monsieur, dont le suffrage m'a déjà soutenue contre des difficultés que j'ai rencontrées, que j'attens ou le courage qu'il me faudra pour abandonner mon entreprise ou la confiance nécessaire pour la

continuer. Mais, afin que vous ne vous trompiez pas sur le degré de sévérité que je vous demande, je vous déclarerai que je ne veux point faire paraître un ouvrage qui, après m'avoir pris beaucoup de temps, se soutienne quelques jours par les soins de quelques amis ; je veux le faire bon ou point du tout. C'est vous dicter à peu près votre réponse, mais j'aime mieux rien qu'un pareil succès. Vous trouverez sans doute qu'avec cette manière de voir, il faut un terrible fonds d'amour-propre pour avoir conçu l'idée seulement de l'ouvrage que je vous envoie. J'en conviens, mais cet amour-propre a besoin d'être connu pour être dirigé, et il vaut mieux vous en faire confidence qu'au public. Vous voyez, monsieur, quelle confiance m'inspire l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner, puisqu'elle me donne le courage de vous confier une prétention dont je sens tout l'extraordinaire, pour ne pas dire le ridicule, et vous sentez de même combien cette confiance me doit être nécessaire pour que je consente à m'exposer ainsi au jugement d'un homme dont l'opinion me doit être, à tant de titres, la plus précieuse de toutes. » PAULINE MEULAN. »

Dans ce style mâle et fier, et en même temps si modeste et si respectueux, l'auteur s'est peint, j'ose le dire, au vif. Son âme y est aussi tout entière, et qui n'a pas connu jusqu'ici mademoiselle de Meulan, ne saurait dire, ayant lu cette lettre, qu'il ne la connaît pas maintenant. Elle était de ces âmes supérieures qui ne se manifestent jamais à demi, qui n'ont ni le sot orgueil de se donner à deviner, ni le besoin de se détailler en quelque sorte pour être pénétrées, de s'analyser elles-mêmes pour être comprises. Un mot, un trait y suffisent, et la lettre de mademoiselle de Meulan n'est pas autre chose. Mais quel est l'ouvrage auquel elle fait allusion? Elle parle de passages en prose et d'autres en vers, de *scènes qui ne sont qu'indiquées*, ex-

pressions généralement applicables à une œuvre dramatique. Or, je n'en vois aucune de cette nature dans la liste des écrits de mademoiselle de Meulan. Il est probable que les bornes étroites où elle veut que Suard renferme son jugement, et la ferme résolution où elle est de faire un ouvrage bon ou de ne le pas faire du tout, obligèrent le juge à se prononcer de telle sorte, que l'auteur dut sacrifier sa pièce, plutôt que de la voir vivoter par la grâce et avec le seul soutien de ses amis [1].

Cette lettre et la précédente constatent deux choses : premièrement, l'autorité de Suard pour suspendre ou déterminer, selon qu'il le jugeait à propos, la publication d'ouvrages soumis à son appréciation : et cette circonstance donnerait déjà la plus haute idée de son caractère, quand on n'en aurait pas d'ailleurs des preuves également honorables; secondement, l'existence de deux ouvrages qu'on ne connaissait pas, condamnés au néant par leurs auteurs, sur le seul témoignage du critique appelé à en décider. Le fait est assez rare pour qu'il vaille la peine d'être signalé.

Je donne les lettres qui suivent, sans commentaires; elles ont trait, soit à des ouvrages connus, soit à d'autres qui ne sont pas assez clairement désignés pour qu'on les reconnaisse; mais elles n'ont guère d'importance que celle que leur communiquent les personnes qui les ont écrites.

[1] J'ai su depuis qu'il s'agissait en effet d'une comédie, d'une grande comédie de caractères ; mais la pièce n'a jamais été finie, et l'auteur la jeta au feu. L'homme illustre auquel mademoiselle de Meulan unit plus tard ses destinées n'a jamais rien lu de cette comédie; le titre et le sujet lui sont même restés inconnus.

J'en excepte pourtant la première, qui est de madame Necker, et où l'auteur des *Maximes* est apprécié avec autant de concision que de justesse.

DE MADAME NECKER A SUARD (SANS DATE) 1778?

« Madame Necker est fort sensible à l'attention obligeante de M. Suard ; elle vient de lire avec un extrême plaisir la notice *sur le caractère et les écrits de M. de la Rochefoucauld*; ce petit ouvrage étoit bien digne d'être mis à la tête des réflexions morales. M. de la Rochefoucauld y est jugé plus favorablement qu'il ne jugeoit les autres, et M. Suard m'a convaincu que si la première opération d'un esprit exercé est d'appercevoir les vices des hommes à travers les apparences de la vertu, la seconde et la plus difficile est de découvrir sous de grands défauts quelques vertus qui peuvent en être le germe. On doit vous avoir beaucoup d'obligation d'avoir sçû presque anéantir les torts sans les laisser ignorer, et surtout d'avoir accru la réputation de l'auteur des *Maximes* par toutes les vertus de ses descendants. Adieu, monsieur, mille remercîmens et beaucoup de regrets de ne vous avoir pas vù depuis longtemps. »

DE MADAME DE STAEL A SUARD, 1814.

« Pourriez-vous me trouver, mon digne ami, la *Défense du roi* par mon père ? J'en ai besoin dans ce moment, et je ne l'ai pas trouvée chez les libraires. Je suis cette après-dîner chez moi ; m'honorerez-vous de votre présence ? » N. DE STAEL. »

DE LA MÊME AU MÊME.

« J'ai été très-émue par la petite brochure que vous m'avez donnée ; on sent qu'elle est écrite à l'instant même de l'émotion, et elle la renouvelle. Dites à madame Suard combien je sçais apprécier son âme.

» Quand vous voudrez de moi, j'irai vous voir et je vous demanderai un jour de dîner chez moi ; car il faut se revoir. »

» Dimanche. » (*Sans signature ni date.*)

DE LA MÊME AU MÊME.

« Cette préface est charmante ; elle excite la curiosité, et il y a cette élégance qui n'appartient qu'à vous. Mais dès la première ligne, je reconnais madame Suard, et le mot *son ami ne lui survécut pas longtemps,* cache en trahissant. Donnez-moi vite le livre. Je suis demain chez moi jusqu'à neuf heures. Mille amitiés. »

(*Sans date ni signature.*)

Il s'agit ici de la Préface des *Confessions de madame de Fourqueux*, née Monthion, éditées en 1817, par Suard.

DE LA MÊME AU MÊME.

« Comment se fait-il que *instable* ne soit pas dans le *Dictionnaire de l'Académie française ?* Je suis chez moi ce soir jusqu'à neuf heures ! Je compte dimanche sur madame Suard, entre sept et huit heures.

» Mille amitiés inaltérables. »

(*Sans date ni signature.*)

Les correspondances littéraires qu'entretenaient plusieurs souverains du Nord avec des gens de lettres connus ou inconnus, et qui vivaient principalement à Paris, furent, comme on sait, très à la mode dans le siècle dernier. Les gens de lettres étaient très-friands de cette faveur, bien que, ainsi qu'on l'a pu voir par l'exemple de Thiriot, ils n'en retirassent pas toujours autant d'avantages qu'ils s'en étaient promis. Très-peu de ces correspondances, celles de Grimm, de Favart et de La Harpe, et quelques lettres de Morellet à Rœderer seulement, ont été publiées. Que sont

devenues les autres, celles de Thiriot, d'Arnaud de Baculard, de Suard, de d'Alembert même, dit-on, et de quantité de *rapporteurs* d'un ordre moins élevé qui travaillaient au rabais? Car il n'était pas jusqu'aux comtes et barons de l'Empire qui ne voulussent en cela suivre la mode. Mais n'étant pas si riches, ni, par conséquent, si généreux que les princes souverains, ils durent chercher à se pourvoir à meilleur compte et descendre à cet effet jusque dans les souterrains de la littérature. Buchon (*Souvenirs et courses en Suisse*, 1836, in-8°) dit qu'il a retrouvé dans plusieurs bibliothèques particulières d'Allemagne ces correspondances du temps. « C'est, ajoute-t-il (page 477), pour la plupart un journal manuscrit anecdotique et politique, assez semblable, pour la forme, à celui de Bachaumont. » Ce renseignement est bien vague, et ne fait mention que des bibliothèques particulières. Quoi qu'il en soit, il met sur la voie, et peut-être ne serait-il pas impossible d'obtenir des possesseurs de ces correspondances la permission de les copier et de les publier? Pour moi, j'ai toujours vivement regretté que la correspondance de Thiriot avec le roi de Prusse, laquelle a duré dix ans, n'ait pas été livrée au public. Il serait particulièrement curieux de vérifier comment ce sybarite, qui s'est montré si froid et si lâche à l'égard de Voltaire, dans la querelle de celui-ci avec Desfontaines, le traitait dans ses confidences au roi de Prusse.

Frédéric est le seul qui ait eu le dégoût de ces rapsodies. En décembre 1772, il ne voulut plus entretenir de correspondants littéraires quelconques; il refusa Suard, que lui proposait d'Alembert, et La Harpe qui se présentait lui-même.

Les deux lettres à Suard, que je vais transcrire, nous montrent ce dernier chargé d'une correspondance de cette nature près du margrave d'Anspach; elles nous apprennent aussi qu'il s'acquittait de cet emploi avec autant d'intelligence que de dignité.

LE MARGRAVE D'ANSPACH A SUARD.

« Monsieur,

» J'ai reçu, monsieur, avec bien du plaisir, les feuilles que vous m'avez envoyées. J'admire le choix judicieux que vous en avez su faire et me flatte que vous voudrez bien continuer à me procurer un amusement aussi agréable qu'instructif.

» Pour ce qui regarde mademoiselle Rocour, je doute qu'avec toute son intelligence et ses dons naturels, elle eût pu, sans mademoiselle Clairon, captiver tous les suffrages d'une nation aussi éclairée. De tels phénomènes ont été rares dans tous les siècles.

» Au reste, monsieur, je remets entièrement à votre disposition ce que vous jugerez à propos de me communiquer : tout ce qui me vient de vous m'étant infiniment agréable par le cas que je fais de votre mérite et de vos rares talents.

» C'est de ce sentiment que partent l'estime distinguée et la considération parfaite avec laquelle je suis,

» Monsieur,

» Votre très-affectionné,

» LE MARGRAVE D'ANSPACH.

» A Anspach, le 7 février 1775. »

Il paraît, au deuxième paragraphe de cette lettre, que Suard, dans l'éloge qu'il avait fait des talents dramatiques de mademoiselle Raucourt, n'avait pas remarqué que cette actrice était l'élève de mademoiselle Clairon. Le margrave, qui avait alors Clairon à sa cour sur le pied de favorite, et qui en était très-épris, fut désagréablement frappé de

cette omission, et il la répare ici en chevalier plus soigneux sans doute de l'honneur de sa dame que du sien propre.

L'autre lettre est sur le même sujet.

LE COMTE DE GEMMINGEN A SUARD.

« Monsieur,

» J'ai trouvé la lettre dont vous m'avés honoré au retour d'un petit voyage que j'avois fait sur mes terres. Les feuilles que vous avés, en attendant, envoyées à monseigneur le margrave, lui sont parvenues très-régulièrement. Son Altesse continue à les lire avec beaucoup de plaisir et m'a ordonné de vous en marquer son contentement. La belle littérature, et tout ce qu'y peut (*sic*) avoir rapport sont des objets qui intéressent particulièrement la curiosité de ce prince ; il reçoit le *Mercure* et n'a pas d'autres journaux. Je crois que vous l'obligeriés, monsieur, en indiquant lesquelles feuilles périodiques sont celles que vous préférés; votre correspondance sera facilitée par ce moyen-là, quoique j'ose assurer que tout ce qui part de votre plume est également intéressant au margrave. Les mauvais ouvrages, ou ceux qui ne passent pas le médiocre, ne méritent pas de censures ; il suffit qu'on sache qu'ils ont paru et qu'ils ne méritent pas d'être lû : au lieu que vous obligerés le margrave en indiquant les bons livres qui paroissent, en fait d'histoire, de politique, de belle littérature et de philosophie, et qui méritent d'entrer dans la collection que monseigneur s'est proposé de faire. Vous avez vu, monsieur, par le catalogue que mademoiselle Clairon vous a communiqué, qu'elle n'est rien moins que complette, et qu'il y manque beaucoup pour en faire une bibliothèque bien choisie. Vos connoissances y suppléeront, et monseigneur sera charmé de former sa collection sur vos avis. Nous avons maintenant le bonheur de posséder mademoiselle Clairon à notre cour. Tous ceux qui ont le plaisir de faire sa connoissance en sont enchantés. Elle mérite de toute façon les éloges d'une nation aussi éclairée que la vôtre

et l'estime qu'on ne sauroit refuser à son cœur et à ses talens. J'espère, au reste, que vous voudrés bien continuer à m'honorer de votre correspondance et de votre amitié, que je tâcherai de mériter par l'estime la plus parfaite, avec laquelle je serai sans cesse, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» DE GEMMINGEN. »

» A Anspach, le 22 mai 1775. »

On n'a jamais su qu'à peu près et en gros comment la *Correspondance* de Grimm et de Diderot a été faite, et quels écrivains y ont participé ; mais on ne sait pas encore quelle part revient exactement à chacun dans la fabrication, qu'on me passe le mot, de cette chronique clandestine. On le saura désormais, du moins pour les cinq volumes qui en sont comme la fleur, publiés par Joseph Bancet, en 1812, et qui, formant, dans l'ordre de date, la seconde partie de cette correspondance, en sont la première dans l'ordre de publication.

Des deux pièces qui s'y rapportent et qu'on va lire, la première est une déclaration de Meister, principal collaborateur de Grimm, touchant les procédés et les instruments appliqués à la composition des cinq volumes publiés en 1812 ; l'autre est une lettre du libraire Buisson, qui nous fait savoir comment la partie, éditée par Suard en 1813, a été frustrée de ces anecdotes piquantes et scandaleuses qu'on remarque dans la précédente.

A peine ces cinq volumes furent-ils publiés, qu'ils donnèrent lieu à des réclamations de la part de gens qui s'y trouvaient nommés et d'autres qui ne l'étaient pas comme ils l'auraient voulu. Ceux qui ne réclamèrent pas étaient morts, mais ils n'en protestèrent pas moins par l'organe de leurs ayants cause. Suard s'y vit assez mal traité, ainsi

que son bon ami Morellet. Il s'en pleignit à Meister, retiré alors à Zurich, qu'il savait être l'auteur de la plus grande partie de ces cinq volumes. Meister lui répondit ce qui suit :

« 27 juillet 1812.

» Mon respectable et généreux ami, que vous êtes bon d'avoir daigné répondre et si promptement, et d'une manière si douce et si consolante à mes tristes lamentations ! Si madame M...[1] avait seulement trente ans de moins, elle vous aurait embrassé de tout son cœur pour vous remercier de l'instant de calme et de courage que m'a rendu votre aimable lettre. Mais, hélas ! mon chagrin vient d'être cruellement renouvelé en parcourant l'ouvrage que je n'ai reçu qu'avant-hier. Il n'y a peut-être pas, dans ces cinq malheureux volumes, deux cents pages qui soient de M. de Grimm. Le premier et les quatre cinquièmes du second, comme il est trop facile de s'en apercevoir, ont été principalement rédigés par Diderot, durant un premier voyage que fit son ami en Saxe et en Prusse. Hélas ! je suis en conscience plus ou moins coupable de tout le reste. Que de doux et de pénibles souvenirs ne m'ont point rappelé (*sic*) la compilation de ces feuilles, qui ne furent jamais adressées à personne que sous la promesse du secret ! Le printemps de soixante et treize, M. de Grimm accompagna le prince de Hesse-Darmstadt en Allemagne et de là en Russie. En 75, il fit le voyage d'Italie avec le comte de Romanzoff et le ramena de Naples à Pétersbourg. Ce fut l'époque de sa plus longue absence. De retour à Paris, il me remit toute la *boutique* avec ses charges et ses bénéfices. Mais le portefeuille de M. Diderot, jusqu'à sa mort, ne cessa point d'être à ma disposition. Je ne manquai pas non plus de mettre à contribution l'esprit et la mémoire de toutes les autres personnes que je voyais alors, moins pour soulager ma paresse que pour répandre

[1] Mme Meister, sa femme.

plus de variété sur cette fatale besogne. Madame d'Epinay s'est cru (*sic*) longtemps engagée à me fournir un assez grand nombre d'articles, mais qu'elle me permettait d'arranger à ma manière. C'est une légère consolation pour mon cœur de pouvoir vous assurer que celui qui vous a particulièrement blessé n'est pas de moi ; je ne puis en dire autant de ceux de M. Morellet, et j'en suis désespéré, car ses derniers écrits, durant le plus terrible des orages politiques, m'ont inspiré pour lui la plus juste et la plus tendre vénération.

» Vous voyez, mon respectable ami, qu'au fond j'ai beaucoup plus à me plaindre de M. Bancet que feu mon excellent ami. Il ne lui a mis que du blanc et du rouge, tandis qu'il m'a barbouillé de noir et m'a écorché de toutes les manières. S'il y a dans les morceaux que je ne puis désavouer beaucoup de bêtises, de négligences et d'incorrections qui doivent être mises sur mon compte, il n'en est guère moins qui sont évidemment des fautes de copiste, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de corriger. Pendant longtemps, j'avais quinze ou seize copies à revoir, et vous comprenez combien de méprises l'ennui d'une pareille révision ne pouvait manquer de laisser échapper. Je ne puis accuser jusqu'à présent M. Bancet de beaucoup d'additions faites malicieusement à mon travail. J'aurais plutôt à me plaindre de quelques suppressions, entre autres d'un ou deux articles trop flatteurs pour moi de Diderot sur l'*Origine des principes religieux*, et sur les persécutions que m'attira cette imprudence philosophique ; d'une analyse faite avec assez de soin de l'Eloge de Colbert, que je me suis rappelée, parce que je lui dois le témoignage le plus sensible d'une bienveillance et d'une amitié, qui, depuis, ne se sont jamais démenties, etc. Mais je remercie M. B... et son censeur du retranchement de plusieurs morceaux dont la tendance irréligieuse aurait fort affligé mes rapports et mes sentiments actuels.

» Que faire à tout cela ? Le conseil que vous me donnez, mon

excellent ami, c'est bien celui que je me donne aussi le plus volontiers. Il n'en est point de plus analogue à mon caractère, à toute ma manière d'être. Jouir du repos dans mon intérieur et surtout ne troubler jamais celui de personne, est depuis longtemps le plus cher, le plus constant de mes vœux, plus que jamais à l'âge où je suis. Mais il n'en est pas moins dur de se voir à la fripperie de son vivant, et de n'oser pas même crier au voleur, crainte de se voir encore plus déchiré qu'on ne l'est déjà. Dans le pays dont la politique nous fait payer si cher notre sucre et notre café, pour un délit de ce genre, on eût obtenu de belles et bonnes indemnités. Dieu me garde d'y songer ! Cependant, s'il était un moyen sûr et sans éclat d'empêcher du moins que l'on ne continue de me dépouiller, et de m'exposer ainsi tôt ou tard à toute sorte de regrets et de chagrins, combien j'en rendrais grâce au bon ange qui voudrait me l'indiquer !

» Comme il existait dans les différentes cours de l'Europe, depuis les bords de l'Arno jusqu'à ceux de la Néva, quinze à seize copies du malheureux manuscrit, il n'est pas facile de découvrir où il a pu être volé. Ce que je crois savoir d'une façon assez positive, c'est qu'on a imprimé *Jacques le Fataliste*, *la Religieuse* et les *Observations sur la peinture*, d'après la copie de la correspondance trouvée lors du pillage des effets de M. de Grimm, en 92.

» Voilà, mon digne et généreux ami, tous les renseignements que je suis en état de vous donner sur l'affaire, dont malgré ma pauvre philosophie et vos sages avis, je me désolerai longtemps encore.

» Je vous conjure de n'en rien faire et de n'en rien dire qui puisse me trahir davantage, fût-ce même de la manière qui pourrait le plus consoler mon amour-propre. Ce que je redoute encore beaucoup, ce sont les inquisitions et les indiscrétions de MM. les journalistes allemands. Il en est qui sont fort à même

de savoir tout ce que je viens de confier à votre douce et prudente amitié.

» Veuillez faire agréer, je vous prie, tous mes respects à madame Suard, et recevez vous-même l'éternel hommage de la plus vive reconnaissance et de l'attachement le plus tendre et le plus respectueux de votre pauvre Suisse. » Y. F. E. »

« Je me trouve bien plus vieux que vous, et des chagrins comme celui que j'éprouve en ce moment me vieillissent encore plus que la fin passablement prochaine de mon quatorzième lustre.

» Je n'ai pas pu me procurer encore la satisfaction de lire les articles dont vous avez enrichi la seconde livraison de la *Biographie universelle.* J'ai surtout la plus extrême impatience de voir celui de Bacon, dont je me suis fort occupé ce printemps.

» L'illustre voyageuse[1] est allée, dit-on, de Vienne à Salonique, apparemment pour se rapprocher du théâtre d'un poëme en prose qu'elle avait le projet d'entreprendre, il y a quelques mois, *Richard Cœur de Lion.*

» A Z. (*Zurich, selon le timbre de la poste*), ce 27 juillet. »

Ainsi Meister se défend, avec un grand air de sincérité, d'être pour rien dans les morceaux qui ont affligé Suard; mais il avoue qu'il n'en peut pas dire autant de ceux qui regardent Morellet. En même temps, il entre dans les détails les plus circonstanciés sur la manière dont ces cinq volumes ont été exécutés, soit par les auteurs, soit par l'éditeur. Ainsi, selon lui, il n'y a pas, dans ces cinq volumes, *deux cents pages qui soient de Grimm; Diderot a fait le premier et les quatre cinquièmes du second; tout le reste est de Meister seul.* De plus, il déclare que,

[1] Madame de Staël.

pour se renseigner, il mettait à contribution, outre le portefeuille de Diderot, toutes les personnes à qui leur esprit ou leur mémoire pouvait fournir quelque chose d'intéressant; il nomme madame d'Epinay; elle s'était crue, dit-il, engagée, et s'il ne donne pas le motif de cet engagement, c'est que Suard à qui il s'adresse le savait aussi bien que lui, aussi bien que nous le savons nous-mêmes. Les droits que Grimm avait sur la personne de madame d'Epinay s'étendaient jusque sur sa plume. On voit encore que le manuscrit *qui avait servi à la publication des cinq premiers volumes, avait été volé* on ne sait où, et que *Jacques le Fataliste, la Religieuse* et les *Observations sur la peinture*, furent imprimés à part, *d'après un autre manuscrit trouvé chez Grimm, lors du pillage de ses effets en* 1792. Ces déclarations ont leur prix, et je n'ai garde d'y insister.

Maintenant, si on veut bien lire dans la *Correspondance de Grimm*, le morceau dont Suard avait été blessé, on conviendra qu'il ne valait pas la peine que son indifférence philosophique en fût si fort troublée. C'est que sa considération s'étant singulièrement accrue depuis trente-six ans, époque où remontait l'événement qui avait donné lieu à cet article; il craignait qu'elle n'en souffrît quelque atteinte, sinon quelque diminution. La lettre de Meister ne nous dit pas quel était ce fameux article; mais, sur quatre ou cinq qui concernent Suard, il est facile de voir que la plainte de l'académicien portait sur l'analyse de son discours de réception à l'Académie (t. III, p. 149). Suard, avec son esprit ferme, mais modéré et conciliant, s'était attaché dans ce discours à démontrer longuement et avec beaucoup d'efforts que la philosophie, loin de nuire aux

arts, aux bonnes mœurs, à la religion, leur avait été infiniment favorable. Véritablement, la religion est ici de trop. D'où la remarque du critique, « qu'il s'était contenté longuement de prouver combien il était bon chrétien, ce qui n'était pas du tout la chose qu'il importait de prouver à l'Académie. » Le critique continue sur ce ton railleur, et, en combattant la thèse de Suard, il soutient avec beaucoup de verve la thèse contraire.

Morellet était plus fondé à réclamer, sa traduction *des Délits et des Peines*, de Beccaria, étant traitée dans le deuxième volume (p. 432) avec une sévérité qui va jusqu'à l'insolence. Le critique l'appelle une *défiguration* de l'original; car, ajoute-t-il, « par une présomption bien ridicule et bien impertinente, il crut qu'il lui était réservé de mieux ordonner ce traité : en conséquence, il le dépeça par morceaux, et le recousut (*sic*) comme un habit d'arlequin, bien résolu d'avoir rendu un service important à son auteur original. Celui-ci, très-offensé, eut cependant la faiblesse de remercier son dépeceur. »

Une autre critique très-spirituelle et très-satirique atteignait le même personnage au sujet de son *Portrait de madame Geoffrin* (t. IV, p. 105). Morellet y avait traité à fond de la libéralité, et développé dans le plus grand détail ce qu'il appelait *l'humeur donnante* de madame Geoffrin. « *L'humeur donnante!* s'écrie Meister : ce mot a pour son oreille un charme suprême. Il a l'art de le ramener presque à chaque page et de lui donner toujours une grâce nouvelle. » Et ne croyez pas que la reconnaissance de Morellet envers madame Geoffrin, de laquelle il avait hérité 1,200 livres de rente, l'ait porté à louer une vertu si modeste avec tant d'éclat, peut-être avec tant d'in-

discrétion : « Non, la reconnaissance la plus vive est aussi simple, aussi délicate, aussi réservée que le sentiment qui la fait naître... Il est à présumer qu'il a eu un projet plus essentiel, plus digne d'un philosophe que celui de satisfaire simplement le besoin de son cœur, et son secret est dans son épigraphe : *Utile nobis proposuit exemplar*, elle a laissé un exemple utile à suivre. O vous, mesdames, qui prétendez à la même considération, à la même célébrité que madame Geoffrin, voyez ce qu'il faut faire et surtout pour les gens de lettres ; car, comme l'observe finement l'auteur dans une note : « *Il faut autre chose que des dîners pour occuper dans le monde la place que cette femme estimable s'y était faite.* » En d'autres termes (car cette tirade est aussi longue qu'embarrassée et obscure), Morellet proposait aux dames de donner aux gens de lettres, non pas seulement des dîners, mais des pensions, avant ou après leur mort, si elles voulaient être dans le monde sur le même pied que madame Geoffrin, et avoir comme elle de belles oraisons funèbres. Cette insinuation de Meister passait un peu la raillerie, et il a raison d'en faire son *meâ culpâ*.

L'intérêt, le scandale même qu'avait excité la seconde partie de cette correspondance, nonobstant les coups de ciseaux de la censure, faisait désirer vivement au public affriandé l'impression des deux autres ; elles parurent toutes deux en effet la même année, 1813, et presque en même temps. Suard, à qui avait été confié le manuscrit de la première, en retrancha les personnalités injurieuses à l'égard des morts et surtout des vivants, les traits contre les mœurs, ceux contre la religion et ses ministres, et généralement tout ce qui pouvait tomber sous le coup de la ré-

probation des honnêtes gens. Mais cela ne faisait pas le compte du libraire Buisson, lequel avait édité la seconde partie, et y avait beaucoup gagné. Il n'entendait pas se mettre en frais de nouveau pour des choses qui n'intéressaient que la littérature; il voulait des traits malins et satiriques contre les auteurs vivants, les prêtres, les personnes de l'ancienne cour, et les personnes en crédit; il voulait enfin du scandale; sans quoi il y mangerait son avoir et mourrait à l'hôpital. Suard eut toutes les peines du monde à réduire au bon sens cet impudent spéculateur, lequel avait bien osé lui écrire ce qui suit :

« Monsieur,

» Voilà les deux ouvrages que vous me demandez à compte de nos arrangemens sur les supplémens à la correspondance de Grimm.

» Dans votre lettre d'hier, vous me dites que le propriétaire de ce manuscrit, *s'occupe à y faire quelques corrections d'après des idées de convenances particulières*. Nous verrons quel genre de corrections cette personne y fait, car si elle faisait disparaître, comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer à notre première entrevue, les traits malins et satiriques contre les auteurs vivants, et surtout contre les prêtres, ou contre les personnes de l'ancienne cour et autres individus plus ou moins en crédit, vous comprenez, monsieur, que le surplus de cette correspondance restant purement littéraire, n'aurait pas, bien que spirituelle et anecdotique, la vogue des cinq volumes que j'ai déjà publiés, et ne mériterait plus, par le temps affreux qui court, où le commerce est anéanti, les honneurs de l'impression. Vous êtes vous-même, monsieur, bien convenu de tout cela avec moi, et que de pareilles suppressions ne pouvaient avoir lieu sans rendre nulle l'édition future. Nous verrons donc,

dis-je, les corrections du propriétaire, et je vous prie, monsieur, de vouloir bien m'avertir dès que vous aurez reçu le manuscrit qui doit former le premier volume. Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» BUISSON. »

» 10 octobre 1812. »

Les honneurs de l'impression ! Il faut avouer que voilà des honneurs bien placés. La diffamation et les gravelures, tels sont les moyens par lesquels Buisson pensait relever le commerce de la librairie et entretenir son ménage ! Je me rappelle, à ce propos, la réponse que fit Érasme (lettre III du livre XXI) à un de ses amis qui excusait un éditeur de libelles, par la raison que cet homme ne savait comment faire pour nourrir sa femme et ses enfants : « Qu'il mendie ! s'écrie Erasme, ou qu'il prostitue sa femme; car ce crime serait moindre que celui de ruiner la réputation de son prochain ! » La réponse est brutale, mais s'explique par la situation d'Érasme, qui était alors déchiré dans d'affreux libelles. On voit assez d'ailleurs que sa malédiction n'est qu'une figure de rhétorique ; il était trop bon homme pour en souhaiter l'accomplissement.

Voici une très-belle lettre de Brunck à Suard, à qui il avait demandé d'intervenir auprès de Necker pour obtenir que son *Sophocle* fût imprimé avec l'aide du gouvernement français. Tout ce qu'il y aurait à dire des services rendus aux lettres grecques par cet illustre philologue ne pouvant être dit avec autant d'exactitude, de clarté et en aussi bon style qu'il le fait ici lui-même, je m'abstiens de toute réflexion et je lui cède le parole :

« Strasbourg, le 1er janvier 1780.

» J'ai appris, monsieur, par mon ami M. du Saulx, avec quelle chaleur vous aviez bien voulu vous intéresser au succès d'une demande que j'ai faite à M. Necker. Je serois flatté d'être autorisé à penser que vos sentiments pour moi eussent excité votre zèle ; mais je me borne à croire qu'il n'a eu d'autre motif que votre amour pour les lettres. Ma reconnoissance en est d'autant plus vive ; elle est indépendante de la décision, et si j'ai différé jusqu'à ce moment à vous en assurer, c'est que je n'ai pas voulu avoir l'honneur de vous écrire sans vous mettre en état de juger par vous-même de l'objet de mon travail. Agréez, monsieur, le volume ci-joint. Je sais que vous avez le goût que les plus grands hommes de tous les siècles n'ont point regardé comme une foiblesse, et sur lequel je suis plus intéressé que personne à ce qu'on ne jette point de ridicule, celui des beaux livres. J'ai tâché, par tous les moyens qui ont dépendu de moi, de rendre celui-ci digne d'occuper un petit coin de votre bibliothèque. En le feuilletant, vous remarquerez que ces tragédies sont imprimées de la même manière que le sont les vôtres, que les noms des personnages sont mis entre lignes en lettres capitales, et que les vers de différentes mesures sont distingués ; ce qui n'avoit encore jamais été fait ; que le texte n'est plus entrecoupé de titres ridicules dont les seuls qui dussent être conservés sont mis à la marge. Si vous lisez ces tragédies, vous trouverez dans la leçon un grand nombre de différences considérables autorisées par de bons manuscrits, ou par des conjectures dont la vraisemblance approche de la certitude. Mais surtout vous remarquerez dans les chants des chœurs une chose très-importante, qui est la restitution du mètre. La plupart des éditeurs des pièces dramatiques grecques n'entendoient rien au méchanisme et à la fabrique du vers, de sorte qu'il y a peu de pièces où l'on ne trouve un grand nombre de lignes qui ne sont pas plus des vers que ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Cela

est pourtant très-essentiel ; car il est certain que, dans les chants des chœurs, surtout ceux qui sont divisés en strophes et en antistrophes, dont une partie se chantoit sur la même mélodie que l'autre, s'il y avoit eu disparité de mesure dans les vers correspondants, le peuple d'Athènes, qui avoit l'oreille fine, comme on en peut juger par le mot connu d'une marchande d'herbe à Théophraste, auroit sifflé le poète et le chanteur, comme notre parterre siffleroit un balourd qui feroit rimer *corbeille* avec *tarte à la crème*. En général, on peut dire que tout est à faire pour mettre les gens de lettres en état de lire avec plaisir et avec fruit ce qui nous reste du théâtre des Grecs, qui, malgré des éditions multipliées, copiées la plupart les unes sur les autres, est demeuré dans un état pitoyable. J'en donnerai dans peu la preuve convaincante, en publiant dans un petit volume, qui est actuellement sous presse, la tragédie des *Bacchantes*. Il est impossible d'y rien comprendre dans aucune édition, parce que les noms des personnages y ont été jetés au hasard, et s'y trouvent placés tout au rebours de la raison. C'est cependant la pièce la plus intéressante d'Euripide. Ce poète qu'on a appelé le philosophe de la scène n'étoit pas comme feu M. Jean-Jacques ; il n'avoit pas du tout l'envie d'être martyr de la philosophie. Les tracasseries qu'il avoit vu susciter à son maître Anaxagore avoient commencé à l'en éloigner un peu : ensuite l'exil d'Alcibiade et peut-être la mort de Socrate lui firent peur. Pour échapper à l'inquisition, il composa sur ses vieux jours les *Bacchantes,* où, dans la vue de persuader au peuple qu'il étoit plein de respect pour les opinions reçues, il consacra l'excès le plus affreux du fanatisme, la mort de Penthée déchiré par sa mère et par ses tantes. M. du Saulx a dû vous montrer, monsieur, deux feuilles de l'édition de *Sophocle* telle que je me propose de la donner. Le docteur Musgrave vient de publier en Angleterre un *Euripide* à peu près semblable, quant au format et au caractère, mais très-différent pour le

goût, pour la grâce et pour l'exactitude. Il fourmille de fautes de toute espèce. J'en ai fait assez connoître les défauts en rendant d'ailleurs justice à l'érudition, à la sagacité et au jugement de l'éditeur. Voyez seulement, dans le petit livre ci-joint, l'avant-dernière note de la page 393. Le docteur convient de tout avec moi; il sent qu'il n'a pas répondu à l'attente du public, que son ouvrage est manqué, et il se prépare à en donner une seconde édition, dès que la première sera débitée. Il a beau jeu pour cela, car il ne lui en coûte rien. C'est l'université d'Oxford qui a fait les frais d'impression de la première édition. Voilà ce qui, en plus grande partie, m'a fait naître l'idée de demander au roi des secours pour l'impression du *Sophocle. Se pourroit-il que le roi de France ne fût pas en état de faire ce qu'a fait une société de théologiens?* J'ai présenté à M. Necker des motifs qui lui sont personnels. J'ai envoyé hier à mon beau-frère un petit mémoire qui justifie les foibles prétentions que je puis me permettre d'avoir. D'après cela, on fera ce qu'on voudra. Je suis embarqué pour cette édition de *Sophocle;* il n'y a plus moyen de reculer : je la donnerai aussi parfaite qu'il dépendra de moi, au risque d'y perdre beaucoup. Mais je m'en tiendrai là, et je laisserai aux étrangers le soin de donner la suite des poètes dramatiques. Si quelque littérateur anglais entreprend de donner *Eschyle*, et que j'en sois averti à temps, je lui proposerai d'adopter ma manière, et de ne pas suivre le pont aux ânes, comme a fait le docteur Musgrave, à qui j'ai mandé que si M. Baskerville s'avisoit d'imprimer les tragédies de Racine, comme il a fait imprimer celles d'Euripide, cet habile artiste auroit beau en faire un chef-d'œuvre de typographie et le donner pour un schelling, personne n'en voudroit.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère et le plus respectueux attachement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. » BRUNCK. »

Parmi les autographes ayant appartenu à Suard, j'en ai trouvé un assez grand nombre de la main de personnages anglais, entre autres, de Hume, de Garrick, de Robertson et de Wilkes. Les lettres de ce dernier, toutes inédites, en sont la partie la plus considérable comme aussi la plus piquante, et abondent en faits curieux, politiques et littéraires, relatifs aux deux pays. Almon a publié cinq volumes de lettres de Wilkes, mais aucune ne met plus à découvert que celles dont je suis possesseur, les pensées intimes de l'homme, son orgueil, son ambition, ses folles espérances, et malheureusement aussi ses mauvaises mœurs et le cynisme de ses discours. Elles ont été écrites à Suard pendant la lutte du fameux démagogue contre le gouvernement anglais, et durant sa détention à la prison du Banc du roi. J'avais eu le dessein de les donner ici avec les autres ; mais comme elles sont très-nombreuses et qu'elles ont un intérêt à part, j'ai pensé qu'elles devaient être l'objet d'un travail particulier, et je les ai réservées à cet effet.

Les lettres de ces quatre personnages, à l'exception d'une seule, qui est de Hume, sont écrites en anglais, et c'est en français naturellement que je les donne ici. Elles appartiennent à notre histoire littéraire, dont elles éclaircissent quelques points, et elles ont en outre assez de mérite par elles-mêmes pour que le public me sache gré de les lui avoir communiquées.

C'est en 1768 que Suard traduisit l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson. Hume l'avait proposé pour traducteur à l'historien anglais, qui l'agréa en ces termes :

ROBERTSON A HUME.

« Mon cher monsieur,

» Ce n'est point par négligence que j'ai tardé à vous répondre, ni qu'il me soit indifférent d'avoir M. Suard pour traducteur. Je regarde au contraire ce choix non-seulement comme une bonne fortune, mais comme un honneur. Je vous prie de l'en assurer et de lui faire mes compliments les plus respectueux. J'ai tout concerté avec Strahan (l'éditeur anglais) de manière à l'arranger. Je le lui écrirai par le courrier prochain, et je lui expliquerai tout ce qui concerne cette affaire. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, la poste étant prête à partir. Je vous écrirai jeudi. En attendant, je suis très-sincèrement votre

» WILLIAM ROBERTSON.

» Collége, août 2 (1768). »

Selon sa promesse, Robertson écrivit le surlendemain à Suard la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'apprends par M. Hume que vous êtes venu à Londres peu de temps après que j'en étais parti. Je regrette vivement que ma mauvaise étoile m'ait privé du plaisir de m'y rencontrer avec vous. J'aurais été heureux de m'entretenir avec un homme à qui je suis si fort obligé, et j'aurais eu en même temps l'occasion de vous exprimer le parfait contentement que je me promets de votre traduction de l'*Histoire de Charles-Quint*. Si ce livre a réellement les qualités que mes amis veulent bien y reconnaître, il attirera nécessairement plus d'attention sur le continent qu'en Angleterre. Je craignais de tomber entre les mains de quelque traducteur à gages de Paris ou de La Haye, qui aurait ajouté ses propres bévues à mes défauts ; me voilà

maintenant débarrassé de toute inquiétude de ce genre. Je sais que mon livre gagnera à être tourné dans une autre langue, et qu'il paraîtra avec des beautés qui ne seront pas les miennes.

» M. Strahan, propriétaire et imprimeur de ce livre, est ici (à Édimbourg) à présent, et j'ai obtenu de lui qu'il vous enverrait les feuilles au fur et à mesure qu'elles seront imprimées; de sorte que vous aurez au moins quatre mois d'avance sur toute personne qui penserait à le traduire. Il exige cependant que le volume actuellement sous presse soit achevé à moitié avant de vous en envoyer une partie, et il vous prie d'avoir bien soin que la copie anglaise qu'il vous expédiera ne passe pas en d'autres mains que les vôtres. M. Strahan sera à Londres d'ici à trois ou quatre semaines, et alors il s'entendra avec M. Hume sur la manière de vous transmettre les feuilles et comment il pourra le faire le mieux à votre convenance.

» L'ouvrage se composera de trois volumes in-4°, chaque volume d'environ quatre cent cinquante pages. Le premier volume contient un tableau des progrès de la société en Europe, gouvernements, lois et mœurs, à partir de l'état de barbarie qui fut la suite de la corruption des peuples du Nord, jusqu'à la renaissance de l'ordre et de la civilisation; il se termine par le récit de la constitution politique des grandes nations européennes, au commencement du XVIe siècle. Ç'a été la partie de mon entreprise la plus pénible; elle m'a obligé à faire des recherches très-minutieuses sur les mœurs et les lois du moyen âge. Mais, s'il m'est permis de porter un jugement sur mon propre travail, j'ai l'espoir qu'on trouvera cette partie la plus utile et la plus estimable de l'ouvrage. Comme je désire lui donner tout le soin, le poli et l'élégance dont je suis capable, je ne ferai pas imprimer ce volume avant que les deux autres ne soient achevés. Le second vous arrivera le premier. J'y donne, presque au commencement, un long exposé de l'origine et des progrès de la Réformation. Je crains que l'histoire de cet

événement, écrite par un ministre protestant, ne vous semble trop partiale pour être publiée en France. Vous jugerez peut-être à propos de faire ce qu'a fait M. La Chapelle, traducteur de l'*Histoire d'Écosse*, à l'égard de quelques passages traités à ce point de vue dans cette histoire. Il a franchement traduit ce que j'avais écrit, se contentant de rejeter dans des notes en petit nombre quelques observations critiques propres à empêcher que le lecteur soit choqué. Si vous approuvez cette méthode et la jugez nécessaire, j'en serai plus charmé que d'altérations faites à mon texte. J'espère que, à l'exception de ce qui a trait à la religion, nul autre sentiment ne vous paraîtra assez injuste ou assez mal fondé, pour que vous en demandiez le changement.

» Pardonnez à l'importunité d'une lettre aussi longue. L'obligation que je vous ai me permet à peine de voir en vous un étranger, et je vous ai écrit ou, pour mieux dire, j'ai causé avec vous avec la familiarité et la loquacité d'une vieille connaissance.

» Je vous prie de me croire avec un profond respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» WILLIAM ROBERTSON.

» Collége d'Édimbourg, 4 août 1768. »

Cette traduction fut le plus considérable des titres littéraires de Suard aux suffrages de l'Académie française, en 1772. Mais alors son élection, pour des motifs dont il sera parlé ailleurs, ne fut point ratifiée par Louis XV. Les ennemis de Suard lui contestèrent cette traduction et ils faisaient assez entendre qu'il l'avait pillée de Le Tourneur. Il dut se justifier de cette imputation par une lettre adressée au *Mercure* (16 mai 1772), et expliquer les faits qui avaient pu y donner lieu. Ce qu'il y a de remarquable dans

cette lettre, c'est le peu de cas qu'il fait des traductions en général et l'espèce de dédain avec lequel il s'explique à ce sujet. Il y a là une affectation qui dépasse de beaucoup les limites de la modestie, et comme Suard était naturellement modeste, on ne comprendrait pas son procédé, si l'on voulait y voir autre chose qu'une protestation contre un titre académique qu'il récusait et un trait lancé contre Le Tourneur, traducteur fécond et déjà fameux avant lui.

« Je n'attache certainement, dit-il, aucune importance à cette traduction, je n'y ai pas mis mon nom, et il n'a pas tenu à moi que je n'en fusse point connu pour l'auteur. La gloire qu'on peut retirer d'une traduction médiocre ne vaut la peine ni d'être partagée, ni d'être disputée ; et je ne me serais jamais avisé de revendiquer la propriété de cet ouvrage si l'on ne m'avait accusé d'avoir voulu me faire honneur du travail d'autrui. »

Dans un fragment d'une lettre qu'il écrivit alors au prince de Beauveau, lettre inédite, et qui sera reproduite en son lieu, il explique ce qui a pu faire croire et dire qu'il s'était approprié le travail de Le Tourneur : « Pressé par un libraire, et craignant d'être prévenu par quelque traducteur hollandais, j'avais voulu associer M. Le Tourneur à une traduction de Charles V. Il avait traduit en conséquence environ un volume in-12 du milieu de l'ouvrage ; mais sa traduction était si inexacte par le sens et si plate par le style, que j'ai été obligé de la refaire entièrement. J'ai pour preuve son manuscrit et ses lettres. D'ailleurs, il m'a donné par écrit un désaveu du bruit qui s'est répandu. »

Cette déclaration a d'autant plus de poids, que le style de Le Tourneur n'est à comparer, sous aucun rapport, à

celui de Suard, et la fidélité et l'élégance, qualités principales de la traduction de l'*Histoire de Charles-Quint*, sont précisément celles qu'on trouve le moins dans les traductions de son rival.

Robertson eut donc tout lieu de s'applaudir du choix qu'il avait fait. Vingt-trois ans plus tard, il eût bien voulu, sans doute, que ses *Recherches historiques sur l'Inde*, publiées en 1792, fussent traduites par le même écrivain ; mais, craignant que Suard n'en fût détourné par d'autres occupations, il le pria seulement de lui indiquer une personne qui comprît assez bien l'anglais pour traduire convenablement cet autre livre. Il lui écrivit en conséquence :

« Cher monsieur,

» Quoique j'aie été depuis longtemps privé du plaisir d'une correspondance directe avec vous, j'ai eu souvent néanmoins celui de recevoir des nouvelles du bien-être dont vous jouissez par M. Arbuthnot, sir John Hunter Blaw, M. Stewart et quelques autres de mes amis. Agréez mes très-vifs remerciements pour les attentions obligeantes que vous avez bien voulu leur témoigner à ma recommandation. Ils gardent tous un profond souvenir du plaisir et de l'avantage qu'ils ont retirés de leur admission dans votre société, et j'ai été comblé par eux de remerciements qui vous sont bien plutôt dus qu'à moi.

» Maintenant, je prendrai la liberté de vous importuner d'une affaire qui ne regarde que moi. J'ai été engagé par hasard, il y a quelque temps, dans des recherches littéraires qui ont abouti à un volume in-4°, auquel je donne pour titre : *Recherches historiques sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, et sur les progrès du commerce avec ce pays avant la découverte du passage du Cap de Bonne-Espérance.* J'y ai ajouté un appendice, contenant une dissertation sur les

mœurs, le gouvernement, les lois, les arts, les sciences et la religion des Indiens.

» On n'est pas juge impartial de ses propres ouvrages, et je crois qu'il en est des auteurs comme des parents, lesquels ont une tendresse particulière pour l'enfant de leur vieillesse. Cependant, M. Stewart et d'autres de mes amis me disent que ce dernier ouvrage ne déshonorera pas ses aînés. Je sais fort bien à quelle heureuse circonstance l'*Histoire de Charles-Quint* doit l'accueil favorable qu'elle a reçu sur le continent. Je n'ose guère espérer d'y présenter son frère cadet sous les mêmes dehors élégants; je crains que vos autres occupations ne vous empêchent de vous engager dans une entreprise aussi laborieuse. Quoi qu'il en soit, plein du désir de conserver la bonne réputation que j'ai acquise dans votre pays, je vous aurais la plus grande obligation si vous me recommandiez une personne qui comprît assez bien l'anglais pour me traduire convenablement. Le livre paraîtra à Londres dans les premiers jours d'avril. Les deux tiers en sont déjà imprimés. Le volume ne dépassera pas 350 pages. Les éditeurs feront passer à Paris les feuilles imprimées de manière à donner à la personne que vous recommanderez l'avantage de devancer tout autre traducteur. Si vous écrivez à M. Strahan, imprimeur de Sa Majesté, à Londres, il enverra les feuilles conformément à vos instructions.

» Permettez-moi, en même temps, de vous demander la faveur d'une lettre de votre part, il me tarde de recevoir de vous-même des nouvelles de votre bien-être.

» En mettant la main à la plume, je m'étais proposé de vous exprimer mon étonnement et mon admiration, au sujet du spectacle extraordinaire que votre pays offre au genre humain. Votre Révolution est sans contredit le triomphe le plus éclatant de la raison et de la philosophie, car ce sont elles assurément qui l'ont faite. Quelques fausses mesures sans doute ont été prises, qui semblent inutiles et dangereuses au spectateur éloi-

gné et imparfaitement renseigné ; mais vous êtes les meilleurs juges de ce qui est convenable ou de ce qui ne l'est pas dans vos affaires.

» Rendez-moi la justice et faites-moi l'honneur de croire que je suis avec autant de sincérité que de respect, monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» WILLIAM ROBERTSON.

» Collége d'Édimbourg, février 28, 1791. »

Je m'imagine voir sourire Suard au dernier paragraphe de cette lettre, comme aussi à ces allusions au bien-être dont il jouissait. S'il avait, à l'exemple de tant d'autres, jugé comme Roberston des bons effets de la raison et de la philosophie sur la Révolution française, il en était déjà bien revenu, et sa haine contre ce grand événement avait crû à mesure que s'écroulaient les espérances qu'il en avait conçues. Il s'est exprimé à cet égard, soit dans les journaux, soit dans sa correspondance, avec une force, une éloquence, un courage et un esprit infinis. Dès le début de la Révolution, il en avait, pour ainsi dire, vu le terme. Il traitait l'Assemblée constituante d'usurpatrice du pouvoir suprême, l'accusant d'avoir déposé l'ancien roi de France, pour en créer un nouveau, à qui elle accordait le droit de sanctionner et de promulguer les lois, sans lui donner la puissance de les faire exécuter. « Cléopâtre, disait-il à cette occasion, indignée de ce que Pothin se fût emparé de l'autorité, s'en plaignit à César, et lui dit : *Regem regnare jube.* On aurait pu, ajoutait-il, dire à l'Assemblée constituante : Décrétons que le roi puisse régner. » — « Vous avez, écrivait-il à des constituants, une haute opinion de la sagesse des Anglais ; respectez donc

comme eux les anciennes institutions; défiez-vous, comme eux, de ce charlatanisme politique qui sacrifie toute une génération à une expérience. » La liberté pour lui n'était pas dans l'indépendance, mais dans la règle. En 1791, peut-être même dans le temps où Robertson lui faisait ces naïves confidences, Suard s'écriait : « Nous avons tout détruit avec une précipitation barbare, et quand nous avons voulu reconstruire, nous avons mis au jour une ignorance ridicule de tous les moyens de réédification. Nous n'avons su mettre en œuvre ni les hommes, ni les choses; nous avons voulu commencer un nouvel édifice par le faîte, sans songer à établir des fondations. Il a fallu des échafaudages immenses pour faire des ouvrages qui s'écroulent au moment où l'on croit le travail achevé. » L'année d'avant, il écrivait et imprimait : « Nous entendons répéter à chaque instant que nous avons conquis la liberté; nous n'avons encore conquis que la Bastille. » Et il ajoutait : « Lorsqu'on entend ce cri de liberté sortir de toutes les bouches, on pourrait se croire un moment transporté à Athènes; mais en lisant tous ces dégoûtants pamphlets où le saint nom de liberté est souillé par tant d'horreurs et d'absurdités, on ne peut se croire que dans les cavernes de la Béotie. » Enfin, et longtemps après, il n'était point encore réconcilié avec cette Révolution qu'admirait ingénûment le vénérable principal du collége d'Édimbourg. « La Révolution, disait-il, a gâté le présent, le passé et l'avenir. Elle a dénaturé les institutions qu'elle n'a pas détruites. Toutes les idées qui sont venues depuis sont des idées de barbarie; tout ce qui est révolutionnaire est barbare. »

S'il m'était permis de juger ici des opinions de Suard,

je dirais qu'elles trahissent les remords d'un homme qui, après avoir appelé de tous ses vœux un événement, où il ne voit se réaliser aucun des magnifiques effets qu'il s'en était promis, s'indigne comme un savant qu'on aurait convaincu d'une bévue, et règle sa colère non pas sur le dommage que la société a souffert de cet événement, mais sur les blessures qu'en a reçues son amour-propre.

CHAPITRE IV

QUERELLES LITTÉRAIRES

Tout le monde sait de quelle nature sont les liens qui unirent pendant vingt ans Voltaire et madame du Châtelet. La part que l'une prit alors à tous les accidents de la vie de l'autre est attestée principalement par la correspondance qu'elle eut avec d'Argental, et qui a été recueillie et publiée par M. Hochet (Paris, 1806, in-12). La passion la plus vive et la moins voilée se manifeste dans la plupart de ces lettres. Toutefois la décence n'en souffre jamais, non plus que la haute raison de madame du Châtelet et le jugement qu'elle porte sur les frasques de son bouillant ami. Tant qu'elle vécut, elle ne fut occupée qu'à le contenir, à le régler, et elle y réussit souvent. Toutes ses lettres témoignent de ses efforts à cet égard. « Il faut à tout moment le sauver de lui-même, dit-elle quelque part, et j'emploie plus de politique pour le contenir que tout le Vatican n'en emploie pour retenir la chrétienté dans ses fers. » Ce dernier mot est du temps. Elle dit ailleurs : « Je passerai toute ma vie à combattre pour lui-même contre lui-même. » — Et en parlant du *Mémoire sur la Satire* : « Je lui fais refondre son *Mémoire*; j'y trouve encore trop d'injures; il m'a promis de

les ôter toutes. » On a remarqué en effet qu'il règne dans ce *Mémoire* un ton de noblesse et de modération qu'on ne retrouve guère dans les autres écrits polémiques de Voltaire. Et pourtant ce *Mémoire* était dirigé particulièrement contre Desfontaines, qui attaquait journellement Voltaire, non-seulement dans ses ouvrages, mais dans son honneur et dans ses mœurs, contre Desfontaines, dis-je, qui avait été tiré, par les soins du poëte, d'une prison infâme et sauvé peut-être de pis. On ne saurait donc assez admirer l'empire que madame du Châtelet eut alors et toujours sur le ressentiment de Voltaire; et il n'est pas déraisonnable de dire que si Voltaire, comme il l'espérait et le désirait, eût passé sa vie entière sous la conduite de madame du Châtelet, il ne fût point tombé, à une époque plus reculée, dans ces écarts affligeants qui ont causé tant de préjudice à sa mémoire, et qui l'ont fait descendre lui-même au-dessous de ses ennemis.

Vers la fin de 1736, Voltaire fut inquiété pour le *Mondain*, dont quelques copies avaient circulé. Il parut d'abord prendre assez gaiement les susceptibilités du ministère à cet égard : « Je trouve, écrit-il à Thiriot (24 novembre 1736), qu'on a grande raison de s'emporter contre l'auteur dangereux de cet abominable ouvrage, dans lequel on ose dire qu'Adam ne se faisait point la barbe, que ses ongles étaient un peu trop longs, et que son teint était hâlé; cela mènerait tout droit à penser qu'il n'y avait ni ciseaux, ni rasoirs, ni savonnettes dans le paradis terrestre, ce qui serait une hérésie aussi criante qu'il y en ait. » Mais bientôt il dut rabattre de cette gaieté peu décente et médiocrement spirituelle, et pourvoir tout de bon à sa sûreté.

Ce qu'il y avait de singulier dans cette affaire, c'est que le *Mondain* avait été trouvé chez un évêque, celui de Luçon, Michel-Celse-Roger de Rabutin, comte de Bussy. D'autre part, le président Dupuy en avait fait faire et distribuer trois cents copies, très-défigurées, au témoignage de Voltaire qui se plaignait souvent d'atteintes de ce genre portées à ses ouvrages, et qui s'en plaignait justement. Mais on ne prête qu'aux riches, dit-on, et malheureusement pour Voltaire, il avait un crédit énorme auprès de tous les écrivains sans mœurs, lesquels, soit pour lui nuire, soit pour accréditer leurs turpitudes, étaient les premiers à les attribuer à Voltaire, puis à les dénoncer.

Tout en soutenant que le *Mondain* était innocent, Voltaire protestait contre toute intention d'avoir voulu le publier jamais. Il assurait n'avoir jamais fait imprimer aucun de ces petits ouvrages de société, qui ne sont, disait-il, supportables qu'à huis-clos. Ainsi, il avait depuis dix ans constamment refusé de laisser prendre copie d'une seule page de la *Pucelle*, poëme, à l'entendre, plus mesuré que celui de l'Arioste, quoique peut-être aussi gai. Ce parallèle lui plaît; il y revient souvent. Enfin, malgré le soin qu'il avait toujours pris de renfermer ces enfants mal élevés dans sa maison, ils s'étaient mis quelquefois à courir les rues, et le *Mondain* avait été plus libertin qu'un autre.

Ses ennemis ne manquèrent pas de le rencontrer sur leur chemin. Ils étaient aux aguets des moindres imprudences de Voltaire; ils profitèrent incontinent de celle-ci, d'autant qu'ils y trouvaient l'occasion d'empoisonner le succès que la tragédie d'*Alzire* avait tout récemment obtenu.

L'abbé Desfontaines ne fut pas un des moins alertes à le poursuivre. « Il alla, dit Voltaire, dans les notes du

Mondain, dénoncer cette petite plaisanterie à un prêtre nommé Couturier[1], qui avait du crédit sur l'esprit du cardinal Fleury. Desfontaines falsifia l'ouvrage, y mit des vers de sa façon, comme il avait fait à la *Henriade*. L'ouvrage fut traité de scandaleux, et l'auteur de la *Henriade*, de *Mérope* et de *Zaïre*, fut obligé de s'enfuir de sa patrie. »

Voltaire articulait ici contre Desfontaines deux imputations graves : celle de dénonciateur et celle de falsificateur. La seconde serait assez vraisemblable, Desfontaines étant sujet à caution ; je n'oserais me porter garant de la première. Quoi qu'il en soit, dans les choses de cette nature, il est toujours permis, il est même d'obligation stricte de douter des allégations de Voltaire, alors même qu'il y mêle les noms propres, comme autant de témoins à l'appui de sa parole, et qu'il semble par là fournir un moyen de la contrôler. Or, parmi les gens de lettres de ce temps-là, ceux qui, dans leurs querelles, croyaient devoir garder publiquement quelque mesure, n'avaient pas honte, quand ils n'espéraient pas avoir raison les uns des autres par la seule puissance du talent, de se dénoncer réciproquement à la police comme de vils coquins ; ils s'entr'accusaient ensuite de ce vilain procédé, sans qu'aucun d'eux se souciât plus d'en être convaincu que d'en convaincre les autres. La grande prodigalité dont on usait dans l'échange de cette sorte de compliments en émoussait la pointe, et la

[1] L'abbé Couturier était supérieur général de Saint-Sulpice. L'évêque de Mirepoix lui avait remis en mourant son portefeuille des bénéfices pour le remettre au roi, comptant peut-être que le roi le lui laisserait : c'est ce qui a fait parler de cet abbé (pour succéder à l'évêque de Mirepoix). Mais c'est trop cafard pour être un ministre en cour, car c'est une place considérable. (*Journal de Barbier*, août 1755.)

protection dont chacun avait besoin auprès du pouvoir, pour la libre publication de sa pensée, s'achetait volontiers à tout prix.

Cependant Voltaire avait quitté Paris. Il y était venu de Cirey passer quelque temps. Trois mois après, le scandale causé par l'ébruitement du *Mondain* le força d'en partir en toute hâte et de retourner à Cirey. Peut-être avait-il fini par comprendre que le cardinal de Fleury, ecclésiastique et premier ministre d'un État catholique, ne pouvait pas décemment laisser impuni l'outrage fait à la Bible par le *Mondain ;* peut-être aussi pensait-il avoir offensé le cardinal par un éloge de Colbert, qu'il n'avait pas sans dessein introduit dans ce poëme ; ce qui pouvait passer pour une satire de la politique de Son Éminence. Quoi qu'il en soit, il jugea prudent de s'éclipser et vint demander à Cirey des consolations et des conseils. Alors, s'entama entre madame du Châtelet et d'Argental, une correspondance ayant pour objet d'apaiser le cardinal, et surtout de le faire renoncer au projet de contraindre Voltaire à quitter momentanément la France, seul moyen, disait-on, de suspendre les poursuites. Un moment, d'Argental crut y avoir réussi, et c'est sur la foi de ses assurances à cet égard, lesquelles contre-balançaient les rapports alarmants de Berger, que madame du Châtelet lui écrivit la lettre qu'on va lire. Cette lettre n'est datée que du 28 tout court ; mais c'est évidemment du 28 octobre au plus tôt, ou du 28 novembre 1736 au plus tard, qu'il s'agit ici. Et à ce propos, je remarquerai que presque toutes les lettres, les premières surtout, de madame du Châtelet, publiées par M. Hochet, sont fort mal datées. Je ne citerai que la première, où il est question du *Mondain*, que l'éditeur a datée de *décembre* 1734. Or,

le *Mondain* ne parut en manuscrit et ne circula sous cette forme qu'en 1736. Madame du Châtelet datait presque toujours d'une manière incomplète; l'éditeur a voulu y suppléer, et il s'est trompé à peu près autant de fois qu'il a trouvé de lacunes à combler.

MADAME DU CHATELET A D'ARGENTAL.

« Cirey.

» Enfin, votre lettre vient de me rendre la vie; vs ne pouvés pas imaginer, ou plutost vs imaginés bien la désolation et le désespoir que celle de cet imprudent Berger ns a causé; ns avons été prets à prendre les partis les plus extrêmes. Si quelque chose ns rassuroit, c'étoit votre silence; mais Berger ns parloit de vs, et tout ce qu'il ns mandoit ns paroissoit si positif que ns avons été prets de ns quitter pr toujours. Je voudrois bien que M. de V. ne reçût de lettres que de vs, et je vs jure que je ne trembleray plus que vs ne m'ayez mandé de trembler. Il n'y a que vs dont l'amitié soit également sage et vive. Les lettres de Berger étoient hors de mesure sur tous les points. Je vs diray entre ns qu'il est bien mal à M. H. (Hérault) de se porter à ces extrémités, et qu'il est bien dur qu'il puisse s'y porter. Je m'en plains à vous, mais je tiens un langage bien contraire quand je parle à votre amy. Si vs saviés les combats que j'essuye, vs me plaindriés bien véritablement. Croyés que si votre amy suivoit nos conseils, il s'épargneroit bien des chagrins. Il ne tient qu'à luy d'être heureux, et il ne le veut pas être. L'abbé des Fontaines et Rousseau me paroissent des ennemis bien méprisables; il me semble qu'il ne devroit point leur répondre, par la raison qu'on ne se bat point contre son laquais. Les mœurs doivent encore mettre plus de distance entre les hommes que la naissance. Il me paroît, de plus, qu'il s'est assez vengé et qu'il peut laisser faire le reste à la haine et au mépris public; ce sont de furieux

lieutenans de police. Il est bien simple qu'il eût été sensible à l'horreur de voir dans des Fontaines à qui il a sauvé l'honneur et la vie, son plus cruel ennemy; mais la plus grande vengeance que l'on puisse prendre des gens qui nous haïssent, c'est d'être heureux. Je ne cesse de le lui dire, et je suis honteuse du peu que je gagne. Une chose qui me désole encore, c'est le prodigieux commerce des lettres qu'il entretient avec des gens qui ne désirent ses lettres que pr les aller lire dans les caffés. Je sais que, quand on a reçu une lettre de lui, on n'a rien de plus pressé que de la lire à tous ceux qui veulent l'entendre, et il est bien difficile d'escrire toujours des choses faites pour le public. Je vs demande en grâce de lui mander en général qu'il escrit trop et que ses lettres lui font tort; il y a toujours à perdre à se prodiguer, et de toutes les façons de se prodiguer. celle des lettres est la plus dangereuse. *Verba volant, scripta manent.* Il y gagnera de toutes façons, car cela lui prend la moitié de sa vie. Son tems est si prétieux et il l'employe si bien que cette seule raison devroit l'en dégoûter. Je ne sais si ns pouvons ns flatter que cet orage-cy est entièrement passé ; ns ns en rapporterons à vos lettres ; mais si come Berger et Mlle Quinault le mandent, on le rend responsable de l'impression du Mondain, et qu'en cas qu'il soit imprimé, le ministre veuille le traiter avec rigueur, je ne vois nulle sûreté pr lui de rester en France, car des Fontaines, du Moulin, ou le premier venu, pr gagner deux louis, ou pr les perdre, le feront imprimer. C'est surtout de cette condition nécessaire à notre tranquillité que je vs prie de vs informer ; vs en sentés bien les conséquences. Vous aurés reçu une lettre de moy où la douleur seule parloit ; elle étoit trop forte alors pour que la raison pût se faire entendre ; j'espère que vs m'aurés traité come un malade, aux discours duquel on ne fait nulle attention quand il a le transport. Ainsi, il comte que les 500 fr. de M. Hérault sont payés, et votre ami en est consentant. J'attens une lettre de vs pr qu'il lui escrive ; je ne suis pas sure d'y réüssir.

car il est bien outré ; mais du moins je me flatte d'y faire tout ce que je pouray : après avoir pris (sur les instances de Berger) la résolution de se dérober à la tempête, il avoit cru convenable de faire courir le bruit qu'il alloit voir le prince royal de Prusse ; il l'a fait mettre dans la *Gazette de Hollande,* et il l'a escrit à Tiriot, à un M. de Mouhi, à Mlle Quinault et à mil autres. Cette démarche étoit assez sensée quand il comtoit quitter la France, car cela empêchoit que son départ eut l'air du mécontentement ; mais enfin, puisque ns somes assez heureux pr qu'il ne s'en aille point, j'ay peur que cela ne soit pris en mauvaise part dans les circonstances présentes. Il faut, dans ce bienheureux pays-cy, mettre de la politique dans les choses les plus simples. Car quoy de plus simple que d'aller voir un prince qui l'en prie si instament et qui le traite avec tant de distinction ? Il y seroit même allé sans moy ; il m'a promis que pr empêcher l'effet que cela pouvoit faire, il escriroit à M. le cardinal et à M. le garde des sceaux qu'il ne *comptoit rien faire sans leur permission ;* mais je ne sais si je pouray le lui faire exécuter. De plus, on réimprime ses ouvrages en Hollande, et cela, il ne le peut empêcher. J'ay peur que l'on ni mette des choses qu'on trouvera mauvaises. A vs dire le vray, je pousse la prudence jusqu'au scrupule, et, cependant, malgré mes scrupules, je ne me suis jamais opposée à ce qu'il envoyât le Mondain. Je n'ay, je vs l'assure, jamais pu m'imaginer que cela pût être pris au tragique. Enfin, cela m'apprendra à vivre. On dit que ce sont les dévotes de la cour qui ont aigri M. le cardinal ; je connois pourtant maintes de ces dévotes à qui il ne sied pas de parler contre luy. Pour ce que Berger me mande, qu'on trouve dans les vers sur Newton l'apostrophe aux Chérubins, impie, à cela je n'ay rien à répondre. A l'égard de la pomme, on n'a fait autre métier que la mettre en chansons. Mais *altri tempi altre curæ* (sic). Je ne sais si le ministère approuve son commerce avec le prince royal ; j'avois écrit au bailly de Froulay pr qu'il prévint sur

cela M. le garde des sceaux ; mais ce bailly est au Maine. M. de V. a envoyé à ce prince une épitre en vers qui lui est adressée, une lettre sur Lock, et une ode contre la superstition que vs avés peut-être vue, et qui feroit cononiser un autre ; mais de lui on ne trouvera jamais rien de sage. Je crains que le prince de Prusse ne donne tout cela. Tiriot dit qu'il est son agent : vous devriés bien lui dire de suplier très respectueusement le . . . . »

(*Le reste manque.*)

L'espoir que d'Argental avait rendu aux hôtes de Cirey ne dura pas longtemps. Moins d'un mois après, Voltaire partit avec madame du Châtelet qui l'accompagna jusqu'à Vassy, où elle dut le quitter. « Quand je vois, écrivait alors Voltaire à d'Argental (décembre 1736), arriver le moment où il faut se séparer pour jamais de quelqu'un qui a fait tant pour moi, qui a quitté pour moi Paris, tous ses amis, et tous les agréments de la vie, quelqu'un que j'adore et que je dois adorer, vous sentez bien ce que j'éprouve ; l'état est horrible. » Voltaire, que je sache, n'a jamais parlé de madame du Châtelet en termes plus passionnés.

Ainsi, toute démarche conciliatrice avait échoué, et madame du Châtelet n'eut plus qu'à gémir sur une séparation dont elle ne voyait pas le terme. Mais sa correspondance avec d'Argental n'en fut pas moins active. Ce qu'elle n'avait pu obtenir d'emblée, elle se flatta de l'obtenir du temps. En effet, au bout de quelques mois, Voltaire revint à Cirey. Il y garda seulement avec soin l'incognito, faisant même courir le bruit qu'il était passé en Angleterre, et datant toutes ses lettres de Cambridge. Pendant ce temps-là, les nuages que le *Mondain* avait rassemblés sur sa tête se dissipèrent, et la sécurité et le calme rentrèrent dans Cirey.

Pour en revenir à la lettre de madame du Châtelet, que

Voltaire y est admirablement peint! que les faiblesses qui causaient ou qui aggravaient ses malheurs y sont notées avec exactitude! Comme ses intempérances de plume, si j'ose parler ainsi, dont on retrouve encore chaque jour des monuments plus ou moins curieux, y sont relevées et condamnées par des motifs tirés de la plus droite raison! Comme madame du Châtelet insiste à cet égard, sans opiniâtreté mais fermement, et avec un petit trait de pédanterie, qui, dans une femme d'un si rare et si haut esprit, ne messied pas! Ce qu'elle écrivait ainsi à d'Argental, elle n'était pas sans l'avoir dit et redit à Voltaire qui ne l'écoutait pas toujours et qui regimbait. C'est même alors qu'éclatait la prodigieuse irritabilité de son caractère et la violence de ses emportements. De là des querelles où les mots amers et les reparties sanglantes n'étaient point épargnées. « Le château de Cirey, dit M. Hochet, retentissait de leurs éclats, et celui qui se trouvait, pour la première fois, témoin de ces tempêtes, demeurait persuadé que ces deux amis ne se reverraient plus, et que leur affection était éteinte pour toujours. Mais bientôt on les revoyait, non sans étonnement, revenir l'un à l'autre, convenir franchement de leurs torts mutuels, et reprendre le ton et le langage de la plus vive amitié. »

Les 500 francs dont il s'agit dans la lettre devaient être donnés par M. Hérault à Jore, de la part de Voltaire, en dédommagement de la restitution d'une lettre que ce libraire, éditeur des *Lettres anglaises*, avait reçue de Voltaire, et que ce dernier avait exigé qu'on lui rendît.

L'apostrophe aux Chérubins est dans l'épître à madame du Châtelet *sur la physique de Newton.* Elle est ainsi conçue :

Confidents du Très-Haut, substances éternelles,
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez ; du grand Newton n'étiez-vous point jaloux ?

Et madame du Châtelet *n'a rien à répondre à cela!* Serait-ce qu'elle trouve l'apostrophe et le parallèle qui la termine un peu impies? Ce scrupule serait bizarre et ne s'accorderait guère, ni avec la façon dont elle excuse la plaisanterie sur la pomme d'Adam, ni avec l'indifférence qu'elle professait en matière de religion. Mais véritablement, il n'y a dans cette apostrophe qu'une licence poétique qui serait par elle-même assez vulgaire, si l'homme qui est censé donner de la jalousie aux anges n'eût été le seul en effet relativement digne de cette téméraire supposition. Du reste, quand madame du Châtelet ajoute, au sujet de cette pomme, *qu'on n'a fait d'autre métier que la mettre en chansons*, elle ne dit rien qui ne soit vrai et ne se fasse encore tous les jours.

Par suite de la dénonciation du *Mondain*, la guerre, une guerre active, implacable, était déclarée entre Voltaire et Desfontaines. Celui-ci, trouvant, j'imagine, que Voltaire n'était pas assez puni, puisqu'au lieu d'un châtiment efficace et juridiquement infligé, il n'en avait eu que la peur, résolut de lui faire boire un nouveau calice, dont ni les consolations de l'amitié, ni les douceurs de l'amour, ni même les vengeances de la justice, au cas où elles retomberaient sur lui, Desfontaines, ne sauraient tempérer l'amertume et la violence. A cet effet, il écrivit et publia la *Voltairomanie*. Voltaire en eut à peine lu quelques pages qu'il fut frappé de stupeur. Ceci dépassait en effet, et de

beaucoup, les libertés de la polémique même injurieuse et telle qu'elle était reçue alors parmi les gens de lettres. Revenu à lui, et, par une réaction presque subite, en proie à la plus violente colère, il prit la résolution d'intenter à Desfontaines un procès criminel.

Le mouvement qu'il se donna pour l'entamer est prodigieux. On peut en voir la preuve dans sa correspondance à cette époque, avec Moussinot, Berger, et surtout Thiriot, duquel Desfontaines invoquait le témoignage à l'appui de ses calomnies, sans en être démenti.

Ce procès eût nécessairement causé un scandale immense. Desfontaines eût-il été condamné, comme il était infaillible, et Voltaire pleinement justifié, les enquêtes, les dépositions des témoins, les plaidoiries, tout ce qui est enfin l'accompagnement et la suite d'un procès de cette nature, eussent laissé dans l'esprit du public contre Voltaire, des préventions que toute sa gloire ne fût peut-être jamais parvenue à étouffer. C'est ce que les amis de Voltaire, d'Argental surtout, lui firent comprendre à la fin.

Renonçant donc à demander justice par un moyen si délicat, il accepta le conseil que lui donnaient ses amis, de forcer Desfontaines à un désaveu, c'est-à-dire à se déshonorer par un mensonge, et, à cet effet, il sollicita et obtint de M. Hérault, lieutenant de police, que ce magistrat évoquerait l'affaire à son tribunal.

Il combattit longtemps avant de prendre ce parti, et, comme on va le voir ci-dessous par sa lettre à M. Hérault, il n'était pas très-rassuré sur le genre de satisfaction qu'il obtiendrait. Il semble en effet régler lui-même la marche que doit suivre le magistrat, et encore qu'il y mette toute la réserve et la politesse imaginables, il ne laisse pas de

montrer sa défiance et de suggérer même d'autres expédients.

La lettre de Voltaire à M. Hérault est une copie faite par son secrétaire, copie qu'il avait voulu garder par devers soi. Elle porte ces mots en tête: *Lettre de Voltaire à M. Hérault, en réponse à celle de ce dernier du* 21 *février* 1739. Elle n'est pas datée; mais elle a dû être immédiate, et, comme on le verra par la réponse de d'Argenson, elle fut écrite de Beringhem.

« Je suis assurément bien plus touché, bien plus consolé de vos bontés que je ne suis sensible aux impostures abominables d'un homme dont les iniquités de toute espèce sont si bien connues de vous.

» Je vous parle, monsieur, et comme au juge qui peut le punir selon les lois, et comme au protecteur des lettres, au pacificateur des citoyens, au père de la ville de Paris. Comme à mon juge, je ne balancerai pas à vous présenter requête, et c'est à votre tribunal seul que j'ai souhaité de recourir, parce que j'en connois la prompte justice, que vous êtes instruit du procès, et que vous avez déjà condamné cet homme en pareil cas.

» Mais, monsieur, daignez considérer, comme juge, que si l'abbé Desfontaines défend ses calomnies par de nouvelles impostures, il faut que je vienne à Paris pour me défendre. Il y a plus de trois mois que je suis hors d'état d'être transporté. Vous connoissez ma santé languissante; si je pouvois me flatter que vous puissiez nommer un juge du voisinage pour recevoir et pour renvoyer juridiquement mes défenses, et pour se transporter à cet effet au château de Cirey, je suis prêt à former la plainte en mon nom. Cependant, c'est une grâce que je n'ose pas demander, car je sens très-bien, malgré toute l'indulgence qu'on peut avoir pour ma mauvaise santé, quel respect on doit aux lois et aux formes.

» On m'a mandé que la plupart de ceux qui sont outragés dans ce libelle ont rendu plainte, et je ne sais si cela est suffisant.

» Pour moi, monsieur, qui ne demande ni la punition de personne, ni dommages, ni intérêts, et qui n'ai pour but que la réparation de mon honneur, ce que j'ose vous demander ici avec plus d'instance, c'est que vous daigniez interposer votre autorité de magistrat de la police et de père des citoyens, sans forme judiciaire à mon égard, et sans employer contre l'abbé Desfontaines l'usage de la puissance du roi. Je vous conjure donc, monsieur, d'envoyer chercher l'abbé Desfontaines (si vous trouvez la chose convenable), et de lui faire signer un désaveu des calomnies horribles dont son libelle est plein.

» Ne peut-il pas déclarer qu'il se repent de s'être porté à cet excès, et que lui-même, après avoir revu sa propre lettre écrite au sortir du théâtre (que j'ai fait présenter à M. le chancelier et dont vous, monsieur, avez copie), après avoir vu le témoignage de tant d'honnêtes gens qui déposent contre ses calomnies, ne peut-il pas reconnoître qu'il m'a injustement outragé, et promettre qu'il ne tombera plus à l'avenir dans de semblables crimes ?

» Voilà, monsieur. tout mon but. Ce que je demande est-il juste, est-il raisonnable ? Je m'en rapporte à vous. Un procès criminel peut achever de ruiner ma santé, et troubler tout le cours de mes études, qui sont mon unique consolation.

» Je sens, monsieur, toute la hardiesse de mes prières, et combien il est singulier de prendre mon juge pour mon conseil. Mais enfin je ne peux en avoir d'autre ; je me mets entre vos bras ; je vous regarde comme mon protecteur ; je ne ferai que ce que vous me prescrirez. Je ne veux pas abuser de vos moments ; mais si vous voulez me faire savoir vos ordres par M. Déon, dont je connois la probité, je m'y conformerai. Je lui renverrai sa lettre. Je serai toute ma vie, monsieur, votre, etc., etc. »

Je disais tout à l'heure que, dans cette lettre, Voltaire se montrait réservé, poli ; il est plus que cela, il est humble, il est tendre, il est insinuant. Il assimile M. le lieutenant de police à un Mécène, à Louis XII, que sais je? il le flatte, il le caresse, il se jette dans ses bras. Même pour un lieutenant de police, la scène avait du charme, elle avait surtout du nouveau. Notre homme s'y laissa prendre, et crut vraisemblablement tout ce que Voltaire lui dit qu'il était. La possession du pouvoir dans une personne susceptible et vindicative, comme il paraît que l'était M. Hérault, prédispose à ce genre de crédulité. Mais combien Voltaire devait haïr Desfontaines, qui l'obligeait, avant d'être contraint à signer un simple désaveu, à de si grands sacrifices d'amour-propre? Car Voltaire méprisait sincèrement le lieutenant de police, « un fripon, disait-il, qui n'avait d'esprit que ce qu'il en faut pour nouer des intrigues subalternes et pour obtenir des lettres de cachet, ignorant et haïssant les lois, patelin et fourbe, et ne réussissant que parce qu'il entrait par la chatière. » Aussi, cette étrange lettre, échappée jusqu'ici à la publicité, valut-elle à Voltaire des compliments de la part du marquis d'Argenson, compliments ironiques sans doute, mais que Voltaire prit au sérieux, d'autant qu'ils étaient relevés par la proposition « d'aller amuser le futur roi de Prusse. »

Environ un mois après, Voltaire eut enfin le désaveu de Desfontaines. « Je suis mal vengé, écrit-il à Moussinot; mais je le suis. » (25 avril 1739.) Il avait été expressément convenu que le désaveu demeurerait secret entre les parties et les personnes qui avaient travaillé à l'obtenir. Cependant la *Gazette de Hollande* en parla. Voltaire, qui n'était pas étranger à cette indiscrétion, feignit d'en redou-

ter l'effet sur M. Hérault, et écrivit en conséquence à d'Argenson : « Si vous pouviez, monsieur, faire entendre à M. Hérault que je n'ai aucune part à la publication du *désaveu*, que je m'en suis toujours tenu à ses bontés, que j'ai supprimé même tout ce que j'avais fait en ma défense, et que j'espère encore plus que jamais qu'il forcera l'abbé Desfontaines à publier son *désaveu* dans ses *Observations*, vous achèveriez bien dignement cette négociation. » Mais ce qui prouve au moins que Voltaire n'était pas fâché que le désaveu eût été rendu public, ce sont ces paroles qu'il ajoute : « Il est vrai que Rousseau ayant fait, le 10 mai, un voyage à Amsterdam, exprès pour y faire imprimer le libelle de Desfontaines (la *Voltairomanie*), le gazetier de Hollande m'a rendu un très-grand service en donnant ce contre-poison. » (4 juin 1739.)

Le marquis d'Argenson qui avait conduit toute cette affaire avec un zèle très-vif, et qui, pour parler comme Voltaire, ne démordait pas, s'acquitta fidèlement auprès de M. Hérault de la nouvelle mission dont il était chargé, et il en rendit compte à Voltaire en ces termes :

« A Paris, ce 20 juin 1739.

» J'ay reçü, monsieur, votre lettre du 4 de ce mois, dattée de Beringhem qui doit être un joli dézert. Il doit y avoir de bonnes poulardes de Campine, de jolis chevaux de Campine ; car il me semble que cela est proche du pays appelé ainsy ; j'y ai passé ; je prends au pied de la lettre qu'Emilie en est souveraine ; il me semble qu'elle y a de certains droits régaliens qui y ressemblent. Vous ny mettrez pas tout le tems a polir ces peuples barbares. Je vous croys de retour à Bruxelles, et que vous avez reçü mon livre, dont l'arrivée en surté me feroit plaisir a apprendre ; la lecture avec attention ne m'en feroit pas

moins. Cela eut mieux été dans une campagne que dans une capitale comme Bruxelles, cour triste et complimenteuse à la vérité, mais dans les occupations d'un grand procez et dans la ferveur des nouvelles connaissances.

» Ce n'est pas seulement dans les pays barbares ou on ne connoit pas la *Gazette de Hollande*, jay a vous annoncer quelle est ignorée bien ailleurs, et de quoy je suis bien content par rapport a une commission que vous me donnez par votre lettre.

» Jay attendu pour cela un diner fin que je savois devoir faire avec MM. Héraut, Deon, l'abbé de Grécourt et le prévôst des marchands. Cela s'est fait aujourd'huy; jay parlé de vous à plusieurs reprises à M. Héraut, et il m'a répondu obligeamment pour moy, c'est à dire de vous en bien : je ne me suis ensuite adressé qu'à Deon sur la *Gazette de Hollande;* je luy ay demandé si on n'avoit point relevé un certain article d'il y a quinze jours, ou quelque étourdi, informé des choses à moitié, avoit fait glisser quelque chose du repentir de L. Desfontaines. En vérité jallois à tout cela comme sur des charbons qui brûlent. Deon m'a paru ne savoir rien de ce que je luy disois. M. Hérant sest mêlé de la conversation et a dit que cette affaire étoit heureusement terminée, qu'il en étoit bien aise, quil avoit fait tout ce que nous avions voulu, mon frère et moy, que peut être sa conscience en étoit chargée devant Dieu, et Deon m'a assuré de bonne foy quil n'avoit entendu parler de rien, ny de la part des protecteurs de Desfontaines, quil n'avoit point lu la *Gazette*, quon ne la lisoit point chez M. Héraut, que ce magistrat la recevoit bien, mais ne la lisoit pas.

» Jay regardé cela a vous mander comme la plus grande nouvelle que jay encore eu à vous faire savoir, depuis que je suis chargé icy de vos affaires près de la police littéraire, et quil me semble que je ne fais pas sans succez. Ce seroit le cas de vous envoyer un courrier pour vous l'annoncer; cest dau-

jourdhuy que vous avez obtenu pleine justice et que tout est en surté.

» Ce seroit trop demander, et on ne demande ainsy par excez que pour obtenir suffisamment. Si javois été encore insister pour obtenir de M. Héraut quil contraignit L. Desfont. a insérer son désaveu dans son journal, alors on reparleroit de ce contre-désaveu, on y insisteroit, et selon moy, la moindre signature de votre part gâsteroit plus notre victoire que laugmentation de publicité ne l'embelliroit. Alors L. Desfont. et ses partisans releveroient la *Gazette de Hollande* si bien négligée, et dont vous avez tiré tout le fruit possible dans le monde et dans l'Europe ; car il n'y a assurément aucun ouvrage périodique qui se répande tant que la *Gazette d'Amsterdam*. Ainsy, monsieur, tenez-vous en là, tenez-vous en là, et tout est très-bien. Je gage que madame du Chastelet pense comme moy.

» Vivez bien tranquille, mon cher ami, laissez tous ces damnés dans leurs ténèbres et leurs grincements de dents, et le Rousseau, et le Desf. et pareils vilains ; ne songez qua vos amis, a votre Parnasse, a toutes les neuf muses a la fois, et surtout a la dixième, qui a si bien écrit sur le feu, et au bonheur de votre patrie qui, comme on dit au prôsne, est dans une extrême nécessité et se recommande a vos bonnes prières plus que jamais.

» Mon voyage est au croc, je ne scais pour combien de tems ; jessuye ici les chaleurs sans impatience de partir ; jentends dire a tous ceux qui parlent de ce voyage : Voilà un enfant bien difficile a batiser ; et cela est vray, *tantæ molis erat Lusitanam*.... Achevez la parodie par un verbe qui ne me vient pas et qui veüille dire rattraper les bonnes grâces et l'argent de ces gens là.

» Jay les trois odes dont vous me parlez. L'homme au Recueil que je vous ay dit a jusquau moindre chiffon que vous

ayez jamais écrit. Je ne scais pas comment il a fait. Mandez-moi s'il est flatteur d'être ainsy suivi par des inconnus. Jay donc bien grossi mon portefeüil et relû avec délices ces anciennetés de vous, que javois commencé a mettre en portefeüil a part les *le Loup moraliste, la Tabatière saisie, les Étrennes a Monseigneur*. Nous étions bien petits alors. En vérité, je ny songe quavec le seul regret du tems que je nauray plus, mais non de ma situation d'alors comparée avec celle daujourdhuy, et je suis bien plus contant de mon bonheur présent. Je prie quainsy soit de vous et je le croys.

» Sans y penser, vous faites la meilleur dissertation et la plus complète sur l'ode, la tragédie et les amours. Qui peut contredire tout cela? Ce n'est pas moy ; mais sans être M. Colbert, j'aime autant que luy ce qui fait honneur a ma patrie ; et comme les choses les plus dignes et les plus majestueuses en font davantage que la peinture des jolies petites faiblesses de l'humanité, je reviendray toujours a dire que j'aimerois mieux voir traitter sur nos theatres une grande conjuration, un événement décisif pour un grand empire, un beau trait de morale ou de clémence royale, comme dans *Cinna*, quune jalousie ou une quitterie. Vous dittes que les sujets sont devenus rares ; cela me donne encore raison. Il est vray que toutes les postures du cœur ont été usées... »

(*Le reste manque.*)

Cette lettre est vraiment charmante ; elle est spirituelle, gaie avec un mélange de douce gravité, familière jusqu'à la négligence, parfois légèrement épigrammatique, avec une forte dose de bon sens. C'est le ton des *Mémoires* restitués par M. Sainte-Beuve ; elle en a la bonhomie, la désinvolture ; elle en reproduit la philosophie, les goûts littéraires, les sentiments patriotiques, et même un peu les contradictions ; car qu'est-ce autre chose que ces deux jugements

si singulièrement opposés sur la *Gazette de Hollande*, l'un, que ce journal est inconnu à Paris et ailleurs, l'autre, qu'il est le plus répandu de tous les journaux dans le monde et même *dans l'Europe?* Elle témoigne d'ailleurs que si le chargé d'affaires de Cirey près de la police des lettres a rempli sa charge avec succès, il n'est pas moins heureux à en rendre compte. On peut mesurer la difficulté de sa tâche au cri que le résultat en arrachait à M. Hérault : « Que sa conscience en était chargée devant Dieu. » Après cet aveu, serait-il téméraire de dire que le juge a fait un peu pencher la balance du côté du plus fort et du plus protégé?

Il y a d'autres remarques à faire sur cette lettre : « Je crois, y dit d'Argenson... que vous avez reçu mon livre. » Il s'agit des *Considérations sur le Gouvernement ancien et nouveau de la France*, ouvrage très-avancé pour le temps, où le vent qui souffle, au travers de ses pages, est chargé d'émanations révolutionnaires, et où, parmi des vues générales un peu chimériques, il en est de particulières, inspirées par une étude approfondie de la raison humaine et des concessions qu'elle réclame immédiatement. Voltaire ne l'avait pas encore reçu à la date du 4 juin; mais le 21, il l'avait entre les mains; il en fait un éloge considérable, auquel il prélude d'une manière aussi juste que délicate : « Je ne crains, écrit-il à d'Argenson, que d'être trop prévenu en faveur d'un ouvrage où je retrouve la plupart de mes idées. Vous m'avez défendu de vous donner des louanges, mais vous ne m'avez pas défendu de m'en donner. Je vais donc me donner à moi des grands coups d'encensoir; je vais me féliciter d'avoir toujours pensé que le gouvernement féodal était un gou-

vernement de barbares et de sauvages un peu à leur aise; encore les sauvages aiment-ils l'égalité. »

Ce voyage *au croc*, cet enfant *si difficile à batiser*, duquel il est parlé plus loin dans cette lettre, est le voyage en Portugal où d'Argenson avait été nommé ambassadeur dès 1737, et où il n'alla pas. Ce fut M. de Chavigny qu'on lui substitua en 1740.

Les trois odes de Voltaire, dont il accuse réception, sont celles sur la *Superstition ou le Fanatisme*, sur l'*Ingratitude* et sur le *Voyage des Académiciens*. Le dernier paragraphe de la lettre est une réponse à la recommandation suivante que Voltaire lui avait faite en lui envoyant ces odes : « Je vous prie, n'allez pas préférer une déclamation vague d'une centaine de vers, à une tragédie dans laquelle il faut écrire, conduire, intriguer et dénouer une action intéressante ; ouvrage d'autant plus difficile que les sujets sont rares, et qu'il demande une plus grande connaissance du cœur humain. Il est vrai que, puisque ce spectacle est représenté et vu par des hommes et par des femmes, il faut absolument de l'amour. On peut s'en sauver tristement une ou deux fois, mais

Naturam expellas furcâ, tamen *ipsa redibit.*

« Que diront de jeunes actrices? Qu'entendront de jeunes femmes, s'il n'est pas question d'amour? On joue souvent *Zaïre*, parce qu'elle est tendre; on ne joue point *Brutus*, parce que cette pièce n'est que forte. » (D'Argenson, 4 juin 1739.)

L'*homme au Recueil*, est Prault, le libraire, éditeur du *Recueil des principales pièces fugitives en prose et en*

vers, par M. de Voltaire. Ce Prault était un drôle comme il y en avait beaucoup alors dans sa profession. Toujours à l'affût des pièces manuscrites qui couraient de main en main sans oser affronter l'impression, il les rassemblait, en formait des volumes et les débitait sous le manteau. Il eut vingt fois maille à partir avec la police et fit même connaissance avec la Bastille. Il se compromettait sans cesse et compromettait les écrivains, mais il arrivait à son but, la publicité, et par elle à la fortune. Ce fut néanmoins avec l'assentiment de Voltaire qu'il imprima ce dernier recueil. Voltaire en avait retouché les pièces. Il fit encore choix de Prault pour vendre le poëme sur la *Bataille de Fontenoi*, et il continua à s'en servir comme plus propre qu'un autre à écouler ceux de ses écrits qui n'eussent point obtenu le laissez-passer de la police, et qu'il était toujours prompt à désavouer.

Je trouve aussi mentionnés trois écrits qui paraissent être un fruit de l'extrême jeunesse de Voltaire. Ce sont : Le *Loup moraliste*, la *Tabatière saisie* et les *Etrennes à Monseigneur*. Personne, que je sache, n'en avait ouï parler jusqu'ici. Ils se retrouveront peut-être un jour. Mais quoique faits par un enfant, ces écrits n'étaient probablement pas destinés à former le cœur et l'esprit des enfants. Tout porte à croire au contraire, qu'ils étaient de ceux dont la lecture leur eût été sévèrement interdite.

C'est le 20 juin 1739 que d'Argenson écrivait cette lettre à Voltaire. Elle n'était pas encore arrivée à sa destination que, le 21 du même mois, Voltaire en écrivait une autre à d'Argenson, où il lui mandait ce qui suit : « On m'écrit que l'abbé Desfontaines a eu permission de désavouer son *désaveu*, même qu'il a assuré, dans une de ses feuilles

Observations sur les Écrits modernes), que ce prétendu désaveu était une pièce supposée..... Comment Desfontaines aurait-il eu l'insolence de nier un désaveu minuté de votre main, écrit et signé de la sienne, et déposé au greffe de la police?.... Si vous êtes encore à Paris, monsieur, je vous supplie d'en dire un mot. »

Avec le zèle vraiment admirable qu'il déploya dans toute cette affaire pour les intérêts de son ami, d'Argenson se mit de nouveau en campagne, et transmit à Voltaire les renseignements qu'il avait recueillis.

LE MARQUIS D'ARGENSON A VOLTAIRE.

« A Paris, ce 7 juillet 1739.

» Quelque chose me dit, monsieur, quil y a actuellement une lettre de vous pour moy en chemin, outre celle que vous me promettez de madame du Chastelet, par la vôtre du 22 juin [1].

» Je vis hier Deont, il me dit celle quil avoit recüe de vous ; on a fait feüilleter les feüilles de L. Desf. ; on na point trouvé quil parlât comme on vous a dit. Jay même son tome XVII des *Observations*. Je ne les achète que quand le tome est complet, pour les lire. La dernière feüille est du 6 juin. Je vériffie la même chose de cette affaire là, Deont a vu L. D. f. et il a relevé ce que je craignois qui est la plainte de ce que la *Gazette d'Hollande* avoit trompetté son désaveü, malgré l'intention du juge qui y avoit opposé une *condition* a laquelle nous nous sommes si justement refusé, tout ce que nous sommes de vos amis. Mais comme nous avions le projet du désaveu de L. D. f., et que ce projet prouvoit que la pièce avoit existé, nous nous sommes déclaré contents ; nous lavons laissé *échapper* dans la *Gazette*. Le chat dort, pourquoi le réveiller? Nous avons tout pour nous ;

[1] Date de la réception.

on vous a fait des excuses; la renommée la annoncé au monde; nous sommes contents. Si vous ne lêtes pas, vos amis le sont pour vous et pour eux; cela vous suffit dans une affaire d'honneur. L. D. f. est flétri, a fait amende honorable; on le scayt partout; il est content; il n'a point damis qui soient mécontents pour luy; laissons le donc en repos. Après avoir exposé a Deont le tort que la *Gazette* fait à sa cause, Deont la appaisé sur cette plainte; il luy a dit comme le scachant de moy quand je vous en écrivis, que ce nétoit pas par votre fait que la *Gazette* avoit parlé; cela tombera encore une fois dans le puis; ne len relevez pas davantage, au nom de Dieu; n'exigez pas que ce désaveu se lise dans les *Observations;* cétoit, si vous voulez, le premier projet; mais ce projet était conditionnel. La condition étant rejettée, la clause n'est pas exigible.

» Au reste Deont me paroit à présent pleinement dans notre parti; il est pénétré de ce que nous pensons, selon ce qu'il m'a dit avoir dit dans cette occasion a M. Héraut sur l'énorme différence de vous et votre infame partie adverse. M. Héraut vous aime assez; ne vous attachez pas a ce qu'il pût vous écrire en réponse de votre lettre; tout va bien, dès que vous ne troublez pas davantage le fond de l'eau.

» Mais, comme après tout cela, L. D. f. pourroit encore insérer dans la suitte dans quelque autre feüille de ses *Observations*, ce que nous craignons et quon vous a mal dit qui y fût, je semonce mon frère dordonner tout de nouveau a M. Maunoir qui a succédé a L. Trublet pour censurer les *Observations* de ny pas passer la moindre chose qui ayt rapport a vous; et cela sera fait : ce nest qu'un renouvellement dordres plus exprès qui a deja été donné, come vous scavez.

» Vos approbations sur mon travail en sont véritablement le salaire et vont immédiatement après lexécution du plan sil est possible de le suivre. Je vous recommande plus que jamais que mon mss ne soit ny lû ni coppié de personne, et lû que de vous

et de madame du Cht. S'il étoit assez bon pour être suivi, pourquoy le donnerions nous a nos voisins plus que le secret de la poudre à canon, quoy qu'il vise a de meilleurs avantages? Notre vertu nest pas assez avancée et ne le sera de longtemps assez pour nêtre jaloux de rien et pour ce parfait cosmopolisme (*sic*) qui rechercheroit également le bonheur de tout le monde; c'est bien assez que nous nous desabusions de chercher notre grandeur dans la rüine de nos voisins. Jaime Sidney autant que votre homme à lépitaphe; il est cependant bien long a lire par toutes ses repetitions; il démontre bien l'abus de la royauté hereditaire, mais quil y substitue donc une méthode meilleure que le scrutin de labbé de Saint Pierre, pour conférer toujours les magistratures *dignori* (sic) sans anarchie. Car de supposer que des électeurs seront plus incorruptibles que des roys et des ministres, c'est une pétition de principes et un cercle vicieux.

» Vous êtes plein danecdotes charmantes et que vous appliquez avec force et gayeté. Je suis bien content en vérité que mon systeme soit le vòstre, comme je le voys. Je me souviens que nous disputames une fois chez la baronne sur la preeminence de sappliquer aux beaux arts ou a la politique; jentends de la véritable politique qui iroit a faire bien nourrir et bien vêstir le paysan, et non de celle qui va a tromper un ministre sur la petite clause d'un petit traitté pour une frivole garantie. Je vous soutins et je vous soutiendray plus que jamais que la pierre et la charpente dun bastiment marchent devant la sculpture des appartemens. Avons nous épuisé toustes les perfections de solidité, pour aller aux agrémens? Ne sommes nous pas comme ces princesses de romans avec des pierreries sans chemise? Et cest laffaire du jour plus que jamais. Votre réponse a cette objection doit être que lun nempêche pas lautre, quon reprend le bastiment sous-œuvre, tandisque les peintres et les doreurs travaillent tranquillement aux cabinets : Et dailleurs, si on remettoit le temps dorner a celuy ou toutte solidité seroit ache-

vée, lart dorner seroit désapris et oublié. Le cardinal de Richelieu ressembloit a un pilotte qui avoit assez de courage pour orner son vaisseau pendant la tempêste ; il suffisoit aux deux. Colbert y satisfit ancore mieux, mais ses orages nétoient que de linquiétude et des... »

(*Le reste manque.*)

Cette lettre mit fin à toute réclamation ultérieure de la part de Voltaire. Ses amis étaient contents, pour lui d'abord, en cas qu'il ne le fût pas, et pour eux ensuite ; Desfontaines, quoique flétri, l'était également, ajoute naïvement d'Argenson, et, s'il ne l'était pas, il n'avait pas d'amis qui le fussent pour lui ; cela devait suffire, et pour l'honneur de Voltaire, et pour le repos de l'abbé. De part et d'autre on n'en parla donc plus.

D'Argenson profite de la circonstance pour se féliciter de l'accord qui existe entre Voltaire et lui, au sujet des vues politiques exposées dans son ouvrage, et pour exprimer sa propre pensée sur l'éventualité et la mesure de leur expérimentation. On voit qu'il aime assez ses théories pour en être jaloux, puisqu'il hésiterait à en faire présent aux étrangers, au préjudice de son pays. L'heure ne lui paraissait pas non plus venue encore de la fusion des peuples en un seul, et de cette fraternité universelle nécessaire à l'exécution de ses desseins. On était bien loin de là, chacun cherchant encore à établir sa grandeur sur la ruine de ses voisins. Il ne se fait donc pas d'illusions, et, pour ne compromettre ni son jugement, ni peut-être sa personne, il recommande le secret sur son manuscrit. Il aime Sidney autant que l'*homme à l'épitaphe* (il appelle ainsi cet Anglais qui avait fait mettre sur son tombeau : *Ci-gît l'ami de Philippe Sidney*, et que Voltaire se pro-

posait d'imiter, en faisant graver sur le sien : *Ci-gît l'ami de d'Argenson*), il l'aime, dis-je, autant que cet Anglais, mais d'une autre manière. C'était plutôt le martyr de la liberté qui obtenait les sympathies de d'Argenson, que l'auteur des *Discours sur le gouvernement*, que l'homme qui voyait mieux que lui le côté pratique des idées, et qui en avait reconnu le chimérique à la faveur des révolutions auxquelles il avait été mêlé; mais c'était le patriote que l'*homme à l'épitaphe* aimait dans Sidney.

Ce que d'Argenson dit encore de ses disputes avec Voltaire touchant la prééminence à donner à la politique sur les arts dans le gouvernement, est plus spécieux que vrai, ou n'est que relativement vrai. C'est le cas de tous les principes de gouvernement, quand on les assimile aux principes de la morale, c'est-à-dire quand on les propose comme également certains, également immuables. Il n'y a qu'en morale que l'homme puisse être *totus teres atque rotundus*. Aussi les objections de Voltaire étaient-elles justes, en ce qu'elles tendaient à concilier les deux principes de gouvernement à l'un desquels d'Argenson donnait l'exclusion, et l'expérience justifie Voltaire encore tous les jours.

Il ne m'a pas été possible de déterminer d'une manière précise la date de la lettre de La Condamine à Fréron, qu'on va lire, et de la réponse de ce dernier; il ne me l'a pas été davantage de deviner quel est l'écrit dont il y est fait mention au commencement. On reconnaît seulement que cet écrit avait été soumis à la critique officieuse de Fréron, que Fréron y avait fait des corrections, et que

c'est pour l'en remercier que La Condamine lui adresse ce billet :

« 31 mars au soir.

» Je vous renvoye vos derniers billets, monsieur ; je suis chargé de vous faire mille remerciements très-sincères. On m'écrit qu'on a trouvé ce qu'on cherchoit ; il en coûtera quarante francs pièce ; mais si l'on avoit eu ce que vous avés, cela seroit déjà commencé. Puisqu'il n'est pas sorti de chés vous, et qu'il n'en a pas été besoin, il eut été mieux chés le brodeur qui avoit quelques corrections à faire. Quoi qu'il en soit, je vous prie de me le renvoyer par le porteur. On vous remercie des peines que vous avés prises ; cela vous en auroit encore causé à vous et à moi, et nous en voilà quittes. Pour le reste, je n'ai plus rien à vous dire, sinon que vous avés fait un bon marché avec Lambert, quand une des conditions seroit *silere de novo Lucano, de ipsius adversario armorico omnibusque hujus adhærentibus. Vale.*

» Je ne vous parle plus du rhumatisme ; pour moi je suis toujours sur le dos. »

La réponse de Fréron est écrite au revers de la page :

« Je suis bien fâché, monsieur, de n'avoir pas réussi plus tôt ; ce n'est pas ma faute. Je vous renvoie le cahier. Au reste, si l'on a encore besoin de moi, l'on me trouvera prompt à vouloir ce que les autres veulent; mais lent à en venir à bout, quand les choses ne dépendront pas directement de moi.

» Je ne sais en vérité ce que vous voulez dire avec votre Lucain et ses adhérents. Je n'ai point fait de traité de paix, et c'est tout au plus une trêve. Je vous le prouverai bientôt. Je parlerai incessament de vous et de notre Armoricain, et vous verrez qu'un Breton n'est point fait pour sacrifier à un vil intérêt ses sentiments et ses amis. »

Cette réponse faite, Fréron plia la lettre dans un autre sens, et y mit son cachet. Ce cachet est presque intact; il a pour emblème un *perroquet*, armes parlantes, s'il en fut jamais, et qu'il est au moins piquant que le journaliste ait choisies. Cependant Fréron n'avait encore guère produit qu'une trentaine de volumes. C'est à ce nombre environ que se montaient les différents journaux qu'il avait fondés ou auxquels il avait coopéré, avant de conclure avec le libraire Lambert le marché dont La Condamine le félicite. Il y avait lieu en effet à le féliciter, car Lambert lui payait dix louis la feuille, somme considérable pour le temps, et bien supérieure à celle que lui payait Duchesne, son premier éditeur. Ce n'est pas qu'il n'eût renouvelé auparavant son marché avec celui-ci, mais la surenchère de l'autre le tenta, et oubliant ses engagements antérieurs, il en contracta un nouveau plus avantageux, avec cette effronterie et cette facilité de conscience qui lui étaient habituelles. Sentant moins toutefois la bassesse de son procédé qu'il n'en appréhendait les résultats, il fit entendre à Duchesne qu'il renonçait à la profession de journaliste, et feignit même d'abandonner la feuille qu'il publiait sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. Mais bientôt, il la fit reparaître sous un autre titre et fut quelque temps avant de s'en avouer l'auteur. Ce nouveau journal était l'*Année littéraire* dont le premier numéro parut au commencement de 1754. Duchesne ne fut pas dupe de la friponnerie de Fréron, mais il ne jugea pas à propos d'en demander justice. Pour Fréron, il déposa bientôt le reste de pudeur au moyen duquel il avait cru atténuer son manque de foi, et l'*Année littéraire* parut désormais, précédée de ses noms, titres et qualités.

Le bruit avait couru, à ce qu'il semble, qu'une des stipulations du traité passé entre Lambert et Fréron, était que celui-ci ne parlerait pas de la traduction de la *Pharsale*, dont Marmontel, ici désigné par les mots *Novo Lucano*, publiait alors des fragments dans le *Mercure*. Fréron dément le fait, tant en ce qui regarde Marmontel, que je ne sais quel Armoricain (sans doute Fréron lui-même), son adversaire. Toujours est-il qu'à partir de ce temps-là, il n'y a peut-être pas un volume de *l'Année littéraire* où Marmontel ne soit maltraité. Fréron avait une antipathie marquée pour ce personnage, qu'il persiflait plus qu'il ne le critiquait; et je conçois ce sentiment. Il n'est personne qui ne l'éprouve en lisant, par exemple, les *Mémoires* de Marmontel, où un affaiblissement considérable du sens moral se montre presque à chaque page, joint à une prétention et à une fatuité insupportables.

Quant à la traduction de la *Pharsale*, publiée en 1766, en deux volumes in-8°, ornée de tout le luxe d'estampes et de vignettes qui s'était introduit dans cette sorte de livres, on ne peut qu'être de l'avis de Grimm, qui était alors celui de tout le monde, à savoir, qu'il y a plusieurs passages où le traducteur paraît n'avoir pas entendu le latin.

Entendait-il mieux la musique? Cette question, à laquelle on ne s'attendait pas, sans doute, est amenée par une lettre du spirituel abbé de Vauxcelles à Suard, écrite dans le fort de la querelle des Gluckistes et des Piccinistes. Tout le monde a lu les détails de cette querelle dans la *Correspondance de Grimm*, dans les *Lettres de l'anonyme de Vaugirard* (Suard), dans la *Correspondance de La Harpe*, et ailleurs encore; tout le monde s'est amusé de

la polémique vive, ardente et souvent agréable, engagée à ce sujet entre les partisans de l'Allemand et ceux de l'Italien. Marmontel, entre autres, Picciniste à outrance, y prit une part considérable, qui attira sur lui, dans les journaux, dans les salons et jusqu'à l'Académie, une grêle d'épigrammes. Il y répondit d'abord, ainsi qu'à *l'Anonyme de Vaugirard*, par son *Essai sur les révolutions de la musique en France*, ouvrage écrit avec sagesse et modération. Mais au point où en étaient les choses, c'était avouer sa faiblesse que de se montrer modéré. C'est sans doute parce qu'il en savait quelque chose que, voulant fortifier ses raisons par la satire, il écrivit, concurremment avec son *Essai*, un poëme sur la musique, intitulé *Polymnie*, où il déversait le sarcasme et la raillerie sur ses adversaires, avec plus d'abondance que d'esprit et de goût. Il se proposait de publier ce poëme, dont il courait de nombreux fragments manuscrits, lorsqu'une circonstance, dont il est parlé dans la lettre suivante, vint l'en empêcher.

Je supprime le début qui consiste en détails de santé sans intérêt :

L'ABBÉ DE VAUXCELLES A MARMONTEL.

« 1777.

» ..... La feuille du jour m'a appris la nouvelle déclaration de guerre de M. de La Harpe et la vengeance qu'on se propose d'en tirer. Une chose qui m'a diverti, c'est qu'il y avoit ici quelques personnes qui ne se soucient point du tout de musique et fort peu de littérature, qui jamais n'ont vu M. de La Harpe, et qui étoient au comble de la joie de voir qu'on le maltraitoit. La se-

conde lettre m'a paru un peu dure, quoique méritée ; car enfin, pourquoi se rétracter, quand on veut faire une nouvelle sottise? Je savois le mariage de Marmontel ; la suppression du poème sur la musique est une des clauses du contrat, et cela est très-honnête de la part de la future. Marmontel seroit mort du contrecoup, et elle auroit eu son douaire sans l'avoir gagné. J'ai peur que, lorsqu'on présentera madame de Marmontel à madame la directrice, l'abbé Morellet ne soit de la présentation. Ce seroit se faire poissonnier la vieille de Pâques, côme on dit. Adieu, je vous embrasse bien tendrement. »

Ainsi, c'est le mariage à plus de cinquante ans, de Marmontel avec une nièce de l'abbé Morellet, qui priva la France du poëme de *Polymnie*, et ce fut à la prière de la future, dont l'oncle était l'ami de Suard, principal adversaire de Marmontel, que celui-ci sacrifia son poëme sur l'autel de l'hymen. Hâtons-nous de dire que le sacrifice ne fut que symbolique, le poëme, après une éclipse d'environ quarante ans, ayant paru plein de vie et d'éclat, en 1820.

Le mardi, 23 septembre 1778, on avait donné, à l'Opéra, la première représentation de l'*Armide*, de Gluck. « Jusque-là, dit Grimm (t. IV, p. 295, 2e partie), M. de La Harpe n'avait pas encore osé prendre parti dans la fameuse querelle ; du moins, il n'avait dit que quelques mots dans son journal, en faveur de la brochure (l'*Essai* cité plus haut) de M. Marmontel, mots qu'il désavoua modestement deux jours après, dans la feuille du soir, pour apaiser plusieurs dames de sa connaissance, dont cette indiscrétion lui avait fait fermer la porte. Malgré une si dure leçon,... M. de La Harpe s'est avisé de faire, à propos d'*Armide*, une critique fort étendue et fort amère de

tout le système musical de M. le chevalier de Gluck. Il y disserte à perte de vue sur l'harmonie et sur la mélodie, sur le chant et les accompagnements, sur le récitatif et sur la mélopée... M. le chevalier n'a pas manqué de crier à l'injustice... Il s'est adressé à l'anonyme de Vaugirard. Cet anonyme, qui est, comme on sait, M. Suard, ne s'est point refusé à rompre une lance avec M. de La Harpe, en l'honneur de la musique allemande..., et il a mis dans sa défense tout l'esprit, toute l'adresse imaginable. Qu'il ait tort, qu'il ait raison, qu'il soit de bonne foi, qu'il ne le soit pas, on ne peut s'empêcher de le trouver profond et lumineux, lorsqu'il prouve que M. de La Harpe ne sait ni la musique, ni le grec. Il est impossible encore de se fâcher contre lui lorsqu'il apprend simplement à ce rude adversaire qu'un peu de politesse ne gâterait rien à la dispute, et ne ferait aucun tort au progrès du bon goût. »
Ces paroles de Grimm sont le commentaire obligé et le meilleur de la première phrase de la lettre de l'abbé de Vauxcelles.

CHAPITRE V

THÉATRES ET CENSURE DES THÉATRES.

On connaît une très-belle lettre d'Adrienne Lecouvreur à madame de Ferriol, mère de d'Argental. On se rappelle qu'elle y prend l'engagement, si on l'exige, de ne plus écrire à d'Argental, et de ne plus le voir, à condition que ce jeune homme, qui l'aimait éperdûment, n'irait point à Saint-Domingue ; car madame de Ferriol, persuadée que l'absence et de grandes occupations éteindraient la passion de son fils, avait sollicité et obtenu pour lui une place importante dans cette colonie; on sait encore que madame de Ferriol, pensant que cette lettre n'était pas de nature à opérer sur son fils l'effet qu'elle désirait, se garda bien de la lui donner, et que ce ne fut que soixante ans après, et par un effet du hasard, que d'Argental en eut connaissance. Chef-d'œuvre de délicatesse et de sentiment, cette lettre donne une haute idée de l'âme de cette grande actrice, et confirme ce qu'on a dit de l'honnêteté de son caractère. On la trouvera dans les *Lettres de madame du Châtelet à d'Argental*, publiées en 1806 par M. Hochet.

Je ne sais s'il existe nulle part aucune autre lettre de la même personne; mais la fortune a voulu que j'en découvrisse deux dans les papiers de Suard. J'ai cru longtemps qu'elles étaient inédites, lorsque, en feuilletant la *Correspondance de Favart*, je lus au tome Ier, page 172, ces mots foudroyants : *On a donné au public un recueil de ces lettres* (de mademoiselle Lecouvreur) *qui a été fort recherché*. L'assertion est sans équivoque. Cependant elle est mal fondée, et il en est de cette anecdote comme d'une foule d'autres, où Favart ne se piquait pas d'être très-exact. Ce qui l'a trompé, c'est sans doute la publicité qu'avaient déjà reçue la lettre à madame de Ferriol et un fragment d'une autre lettre publiée par l'abbé de La Porte, dans les *Pièces intéressantes*, etc., t. II, p. 210. Les deux lettres que je publie et à l'une desquelles appartient le fragment en question, me semblent supérieures à la lettre à madame de Ferriol, non pour le sentiment qui y occupe peu de place, mais à cause de l'importance des faits qu'on y rapporte, de la qualité des personnes qui y sont nommées, et des confidences délicates dont le comte de Saxe et le roi de Pologne, son père, y sont particulièrement l'objet.

Ni l'une ni l'autre ne font connaître le nom du destinataire, et il n'est pas aisé de le deviner. C'est un attrait qui leur manque et que j'ai mis un grand amour-propre à leur restituer. J'en ai été pour ma courte honte, et me suis contenté de conclure que des amis auxquels mademoiselle Lecouvreur écrivait avec cette effusion, avaient occupé probablement une place plus considérable dans son cœur, et n'étaient de si bons amis que parce qu'ils avaient cessé d'être amants. On voit seulement que la

personne à qui est adressée la première de ces deux lettres était un militaire, lequel devait aller rejoindre le comte de Saxe en Courlande, pour aider à la fortune de cet illustre bâtard, et faire la sienne en même temps.

MADEMOISELLE LECOUVREUR A M***.

« De Paris, le 31 décembre 1726.

» C'est une chose horrible que la dissipation forcée et triste où je suis ; les voyages forcés de Versailles, les nouveautés qui tombent après avoir donné de la peine, la tristesse où nos amis m'ont jettée depuis quelque temps, jointe à cette insupportable fatigue, ne m'ont pas permis de vous écrire autant que je l'aurois voulu.

» J'ai été très-longtemps sans recevoir des nouvelles, et puis j'ai reçu neuf paquets en deux jours. Le charme est cessé, et depuis j'en reçois deux fois la semaine régulièrement. Il est impossible, quand on voit tous les détails de cette affaire, de n'être pas dans la dernière des impatiences contre le père ; la conduite de l'un est aussi blâmable et inconcevable que celle de l'autre est intéressante et digne, et habile au milieu de tous les revers. Mais que faire contre la force et la faiblesse honteuse d'un roy qui se laisse gouverner par le plus cruel ennemy de sa gloire, et par l'homme du monde le plus déchaîné contre ce fils dont il n'est pas digne. Assurément ils ont authorisé tout ce qui luy étoit contraire par haine, par envie, ou par intérêt, et découragé ceux qui vouloient contribuer à une si belle entreprise. Les anciens rivaux qu'un seul mot pouvoit confondre, recommencent de plus belle, depuis la proscription prononcée par la diette et signée par le roy. Concevés-vous que l'on aie pu signer un acte qui mette cette tête à prix ? Un père, pour un projet si noble, qu'il a approuvé d'abord et qui luy seroit très-utile à l'avenir ! L'ascendant du Fl... est insurmontable,

ou plutôt il n'y a plus ny humanité, ni raison dans cette âme. Tout cela est avec des circonstances qu'il m'est impossible de vous écrire, mais qui vous feroient redoubler d'estime et d'attachement pour le proscrit, de même que d'impatience, pour ne rien dire de plus, contre celuy qui a tant de faiblesse; car il ne tenoit qu'à luy, de l'avœu même de ses plus grands ennemis. Les sujets menacés tiennent encore bon; mais que feront-ils contre deux puissants royaumes et un aussi grand empire? Car les Prussiens sont unis aux Russes; tous deux dissimulent encore; mais il ne faut pas se flatter; je crois cette affaire très-manquée. L'Angleterre avoit promis un secours qu'elle ne veut plus donner, et prend pour prétexte que l'on ne veut pas manquer au roy père qui s'est déclaré si autentiquement oposé à la confirmation de cette élection. On se barricade dans la capitale, et on ne veut pas abandonner des gens qui veulent périr pour défendre leurs droits et leur choix. Mais ils se feront tous écharper, s'ils persistent; ils seront attaqués de tous côtés, dès que les premiers auront commencé. Voilà la perspective où je suis dans un temps où l'on me témoigne plus d'affection et de confiance que jamais. Toute cette affaire ressemble parfaitement à un roman, et je meurs de crainte d'approcher de la catastrophe. En vérité cela seroit affreux, et je ne puis vous dire à quel point j'en suis tourmentée. Toutes ces circonstances ne doivent pas vous déterminer à partir. Si le succès étoit plus aparent, s'il y avoit moins loin, et si ce n'étoit pas une aussi considérable démarche, il y a longtemps que je vous aurois exhorté de partir. Mais tout est trop en l'air pour pouvoir risquer une entreprise d'où dépend toute votre fortune; et celle de celuy pour qui vous la vouliés faire est trop déplorable par elle-même, pour s'engager à de telles reconnoissances. Il n'y en a déjà que trop qui l'ont suivi, pour lesquels je suis assuré qu'il est plus embarrassé que pour luy-même. Ses pensions sont saisies, et sa tête à prix: il a pensé même être arrêté aux environs de cette diette où il se rendoit les nuits incognito.

» Adieu, car je ne finirois pas. Je vous souhaite une heureuse année; aimés-moi toujours; faites des reproches à Saint-Papoul de ma part, et comptés sur mon amitié. D'Argental est sauvé, mais il est toujours à Montpellier.

» Mon voisin vous embrasse très-tendrement et vous souhaite tout ce que vous mérités. »

Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne et de la belle comtesse Aurore de Kœnigsmark, avait pris du service en France, et semblait même avoir renoncé pour toujours à son pays natal. Mais un jour il partit pour Dresde, sous prétexte de faire valoir ses prétentions aux biens de sa mère, en réalité pour tâcher de se faire nommer duc de Courlande. Il vit à Mitau la duchesse douairière Anne Ivanovna, fille de Pierre Ier, feignit d'être épris d'elle et s'en fit aimer. Elle lui promit de l'épouser, s'il parvenait à se faire nommer duc. Maurice avait des concurrents; il l'emporta sur eux, et fut élu tout d'une voix le 28 juin 1726. La Russie refusa de reconnaître cette élection, et l'impératrice Catherine Ire ordonna au prince Menchikoff d'attaquer l'élu dans Mitau. Maurice repoussa les Russes. C'est alors que mademoiselle Lecouvreur vendit ses bijoux et ses pierreries, pour lui en envoyer le prix, qui s'élevait à quarante mille francs.

Cependant, la Diète de Pologne, en vertu de ses droits de suzeraineté, l'avait sommé de comparaître. Il refusa fièrement; la Diète le proscrivit. Loin de s'en émouvoir, il ordonna à ses nouveaux sujets de le secourir de leurs personnes et de leurs biens. Le peuple se barricada dans les rues de Mitau, déterminé, comme le dit la lettre, à se faire écharper. Tremblant pour lui-même, le roi de Pologne

somma le nouveau duc d'abdiquer. Le comte répondit respectueusement qu'il n'en ferait rien. Forcé enfin de se soumettre, par l'impuissance où il était, comme l'observe la lettre, de lutter contre deux royaumes et l'empire de Russie, il regagna la France, qu'il ne quitta plus.

Ce sont là les événements que mademoiselle Lecouvreur raconte, avec l'abondance et la précipitation d'un cœur oppressé qui se décharge, et avec des détails, principalement sur la conduite du roi de Pologne envers son fils, que l'histoire avait laissés en partie dans l'ombre. On y remarquera aussi la délicatesse de l'actrice, qui dans le temps même où elle constate que le charme a cessé, passe noblement sous silence le sacrifice qu'elle a fait pour un amant ingrat, et, maîtresse désabusée, parle sur tout le reste, comme si elle était aimée encore et qu'elle fût sûre de l'être.

La seconde lettre est un tableau, tracé avec autant de modestie que d'esprit, des importunités, des critiques auxquelles est exposée dans le monde une actrice célèbre ; ce sont aussi de nouveaux détails sur le comte de Saxe, et des révélations piquantes sur le personnel, les amours et les intrigues de l'Opéra.

MADEMOISELLE LECOUVREUR A M****.

« De Paris, le 5 mai 1728.

» Il est vrai qu'il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, monsieur, et que je me le reprochois ; mais vous connaissés la vie dissipée de Paris et les devoirs indispensables de mon état.

» [Je passe les jours à faire les trois quarts au moins de ce qui me déplaît ; des connoissances nouvelles, mais qu'il m'est

impossible d'éviter, tant que je serai liée où je suis, m'empêchent de cultiver les anciennes, ou de m'occuper chez moi selon mon gré. C'est une mode établie de dîner ou souper avec moi, parce que quelques duchesses m'ont fait cet honneur. Il est des personnes dont les bontés, dont les bienveillances me charment et me suffisoient, mais auxquelles je ne puis me livrer, parce que je suis au public, et qu'il faut absolument répondre à toutes celles qui ont envie de me connoître, ou passer pour impertinente. Quelque soin que j'y apporte, je ne laisse pas de mécontenter. Si ma pauvre santé qui est faible, comme vous savés, me fait refuser ou manquer à une partie de dames que je n'auray jamais vues, qui ne se soucient de moy que par curiosité, ou, si je l'ose dire, par air, car il en entre dans tout : Vraiment, dit l'une, elle fait la merveilleuse : une autre ajoute : C'est que nous ne sommes pas titrées. Si je suis sérieuse, car on ne peut pas être fort gaye avec bien des gens qu'on ne connoit pas : C'est donc là cette fille qui a tant d'esprit? dit quelqu'un de la compagnie. Ne voyez-vous pas qu'elle nous dédaigne, dit une autre, et qu'il faut savoir du grec pour lui plaire? Elle va chez madame Lambert. Je ne sçais pourquoy je vous fais tout ce détail, car j'ai bien d'autres choses à vous dire ; mais c'est que je suis encore toute remplie de nouveaux propos de cette espèce, et plus occupée que jamais du désir de devenir libre et de n'avoir plus de cour à faire qu'à ceux qui réellement auront de la bonté pour moi, et qui satisferont et mon cœur et mon esprit. Ma vanité ne trouve point que le grand nombre dédommage du mérite réel des personnes; je ne me soucie point de briller ; j'ai plus de plaisir cent fois à ne rien dire mais à entendre des bonnes choses, à me trouver dans une société douce de gens sages et vertueux, qu'à être étourdie de toutes les louanges fades qu'on me prodigue à tort et à travers dans bien des endroits. Ce n'est pas que je manque de reconnoissance, ni d'envie de plaire, mais je trouve que l'approbation des sots n'est

flatteuse que comme générale, et qu'elle devient à charge quand il la faut acheter par des complaisances particulières et réitérées[1].]

» Je reviens à vous; je ne vous ai pas répondu et j'ai tort; j'ai fait bien des choses qui m'ont moins amusée assurément. Vous voulés savoir des nouvelles de notre héros, car entre nous deux et tout bas, c'en est un, au moins en le comparant aux princes du siècle; il est reparti pour Dantzic, parce que son père le veut marier. A juger sans prévention de cette affaire, je n'ai pas opinion qu'elle réussisse; non que je la déconseille, ni que je me flatte, je fais mon devoir et par delà; mais cette alliance est telle qu'il est impossible qu'il ne s'y trouve de grandes difficultés des deux parts. J'attends cependant si on le fera passer plus loin; cela peut très-bien arriver, et sous le prétexte de mariage, on peut négocier des choses dont le succès en rendroit l'exécution plus facile Peut-être aussi reviendra-t-on dans deux mois : cette alternative ne laisse pas d'agiter ceux qui y prennent beaucoup d'intérêt, je vous en donneray des nouvelles.

» On m'a priée de vous faire mille amitiés et remerciements de vos sentiments; il n'y a rien de nouveau que la maladie de M. Le Blanc[2], qui traîne, et dont il pourra traîner longtemps par son courage. Beaucoup prétendent à le remplacer; chacun nomme son successeur à sa fantaisie, et peut-être pas un de ceux qui sont désignés n'y aura part. Le Roy part toujours le 2 ou le 3. La grossesse de la Reyne va très-bien. On donna hier *Roland* pour la capitation avec un divertissement fait pour la Reyne, de morceaux réunis, et plus longs qu'un acte, tant en danse qu'en chants que l'on mit à la place de *Logistille*[3].

[1] Ce qui est entre deux crochets est le fragment publié par l'abbé de La Porte.

[2] Secrétaire d'État de la guerre. Il mourut le 19 mai 1728.

[3] Mot à peu près illisible. Je n'ai pas trouvé qu'il existât une pièce de ce nom.

S. A. S. y étoit dans sa lorgnette; les deux jeunes princesses dans la grande loge, et madame de Ségur, qui étoit fort jolie, à côté d'elles, auprès de mademoiselle de Villefranche, dont la beauté s'épanouit. Thévenard est malade; Chassé joua Roland et fut applaudi; mais mademoiselle Prévost, quoiqu'elle se surpassât, eut des applaudissements bien médiocres, en comparaison d'une nouvelle danseuse, nommée Camargot, dont le public est idolâtre et dont le grand mérite est la jeunesse et la vigueur. Je doute que vous l'ayez vue. Mademoiselle Prévost la protégeoit d'abord; Blondi en est devenu amoureux; il y a eu de la pique; elle a paru jalouse ou mécontente des applaudissements du public, et depuis ce temps, ils sont augmentés au point que cela paroît une fureur, et que la Prévost sera folle, si elle ne quitte pas au plutôt. Ainsi va le monde. M. le duc se marie; on va chercher sa future dans quatre vieux carrosses le 15 de ce mois. On dit qu'on lui porte quatre robes neuves et deux douzaines de chemises avec quelques blondes.

» Je suis très-touchée et très-flattée que madame la marquise de Simiane m'honore de son souvenir; je la fus ici de ses premières paroles, comme si j'eusse connu dès-lors tout le prix de son suffrage et de ses bontés. Jugés de ce que j'en pense présentement que j'ai lu, relu et admiré les lettres de madame de Sévigné, et présentement que vous m'assurés qu'elle se souvient de moi à cent lieues ou environ. Je demande souvent de ses nouvelles à madame de Fontaine-Martel, qui m'a fait l'honneur de me montrer cet hiver une de ses lettres que je trouvai digne d'elle. C'est tout dire selon moi, car je sais tout ce que l'on peut sentir pour quelqu'un que l'on n'a pas eu l'honneur de voir d'avantage. Il est des impressions qui ne s'effacent ni par l'éloignement, ni même par la mort, et qui ne feroient que croître par la présence. C'est à vous que je dis tout ceci de pure abondance de cœur; vous en userés comme il vous plaira; mais ménagés-moi, et sur toute chose conservés précieusement cette

connoissance. Je vous trouverois bien heureux si vous lui paroissiés digne de son amitié; il me semble que l'on n'en fait plus de cette espèce. Ce que l'on appelle grâce et esprit aujourd'hui est bien différent. Adieu, monsieur, sans rancune; aimés moy toujours. »

Ne vous semble-t-il pas, à ce piquant récit des importunités dont mademoiselle Lecouvreur était assiégée, qu'il manque encore quelque chose? Et ne serait-ce pas l'aveu qu'on était faite pour une condition où de pareils honneurs eussent été moins déplacés et mieux accueillis? Au reste, telle est la vivacité de la peinture, que le lecteur est sincèrement touché des ennuis de l'actrice, et qu'il en ressent presque le contre-coup.

Il est question ensuite du mariage du comte de Saxe. Mademoiselle Lecouvreur dit que le roi de Pologne voulait ce mariage. Jusqu'alors cependant, il s'était montré peu favorable à tout ce qui pouvait servir à l'élévation de son fils. D'où vient donc qu'il avait changé d'avis? Car il s'agissait toujours d'épouser l'héritière présomptive du trône de Russie, la duchesse douairière de Courlande, Anne Ivanovna. Auguste avait-il pensé que cette union lui assurerait à lui-même un protecteur naturel dans une cour dont il avait eu jusqu'ici plus à craindre qu'à espérer? Quoi qu'il en soit, l'imprudence de Maurice gâta tout. Pendant qu'il était auprès de la duchesse, toujours éprise de lui et encore prête à l'épouser, il s'amouracha d'une des femmes de Son Altesse, et mit tant de vivacité dans ses poursuites que le scandale éclata. Grièvement offensée, Anne ne voulut plus voir le comte et retira ses promesses.

Je me dispenserai de tout commentaire à l'égard des

personnes nommées dans le reste de la lettre. Outre qu'elles y sont pour la plupart suffisamment désignées, les renseignements que je pourrais donner sur elles, et spécialement sur les acteurs et les actrices de l'Opéra, se trouvent à peu près partout, mais notamment au tome III des *Anecdotes dramatiques*. Seulement, dans cette chronique indiscrète du personnel chantant et dansant de ce théâtre, je remarque un fonds de malice auquel la rivalité qui existait alors entre le Théâtre-Français et l'Opéra n'était peut-être pas étrangère.

Il y a plus que de la malice dans la nouvelle du mariage de M. le duc et dans le détail qui regarde la mariée. C'est que, aux yeux de l'actrice, cette princesse était peu de chose, tout au plus peut-être une princesse de théâtre. Elle était, en effet, de la maison de Hesse-Rhainfels, branche cadette apanagée, mais non souveraine; triste parti pour un prince de la maison de Condé.

SUARD A MADEMOISELLE CLAIRON.

« 1773.

» Vous ne doutez pas, mademoiselle, que je ne m'intéresse vivement à vos vertus, à votre bonheur et à vos succès. Tout ce que j'ai appris de vous m'a charmé sans me surprendre. Je savais bien que vous aimez la gloire et ne recherchez que la véritable : c'est ce qui est plus rare qu'on ne croit. Tant de gens prétendent l'aimer qui ne recherchent que la supériorité et la domination. Vous aimez aussi à être adorée : vous l'êtes de vos amis et vous voulez l'être à présent d'un peuple tout entier qui n'entend pas même la langue que vous parlez si bien. Cette ambition n'est pas commune : vous nous donnez, par cette conduite, le secret de votre rare talent. Vous êtes facile pour

tout ce qui est grand ; la scène tragique vous remettait à votre place. Mademoiselle Clairon n'a plus besoin du masque d'Emilie et de Pulchérie pour donner l'essor au mouvement naturel de son âme : livrez-vous-y ; jouissez du bonheur que vous cherchez à répandre autour de vous. Ménagez une santé si chère à vos nouveaux comme à vos anciens amis, et, lorsque vos regards se tourneront vers Paris, daignez vous souvenir que, dans le grand nombre de ceux qui vous honorent et qui vous regrettent, il n'en est point qui soit pénétré pour vous d'une plus sincère admiration et d'un plus vigoureux attachement, que, etc. »

Cette lettre, d'une politesse raffinée et un peu adulatrice, n'est qu'un brouillon ; mais ce brouillon est tout entier de la main de Suard ; elle est un échantillon du genre d'esprit que Suard avait avec les femmes, et peut expliquer, jusqu'à un certain point, le succès qu'il eut auprès d'elles. On sent aussi que la personne à qui elle est adressée était passée de l'état de reine de théâtre à celui de favorite d'un prince souverain, et le respect que cet état obtenait alors, même des philosophes, tranche d'une manière assez vive sur les sentiments de haute galanterie qui sont le fonds de cette lettre.

VOLTAIRE A D'ARGENTAL.

« 12 novembre 1761.

» O divins anges ! voici la réponse de notre comité à votre comité. Mais ne nous égorgeons point. Je vous supplie de vouloir bien m'obtenir une réponse sur mon Talleyrand d'Exideuil.

» Puisque vous ne répondez point sur l'Espagne, j'espère.

» Mais répondez donc sur le paquet de madame du Deffant.

» Mais un mot sur le *Droit du Seigneur*, sur *Zulime*, sur M. le maréchal de Fronsac.

» Je veux vous envoyer ma lettre au président de Brosse, en forme de factum. Il m'a volé. D'accord ; mais il est honni dans son Parlement de Bourgogne ; car je l'ai berné, car je suis berneur, car il est bernable, car l'ancien premier président de la Marche vous en dira bientôt des nouvelles.

» *Interim*, je baise le bout de vos ailes. » V.»

Il a été parlé plus haut, avec les éclaircissements nécessaires, de ce Talleyrand d'Exideuil, et du pacte de famille conclu entre l'Espagne et la France le 15 août 1761. Le *Droit du Seigneur* est la même pièce qui fut jouée, en 1762, sous le titre d'*Ecueil du Sage*. Elle fut présentée d'abord aux comédiens sous l'autre titre, au commencement de 1761, et recommandée par Voltaire comme étant l'œuvre d'un jeune homme de beaucoup d'esprit, qui ne voulait, pour rien au monde, être connu. Ce jeune homme, nommé Le Gouz de Gerland, magistrat au Parlement de Dijon, avait soi-disant l'idée de faire jouer cette pièce, et de partager les honoraires entre celui qui se chargerait du délit, vieux serviteur de la maison.

Voltaire demanda à Thiriot s'il était en état de se charger de cette besogne, qui n'était pas, à son sens, une mauvaise affaire, et aux d'Argental d'être contents de la pièce, sous peine d'être des âmes de bronze (22 avril et 4 mai 1761). Il obtint facilement, sans doute, que Thiriot fît sa commission ; mais par égard pour le président de La Marche, dont Le Gouz était le parent, il renonça à se couvrir du nom de ce dernier, et demanda à M. de La Marche le nom de quelque académicien de Dijon pour y suppléer. Le président lui nomma un certain Picardet. « Picardet, écrit Voltaire à d'Argental, me paraît mon affaire. Je veux que

Picardet soit l'auteur du *Droit du Seigneur*. Picardet est mon homme. » (7 septembre 1761).

Cependant Thiriot avait, non pas présenté (Voltaire ne voulait pas qu'il parût de sa personne) mais fait remettre sa pièce aux comédiens, lesquels, avec ce discernement dont ils se piquent à si juste titre, n'avaient pas manqué de l'attribuer à Saurin ou à Diderot. Préville seul, dont le nez était fin, soutint qu'elle était de la « Marmotte des Alpes. » Voltaire en fut effrayé ou feignit de l'être. « Si un gros fou de Préville s'obstine à dire qu'il croit l'ouvrage d'un certain Voltaire, tout est manqué, tout est perdu. Il est absolument nécessaire qu'on ne me soupçonne pas de ce que je n'ai pas fait. On doit faire entendre aux comédiens qu'ils se font grand tort à eux-mêmes, s'ils s'opiniâtrent à me charger de cette iniquité. » (A Damilaville, 24 auguste 1761). Ils ne s'y opiniâtraient nullement; au contraire, quand Picardet, substitué depuis à Le Gouz, vint réclamer devant le tripot la paternité du *Droit du Seigneur*, les comédiens le reçurent du haut en bas, et le renvoyèrent, en se moquant de lui, d'autant qu'il se prévalait du suffrage de M. de Voltaire. Comme il insistait, priant et suppliant, on voulut bien lui faire la grâce d'une lecture en sa présence. La pièce fut conspuée à l'unanimité. Picardet se retira, fort content de la comédie qu'il venait de jouer. Quelque temps après, Voltaire, qui avait revu, corrigé sa pièce, avec assez de soin pour la rendre supérieure à une enseigne à bière, comme il l'appelait, et s'en avouer l'auteur, l'envoya aux comédiens sous le titre de l'*Ecueil du Sage*. On la reçut avec respect; elle fut lue avec admiration, et on pria Voltaire de continuer d'être le bienfaiteur de la compagnie. Cette anecdote ne fut divulguée que quand elle

n'était déjà plus récente ; elle est consignée, avec plus ou moins de variantes, dans presque tous les mémoires du temps. On en rit beaucoup, et on se rappela, à cette occasion, une caricature de l'*Académie des Colporteurs*, où l'on représentait l'aréopage des comédiens sous l'emblème d'un certain nombre de bûches en perruques.

Je ne m'étendrai pas sur le président de Brosse dont on connaît assez les démêlés avec Voltaire. Je dirai seulement que la lettre à ce magistrat, dont parle ici Voltaire, avait trait à une revendication de la justice féodale faite par M. de Brosse, sur le village de la Perrière; que ce village dépendait de Tournai, domaine que Voltaire avait acquis du président, pour en jouir sa vie durant, et que la justice en appartenait au roi.

GARRICK A SUARD.

« 16 octobre 1765.

» Mon cher monsieur, quoique je n'aie pas de vos nouvelles, je ne laisse pas de me souvenir toujours de vous. Je vous ai envoyé mon dernier enfant, engendré et mis au jour dans l'excès de mon zèle (je voudrais pouvoir dire de mon enthousiasme poétique), pour le dieu que j'idolâtre J'espère avoir le plaisir de vous voir au printemps. Jusque-là je suis, comme toujours, mon cher Suard, votre sincère et affectionné ami,

» D. GARRICK.

» Vous apprendrez certainement avec plaisir qu'on a représenté hier une pièce de ma façon avec tout le succès et les applaudissements que mes amis pouvaient désirer[1]. »

[1] Cette lettre et les lettres suivantes de Garrick ont été écrites en anglais.

Il y avait juste un mois que Garrick avait quitté Londres, lorsqu'il écrivit cette lettre. Il était encore à Paris, et non pas en route pour l'Italie, comme le dit Grimm (t. III, p. 511, première partie); autrement il n'eût pas été en état d'écrire à Suard qu'on avait représenté *hier* une de ses pièces. S'il eût été déjà en route pour l'Italie, comme il y alla en effet dans ce même temps, il n'eût pu recevoir lui-même la nouvelle de la représentation de sa pièce que quelques jours au moins après cet événement.

L'*enfant* dont il parle est quelque dissertation apologétique sur Shakespeare, *le dieu qu'il idolâtre*, mais à l'égard duquel les Français, prévenus surtout par les jugements de Voltaire, se montraient alors très-irrévérencieux. Aussi Garrick ne pardonna-t-il jamais à Voltaire tout le mal qu'il en avait dit dans l'*Appel aux nations* et dans ses *Commentaires* des pièces de Corneille, après l'avoir préconisé dans ses *Lettres anglaises*. Mais la critique était postérieure à l'éloge et l'avait fait oublier. Pour Garrick, il ne se découragea point, et environ douze ans après, il eut la satisfaction de voir, grâce à sa persévérance et au concours que lui prêtaient ses amis, les philosophes, la question de Shakespeare agiter de nouveau les esprits en France, et les dames elles-mêmes se passionner pour lui. C'est sans doute la difficulté où elles étaient de se mettre d'accord, qui engagea le chevalier de Chastellux à poser à Garrick quelques questions sur l'objet de leurs dissentiments, et à prier cet auteur de les résoudre et de les lui transmettre. On verra par la lettre suivante ce qu'il advint de la réponse de Garrick.

GARRICK A SUARD.

« 2 décembre 1774.

» Mon cher ami,

» Permettez-moi d'abord de nous féliciter vous et moi de l'honneur que vient de se conférer l'Académie française par le choix qu'elle a fait de vous. Si elle ne l'a pas fait plutôt, ç'a été à sa honte et non à la vôtre. Votre discours me plaît infiniment, et si vous voulez tenir secret votre procédé, je défie le critique le plus subtil (sans excepter votre Fréron, car nous avons aussi le nôtre) de relever *une maille tombée* dans la composition. Il est tissé et ouvré d'une manière si serrée, et toute la *pièce* (si vous voulez bien me passer ce jeu de mots) est si bien fabriquée que ni mite, ni punaise, ni tout autre vermine littéraire ne pourront y mordre, soyez-en sûr, ni la souiller.

» Faites bien savoir à tous mes chers amis que je n'oublierai jamais leur tendresse et leurs bontés pour moi. Ils vivront (j'espère ne pas offenser un académicien français, en me servant d'une expression de ce barbare Shakespeare), *ils vivront dans le livre et le volume de mon cerveau, sans y être confondus avec la matière impure.*

» Puisque je vous parle de mes amis et de Shakespeare (et je ne parle de rien aussi souvent), vous pouvez dire à mon ami Chastellux que je suis désolé à son sujet. Il doit croire que, pour avoir oublié ses commissions, il faut que je sois un Anglais aussi étrangement froid que phlegmatique. Il m'avait envoyé plusieurs questions sur Shakespeare, avec prière d'y répondre pour une dame de sa connaissance. Quoique je fusse très-malade, au reçu de sa lettre, sachant combien un chevalier si aimable et si galant devait être pressé de remplir les vœux de la dame qui l'implorait, j'envoyai ma réponse par un gentleman qui me promit de la remettre sûrement entre les

mains de mon ami. Mais voilà que notre homme est allé à Bruxelles, a parcouru la Flandre et qu'il revient avec le livre, sans avoir vu Paris. Il m'annonce son retour à Londres pour la semaine prochaine, avec mes notes sur les passages difficiles.

» Que dirai-je de cet accident? J'en suis trop péniblement affecté pour ne pas désirer votre médiation entre ma douleur et sa colère. Faites, de grâce, qu'il m'écrive une ligne, afin que je sache si je puis donner mes réponses à M. Garnier, ou ce que je dois faire dans cet embarras. Veuillez en même temps lui offrir mes amitiés ainsi qu'à tous ceux que vous savez m'être chers : vous permettrez bien, j'espère, que je comprenne madame Suard dans ce nombre.

» Ma femme vous envoie sans cérémonie ses amitiés et ses compliments affectueux, à vous et aux vôtres.

» Votre bien sincèrement dévoué jusqu'au dernier moment de ma vie,

» GARRICK.

» Je me rends en ce moment au théâtre pour jouer Hamlet, avec mes variantes. Si je savais écrire en français aussi bien que vous, quand vous êtes malade, j'adresserais un discours académique de reconnaissance et de remerciement à madame Helvetius, pour l'honneur et le plaisir qu'elle m'a fait, en m'envoyant le portrait gravé de M. Helvetius. Tâchez, je vous prie, que mon ami Morellet me serve d'interprète en cette conjoncture. »

Morellet était alors et il fut pendant plus de quinze ans, l'hôte de madame Helvetius, à Auteuil.

GARRICK A SUARD.

« Mon cher Suard, je ne chercherai point à m'excuser auprès de vous de la liberté que je prends de vous présenter mon ami, le docteur Burney, et de le recommander à votre amitié, car

c'est un homme fort aimable, très-honnête et très-habile. Il est docteur en musique, et bien que le titre de docteur n'implique pas toujours de grands talents, l'honneur et le génie de sa profession n'en sont pas moins heureusement réunis dans la personne de ce gentleman, mon digne ami. Vous n'avez besoin que de le connaître pour l'estimer et l'aimer.

» Il a entrepris d'écrire l'histoire de la musique, et sa conscience lui reprocherait quelque chose, s'il ne cherchait à rendre son œuvre aussi complète que possible.

» Son voyage, en France et en Italie, n'a pas d'autre but. Grande est l'attente de ses amis, et il croit qu'il est de son devoir de faire un livre digne de leur estime et de sa propre réputation. Il n'a rien de plus à désirer.

» Permettez que je vous prie de vouloir bien, s'il est possible, démentir en mon nom un fait qui me regarde, et qui est rapporté dans un livre récemment publié en France, sous le titre de *Londres*, par un abbé Deslandes. Il a plu à cet auteur de dire, t. I, p. 89, que j'avais voulu mettre ici le théâtre sur le pied de ceux de Paris, que j'ai échoué dans cette tentative, que j'ai été obligé d'en demander pardon à genoux à la majesté du peuple anglais, et que j'ai pris la résolution de ne plus reparaître sur la scène. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Je n'ai pas fait d'innovations pendant que j'étais directeur; je n'ai demandé pardon ni à genoux, ni autrement, et je joue encore. Le compliment qu'il veut bien faire à l'acteur compense mal l'injure qu'il a faite à l'homme, et je mériterais bien peu l'amitié de quelques personnes en France et en Angleterre, si je m'étais avili au point de me mettre à genoux.

» Je voudrais que cela fût tourné proprement. Je frémis d'y penser. Je suis affligé de voir que des Français emportent avec eux ce livre comme un *vade mecum*. Je n'ai jamais lu un tel ramassis de bévues, d'erreurs, de marques d'ignorances et d'absurdités. C'est pis que le livre de l'abbé Le Blanc.

» Quoi que vous fassiez, dans cette conjoncture, je vous en aurai la plus grande reconnaissance.

» Votre très-affectionné, » D. GARRICK. »

Le fait principal de cette lettre est la réclamation de Garrick contre une calomnie dont il était l'objet dans le livre intitulé *Londres*, t. I, p. 89. L'accessoire est, pour parler comme les Anglais, l'*introduction* auprès de Suard du docteur Burney, compositeur de musique anglais et auteur d'une *Histoire générale* de cet art.

En 1770 parut, sous le titre de *Londres* (3 vol. in-12), un ouvrage où l'on décrivait les mœurs, les lois, les usages, les préjugés, le caractère et le génie de la nation anglaise, avec un tableau civil, moral, politique, philosophique, commercial et religieux de la capitale de l'Angleterre. L'auteur était sans doute quelque homme d'État français, éloigné du pouvoir par une disgrâce de cour, et qui s'en consolait en écrivant la monographie du peuple chez lequel il s'était retiré ; ou bien c'était quelque voyageur de profession, sachant particulièrement la langue des peuples qu'il visitait, et ne confiant ses observations au papier qu'après les avoir réitérées et contrôlées. Ce n'était ni l'un ni l'autre; ce n'était pas davantage l'abbé Deslandes, comme apparemment on le disait à Londres et comme le croyait Garrick; c'était le facétieux auteur des *Mémoires de l'academie de Troyes*, le docte et spirituel Grosley. Il avait vu, dans un séjour de six semaines à Londres, et appris, sans savoir un mot d'anglais, tout ce qu'il raconte dans son ouvrage avec un aplomb admirable, et avec sa gaieté et son esprit ordinaires.

Mais quand on a de l'esprit, il ne faut pas faire de l'es-

prit. Grosley, dans son livre, eut ce malheur; il suffisait qu'un bruit courût pour qu'il s'en emparât, et, sans s'inquiéter de savoir si ce bruit était vrai ou non, il brodait dessus, en faisait ressortir le plaisant s'il y avait lieu, sinon y mettait du sien et ne l'y épargnait pas. Les réclamations l'assaillirent, et les plus graves furent celles de La Condamine et de Garrick. Celle de La Condamine n'étant pas de mon sujet, je m'abstiendrai d'en indiquer le motif. Elle est dans le *Mercure* à la date de juillet 1770. Garrick envoya la sienne à Suard, qui en fit l'objet d'une lettre assez curieuse, adressée au *Journal encyclopédique* (septembre 1770), et qui n'est pas signée. « Je peux affirmer, dit Suard, que cette anecdote est absolument fausse. On n'exigea point que M. Garrick se mît à genoux et demandât pardon ; et quand on l'aurait exigé, il a l'âme trop élevée et trop fière pour s'abaisser à une semblable humiliation. Un comédien anglais est un citoyen, un homme libre, qui ne connaît aucune espèce de despotisme, pas même celui de la populace. Il est d'ailleurs bien étonnant que l'auteur de *Londres* ajoute que M. Garrick *n'a jamais reparu sur la scène.* Il faut que cet écrivain ait rompu tout commerce avec l'Angleterre pour ignorer que M. Garrick, depuis son retour de ses voyages, c'est-à-dire depuis environ quatre ans, n'a pas cessé de jouer sur son théâtre. »

Voici maintenant le fait qui avait donné lieu à l'anecdote rapportée par Grosley. Garrick étant directeur du théâtre de Drury-Lane, avait voulu, dit Grosley, mettre ce théâtre sur le pied de ceux de Paris. On était dans l'usage, aux deux théâtres de Londres, de laisser entrer pour la moitié du prix ordinaire ceux qui se présentaient dans le troisième acte de la première pièce, laquelle en avait tou-

jours cinq. Garrick voulut supprimer cet usage. L'innovation qu'il introduisait souleva une grande partie du public. Le jour où le nouveau règlement dut être exécuté, il y eut un tumulte épouvantable à Dury-Lane ; on ne permit pas aux acteurs de jouer, et l'on finit par démolir les loges et détruire tous les ornements de la salle. Un coquin même se disposait à mettre le feu aux décorations, lorsqu'un acteur, nommé Moody, l'empêcha d'exécuter son dessein. Le peuple, le croirait-on, lui sut mauvais gré de cet acte d'humanité, et le força à en demander pardon : « Messieurs, dit Moody saluant jusqu'à terre, si, en empêchant la salle d'être brûlée et en sauvant la vie à plusieurs d'entre vous, j'ai donné lieu à votre mécontentement, je vous en demande pardon. » A cette excuse ironique, les cris de *à genoux! à genoux!* se firent entendre. « Messieurs, reprit l'acteur indigné, si j'étais capable de me dégrader à ce point, je ne serais pas digne de paraître devant vous. » A ces mots, il quitta la scène, et entra dans la coulisse, où Garrick le reçut dans ses bras. Obligé lui-même de paraître devant le public, Garrick fut sommé de renvoyer Moody. Il répondit que, quoique cet acteur fût très-utile au spectacle, il ne lui permettrait de reparaître que lorsque le public lui aurait rendu ses bonnes grâces. Cependant, il lui continua son traitement, et Moody put reprendre son service quelques mois après.

Ce fait, mal raconté à Grosley, avait causé sa méprise. Grosley s'en excusa dans une très-jolie lettre écrite au *Journal encyclopédique* (octobre 1770), où il témoigne le plus sincère repentir de sa légèreté, et où il tient à peu de chose qu'il ne demande lui-même pardon *à genoux* du chagrin qu'il a fait à Garrick. Cependant, ayant fait une

seconde édition de son livre en 1774, il n'en usa pas tout à fait dans cette circonstance aussi galamment envers Garrick qu'envers La Condamine. Ce qui regardait le Français dans la première édition, est entièrement supprimé dans la seconde, tandis que, sauf la suppression des mots *à genoux*, un autre tour donné à l'expression de *majesté du peuple anglais*, et un léger changement de rédaction, la part de l'Anglais reste à peu près la même. La demande de pardon entre autres est maintenue, et il paraît certain que Garrick s'y soumit.

Quoi qu'il en soit, et nonobstant la sévérité du jugement de Garrick sur ce malheureux livre, il n'en eut pas moins trois éditions en France. Je ne sais s'il fut traduit en anglais; mais je n'en serais pas surpris. Il est très-spirituel et très-amusant, et à cet égard infiniment supérieur aux *Lettres* de l'abbé Le Blanc, sur l'Angleterre. Il faut pardonner à Garrick d'en penser autrement; mais il est impossible à toute personne désintéressée de s'y tromper. L'abbé ne reproduit guère dans ses *Lettres* que des lieux communs cent fois ressassés sur la civilisation, les finances, la politique et la littérature de l'Angleterre, et son style est aussi plat que ses idées vulgaires. Il est curieux, par exemple, de comparer les jugements de l'abbé Le Blanc sur Shakespeare avec ceux de Voltaire sur le même poëte. C'est du Voltaire refait, et refait par l'abbé Le Blanc! Le livre vous tombe des mains.

MARIN, LE CENSEUR, A VOLTAIRE.

« Paris, 27 mai 1772.

» Pourquoi faut-il, monsieur, que je vous gronde toujours? Vous avez de ces cachoteries qui sont insupportables. Vous en-

voyés dans le plus grand secret une tragédie à M. de Thibouville; ce secret passe à M. d'Argental, à M. de Pont de Vèles, à M. Duras, à M. le duc d'Aumont, à Lekain, aux comédiens, et le voilà qui chemine d'un côté, de l'autre. On présente la pièce pour l'impression; le censeur, le libraire, l'éditeur, font la confidence à l'autre moitié de Paris; on vient à moi à la fin du compte, parce qu'on en a besoin; enfin, je deviens la 1454e personne qui sache dans Paris qu'il y a une tragédie intitulée *Asturie* ou *les Loix de Minos;* que cette tragédie est de M. de Voltaire; qu'elle est reçue à la Comédie, qu'on va la jouer, qu'on l'a présentée au secrétariat de la librairie pour la faire imprimer; que celui-ci a fait nommer un censeur, que ce censeur a déclaré, a dit à tout Paris qu'il n'est pas possible d'en permettre l'impression. Le magistrat est effrayé et me consulte, et m'envoye la pièce avec des remarques, des ratures, et me voilà chargé de réparer les fautes d'autrui.

» Quoi qu'il en soit, monsieur, votre mystère n'en est plus un; votre tragédie va se jouer, et j'en suis fâché, après la prévention qui s'est élevée contre elle. On dit que c'est une imitation des *Druides*. On dit : elle peut ne pas réussir, et je ne sais s'il est prudent de se compromettre. Il valoit mieux l'imprimer; les comédiens l'auroient jouée d'eux-mêmes; son sort vous étoit indifférent, parce que vous étiés censé ne vous être point meslé de la représentation, parce qu'une pièce imprimée est de droit public. Je prévois d'ailleurs qu'elle sera tronquée, mutilée. On a cru y trouver beaucoup de choses qui n'y sont pas, et on ôtera tout ce qu'on croira approcher des idées qu'on en a eues. En voilà assés. Bonjour.

» MARIN. »

Voltaire envoya cette lettre à d'Argental après avoir écrit au dos la suivante :

« 3 juin 1772.

» Voyez, mon cher ange, sur cette lettre qui n'est pas encou-

rageante, ce que doit faire ce jeune avocat dont on prétend que je suis le conseil. Les soldats de Corbulon sont en grand nombre ; il eût été avantageux d'avoir un maréchal de France à la tête de notre petite armée. Mais j'ai peur qu'il n'ait aucune envie de combattre pour nous. Vous êtes un général expérimenté, vous déciderés s'il faut livrer bataille, ou faire une honorable retraite.

» Je vous dirai sans figure de rhétorique qu'il ne sera pas difficile d'ôter tous les traits qui pourraient fournir des allusions et servir de prétexte à la méchanceté de nos adversaires. La pièce est d'ailleurs fort différente de l'exemplaire que le procureur général de Lyon envoie à M. le chancelier. De plus, on peut corriger en quinze jours ce qu'on a fait en huit. La jeunesse est active, et quand elle est docile, elle mérite protection. Vous me ferés grand plaisir de me dire ce que le public pense de la pièce du comte de Morangé (*sic*), à laquelle je m'intéresse.

» La tragédie de Strouzé ou Struenzé, m'a bien autrement affecté. J'avais obligation à ce petit maître, médecin et premier ministre. Mais la Pologne m'attache encore davantage ; la catastrophe sera belle ; la péripétie des officiers welches pris par les Russes ne sera pas agréable.

» Je me mets toujours à l'ombre des ailes de mes anges.

» V.

» *N. B.* J'ai été un peu piqué de la lettre de Marin ; je viens de lire les cinq actes à mes convives ; c'est un tour de force. Si la pièce est jouée comme je l'ai lue, je réponds du plus grand succès, malgré la cabale. »

La lettre de Marin n'est pas encourageante, en effet ; elle a de plus un bon cavalier qui frise l'impertinence. Il convenait à Voltaire de ne pas relever cette lourde familiarité,

et même de faire semblant de ne pas s'en apercevoir; car il avait des ménagements à garder envers Marin, et, dans cette circonstance, il s'était manifestement défié ou moqué de lui. Les *Lois de Minos*, que Voltaire donnait pour l'œuvre d'un avocat nommé Duroncel, furent effectivement imprimées avant d'être jouées, mais imprimées à l'insu de Voltaire, et par qui? par ce même Marin, qui s'était procuré une mauvaise copie de la pièce, l'avait *tronquée et mutilée*, parée de vers à la Pellegrin, et vendue en cet état au libraire Valade. Voltaire ignora longtemps cette « perfidie mercenaire; » il était loin surtout d'en soupçonner Marin, lequel l'avait littéralement embâté, pour parler comme lui, et même très-effectivement protégé. Ses soupçons tombèrent d'abord sur « un bel esprit » comédien, qu'il ne nomme pas, puis sur Thibouville et même sur d'Argental; il avait, disait-il, trouvé dans la pièce beaucoup de vers de leur façon (à Richelieu, 1er février 1773). Il ne fut désabusé qu'un an après, dans le temps que Beaumarchais publia ce mémoire où Marin est vilipendé avec tant d'esprit. Jusque-là, je le répète, il fut constamment sa dupe, et, dans l'espèce, il le fut encore, en se payant de la considération que sa pièce imprimée échappait à la censure. Aussi n'est-ce plus guère de cet obstacle qu'il se préoccupe, mais de la cabale montée pour faire tomber les *Lois de Minos*, et qu'il désigne ici sous le nom de *Soldats de Corbulon*.

Thibouville se piquait de débiter parfaitement les vers; c'est pourquoi Voltaire affectait de l'appeler *Baron*, du nom de ce grand acteur qui avait obtenu de son siècle le

nom de *Roscius*. Mais il ne les faisait pas aussi bien qu'il les débitait, témoin sa tragédie de *Thélamire*. Quoi qu'il en soit, c'est le sobriquet de Thibouville qui m'a fait connaître que la lettre suivante, dépourvue de toute autre indication, lui était adressée :

VOLTAIRE A THIBOUVILLE.

« 18 janvier 1777.

» L'illustre Baron sait-il qu'autrefois un vieux perruquier, nommé Hervé, disait : Monsieur, votre perruque est faitte. — Donnez-la-moi donc. — Elle n'est pas finie. — Ensuite : elle est finie, mais elle n'est pas achevée ; — et puis : elle est achevée, mais elle n'est pas parfaitte.

» Voilà comme est votre vieux ouvrier de Ferney. Il y a encor un autre inconvénient touchant la perruque qu'il vous a promise, et cet inconvénient est qu'il n'en peut plus. Il est malade comme un chien. Son état est si misérable qu'à peine il peut vous écrire. Il voit avec douleur que l'élève du grand Lekain n'a pas réussi, car personne ne m'a dit qu'elle ait pris sa revenche à la seconde représentation, et Lekain même ne m'en a pas parlé. Je m'intéresse toujours au tripot malgré mon âge, mes maladies, la perte du peu de talent que j'avais et la mort qui me talonne. Je suis comme les vieux débauchés qui meurent en cajolant les dames. Je vous fais ma confession de foi à vous et à votre ami. Soyez assez justes tous deux pour me pardonner si je suis devenu si malheureux et si imbécille : c'est ma faute ; je ne vous en aime pas moins. » V. »

Cette lettre n'est pas de la main de Voltaire ; mais elle porte encore son cachet de cire rouge. La perruque dont il est parlé est la tragédie d'*Irène*, ou celle d'*Agathocle* ;

l'une et l'autre également dignes de ce nom, et, pour continuer la métaphore, assez mal peignées.

L'élève de Lekain, qui n'avait pas réussi à la première représentation d'une pièce (je ne devine pas laquelle), est mademoiselle Sainval. Il en est beaucoup question dans les lettres de cette époque à d'Argental et à Thibouville. Voltaire croyait tout le bien que ce dernier surtout, intéressé à la faire valoir, disait de cette actrice, et il lui destinait un rôle dans sa tragédie d'*Irène*.

Voici un billet curieux qui prouve qu'avant d'exercer le métier de terroriste, Billaud-Varennes s'était essayé à la profession d'auteur dramatique.

BILLAUD DE VARENNES, 21, RUE DE SAVOYE.

« Le sujet est si beau ! je n'ai pu résister. »

« Monsieur,

» Voici l'opéra d'*Alzire*, que j'ose vous présenter pour le concours. Je ne sais pourtant si elle n'en est pas exclue comme ayant été reçue aux Français. Dans le cas contraire, je vous supplie, monsieur, de vouloir bien l'admettre et de recevoir l'hommage de respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Paris, le 29 janvier 1788. »

Ainsi, Billaud-Varennes avait fait de la tragédie d'*Alzire* un opéra. Son enthousiasme pour ce sujet était sans doute aussi grand qu'il est platement exprimé dans son épi-

graphe; mais si tous les vers de la pièce étaient de cette force-là, les concurrents de Billaud durent avoir beau jeu. Du reste, je ne saurais dire s'il s'agit ici d'un concours académique ou d'un concours dramatique. Dans l'un et l'autre cas, il fallait s'adresser à Suard, à la fois secrétaire perpétuel de l'Académie française et auteur dramatique, investi en outre d'une sorte d'autorité dans l'administration intérieure de l'Opéra.

RAPPORT DE SUARD AU LIEUTENANT DE POLICE SUR LA COMÉDIE DE L'HOMME DANGEREUX, DE PALISSOT.

Palissot, auteur de l'*Homme dangereux*, pièce dirigée contre les philosophes, l'avait présentée, en 1770, à l'approbation de la police. Suard fut chargé de l'examiner; et voici le rapport qu'il en fit au lieutenant de police :

« L'*Homme dangereux* est un libelle et non une comédie.

» Ce n'est ni un vice, ni un ridicule qu'on y attaque ; ce sont des personnes ; ce sont des philosophes, et tout le monde sait à Paris quels sont les philosophes de M. Palissot.

» Il est vrai que M. Palissot peut répondre que tout ce qu'il y a dans la pièce contre les philosophes, il l'a mis dans la bouche d'un scélérat.

» Oui ; mais ce scélérat parle comme a parlé toujours M. Palissot, comme il a fait parler l'honnête homme dans la comédie des *Philosophes*, et comme parlent chaque jour tous les calomniateurs qui attaquent les philosophes au nom de la religion, des mœurs et du gouvernement.

» Ajoutons qu'aucun personnage de la pièce ne confond ce scélérat. Dorante, dont ce serait le rôle, parle presque toujours comme un imbécile. N'est-ce pas fait exprès?

» Enfin, de quelque manière que l'on considère la pièce, on ne peut pas nier qu'elle est dans le genre de ces comédies personnelles que les Grecs proscrivaient sur leurs théâtres, malgré l'extrême liberté de leurs mœurs républicaines?

» Il est vrai que l'on dit aussi qu'elle est contre M. Palissot lui-même, qui s'est peint dans l'*Homme dangereux*; oui, mais elle est aussi contre MM. d'Alembert, Diderot et l'abbé Morellet; et il suffit de savoir que M. Palissot en est l'auteur, pour être sûr qu'elle n'est contre lui qu'afin d'être plus encore contre ces messieurs.

» D'ailleurs, il me semble que, sans examiner si cette pièce est contre eux, ou quand elle serait même en leur faveur, il faudrait en défendre la représentation, uniquement parce qu'elle est personnelle. Ce genre doit être proscrit, parce qu'il met sur le théâtre des hommes qui vivent sous nos yeux et avec nous dans la société, et aussi parce qu'il est impossible qu'une telle pièce soit jouée sans occasionner des applications, sans exciter une foule de passions malhonnêtes, sans faire naître des rumeurs et des scandales qui troubleraient l'ordre de la police des spectacles.

» Les philosophes ne sont pas de ces hommes décriés dont personne n'ose se déclarer le partisan ou l'ami. La philosophie n'est pas un de ces vices ou de ces ridicules qui se cachent quand on les attaque. La représentation d'une pièce, où les philosophes et la philosophie sont livrés à la risée et à l'indignation publiques, peut donc faire naître des disputes et des querelles qui peuvent avoir des suites funestes, et il faut observer que tout cela est indépendant de la façon de penser que le magistrat de la police peut avoir sur les philosophes.

» On les traite comme des ennemis du gouvernement, de la religion et des mœurs, comme des hommes funestes à la société. Mais, en ce cas, il faut les traîner dans les prisons et non sur le théâtre; il faut les faire punir par les magistrats et non par M. Palissot.

» Il dit :

> Pour le gouvernement je crains l'abus fatal
> De raisonner ainsi sur toutes les matières.

N'est-ce pas là dénoncer les philosophes au gouvernement, envers lequel on les accuse d'être coupables? Aujourd'hui, au contraire, les gouvernements mettent leur gloire à profiter des avis des philosophes. Il n'y a certainement aucun ministre qui ne soit persuadé que Montesquieu, qui *raisonnait sur toutes les matières du gouvernement,* ne fût un bien meilleur citoyen que M. Palissot. »

Il résulte de ce rapport un fait curieux, et qui n'a pas attendu l'établissement du régime parlementaire en France pour se produire, c'est un fonctionnaire prenant, contre le gouvernement qui l'accrédite et le paie, la défense d'une secte ennemie de ce même gouvernement. Le règne de Louis XV offre mille exemples de cette pareille inconséquence, qui ne semblaient toucher ni le roi ni ses sujets. *Perdere quos vult Jupiter dementat.*

Tout-puissant dans les lettres, au théâtre, à l'Académie, craint et ménagé à la cour, au sein de laquelle il avait des complices, le parti philosophique usait de tous ces avantages avec tyrannie, et ne reculait pas même devant l'intimidation. Telle était la règle invariable de sa conduite, principalement quand il avait tort et qu'il le sentait; mais ici il a raison, au moins en principe général, c'est-à-dire au regard de la comédie personnelle et diffamatoire. Aussi les conclusions de Suard furent-elles adoptées, et la représentation de l'*Homme dangereux* interdite.

Cependant Palissot avait cru trouver un moyen excellent d'arriver à un résultat contraire, et ce moyen, la va-

nité et la peur le lui avaient suggéré. En n'écoutant que l'une ou l'autre, on ne peut pas manquer de faire une sottise; en les consultant toutes deux, Palissot fut ridicule. Il s'était proposé d'abord de donner sa pièce anonyme, puis il avait répandu le bruit que cette pièce était une satire violente contre lui. Pour mieux accréditer ce bruit, il s'en était plaint à son ami Voisenon, le priant d'employer son crédit pour empêcher qu'on ne jouât la pièce. Voisenon y réussit; il se donna même à cette occasion assez de mouvement, et il eut à vaincre assez d'obstacles pour se flatter d'avoir remporté une grosse victoire, et que Palissot serait content de lui. Quelle fut donc sa surprise de voir arriver le lendemain Palissot presque en larmes! Il s'informe avec intérêt. « Je suis, dit Palissot, l'auteur de l'*Homme dangereux;* je n'avais pas cru que vous me serviriez si bien, et je viens vous conjurer de faire lever la défense. » A cet étrange aveu, suivi d'une prière plus étrange encore, Voisenon, indigné, répondit par un refus et n'en démordit pas. Tout cynique qu'il était, il s'étonna d'en rencontrer un autre assez sot pour avouer sa sottise, assez impudent pour l'y mettre de moitié, et il abandonna Palissot à la haine et aux sifflets des philosophes. « Il est vrai, dit Grimm, que Palissot a écrit depuis plusieurs longues lettres pour désavouer le ridicule de cette aventure : mais il n'en est pas moins vrai que, quoiqu'il en fût sollicité vivement, l'abbé de Voisenon ne voulut jamais détruire l'imposture prétendue, soit qu'il n'ait pas daigné en prendre la peine, soit qu'il fût piqué en effet d'avoir été la dupe de M. Palissot, soit enfin qu'il se fût fait un scrupule de démentir un conte qui, vrai ou faux, ne pouvait manquer de lui paraître plaisant. »

Palissot fit imprimer sa pièce à Genève, *avec un petit commentaire à l'usage de ceux qui les aiment.* Dans ce petit commentaire, il rendit compte des obstacles que la police avait mis à la représentation de sa pièce; il en exposa ensuite le but, son projet de se mettre lui-même en scène, et de s'y traduire, selon l'expression de Grimm, comme un franc maraud qui joue un rôle méprisable, afin de donner à ses ennemis les philosophes le change sur l'auteur. Là, il abandonne l'hypothèse qu'il avait admise en premier lieu, celle d'une chute; il suppose au contraire que l'antagoniste de la philosophie, jouant dans la pièce un vilain rôle, les philosophes se fussent piqués de la faire réussir; que lui, Palissot, se fût alors démasqué, et que ses ennemis, honteux d'avoir contribué à son succès, fussent morts de confusion et de désespoir. Une si rare infatuation est inconcevable sans doute; mais qu'elle dut réjouir les philosophes, restés maîtres du champ de bataille et sauvés du pilori!

SUARD A VOLTAIRE.

« Paris, le 6 mars.

» Je vous conjure, monsieur, d'être bien tranquille sur l'édition de Bardin; elle ne se vend point ici; Pankoucke n'a garde de se charger d'un pareil effet, et personne ne songe à vous attaquer. Le fanatisme, tout féroce qu'il est, craint encore un peu le ridicule, et il faut craindre de l'aviser du mal qu'il pourroit faire; je vous parle d'après de bons avis. J'ai vu quelques-uns de Messieurs; ils ne sont pas de la *majorité*, mais ils voyent bien et pensent encore mieux.

» Il est vrai que nous sommes dans un moment orageux; *sed*

tua navis in alto est; c'est aux petites barques à se garer de la tempête.

» La barque de ce malheureux Delisle a essuyé une rude bourrasque, mais l'orage se calme. Le Parlement a converti hier le décrit de prise de corps en un assigné pour être ouï; et c'est l'illustre M. Pasquier qui a signé l'arrêt. On croit qu'on ne donnera pas de suite à cette affaire.

» Il seroit bien temps de faire une loi qui fixât la juridiction à laquelle doit appartenir la censure des livres. Il est bien barbare qu'un citoyen à qui l'autorité, sous une certaine forme, a permis de publier un livre, puisse être attaqué par la même autorité, sous une autre forme, pour avoir publié ce livre. Le chancelier ou le Parlement nomme les censeurs des livres; à la bonne heure; mais que le citoyen, qui s'est soumis à toutes les conditions que lui impose la loi, ne puisse être inquiété ni dans sa personne, ni dans ses biens. C'est une contradiction abominable qui n'existe qu'en France, qui choque toutes les notions de justice et d'humanité, et contre laquelle il faudroit crier bien haut et longtemps, car les cris des honnêtes gens ont encore plus d'influence qu'on ne croit, même sur les fripons. Le public s'éclaire; il ne lui manque que de connoître sa force pour renverser bien des tyrannies. C'est ce que voyent très-bien et ce que redoutent les oppresseurs grands et petits qui font la guerre à la raison et à la philosophie.

» Prêchez et protégez toujours l'une et l'autre; elles vous doivent la plus grande partie des progrès qu'elles ont faits en France, et c'est un service immortel rendu à l'humanité. Jamais l'éloquence et la poésie n'ont exercé un plus beau ministère que dans vos ouvrages.

» Recevez l'hommage de mon admiration, de ma reconnaissance, et de mon respectueux attachement. » SUARD. »

La date manque à cette lettre, mais elle est suffisamment

indiquée par les faits qui appartiennent à l'année 1776. C'est en 1776 que Bardin, libraire de Genève, fit, conjointement avec Gabriel Cramer, une édition des œuvres complètes de Voltaire en quarante volumes, et que Delisle de Sales fut poursuivi pour son livre de la *Philosophie de la Nature*.

Cette édition avait été faite, non-seulement sans le concours de Voltaire, mais malgré lui. C'est par elle que Cramer, qui avait gagné plus de quatre cent mille francs à imprimer les ouvrages de Voltaire depuis vingt ans, disait adieu à la librairie, laissant à Bardin, son complice, le soin de tirer le meilleur parti possible de leur dernier forfait. Car, aux yeux de Voltaire, cette édition n'était pas autre chose, les trois derniers volumes contenant des ouvrages beaucoup plus dangereux, disait-il, que ceux de Spinosa et de Vanini, des ouvrages que Cramer savait bien n'être pas de lui. Mais Voltaire ne disait pas la vérité ou n'en disait qu'une partie; un seul des ouvrages compris dans ces trois volumes ne lui appartenait pas; c'est le *Catéchumène*, qui était de Bordes.

De son côté Cramer, pour laisser à Voltaire la faculté de désavouer au besoin telles pièces qu'il voudrait dans ces trois volumes, avait pris la précaution de leur donner pour titre : *Pièces détachées attribuées à plusieurs hommes célèbres*. A l'ombre de cette supercherie, il fut aisé à Voltaire de protester contre ce qu'il appelait la trahison de Cramer et de Bardin, et il n'y manqua pas, même auprès de d'Argental (6 mars 1776), qui n'en était pas dupe. Il y avait trente ans que Voltaire et lui jouaient cette petite comédie dans des circonstances analogues; comédie en effet où, comme au théâtre, une lettre était le pivot de

l'intrigue, ou la dénouait. Sincères ou non, ces protestations privées de Voltaire avaient pour objet d'ajouter de la force à ses protestations publiques, et personne n'eût osé croire que, dans ces confidences réciproques des deux amis, il y eût collusion.

Panckoucke avait acheté de Bardin « cette édition très-criminelle, » mais Voltaire n'avait su « cette manigance » que quand elle était consommée, et qu'il ne pouvait plus y remédier. Il le dit à d'Argental dans sa lettre du 6 mars, après s'en être déjà plaint à Suard qui, ainsi qu'on le voit dès le commencement de sa lettre, donne un démenti formel à ce bruit. En même temps, Suard informe Voltaire des dispositions du parlement au sujet de Delisle de Sales, auteur de la *Philosophie de la Nature*.

Ce livre avait été publié en 1769, avec permission du lieutenant de police. Personne n'y avait fait grande attention, lorsque en 1776, un décret de prise de corps fut rendu au Châtelet contre Delisle, à la réquisition d'un avocat du roi. Delisle s'enfuit et demeura caché à Franconville, chez le comte de Tressan. C'est de là qu'il fit part de son malheur à Voltaire, comme au défenseur naturel de tous les opprimés, et c'est là que Voltaire lui écrivit, ainsi qu'au comte de Tressan, son hôte, quelques lettres empreintes de la passion la plus outrée contre les magistrats et les prêtres, ces éternels persécuteurs, disait-il, de la philosophie et des lettres. Et ce n'est pas seulement à Delisle et au comte de Tressan qu'il en parlait ainsi, il s'en ouvrait avec le même abandon à tous ses autres correspondants, et la violence de ses termes s'accroissait par la répétition.

Le parlement ayant converti le décret de prise de corps en un assigné pour être ouï, et l'affaire n'ayant pas avancé

tout d'abord avec cette rapidité que semblaient promettre l'éclat et l'imprévu de la dénonciation, on crut un moment qu'elle n'aurait pas de suites. Il n'en fut pas ainsi. Delisle fut jugé par le Châtelet en mars 1777, et condamné au bannissement à perpétuité et à la confiscation de ses biens. Les premiers juges avaient opiné pour la condamnation *ad omnia citrà mortem :* cette formule désignait le fouet, la marque et les galères perpétuelles. On ne pouvait pas condamner à mort l'accusé, parce que, dans l'intervalle d'un interrogatoire à l'autre, Messieurs, dit Grimm, avaient dîné.

J'ai lu jadis le livre qui valut à l'auteur une condamnation si rigoureuse; c'est bien le plus lourd, le plus pitoyablement écrit, le plus diffus et le plus ennuyeux de tous les livres; je défie le lecteur le plus prévenu en faveur de cette sorte d'écrits d'aller jusqu'au bout. Il s'en fallait d'ailleurs que, au regard de la morale et de la religion, il fût innocent, et, à ce titre, il appelait naturellement l'attention des magistrats; mais il était de ces livres qu'on ne lirait jamais, ou que, à peine ouverts, on fermerait de dégoût, s'ils n'obtenaient l'honneur d'être cités en justice, et surtout condamnés.

Le soir du jugement, à onze heures, Delisle fut conduit en prison par les archers, la baïonnette au bout du fusil. Le Châtelet observait scrupuleusement les formes; ici même il les épuisait.

Mais, par une de ces contradictions dont cette époque bizarre nous offre tant d'exemples, la rigueur de la peine parut s'adoucir, dès que les portes de la prison se furent refermées sur le coupable. Le concierge lui céda son logement, qu'il remeubla avec magnificence, et ce logement

ne désemplit pas de visiteurs. Tous les philosophes et les femmes les plus distinguées du parti vinrent saluer Delisle et le féliciter. On lui apportait de l'argent de toutes parts; offres qui n'étaient pas à dédaigner, parce que Delisle était pauvre, mais qu'il refusa parce qu'il était fier, et qui tournèrent au profit des autres prisonniers. Les dédommagements effectifs, s'il en recueillit quelques-uns, il les dut à son livre, auquel la persécution donna une vogue qu'il n'eût jamais obtenue sans cela.

Au reste, rien n'est plus sensé que les réflexions suggérées à Suard par ces poursuites rétroactives contre un livre imprimé depuis six ans et publié avec l'approbation de la police. Cette approbation n'était en effet qu'un guet-apens. Le visa du censeur, qui aurait dû être absolu, n'était que conditionnel; les tribunaux gardaient toute leur action contre les livres ainsi censurés. Si cette contradiction choque au premier abord, il faut avouer qu'elle s'explique à certains égards. On peut même dire qu'elle était justifiée soit par la paresse des censeurs qui ne lisaient pas toujours, soit par leur insuffisance, soit enfin par leur complicité avec l'auteur et quelquefois leur prévarication. L'opinion et la moralité de ces messieurs étaient bien connues, et, chose bizarre encore! tout écrivain obtenait aisément le censeur qu'il avait choisi. C'est ainsi que tant d'ouvrages irréligieux ou immoraux, sortis de la plume des philosophes ou soi-disant tels, étaient publiés avec le permis de la censure. Du moment qu'on pouvait choisir son juge, on avait cause gagnée. En un mot, tels étaient les vices de cette législation que, sans le décousu et la faiblesse du gouvernement de Louis XV, on ne comprendrait pas qu'elle ait duré. Mais puisqu'elle a

vécu, qu'elle a fleuri même, malgré ses principes de destruction, il n'y a pas lieu de s'étonner tantôt qu'elle fût inique, tantôt qu'elle fût impuissante. Ses organes se contredisaient les uns les autres, et ses justiciables payaient les frais de ce désaccord.

Dans le rapport qui suit, Suard se déclare avec non moins de vivacité, aussi contraire aux livres qui fondent leur succès sur des personnalités injurieuses, qu'aux pièces de théâtre où l'on use des mêmes procédés, et qui ont les mêmes fins. Mais ici, il justifie ses principes par des extraits assez nombreux tirés du livre, et conclut qu'on ne doit l'autoriser ni ostensiblement, ni tacitement. Car, outre l'approbation donnée à un écrit en la forme ordinaire, il y avait la permission tacite, espèce de transaction qui s'obtenait au moyen de protecteurs puissants, et qui, bien entendu, garantissait encore moins l'auteur contre les poursuites dont il pourrait être l'objet, que l'approbation régulière.

RAPPORT DE SUARD AU LIEUTENANT DE POLICE SUR LE DISCOURS SUR SHAKESPEARE ET SUR VOLTAIRE, PAR BARETTI.

« Monsieur, j'ai lu le *Discours sur Shakespeare et sur M. de Voltaire* que vous avés bien voulu soumettre à mon examen, et que j'ai l'honneur de vous renvoyer. Je ne crois pas devoir y donner mon approbation, même pour une permission tacite.

» Je connois l'auteur de cette brochure; c'est un Italien qui, s'étant fait chasser de son pays, il y a environ douze ans, pour des satyres, se réfugia à Londres, où il a manqué d'être pendu, il y a sept ou huit ans, et où il a voulu faire sa cour aux Anglois, en vengeant Shakespeare contre M. de Voltaire.

» Sa brochure est écrite en mauvais françois et en langage des halles. Elle ne manque ni d'esprit, ni de vivacité, ni de bonne critique, mais le ton en est intolérable.

» L'air de supériorité que Baretti prend avec M. de Voltaire ne seroit que risible, si cette impertinence n'étoit accompagnée d'injures grossières et indécentes.

» Par exemple, il reproche à M. de Voltaire *son effronterie*, p. 19 et 117; son *impudence*, p. 114; sa *bassesse*, p. 19; les *sottises qu'il vomit*, p. 45; il le traite d'*histrion et de Gille*, p. 100; d'*imposteur insolent*, p. 133. Selon Baretti, M. de Voltaire *n'a pas le sens commun*, p. 43 et 163; *presque tout ce qu'il dit de Shakespeare n'est qu'insolence, que malignité, que brutalité et que sottise*, p. 122. Il y a un reproche plus grave à la p. 117 : *il ne fait d'autre métier que de chercher à détruire la religion de ses pères.*

» Je ne crois pas que le gouvernement doive autoriser de semblables grossièretés contre un citoyen, quel qu'il soit, encore moins contre un homme qui honore sa nation.

» Si on écrivoit la dixième partie de ces injures contre un homme en place, on ne le souffriroit pas, et avec raison. Je regarde M. de Voltaire comme un homme public aussi, dont la gloire est liée à la gloire de la France, dont le nom sera honoré lorsque ceux de presque tous ses contemporains seront oubliés, et qui mérite une protection et des égards particuliers.

» Si M. de Voltaire a passé lui-même dans plusieurs de ses ouvrages polémiques les bornes de la décence et de la modération, ç'a été, selon moi, un tort de l'administration, qui, pendant trente ans, a semblé le livrer, avec intention, aux insultes des polissons de la littérature. Il avoit souffert plusieurs années les injures hebdomadaires de Fréron ; à la fin, il a perdu patience quinze ans de suite, comme il le dit lui-même, et s'est fait justice, parce qu'on n'a pas voulu la lui rendre. Mais en couvrant de ridicule ses sots adversaires, il s'est dégradé par

ces querelles indignes de lui, et a perdu un temps qu'il auroit mieux employé pour sa gloire et pour l'intérêt des lettres.

» La bonté et la confiance que vous m'avés témoignées, monsieur, m'autorisent à vous adresser avec confiance ces réflexions sur un sujet qui intéresse les gens de lettres, et les dispositions que vous m'avés laissé voir, relativement à l'encouragement de la littérature, me font espérer que mes principes ne seront pas contraires aux vôtres.

» Je suis avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, » SUARD.

» Ce 25 juillet 1777.

» P. S. J'oubliois, monsieur, de vous observer qu'il y a aussi dans la brochure de Baretti un trait qu'un censeur ne peut pas passer. Il dit, en parlant des lettres de Ganganelli, que l'italien dont elles sont parsemées est traduit du français par ce *gueux qui a pris le nom de Caraccioli*, p. 138. »

Parmi les autres ouvrages de ce Baretti, la *France littéraire* de M. Quérard et les *Biographies* ne citent point celui-là; les contemporains n'en parlent pas davantage; je ne l'ai trouvé dans aucune bibliothèque publique à Paris. Est-ce que, l'avis de Suard ayant été adopté, Baretti remit son manuscrit en portefeuille et renonça à le faire imprimer? Cette hypothèse est peu probable. Un écrivain satirique renoncerait plutôt à son baptême qu'à l'impression d'une pièce où il a mis tout son venin, et il paraît bien que Baretti ne l'avait pas économisé dans celle-là. N'ayant pas ses œuvres complètes sous les yeux, je ne puis rien décider à cet égard. Je croirais cependant volontiers que cette dissertation, écrite d'abord en français, puis traduite en anglais par l'auteur même, fait partie d'un

recueil de dissertations en cette langue, intitulé *Pamphlets*. Les *Biographies* qui s'accordent toutes à ne point donner la date de ce recueil, s'accordent à dire qu'il contient une dissertation où Baretti réfute l'opinion que Voltaire a émise dans son *Essai sur la poésie épique*, sur la poésie et les poëtes italiens. Peut-être y trouverait-on aussi la pièce qui fait l'objet du rapport de Suard. Mais, imprimé ou non, le libelle de Baretti ne modifierait en rien les sentiments qu'on en doit avoir, après la lecture de ce rapport. Tout au plus est-il regrettable à cause de l'esprit que le censeur y a remarqué, et de sa bonne critique. Mais qui se soucie de l'esprit et de la bonne critique rendus dans un français barbare, quand on a l'un et l'autre à foison exprimés dans un français excellent[1] ?

Suard condamne justement les écarts de Voltaire dans le genre de ceux qu'il reproche à Baretti; mais c'est aller trop loin que de dire que Voltaire y fut provoqué par les injures de Fréron. Non, Fréron ne commença point par injurier Voltaire; c'est un préjugé dont il faut se guérir,

[1] Depuis la première publication de ces lettres et autres opuscules dans la *Revue contemporaine*, je me suis procuré les œuvres complètes de ce Baretti, imprimées à Milan (1820-23) en 5 volumes in-8°. L'un de ces volumes comprend le libelle dont il est ici question, et qui a pour titre : *Discorso sopra Shakespeare ed il signor de Voltaire, di Giuseppe Baretti, segretario per la corrispondenza straniera dell' Academia reale britannica*. Il a été écrit en français et traduit en italien par Girolamo Pozzoli. Remarquons ici que Baretti était secrétaire, pour la correspondance étrangère, de l'Académie royale de Londres. Comment donc croire, ainsi que Suard l'affirme, qu'on ait chargé d'une pareille fonction un homme qui avait manqué d'être pendu ? Rien n'est plus commun dans Voltaire que des imputations de ce genre adressées à ceux qui l'attaquent; Suard est ordinairement plus réservé : il faut que Voltaire lui ait soufflé celle-là.

et pour cela il n'est besoin que de parcourir les *Lettres sur les écrits de ce temps* et même l'*Année littéraire*, jusqu'au moment où la nouvelle attitude de Voltaire força Fréron à changer de langage. Jusque-là ses *injures* n'avaient été que de la critique, bonne ou mauvaise, parfois semée de traits un peu vifs, souvent ironique, quoique d'une ironie douce et presque timide. Il n'en fallait pas tant pour faire perdre patience à Voltaire, l'homme qui souffrait le moins la critique et, j'ose dire, qui en méconnut le plus les prérogatives. Ce n'est pas sa faute si tous ceux qui revendiquaient ces prérogatives n'ont pas expié leur audace au For-l'Évêque et même aux galères, et si le nom de gazetier n'est pas devenu dans la postérité synonyme de coupeur de bourses et même d'assassin.

Quant à la connivence du gouvernement, il n'est pas possible de la nier; elle était patente; elle dura jusqu'en 1754, époque où parurent les premiers numéros de l'*Année littéraire*, et même au delà. Voltaire n'avait pas encore à la cour et dans l'administration ces amis nombreux et puissants qui y combattirent depuis avec succès l'influence de ses ennemis; il n'était encore que le premier des hommes de lettres de son temps. Mais il en voulait être le roi, et à ce titre il ne se reconnaissait pas de pair dont il fût justiciable. Il eût donc volontiers traité ses critiques comme un roi des sujets rebelles, et afin d'avoir ce plaisir il n'eut pas de cesse qu'il n'eût obtenu pour lui-même de l'administration cette connivence qu'avaient obtenue « les polissons de la littérature. » Une fois qu'il l'eut acquise, il fut amplement dédommagé des attaques de Fréron par les avanies auxquelles ce dernier fut en butte à cause de lui, et par les fréquentes suspensions de ses

feuilles, que l'administration prononçait à la requête, pour ainsi dire, du premier venu.

Il ne faut pas confondre le Caraccioli que Baretti traite si incivilement avec l'autre qui fut ambassadeur de Naples en France, en 1770 et années suivantes, qui fut lié avec d'Alembert, Helvetius, etc., et qui, s'il n'écrivit pas dans l'Encyclopédie, fut au moins un des plus fervents apôtres des principes qu'on y propageait. Le premier, quoique né à Paris, était issu d'une branche cadette de la maison napolitaine, et il est en effet l'auteur ou mieux le fabricateur des *Lettres intéressantes de Clément XIV* (Ganganelli), qui furent lues avec avidité, et que toute l'Europe crut l'ouvrage de cet excellent, mais faible et malheureux pontife.

RAPPORT DE SUARD AU LIEUTENANT DE POLICE SUR LA RÉDUCTION DE PARIS, DRAME PAR DESFONTAINES[1].

« J'ai lu le drame de la *Réduction de Paris* avec toute l'attention que m'a permise le peu de temps que les circonstances m'ont laissé, n'ayant eu jusqu'à ce moment aucune communication de cet ouvrage.

» Je n'ai que quelques observations à y faire comme censeur.

» Quoique ce soit toujours une entreprise délicate que de mettre sur le théâtre un roi de France, et un événement aussi important que celui qui fait l'objet de la pièce, je pense que le sujet y est traité d'une manière intéressante pour la nation. Henri IV y est présenté avec le caractère noble, humain et aimable qui rendent sa mémoire si chère, et la fidélité de l'histoire y est respectée.

[1] Guillaume François FOUQUES DESHAYES, connu sous le nom de DESFONTAINES, auteur dramatique, mort en 1825, à quatre-vingt deux ans.

» Mais il est de règle de ne mettre sur notre théâtre aucun personnage portant le nom d'une grande maison encore subsistante, de citer même ces noms, sans s'être assuré que les personnes, qui portent ces noms, n'auront pas lieu de s'en plaindre.

» Si j'avois examiné la pièce avant la représentation, je n'aurois cru devoir y mettre mon approbation qu'après avoir fait observer au magistrat que MM. de Brissac peuvent être mécontents de voir sur le théâtre un de leurs ancêtres armé contre son souverain légitime, et ne renoncer à ses devoirs que par une espèce de trahison. J'aurois même observé que MM. de Brancas pourroient se plaindre de voir rappeller, sans aucune nécessité, un homme de leur nom au nombre des ligueurs (Voyés act. I, sc. 4).

» Je trouve dans la 1re scène que Nevers dit, en parlant de Mayenne : *Et le perfide est sur le thrône!* Cette expression ne me paroit pas convenable. Je ne crois pas qu'en aucune circonstance, le duc de Mayenne ait été regardé ou traité comme roi. Cette figure me paroit un peu trop forte.

» Le mot de Crillon : *Vous mentés, sire, je ne suis que le second*, est consacré par l'histoire, et la dureté de l'expression est bien sauvée par le sentiment; mais je n'aurois pas osé approuver, sans y être autorisé, un démenti donné sur le théâtre à un roi de France. Mais le passage ayant été prononcé devant le roi et les princes, il n'y a plus de scrupule à avoir à ce sujet.

» Je finirai par observer que l'effet de cette pièce, et de quelques autres du même genre, peut faire sentir combien il seroit intéressant, non-seulement de tolérer, mais même d'encourager les ouvrages dramatiques, où les grands caractères et les grands événemens de notre nation seroient traités avec la dignité et l'intérêt dont ils sont susceptibles, et avec la sagesse et la circonspection que les circonstances peuvent exiger.

» SUARD.

» A Paris, le 26 novembre 1780. »

Les scrupules de Suard sont bien délicats, et d'autant plus surprenants que la censure dramatique subissait de jour en jour la pression plus vive de l'opinion, et s'habituait à être indulgente. Mais on n'avait donné la pièce à examiner que le lendemain de la représentation, et Suard ignorait encore si la pièce avait été du goût du roi, et de MM. de Brissac et Brancas. Dans le cas où elle leur eût déplu, il s'était attaché à découvrir quels passages avaient pu causer leur déplaisir, afin de donner une preuve particulière de sa sagacité dans l'exercice de ses fonctions, et faire sentir en même temps à l'autorité le tort qu'elle avait eu de ne pas le consulter à temps.

LE PRINCE D'HÉNIN A SUARD.

« Paris, 21 février 1782, à dix heures du soir.

» M. Le Noir vient de signifier, monsieur, au semainier de la Comédie-Française qu'on ait à se soumettre aux retranchements soi-disants indiqués par le ministre des affaires étrangères et par l'envoyé de Prusse dans la pièce d'*Henriette*. Le manuscrit est maintenant entre vos mains ; je vous prie instamment de le renvoyer demain sur les neuf heures du matin à son auteur, quelque mutilé qu'il puisse être. Il est décidé à courir les risques de la représentation, bien assuré que ses amis, que le public le dédommagera des dégoûts qu'elle (*sic*) n'a cessé d'éprouver de la part de la police. Vous avez promis dans tous les temps votre approbation aussitôt que le gouvernement auroit donné la sienne. Enfin, monsieur, un manuscrit est une propriété ; mademoiselle Raucourt réclame la sienne, et personne ne peut ni ne doit la lui refuser.

» Je vous prie de ne pas douter de la sincérité des senti-

ments avec lesquels je suis très-parfaitement, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

» D'ALSACE, prince D'HÉNIN. »

On voit ici que la pièce, objet de cette lettre à la fois haute et maussade, et des observations du ministre de Prusse, avait pour auteur mademoiselle Raucourt. Elle avait cela de particulier qu'elle était, selon l'expression de Grimm, monstrueuse, et que l'action en était folle et romanesque. Ne la connaissant pas, je ne saurais apprécier le jugement de Grimm ; je remarquerai seulement que, si la pièce était romanesque, l'auteur ne s'y était point inspiré de ses propres aventures, rien n'étant moins romanesque que les passions qu'il a ressenties ou communiquées.

Le sujet d'*Henriette* avait été tiré du théâtre allemand, ou d'une pantomime que l'auteur avait vu jouer durant ses voyages dans le Nord, à Varsovie. Le ministre de Prusse, informé par M. Lenoir, lieutenant de police, que la pièce renfermait des passages qui pourraient blesser le roi, son maître, avait réclamé à ce sujet auprès de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et demandé et obtenu des retranchements. On amnistia pourtant un passage où l'impertinence, à l'égard du roi de Prusse, semblait plutôt intentionnelle qu'effective.

Il est superflu d'ajouter par quels motifs le prince d'Hénin, qu'on désignait alors plus communément sous le nom de *nain des princes*, s'intéressait à la pièce.

ALFIERI A SUARD.

« Le comte Alfieri prie monsieur Suard de vouloir bien avoir la bonté de lui faire sçavoir s'il lui a obtenu les deux permis-

sions de publier le *Panégirique* imprimé, et de réimprimer sa tragédie, en attendant l'approbation du censeur. La timidité de l'imprimeur et le besoin que l'auteur a de sçavoir la décision de tout ceci au plus tost, le rendent plus importun qu'il ne voudroit; mais au cas que ces deux permissions ne soient point encore obtenues, le comte Alfieri prie monsieur Suard de lui indiquer les moyens pour se les procurer aussi vite que possible.

» Le mercredi 11 avril (1787). »

On lit dans les *Mémoires* d'Alfieri ce curieux passage :

« J'entrepris de lire le *Panégyrique de Trajan*, qui m'était connu de réputation, mais dont je n'avais jamais lu un seul mot. Au bout de quelques pages, ne retrouvant plus l'homme de lettres, bien moins encore un ami de Tacite, comme il faisait profession de l'être, je me sentis dans le fond du cœur comme un mouvement d'indignation. Aussitôt, jetant là le livre, je me dressai sur mon séant (car j'étais couché pour lire), et, prenant ma plume avec colère, je m'écriai à haute voix, me parlant à moi-même : « Mon cher Pline, si tu étais vraiment l'ami, l'émule et l'admirateur de Tacite, voici sur quel ton il te fallait parler à Trajan. » Et, sans plus attendre ni réfléchir, j'écrivis de verve, comme un fou et renonçant à gouverner ma plume, environ quatre grandes pages de ma plus petite écriture, tant que, las enfin, et laissant mon ivresse dans ce flot de paroles que je venais d'épancher, je m'arrêtai d'écrire, sans plus y penser ce jour-là. Le lendemain matin, ayant repris mon Pline, ou, pour mieux dire, ce Pline si fort déchu la veille dans mes bonnes grâces, je voulus achever son panégyrique. Je me

fis violence pour en lire encore quelques pages, mais il ne me fut pas possible de poursuivre. J'essayai alors de relire un peu de ce lambeau de mon panégyrique à moi, que j'avais écrit la matinée précédente dans un accès de fièvre. Il ne me déplut pas à la lecture, et me renflammant de plus belle, d'une plaisanterie je fis ou je crus faire une chose très-sérieuse. Après avoir divisé et distribué le sujet de mon mieux, j'écrivais chaque matin tout d'une haleine, autant que mes yeux me le permettaient... En cinq jours, du 13 au 17 mars, l'ouvrage était écrit tout entier, très-peu différent d'ailleurs, à part le travail de la lime, de l'ouvrage qu'on a pu lire dans mes œuvres. »

Tel qu'il est pourtant, l'ouvrage sent encore la fièvre, et il y a dans cet étalage bruyant des causes et des effets qui ont concouru à sa naissance, je ne sais quoi qui indispose et contre lui, et contre l'auteur. Véritablement, cette parodie burlesque du panégyrique élégant et mesuré que nous a laissé l'auteur latin, ne valait pas que le secret de sa composition nous fût divulgué avec tant d'éclat. Ce n'est qu'une déclamation de rhétoricien, emphatique et sans profondeur, dont l'objet est de prouver à Trajan que le meilleur parti qu'il ait à prendre pour sa gloire et le bonheur des Romains, c'est d'abdiquer. La leçon n'est-elle pas judicieuse, et l'écolier bien choisi? Qu'un grave et courageux sénateur eût tenu jadis un pareil discours à Néron ou à Domitien, on eût dit tout au plus qu'il était imprudent; et, d'ailleurs, on conviendrait que si ces deux princes se fussent laissés persuader, l'empire ne s'en fût pas porté plus mal; mais oser faire la même proposition à un des meilleurs princes qui aient gouverné les Romains, et cela

pour lui procurer l'honneur de rétablir la liberté républicaine dans une société qui depuis longtemps ne comprenait déjà plus ni le nom, ni la chose, c'était une entreprise de badin, ou un jeu d'esprit de poëte habitué à prendre les plus grosses licences avec le sens commun.

Il n'y a de vrai dans ce panégyrique que le résultat dont il fut suivi. « On dit (c'est l'auteur qui parle) que Trajan et les sénateurs présents à ce discours en furent touchés jusqu'aux larmes, que cela fit beaucoup d'honneur à Pline, mais que Trajan conserva l'empire, et que Rome, le sénat et Pline lui-même restèrent dans l'esclavage. » Encore, les larmes de l'auditoire sont-elles ici de trop, n'y ayant pas lieu de croire que Trajan et ceux qui l'entouraient pussent accueillir une plaisanterie si sérieusement débitée autrement qu'avec un sourire.

SUARD A SEDAINE.

« Je vous prie, mon cher confrère, d'être persuadé que je ne fais point et ne ferai jamais un métier qui contrarie ma conscience. Elle me prescrit de ne taire aucune vérité sur les ouvrages soumis à mon examen, et de ne pas trahir la confiance que m'accorde le magistrat, en lui dissimulant ce qui pourroit le compromettre à l'égard d'une autorité supérieure.

» Comme censeur pour l'impression simple d'un manuscrit, je donne aussi mon approbation à tout ouvrage qui ne renferme rien de répréhensible suivant mes lumières : comme censeur de la police, j'ai d'autres règles à observer et d'autres devoirs à remplir.

» Ce n'est pas assez qu'une pièce de théâtre renferme une *excellente et utile moralité*, et qu'elle soit écrite dans les intentions les plus pures; si, dans un moment d'effervescence

publique, elle contient quelques traits propres à échauffer encore les esprits; si des choses, très-innocentes en soi, peuvent prêter à des interprétations ou à des applications analogues, etc., etc., le magistrat ne doit pas en permettre la représentation, et le censeur qu'il a chargé de lire pour lui, doit le prévenir sur l'effet qui peut en résulter.

» Le magistrat de la police est responsable aux puissances supérieures de tout ce qui pourroit leur déplaire dans les représentations théâtrales. Vous ne croyez pas, monsieur et cher confrère, qu'il lui convienne de permettre aux comédiens du roi de jouer sur le théâtre du roi, ce qui, justement ou non, offenseroit le roi.

» Ce qui m'étonne extrêmement c'est que vous paroissiez étonné qu'une comédie qui n'a pas été jouée sur le théâtre de l'Impératrice de Russie, pour qui vous l'aviez faite, puisse éprouver quelque difficulté à être jouée sur le théâtre de Paris.

» Je ne vous dis point au reste qu'elle en éprouve, mais l'expérience me commande de le craindre. Quoi qu'il en soit, j'en rendrai compte à M. de Crosne; je dirai ce qu'il me convient de dire, et il ne me convient de lui dire que ce que je pourrois vous dire à vous-même. S'il vouloit s'en rapporter, sans autre consultation, à l'avis de deux membres de l'Académie, j'en serois charmé, et je le lui proposerai; mais je suis bien sûr qu'aucun ne porteroit dans son examen de la pièce, des principes plus favorables à la liberté et à l'encouragement des talens. Personne n'y portera non plus des sentimens d'estime et d'attachement plus sincères que ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» 18 mai 1789. »

Il résulte de cette lettre que Suard n'était pas très-disposé à faire un rapport favorable de la pièce qu'il avait mission d'examiner, et que s'en étant ouvert, soit à Se-

daine lui-même, soit à d'autres, Sedaine s'en était plaint avec cette franchise un peu cassante qu'il apportait dans son commerce avec ses amis comme avec tout le monde. C'est du ton d'un homme du monde que Suard se justifie, et c'est avec la complaisance et les égards qu'on doit à un collègue de talent, mais susceptible, que l'académicien explique et défend les devoirs du censeur. Les principes d'ailleurs que Suard expose ici avec tant d'aménité et de convenance sont les véritables principes d'une bonne censure dramatique.

La pièce, objet des réclamations de Sedaine, était *Raymond V* ou le *Troubadour*, comédie en cinq actes et en prose, jouée le 22 septembre 1789, cinq mois après la date de cette lettre. L'idée en était piquante; il s'agissait de faire voir qu'un prince n'est pas le plus souvent le maître chez lui, mais qu'il agit au gré de ceux qui le servent, pensant exécuter sa propre volonté. Les serviteurs de Raymond ne veulent pas qu'on joue devant lui une pièce dont ils redoutent l'effet sur l'esprit de ce prince. Sa maîtresse parie contre lui qu'il ne parviendra pas à la faire représenter. En effet, ceux qui s'y opposent mettent le feu au théâtre au moment de la représentation.

Sedaine écrivit, dit-on, cette pièce, pour se venger des mesures (d'autres disent des cabales) prises par le maréchal de Duras pour empêcher qu'on ne représentât *Paris sauvé*, autre pièce du même auteur. On croit reconnaître, en effet, les traits du maréchal dans le rôle du premier chambellan du comte de Toulouse. N'espérant pas faire jouer sa pièce à Paris, Sedaine l'avait envoyée à l'impératrice de Russie, qui l'avait acceptée, et payée, selon sa coutume, magnifiquement. Ainsi, le maréchal de

Duras, pour être joué à Saint-Pétersbourg au lieu de l'être à Paris, n'en aurait pas moins été joué. Il n'en fut rien pourtant, et la cause en est plus comique peut-être que la pièce elle-même. Catherine, comme Raymond, voulait qu'on jouât la pièce, et, pas plus que Raymond, elle ne fut obéie. Il est vrai qu'on n'osa pas, pour éluder ses ordres, brûler son théâtre, mais le directeur des spectacles de Sa Majesté, ayant cru voir dans l'œuvre de Sedaine une satire personnelle contre lui-même, l'impératrice, pour ne pas l'affliger, la fit rayer du rôle.

Cette anecdote, que Grimm rapporte comme un on dit, est confirmée par l'avant-dernier paragraphe de la lettre de Suard. Ce paragraphe semble impliquer que, outre le directeur des spectacles, l'impératrice avait craint qu'on ne vît une allusion à elle-même dans le rôle principal de la pièce. La conclusion de Suard veut dire qu'une pièce, que la souveraine des Russies avait interdite par égard pour sa dignité personnelle, pouvait bien l'être aussi par le roi de France, et pour les mêmes motifs.

Quand le flot révolutionnaire vint à passer sur toutes les anciennes institutions monarchiques, il balaya les censeurs, et Suard perdit sa place. Elle fut rétablie sous l'Empire, mais au profit de personnages nouveaux. Elle était occupée par Ch. Lacretelle, Lemontey et d'Avrigny en 1814, lorsque la Restauration arriva. Suard avait désiré avec passion cet événement; aussi, la première grâce, qu'avec son consentement on sollicita pour lui de ses anciens maîtres, fut le rétablissement de ce fidèle royaliste dans ses fonctions de censeur. Mais les titulaires actuels réclamèrent. M. Beugnot, ancien serviteur de l'Empire, était alors

directeur général de la police du royaume. Ils pensèrent qu'un homme, comme eux ancien fonctionnaire du gouvernement déchu, aurait égard à cette communauté de services, et que les défendant contre les prétentions de Suard, il les maintiendrait dans leur emploi. C'est ce qui eut lieu en effet. Seulement, comme il tenait à ne mécontenter personne, Beugnot donna pour adjoint aux censeurs celui qu'ils avaient craint d'avoir pour remplaçant unique. C'est ce qui ressort des deux lettres suivantes, dont voici la copie prise sur les minutes originales :

CH. LACRETELLE AU COMTE BEUGNOT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE.

« Monseigneur,

» Un homme de lettres très-recommandable et très-digne des bontés de Votre Excellence, M. Suard, sollicite la place de censeur unique des théâtres.

» J'ai su par ses amis qu'il s'appuie de l'intérêt et de la recommandation de V. Ex. Elle a certainement ignoré que cette fonction, dont le travail est aujourd'hui quadruple de ce qu'il était en 1789, est occupée par trois hommes de lettres, qui ont aussi reçu de précieux et honorables témoignages de sa bienveillante estime. Ce sont MM. Lemontey, ancien membre de l'Assemblée législative, d'Avrigni, ancien secrétaire de la marine, et moi-même. Si M. Suard eût demandé, ce qui semblait plus naturel, la création en sa faveur d'une nouvelle place de censeur, nous nous serions félicités de le voir au milieu de nous comme notre doyen ; mais il demande à être exclusivement chargé de la censure des théâtres, et c'est solliciter notre destitution.

» Nous connaissons, monseigneur, la scrupuleuse équité et la noblesse d'âme de V. Ex., nous nous bornerons à lui dire que nous avons exercé un emploi difficile avec autant de zèle pour les lettres que de respect pour la morale publique ; qu'au milieu d'un bonheur commun, appelé par nos vœux, nos paroles, nos écrits et nos actions, nous supportons déjà de grands sacrifices, et que cette place devient nécessaire à notre existence.

» Nous savons, monseigneur, combien il serait pénible à un cœur tel que le vôtre d'avoir involontairement contribué à un malheur qui serait pour nous irréparable.

» Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

» De Votre Excellence,

» Monseigneur,

» Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

» Ch. Lacretelle, de l'Académie française, rue Saint-Honoré, près la place Vendôme, n° 348.

» Lemontey.

» D'Avrigni, officier d'administration des colonies; ancien chef du contentieux et de l'économie politique des colonies, au ministère de la marine.

» Paris, ce 30 juin 1814. »

SUARD AU MÊME.

« Monseigneur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et à laquelle était joint un extrait de l'arrêté que vous avez pris relativement à la censure des ouvrages dramatiques. Je pourrais vous soumettre quelques observations à ce sujet, mais je ne m'en permettrai qu'une, c'est que ce n'est pas moi qui avais demandé d'être agrégé à MM. Lemontey, Lacretelle et

d'Avrigni, pour la censure des pièces de théâtre; ce sont ces messieurs eux-mêmes qui avaient proposé cette association à feu M. Malouet, mon ami, qui m'avait pressé de demander qu'on me rétablît dans la place de censeur des théâtres que j'avais exercée pendant 13 à 14 ans, et dont je n'avais été dépossédé que par un acte révolutionnaire. Lorsqu'on me fit observer que je ne pouvais reprendre mon ancienne place, sans faire perdre la leur à trois hommes de lettres que j'avais l'honneur de connaître, je me désistai sans effort de ma demande et je consentis à partager avec eux le travail de la censure. Mais en apprenant que le traitement que je recevais diminuait celui qu'ils avaient reçu jusque-là, j'ai témoigné à M. Lemontey et à M. de Lancy la peine que j'en éprouvais. Mes scrupules sont levés par la disposition que vous m'annoncez, monsieur. J'accepte donc avec reconnaissance le titre de censeur honoraire des ouvrages dramatiques, avec le traitement annuel que vous avez jugé convenable d'y attacher, en le regardant comme une espèce de récompense de mes anciens services. Ce qui me touche plus sensiblement que toutes les considérations d'amour-propre, ce sont les expressions de bienveillance et d'estime dont vous avez bien voulu accompagner l'envoi de votre arrêté.

» Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement. SUARD. »

J'ai réservé, pour clore ce chapitre, un autographe de Mirabeau. Ce n'est rien moins qu'un fragment d'un ouvrage que cet homme fameux s'était proposé d'écrire sur la poésie, ouvrage qu'il n'eut peut-être pas le temps d'achever, mais qu'il commença certainement.

En présence d'un fragment de cette valeur, mon premier soin, après m'être donné le plaisir de le lire, fut de m'assurer qu'il était inédit. J'ai interrogé, à cet effet, les œuvres complètes de Mirabeau, ses *Mémoires* recueillis

par son fils naturel, la *Revue rétrospective*, qui a publié quelques morceaux inédits du grand tribun, entre autres celui sur l'*Inoculation;* j'ai consulté beaucoup d'autres écrits dont Mirabeau est l'objet, et où il est cité fréquemment; et si, après toutes ces recherches, je n'ose encore affirmer que mon fragment est inédit, il me sera permis du moins d'en avoir la conviction intime, et de la conserver jusqu'à ce que j'aie vu de mes yeux et touché de mes mains la preuve qui me convaincra du contraire.

Ce fragment porte à la marge cette indication : L. 2, ch. 2, f^e^ 6e, 5; ce qui veut dire manifestement : Livre II, chapitre II, feuille VIe. Quant au chiffre 5, j'avoue que je n'en devine pas la signification. Il ne peut indiquer la page, puisqu'il contredirait ainsi la désignation de VIe feuille qui le précède, et que le fragment est écrit en effet sur une feuille double faisant suite aux cinq autres feuilles probablement doubles aussi; de sorte que le chiffre des feuilles était également le chiffre de la pagination. Mais enfin, il est suffisamment démontré, je pense, par l'indication générale, que ce chapitre II faisait partie d'un ouvrage dont le premier livre était déjà fait, ainsi que les deux premiers chapitres du second.

Quand Mirabeau a-t-il composé cet écrit? Est-ce durant sa détention au château d'If ou au fort de Vincennes, tristes demeures que lui avait successivement ménagées la tendresse paternelle, et où il écrivit beaucoup, moins peut-être pour occuper ses loisirs que pour débarrasser sa tête des pensées qui la surchargeaient? Est-ce en Hollande, où il s'était réfugié avec Sophie, et où il travaillait aux gages des libraires? Toutes questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre, et qui ne paraîtront pas indif-

férentes, si l'on considère, qu'à l'égard des meilleurs auteurs, on a quelquefois attaché plus d'importance à déterminer la date et le lieu de leurs écrits qu'à ces écrits mêmes.

Admirons cependant la force d'esprit et l'activité intellectuelle de Mirabeau. Dans le cours d'une vie si diversement agitée, il trouve l'occasion et le moyen de traiter un des points de littérature qui demandent le plus de liberté d'esprit, et de plus un goût particulier pour la poésie qu'il ne s'était point connu jusque-là. Et comme d'ailleurs il n'avait guère eu le temps, dans sa première jeunesse, d'apprendre assez à fond la matière pour être en état d'en disserter savamment, il l'apprend à mesure qu'il écrit, et il écrit à mesure qu'il apprend. Cette méthode, du reste, lui était familière, et à la tribune où il s'inspirait, pour ainsi dire, en parlant, et la plume à la main, ou revenant sur les choses qu'il n'avait qu'à peine ou à moitié étudiées, il devinait le reste.

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE MIRABEAU, SUR L'ORIGINE DU THÉATRE FRANÇAIS.

« Parmi les causes des succès de la poésie dramatique, se présentoit naturellement la protection qu'elle trouva dans le cardinal de Richelieu, et après lui, dans Louis XIV ; mais le hasard voulut que celle-ci fût plus éclairée que l'autre ; aussi vit-on sous le ministère du cardinal le triomphe du mauvais goût, sur lequel enfin prévalut le génie.

» Les poëtes françois avoient senti, comme par instinct, que l'histoire de leur pays seroit un champ stérile pour la tragédie. Ils avoient commencé, comme les Romains, par copier les Grecs,

ils couroient comme des aveugles, tantôt dans les routes anciennes, tantôt dans des sentiers nouveaux qu'ils vouloient se frayer eux-mêmes ; de l'histoire fabuleuse des Grecs, ils se jettoient dans l'histoire romaine, quelquefois dans l'histoire sainte ; ils copioient servilement et froidement les poëtes italiens ; ils entassoient sur leur théâtre les aventures des romans ; ils empruntoient des poëtes espagnols leurs rodomontades et leurs extravagances ; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de toutes ces tentatives malheureuses devoit résulter le triomphe de la tragédie, par la liberté sans bornes qu'elle se donnoit de puiser dans toutes les sources, et de réunir sur un seul théâtre les événements et les mœurs de tous les pays et de tous les temps. C'est là ce qui a rendu le génie tragique si fécond sur la scène françoise, et multiplié en même temps ses richesses et nos plaisirs.

» La tragédie chez les Grecs ne fut que le tableau vivant de leur histoire. C'est sans doute un avantage du côté de l'intérêt ; car d'un événement national, l'action est comme personnelle aux spectateurs, et nous en avons des exemples. Mais à l'intérêt patriotique, il est possible de suppléer par l'intérêt de la nature qui lie ensemble tous les peuples du monde ; ce qui fait que l'homme vertueux et souffrant, l'homme foible et persécuté, l'homme innocent et malheureux n'est étranger nulle part. Voilà la base du système tragique que nos poëtes ont élevé, et ce système vaste leur offroit deux carrierres, celle de la fatalité et celle des passions humaines. Dans la première, ils ont suivi les Grecs, et en les imitant, ils les ont surpassés ; dans la seconde, ils ont marché à la lumière de leur propre génie et il y a peu d'apparence qu'on aille jamais plus loin qu'eux. Leur génie a tiré avantage de tout, et même du peu d'étendue de nos théâtres modernes, en donnant plus de correction à des tableaux vus de plus près. Ainsi, à la faveur des hommes, des lieux et des temps, la tragédie s'éleva sur la scène françoise jusqu'à son

apogée, et, durant plus d'un siècle, le génie et l'émulation l'y ont soutenue dans toute sa splendeur. Mais par le seul tarissement des sources où elle s'est enrichie, par les limites naturelles du vaste champ qu'elle a parcouru, par l'épuisement des combinaisons, soit d'intérêt, soit de caractères, soit de passions théâtrales, il seroit possible d'annoncer son déclin et sa décadence.

» Paris devoit être naturellement le grand théâtre de la comédie moderne, par la raison, comme nous l'avons dit, que la vanité est mère des ridicules. La comédie y commença, ainsi que dans la Grèce, par être une satyre, moins la satyre des personnes que celle des États. Cette espèce de drame s'appelloit *Sotties;* le clergé même n'y étoit pas épargné, et Louis XII, pour réprimer la licence des mœurs de son temps, trouvoit bon que la liberté de cette censure politique allât jusqu'à sa personne. François Ier la réprima; il défendit à la comédie d'attaquer les hommes en place; c'étoit donner le droit à tous les citoyens d'être également épargnés.

» La comédie, jusqu'à Molière, ignora ses vrais avantages; et, sous le cardinal de Richelieu, on étoit si loin de soupçonner encore ce qu'elle devoit être, que les *Visionnaires* de Desmarets, dont tout le mérite consiste dans un amas d'extravagances qui ne sont dans les mœurs d'aucun pays ni d'aucun siècle, étoient appelés l'*Incomparable comédie;* et dans cette comédie, nulle vérité, nulles mœurs, nulle intrigue : ce sont les petites maisons où l'on se promène de loge en loge. La première pièce, vraiment comique, qui parut sur le Théâtre-François depuis l'*Avocat Patelin,* ce fut le *Menteur* de Corneille, pièce imitée de l'espagnol de Lopez de Vega ou de Roxas. M. de Voltaire le met en doute, et il observe, à propos du *Menteur,* que le premier modèle du vrai comique ainsi que du vrai tragique (le Cid) nous est venu des Espagnols, et que l'un et l'autre nous a été donné par Corneille.

» Indépendamment du caractère et des mœurs nationales, si propres à la comédie, deux circonstances favorisoient Molière : il venoit dans un temps où les mœurs de Paris n'étoient ni trop, ni trop peu façonnées. Des mœurs grossières peuvent être comiques, mais c'est un comique local, dont la peinture ne peut amuser que le peuple à qui elle ressemble, et qui rebutera un siècle plus poli, une nation plus cultivée. On voit que, dans Aristophane, malgré cette politesse vantée sous le nom d'atticisme, bien des détails des mœurs du peuple athénien blesseroient aujourd'hui notre délicatesse. Le corroyeur et le chaircuitier seroient mal reçus des François. Les femmes, à qui on reproche tout cruement dans les *Harangueuses,* de se soûler, de ferrer la mule et bien d'autres friponneries ; les femmes qui, pour tenir conseil, prennent les culottes de leurs maris, et les maris qui sortent la nuit en chemise, cherchant leurs femmes dans la rue, nous paraîtroient des plaisanteries plus dignes des halles que du théâtre. Que seroit-ce si, comme Aristophane, on nous faisoit voir un de ces maris sortant la nuit de sa maison pour un besoin qu'il satisfait en présence des spectateurs? Étoit-ce là du sel attique ? Un des avantages de Molière fut donc de trouver Paris assez civilisé pour pouvoir peindre même les mœurs bourgeoises, et faire parler ses personnages les plus comiques d'un ton que la décence et la délicatesse pût avouer dans tous les tems. J'en excepte quelques licences qu'il s'est données, sans doute pour complaire au bas peuple, mais dont il pouvoit se passer. Un autre avantage pour lui, ce fut que les mœurs de son tems ne fussent pas encore assez polies pour se dérober au ridicule, et qu'il y eût dans les caractères assez de naturel encore et de relief, pour donner prise à la comédie.

» L'effet inévitable d'une société mêlée et continue, où successivement et de proche en proche tous les états se confondent, est d'arriver enfin à cette égalité de surface qu'on appelle politesse ; et dès lors, plus de vices et de ridicules saillants. L'avare

est avare, mais dans son cabinet ; le jaloux est jaloux, mais au fond de son âme ; le mépris attaché au ridicule fait que tout le monde l'évite ; et sous les dehors de la décence, l'unique loi des mœurs publiques, tous les vices sont déguisés ; au lieu que, dans un temps où la malignité n'étant pas encore rafinée, l'amour-propre n'a pas encore pris toutes ses précautions, chacun se tient moins sur ses gardes, et le poëte comique trouve partout le ridicule à découvert. Or, du temps de Molière, les mœurs avoient encore cette naïveté imprudente ; les états n'étoient pas confondus, mais ils tendoient à l'être ; c'étoit le moment des prétentions mal-adroites, des imitations gauches, des méprises de la vanité, des duperies de la sottise, des affectations ridicules, de toutes les bévues enfin où l'amour-propre peut donner.

» Une éducation plus cultivée, pour ne pas dire plus corrompue, le savoir-vivre, qui est devenu notre plus sérieuse étude, l'attention si recommandée à ne blesser ni les opinions, ni les usages, la bienséance des dehors, qui, du grand monde, a passé jusqu'au peuple, les leçons mêmes que Molière a données, soit pour saisir et relever les ridicules d'autrui, soit pour mieux déguiser les siens, ont mis la comédie comme en défaut, et presque tout ce qui lui restoit à peindre lui est sévèrement interdit. On permet de donner au théâtre à chaque état les vices, les travers, les ridicules qui ne sont pas les siens, mais ceux qui lui sont propres; on lui en épargne la peinture, parce qu'ils forment l'esprit du corps, et qu'on veut qu'un corps soit trop respectable pour être peint au naturel. Il n'y a que les courtisans et les procureurs qui se soient livrez de bonne grâce et qu'on n'ait pas ménagés. Les médecins eux-mêmes seroient peut être moins patiens aujourd'hui que du temps de Molière ; mais sur leur compte, il a tout dit.

» Si l'on demande pourquoi nous n'avons plus de comédie, on peut donc répondre à tous les états, c'est que vous ne voulez

plus être peints, et que l'autorité, grâce à vos intrigues, veut se mêler de tout. Si on nous présente les mœurs du bon peuple, qui est le seul qui se laisse peindre, le tableau est de mauvais goût ; et si l'on prend ses modèles dans une classe plus élevée, cela ressemble trop, l'allusion s'en mêle, et il n'est point d'état un peu considérable qui n'ait le crédit d'empêcher qu'on se moque de lui. Chacun veut pouvoir être tranquillement ridicule et impunément vicieux.

» La décence est une autre gêne pour les poëtes comiques. Une mère veut pouvoir mener sa fille au spectacle, sans avoir à rougir pour elle, si elle est innocente, et sans la voir rougir, si elle ne l'est pas : or, comment exposer à leurs yeux sur la scène les vices les plus à la mode, et qui donnent le plus de jeu à l'intrigue et au ridicule ? Des vices condamnés par les loix sont censés ré[1] : les citer au théâtre comme impunis ou les peindre comme plaisants, c'est en même temps accuser les loix et insulter aux mœurs publiques. L'adultère ne seroit peut-être pas assez châtié par le mépris, ni le libertinage et ses honteux effets assez punis par le ridicule ; cependant, je crois qu'il y auroit une grande utilité politique à permettre à la comédie de poursuivre le vice, dût-elle instruire l'innocence, ce qui n'est pas toujours un mal, et effaroucher la pudeur qui, après tout, n'a rien à faire au spectacle.

» En général, le caractère du François, actif, souple, adroit, susceptible de variété et d'émulation, que la concurrence aiguillonne dans une ville comme Paris, et qui arrête un peu les effets de son mauvais gouvernement arbitraire et inepte par l'influence de ses mœurs et de sa gaieté, ce génie peu inventif, mais qui s'applique sans relâche à tout perfectionner, a été la cause constante des progrès de la poésie dans un pays qui ne sembloit pas fait pour elle ; et plus elle a eu de difficultés à

[1] Mot illisible par l'effet d'une déchirure du papier.

vraincre. plus elle mérite de gloire à ceux qui. à travers tant d'obstacles, l'ont élevée à un si haut point de splendeur.

» D'après l'esquisse que nous venons de donner de l'histoire naturelle de la poésie, on doit sentir combien on a été injuste, en comparant les siècles et leurs productions, et en jugeant ainsi les hommes. Voulez-vous apprécier l'industrie de deux cultivateurs? Ne comparez pas seulement les moissons, mais pensez au terrain qui les a produites, et au climat dont l'influence l'a rendu plus ou moint fécond.

» Nous allons détailler maintenant ces objets que nous venons de présenter en masse, et, comme la Grèce nous offre d'abord ses poëtes épiques, nous traiterons de ce genre de poésie avant d'examiner les ouvrages d'Homère et d'Hésiode. »

Combien ces remarques de Mirabeau, sur le caractère, le but et l'influence de la poésie dramatique, selon les pays et les époques où on la cultive, sont piquantes et vraies! Que de finesse et que d'exactitude dans cette esquisse des origines de la comédie française et des causes de sa supériorité sur la comédie grecque! Comme il apprécie sainement Molière, et comme il établit avec justesse les circonstances qui ont donné l'essor au génie du poëte et contribué à le perfectionner! Enfin, quel dommage qu'un écrit où l'auteur, dès le début, montre une critique si piquante et si fine, soit resté inachevé!

CHAPITRE VI

ÉLECTIONS, EXCLUSIONS ET SCANDALES ACADÉMIQUES.

C'était une chose grave, et comme une sorte de flétrissure, que l'exclusion donnée par le roi à un académicien nouvellement élu. Depuis La Fontaine jusqu'à Suard et Delille, on n'en avait pas vu d'exemple, et il s'était écoulé environ trois quarts de siècle entre le coup d'autorité qui avait atteint le premier, et celui sous lequel avaient succombé les deux autres. Mais Louis XV, en imitant son bisaïeul, ne s'était point déterminé, comme lui, sur des preuves d'indignité notoires, comme l'étaient les contes licencieux de La Fontaine; il avait cru à des rapports passionnés contre deux hommes coupables seulement de *philosophie*, et il les condamna l'un et l'autre avec une précipitation que leur attitude modérée et digne ne lui commandait pas.

Il y avait déjà longtemps que l'Académie française était divisée, lorsque cet événement s'accomplit. Deux partis s'y disputaient l'empire : le parti dit dévot, formé des prélats et des courtisans, et le parti des philosophes, formé des écrivains ou adhérents de l'*Encyclopédie*. Celui-ci, tant

qu'il fut modeste, ne causa point d'ombrage ; au contraire, salué alors comme une sorte de soleil levant, il voyait de temps à autre passer dans ses rangs des transfuges du camp opposé. Ce sont même ces désertions partielles qui furent le fondement de sa puissance ; car elles ajoutèrent successivement aux trois noms en qui il se personnifiait d'abord, d'Alembert, Watelet et Saurin, ceux du prince de Rohan-Guéménée, de Marmontel, de Thomas, de Condillac et de Saint-Lambert. Bientôt après, Brienne, archevêque de Toulouse, vint encore grossir ce chiffre, et donner d'autant plus de considération au parti, que ce prélat ne paraissait sensible qu'à l'honneur de compter parmi ses apôtres et d'en confesser les principes.

Tout allait donc bien jusque-là et tout eût été mieux encore si l'imprudence de Thomas, chargé, en qualité de directeur, de répondre à l'archevêque de Toulouse, ne fût venue compromettre le parti des philosophes et arrêter la marche de ses triomphes. Thomas était un esprit chagrin, peut-être un peu jaloux, quoiqu'au fond très-honnête homme. Ayant à se plaindre des grands, surtout depuis la perte de sa place auprès du duc de Praslin, en punition de son vote en faveur de Marmontel, il ne pouvait, sans quelque dépit, voir l'Académie se recruter parmi les grands, et fermer sa porte aux simples gens de lettres. L'occasion lui parut bonne de réhabiliter ses pareils, il la saisit, et en vantant les prérogatives de la profession littéraire sur tous les états du monde, il fit une sortie véhémente contre les détracteurs et les calomniateurs des lettres.

Quinze jours avant cette séance, l'avocat général Séguier, membre lui-même de l'Académie française, avait fait au parlement un réquisitoire contre les livres impies ;

il était présent à la réception de l'archevêque de Toulouse, et, comme il avait cru se reconnaître dans maints passages du discours de Thomas, il alla, au sortir de la séance, s'en plaindre au chancelier.

Cependant Thomas avait écrit et communiqué son discours au récipiendaire bien avant que Séguier n'eût prononcé son réquisitoire, et encore qu'il n'y eût rien changé, rien ajouté depuis, le chancelier ne laissa pas de défendre à Thomas, sous les peines les plus sévères, de le faire imprimer, et de prononcer lui-même jusqu'à nouvel ordre aucun discours dans les assemblées publiques de l'Académie. Cet événement eut aussi pour effet l'établissement de la règle très-sage et toujours observée depuis, qu'à l'avenir il ne serait point lu de discours de réception, avant d'avoir été approuvé par le bureau de l'Académie.

Cette satisfaction, donnée aux principes religieux, rendit force et confiance à ceux qui les représentaient, et Moncrif étant mort, ce fut Roquelaure, évêque de Senlis, un saint et digne homme, qui fut nommé à sa place. Il n'y avait jamais pensé; il n'avait jamais écrit de sa vie qu'un méchant discours, en présentant le cœur du dauphin à l'église de Saint-Denis; et il était trop modeste pour s'en faire un titre à l'Académie. Ce fut le duc de Richelieu qui le viola, dit grossièrement Collé, pour le déterminer à cette folie. L'évêque se mit sur les rangs deux jours avant l'élection, et il l'emporta sur son concurrent de quatre voix.

La victoire fut donc disputée, et il n'y avait peut-être que le duc de Richelieu qui osât s'en applaudir, ayant dit partout qu'il avait écrasé le parti des philosophes. La suite prouva qu'il s'était trompé, et l'élection presque immédiate

et simultanée de trois philosophes, le prince de Beauvau, Gaillard et l'abbé Arnaud, fut le châtiment de sa présomption.

Mais l'alarme était au camp des prélats, et Louis XV lui-même en fut ému. Dans le même temps, Bignon et Duclos mouraient, élargissant la brèche par où les philosophes allaient passer de nouveau. Le danger était imminent, il fallait y parer au plus vite. Le roi écrivit au duc de Nivernais, directeur « pour recommander à l'Académie le plus grand soin dans le choix de ses sujets. » Et, comme s'il eût voulu le premier donner à cette compagnie l'exemple de la modération et de l'impartialité, il accorda à Marmontel la place d'historiographe que la mort de Duclos laissait vacante, et ratifia, nonobstant l'opposition du duc de Richelieu, l'élection de d'Alembert au poste de secrétaire perpétuel de l'Académie (Grimm, t. II, 2e partie, p. 283).

Si l'on pouvait conserver quelques doutes sur le peu de scrupules d'un parti impatient de s'assurer la victoire, voici un fait qui ne contribuera pas médiocrement à les dissiper. De tout temps, les philosophes s'étaient montrés particulièrement courtois à l'égard des maîtresses de Louis XV, et madame Du Barry, la moins digne assurément de pareils hommages, ne fut pas celle pourtant qui en obtint le moins. Elle fut donc sollicitée, priée en faveur de Marmontel et de d'Alembert, et c'est à elle qu'appartient l'honneur d'avoir provoqué leur nomination, comme un adoucissement à la recommandation faite au duc de Nivernais. Car, bien que cette recommandation ne fût pas même un ordre, les philosophes ne laissaient pas d'y voir une atteinte grave portée à la liberté des suffrages académiques.

Jugeant donc par la courtoisie de Louis XV, en cette occasion, qu'ils n'étaient pas aussi noirs dans son esprit qu'on voulait bien le dire, les philosophes pensèrent entrer dans ses vues, en nommant, à la place de Bignon et Duclos, Suard et Delille.

Pour Delille, ce serait s'avancer trop que de dire qu'il était philosophe; mais il était au moins l'ami des philosophes, surtout depuis son élection. Il n'en était pas de même de Suard; personne ne doutait de ses sentiments avant comme après qu'il fût nommé. Il y avait longtemps déjà que ses liaisons avec les philosophes étaient des plus intimes, et, quoique, à bien des égards, il n'allât pas aussi loin qu'eux, ainsi que ses ennemis l'ont prétendu pour mieux le perdre, ces liaisons n'en furent pas moins le prétexte qui motiva son exclusion.

Tel était l'état des choses dans l'Académie, lorsque Louis XV invalida ces deux élections. L'Académie s'était méprise sur un acte qui était moins une grâce octroyée à Marmontel et à d'Alembert qu'un avertissement et un appel à la tolérance. Cet appel, elle ne l'entendit pas, et le roi l'en punit, en usant contre elle de sa prérogative la plus rigoureuse, le droit d'exclusion.

Si l'élection de Suard fut pour les philosophes un triomphe, pour les amis qu'il comptait en dehors de l'Académie, et qui étaient nombreux et de la plus haute qualité, pour les dames surtout dont il fut toujours fort aimé, elle fut un sujet de joie inexprimable, et c'est une dame, madame d'Angiviller, qui, la première, lui en fit compliment.

MADAME D'ANGIVILLER A SUARD.

« Je ne me coucherai pas, Monsieur, sans vous faire un compliment d'une nouvelle que je reçois de tout autre que de vous. Une lettre de M. Thomas à M. d'Angiviller me surprend d'une manière bien douce, car je ne comptois sur l'élection que pour samedi. Vous n'aviez pas besoin pour moi de ce titre, mais j'en avois besoin pour vous depuis que vous le désiriez. J'y ai un intérêt particulier pour la mémoire de mon ami ; sa perte me semble adoucie, quand un autre le remplace. Trouvez bon que j'embrasse votre aimable moitié, et que je vous embrasse aussi. Recevez mes félicitations, ma joye et l'assurance des sentimens les plus inviolables ; c'est de tout mon cœur que je vous les offre, Monsieur.

» Ce jeudi au soir.

» Voulez-vous bien que je fasse le même compliment à l'abbé Arnaud, et que je le remercie du plaisir que je lui dois? »

L'adresse était ainsi conçue :

» *A M. Suard,*
» *au bureau de la* Gazette de France,
« *rue Neuve-Saint-Roch.*

» Douze sols, si elle est rendue
» ce vendredi 8 mai 1772, de bonne heure. »

Madame d'Angiviller, ci-devant madame de Marchais, était parente de madame de Pompadour, et, à cause de cela comme aussi de ses éminentes qualités personnelles, avait toujours été fort bien traitée par Louis XV. « Elle était, dit madame Suard, étonnamment petite, un pied de poupée et une tête énorme, ornée des plus beaux cheveux

cendrés que j'aie vus de ma vie. » On ne pouvait donc pas dire qu'elle fût jolie, mais elle avait ce je ne sais quoi qui est un mélange de tous les dons de la nature et de l'art, dont la source est dans le caractère, l'esprit, le langage, les regards, les attitudes, la toilette même, toutes choses qui se combinent et se fortifient les unes par les autres et agissent avec un tel ensemble que l'attrait en est prodigieux et la puissance irrésistible. Il n'y avait qu'une voix sur l'étendue et la vivacité de son esprit; il n'en était pas de même à l'égard de son jugement. Selon madame Suard, il n'était pas toujours juste; selon Marmontel, c'est le contraire qui avait lieu. Mais il faut tenir pour suspectes ces deux opinions, la première, parce qu'elle vient d'une femme, la seconde, parce qu'elle est l'expression de la reconnaissance aveugle d'un fat émérite pour qui madame d'Angiviller avait été l'amie « la plus active, la plus constante, la plus vivement occupée de tout ce qui l'intéressait. » La vérité est donc entre ces deux opinions, mais elle se rapproche peut-être davantage de celle de madame Suard, l'extrême curiosité qu'avait madame d'Angiviller de connaître tout, de toucher à tout, depuis les romans jusqu'à la métaphysique, attestant une certaine difficulté de s'arrêter aux meilleures choses, et par conséquent une grande incertitude de jugement.

Sa maison était le rendez-vous des personnes les plus distinguées de toutes classes. Ambassadeurs, étrangers, hommes de lettres et hommes du monde, philosophes, économistes, artistes; tout y affluait. Après avoir longtemps vécu soit du vivant, soit depuis la mort de M. de Marchais, avec M. d'Angiviller, elle finit par l'épouser. Mais jusque-là, maîtresse coquette et même impérieuse, elle ne distin-

guait cet amant, qui l'accompagnait partout, qu'en ne lui disant pas un mot. Pour lui, âme élevée et ferme d'ailleurs, il tremblait devant elle comme un esclave. Il fit ce personnage pendant plus de quinze ans, et jusqu'au moment où le mariage vint faire passer toute l'autorité du côté de l'époux. Alors, dit Marmontel, « ce n'a plus été du côté de l'épouse que déférence et complaisance, avec l'air soumis du respect. » Tant que madame d'Angiviller n'avait été que madame de Marchais, le respect humain et le respect de soi-même avaient été la règle de sa conduite envers M. d'Angiviller : par là s'explique cette froideur qu'elle lui témoignait aux yeux du monde, et qui ôtait tout prétexte à la médisance. Mais une fois engagée par le mariage à M. d'Angiviller, elle brava au contraire ce respect humain, en vivant avec son nouveau mari, comme il n'était pas permis alors à une femme de le faire, sans encourir le ridicule. Ce changement de rôle et dans de pareilles conditions n'était possible que de la part d'une femme supérieure; madame d'Angiviller s'y soumit noblement. Les grâces infinies qu'elle avait déployées dans le monde au profit de ses amis ou de tous ceux qui passaient pour tels, elle ne craignit plus désormais de les détourner sur son époux, et de plus, elle fut assez habile pour que ses amis n'en perdissent rien.

Elle aimait particulièrement Suard, et le billet qu'on vient de lire en serait une preuve, quand on n'aurait pas d'ailleurs le témoignage formel de madame Suard à cet égard. Madame Suard confesse qu'elle était elle-même fort aimée de M. d'Angiviller, auquel elle le rendait bien. Mais toutes ces amitiés étaient pures, et la médisance y émoussa ses traits.

Ce billet fut écrit le soir même de l'élection et porté à Suard le lendemain matin. Il est flatteur, aimable et d'une expression de joie franche qui n'exclut pas la dignité. L'ami auquel il y est fait allusion est Duclos, que Suard remplaçait. Quant à l'abbé Arnaud, il méritait bien aussi des compliments pour la part considérable qu'il avait prise à l'élection de son ami; en quoi il n'avait fait que se montrer reconnaissant. On disait que, dans sa jeunesse, voulant faire fortune, et le moyen le plus sûr alors étant d'attaquer les philosophes, l'abbé Arnaud n'avait pas voulu se singulariser, et, suivant la voie commune, avait aussi lancé son javelot contre la bête philosophique :

. . . . . Validis ingentem viribus hastam
Contorsit.

Quand donc il se mit sur les rangs pour être de l'Académie, et encore qu'il eût passé depuis longtemps avec armes et bagages dans le parti des philosophes, il rencontra des obstacles sérieux. Je ne crois pas, avec Collé, que, depuis son agrégation à la secte philosophique, « il affectait publiquement l'incrédulité; » mais, enfin, il payait de zèle, et le zèle, en pareil cas, est toujours l'objet d'un peu de défiance. Mais Suard vint à son aide, et tout ce qu'il avait de crédit, tout ce qu'il avait de dextérité, et il en avait beaucoup, il le mit au service de son ami; madame Suard, qui en avait peut-être davantage, ne s'y épargna pas non plus; leurs efforts réunis achevèrent d'amortir les rancunes qui conservaient encore quelque vivacité, et l'abbé Arnaud fut élu le 18 avril 1772.

Sa réception eut lieu le 1er mai suivant. Le début de

son discours fut un hommage, une action de grâce à l'amitié. En faisant l'éloge de ce sentiment, il avoua que les travaux littéraires auxquels il devait son élection, avaient été partagés par un homme de lettres (Suard), qui, dès longtemps, partageait tout avec lui. Ces travaux étaient le *Journal étranger* et la *Gazette littéraire*, qui n'avaient pu se soutenir, parce que, dit Grimm, les deux éditeurs associés aimaient trop la paresse, le monde et les soupers en ville, pour remplir avec exactitude les devoirs de surveillance que requiert la publication d'un ouvrage périodique. Ce fut ensuite la *Gazette de France*, qui avait alors la réputation d'être la plus mauvaise gazette de l'Europe, et qui la justifiait à tous égards.

Cependant personne dans l'Académie ne parut choqué de cet appel à ses suffrages, fait publiquement et en dehors de tous les usages reçus. Il n'en fut pas de même ailleurs. « Ce bon et modeste ecclésiastique, dit Collé (t. III, p. 576), et qui mérite autant des lettres que de l'Église, a eu la mâle assurance d'appeler à l'Académie son compère Suard. Le grand Corneille, en y appelant Racine, le très-célèbre Racine, n'eût pu oser davantage. Cette insolente fatuité de l'abbé Arnaud avait merveilleusement scandalisé le public; mais la confirmation de cet appel par l'Académie a indigné la cour et la ville, et messieurs les entrepreneurs philosophiques ont soulevé tout le monde par ce dernier trait d'imprudence et d'impudence. »

Suard fut en effet nommé, trois semaines après l'abbé,* par *quatorze* voix sur *vingt-sept*. Il n'eut donc qu'une voix de majorité, il ne lui en fallait pas davantage. D'où l'on peut conclure qu'en travaillant à faire élire l'abbé Arnaud, il ne servait pas moins l'amitié qu'il ne recrutait

pour soi-même, la seule voix qui le faisait académicien étant présumée celle de ce dernier.

Il y avait dix-neuf candidats, si l'on en croit les *Mémoires de Bachaumont*. Parmi eux, Lemière eut *huit* voix, Chabanon *quatre* et Lanjon *une*. Restaient quinze candidats qui en furent pour leurs frais de visites.

C'est le vendredi 8 mai que Suard recevait le billet de madame d'Angiviller; le même jour, l'abbé Arnaud recevait de prince de Beauvau la lettre qui suit :

LE PRINCE DE BEAUVAU A L'ABBÉ ARNAUD.

« Versailles, ce vendredi, huit heures du soir, 8 mai 1772.

» Vous apprendrés peut-être, monsieur, par M. le chevalier de Châtelux, ce qui se répand ici touchant les *élus* d'hier; j'ai lieu de craindre que cela ne soit fondé, et vous pouvés juger, par l'intérêt que vous me connoissés pour M. Suard, combien j'en suis inquiet. On le saura sûrement demain à l'Académie. Quant à moi, qui n'en pourrai parler au roi qu'après, et peut-être bien inutilement, j'ai pensé que vos liaisons avec madame Du Barry vous rendroient plus propre que personne à venir lui en parler. Il faudroit que ce fût demain aussi matin que possible, parce que le roi part vers onze heures et demie pour Saint-Hubert, et qu'il n'y auroit pas de temps à perdre pour rapporter une réponse favorable, si on pouvait l'obtenir avant que l'Académie s'assemblât.

» Ne dites point, je vous prie, que je vous aye écrit, et si cette inquiétude parvient à M. Suard, assurés-le bien que rien ne m'intéresse autant que ce qui le touche, surtout en cette occasion, où l'intérêt de l'Académie est si fort confondu avec le sien.

» Si vous voulés débarquer chez moi, vers dix heures, je

serai fort aise de commencer par vous parler et de vous renouveller les assurances des sentiments avec lesquels je vous prie de me croire plus véritablement que personne, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Le prince DE BEAUVAU. »

Ainsi se confirmait la nouvelle qui, depuis quelques heures déjà, transpirait dans Paris. Les candidats exclus n'avaient pas été les derniers à l'apprendre sans doute; aussi l'abbé Arnaud n'observa-t-il la recommandation du prince à l'égard de Suard que pour consoler son ami; mais aucune des pièces que j'ai sous les yeux ne m'apprend s'il fit auprès de madame Du Barry la démarche qui lui était prescrite. On se demande seulement pourquoi le prince de Beauvau ne la fit pas lui-même. C'est que, ayant refusé naguère, ainsi que sa femme, de rendre hommage à madame Du Barry, qui venait d'être présentée à la cour, il n'était pas en état de demander des grâces à cette dame. Mais qu'elle ait été ou non sollicitée, madame Du Barry n'avait pu se montrer indulgente. Ayant porté le roi à nommer Marmontel historiographe et à agréer l'élection de d'Alembert comme secrétaire perpétuel, elle avait dû être blessée de la façon dont l'Académie avait reconnu ces faveurs, et elle garda vraisemblablement son crédit sur l'esprit du roi pour une autre occasion.

Le samedi 9 mai, le maréchal de Richelieu, qui s'était chargé de rendre compte au roi de l'élection de MM. Suard et Delille à la place de MM. Duclos et Bignon, vint apprendre à l'Académie que le roi n'acceptait ni l'un ni l'autre, et ordonnait qu'on procédât à de nouvelles élections. Le maréchal ajouta que Sa Majesté ne s'était point

expliquée sur les motifs de cette exclusion, et qu'il n'en rendait compte à l'Académie qu'avec douleur.

Personne, à ce qu'il paraît, de l'un comme de l'autre côté de l'assemblée, ne fut dupe de cette comédie, et encore que le parti des philosophes comprît très-bien que sa propre imprudence aurait suffi pour motiver le refus du roi, il avait de fortes raisons de croire que le duc de Richelieu y avait aidé autant qu'il était en soi, et cela, par des considérations toutes personnelles. La nécessité où je suis de faire connaître sans désemparer les suites de ce refus me force à renvoyer ailleurs les détails.

Avant d'exécuter l'ordre du roi, l'Académie crut devoir en délibérer. C'était à l'archevêque de Toulouse à opiner le premier; il proposa son avis en ces termes :

« Qu'en vertu du titre et du droit que l'Académie en a, il sera demandé audience à Sa Majesté; que M. le duc de Nivernois, l'un de ses membres, sera chargé de lui représenter que l'Académie est dans la plus grande douleur de n'avoir pas vu confirmer son choix, de lui prouver que ces deux sujets en sont dignes, que c'est les déshonorer aux yeux du public que de les exclure de cette façon, mise par le roi pour la première fois en usage, et qu'enfin, pour attendre l'effet de ces très-humbles remontrances à Sa Majesté, il sera sursis à l'élection nouvelle par elle ordonnée jusqu'au samedi 23 mai. »

Cet avis ayant été adopté à l'unanimité, le duc de Nivernais écrivit sur-le-champ la lettre suivante au prince de Beauvau :

LE DUC DE NIVERNAIS AU PRINCE DE BEAUVAU.

« Nous venons, mon cher prince, de recevoir, par M. de Richelieu, les ordres du roi, portant l'exclusion actuelle des deux sujets que nous avons eu l'honneur de proposer à Sa Majesté avant-hier. En conséquence, et conformément à notre profond respect pour les intentions du roi, la compagnie indiquera une assemblée générale au 23 de ce mois pour procéder à de nouvelles élections. En même temps la compagnie, pénétrée de douleur d'avoir fait deux choix qui n'ont pu obtenir l'agrément de Sa Majesté, et n'ayant rien de plus à cœur que de faire connoître au roi combien elle est et sera toujours soigneuse de se conformer, avec la plus scrupuleuse exactitude, aux ordres contenus dans la lettre dont Sa Majesté m'a honoré par rapport aux élections, m'a chargé de porter aux pieds du roi l'expression de ses sentiments dans cette crise si importante pour elle, et de solliciter en même temps sa bonté par rapport à deux sujets que l'Académie, d'après la voix publique, a cru irréprochables. Ainsi, mon cher prince, je me rendrai jeudi matin à Versailles, au lever du roi, pour avoir l'honneur de lui demander un moment d'audience. Si le roi permettoit que je me rendisse, au lieu de cela, mardi matin à Bellevue, à son lever, pour cette petite audience académique, je confesse que cela m'arrangeroit bien mieux, parce que j'ai un petit voyage à faire. Ne faites pourtant point d'indiscrétion là-dessus pour me faire plaisir, mon cher prince, et mandez-moi seulement si c'est mardi à Bellevue ou jeudi à Versailles que je dois aller. Je vous renouvelle, etc. »

Le lundi 11 mai, le duc de Nivernais annonça à l'Académie qu'en conséquence de la réponse du prince de Beauvau à sa lettre du 9, il se rendrait le lendemain mardi à Bellevue,

et qu'il ne négligerait rien pour justifier aux yeux du roi le choix de l'Académie et pour implorer ses bontés en faveur des deux sujets proposés.

Pour qu'on ne suppose pas que tous ces menus détails sont de mon invention, je ferai observer que je les ai tirés, à peu près textuellement, des procès-verbaux mêmes de l'Académie, et que j'en ai sous les yeux une copie levée par les soins de Suard sur les registres de la compagnie. Cela dit, je poursuis.

Le jeudi 14 mai, M. le duc de Nivernais écrivit au secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Mon cher confrère, les choses ne vont pas comme je l'aurois désiré, mais comme je le prévoyois. Le roi persiste à vouloir qu'on procède à de nouvelles élections comme il l'a ordonné, mais il ne regarde pas ces messieurs comme exclus *absolutè;* il prendra des informations sur leurs écrits et sur leurs mœurs, et d'après lesdites informations, se déterminera dans une autre occasion. Au reste, il a reçu l'ambassadeur de son Académie avec beaucoup de bonté ; il l'a écouté défendre la cause de ses élus et des électeurs pendant un quart d'heure, et il a trouvé bon qu'on entrât avec lui dans les détails les plus intéressants de l'affaire. Je tâcherai d'aller jeudi à l'Académie pour rendre compte plus en détail de mon audience. Mais voilà la substance et le résultat : exclusion actuelle, nouvelles élections, espérance que les exclus pourront être élus une autre fois. Mardi, à six heures du soir, 12 mai 1772. »

La compagnie, après avoir entendu la lecture de cette lettre, vota, d'une voix unanime, des remerciements pour le duc de Nivernais et pour M. le prince de Beauvau. Elle

chargea l'abbé Batteux de les transmettre à l'un, et l'abbé Arnaud à l'autre.

Le duc de Nivernais arriva sur ces entrefaites. La séance durait encore; il y confirma, avec plus de détails, tout ce qui est contenu dans la lettre ci-dessus.

Le samedi 16 mai, M. le maréchal de Richelieu vint à l'Académie, la séance étant commencée. Il se plaignit du fait qu'on lui imputait, c'est-à-dire d'avoir suggéré à Sa Majesté l'exclusion de MM. Delille et Suard. Il assura la compagnie qu'il n'avait aucune part à cette exclusion ; mais nul n'en crut un mot.

Le samedi 23 mai, il fut encore arrêté à l'unanimité que chaque académicien s'engagerait à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour obtenir de Sa Majesté qu'Elle levât l'exclusion des deux élus.

Le mardi 30 juin, le duc de Nivernais communiqua la lettre suivante qu'il avait écrite au roi, en conséquence de la précédente délibération :

« Sire, je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de rappeler à Votre Majesté la douleur profonde dont son Académie est pénétrée, depuis le malheur qu'elle a eu de voir désapprouver, par Votre Majesté, les deux choix qu'elle avoit eu l'honneur de lui proposer, dans son élection du 7 mai. L'espérance que je lui ai rapportée de votre part, sire, que vous daigneriez prendre de nouvelles informations, et la certitude où elle est qu'elles ne peuvent être que favorables, la soutiennent dans son affliction, et j'ose implorer Votre Majesté pour que votre bonté mette fin à la disgrâce dont nous gémissons. C'est le devoir de tout académicien, et c'est le mien spécialement. Je prendrai même la liberté d'ajouter, en mon particulier, qu'il seroit fort intéressant pour moi que cette disgrâce, si affligeante, finît

pendant mon directorat, comme c'est pendant mon directorat que j'ai eu le chagrin de la voir commencer de la manière la plus inattendue. Je ne me permettrai pas d'en dire davantage, et je me borne à implorer avec les plus vives instances les bontés de Votre Majesté en faveur d'une compagnie qu'elle honore de sa protection, et qui en est bien digne. Je suis, etc. »

L'Académie ayant entendu la lecture de cette lettre, arrêta qu'elle serait insérée dans ses registres comme un monument du zèle que le duc de Nivernais avait témoigné dans cette affaire pour les intérêts de la compagnie.

Le directeur communiqua ensuite à l'Académie la lettre suivante qu'il avait reçue du roi :

« Mon cousin, j'ai pris des éclaircissemens, comme je vous l'avois promis, sur l'âge, les principes et les mœurs des deux sujets que mon Académie françoise m'avoit proposés dans son élection du 7 mai, et, comme le compte qu'on m'a rendu d'eux est favorable, je vous charge de lui annoncer que je trouverai bon qu'elle me les propose, lorsqu'il vaquera des places. *Mon Académie doit s'attendre que j'aurai toujours la plus scrupuleuse attention à l'examen des choix qu'elle fera dans ses élections*, *et que je ne laisserai jamais entrer dans son sein personne dont la réputation ne soit intacte du côté des mœurs et de la probité*, *ni dont les écrits et les discours soient répréhensibles*, *par rapport aux matières de religion et de gouvernement. Ainsi*, *je lui recommande*, *comme je l'ai déjà fait*, *d'apporter la plus grande attention à ne me proposer que des sujets dont les principes et les mœurs soient sans reproches*, et je vous ordonne de faire inscrire ma présente lettre sur les registres de la compagnie, pour y être consultée et lue, à commencer de ces mots : *Mon Académie doit s'attendre, etc.*, dans chaque as-

semblée générale au sujet de quelque élection. Et ladite lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu, etc. Écrit à Versailles, ce 28 juin 1772. *Signé:* LOUIS. »

Cette lettre ne laissait pas d'équivoque; l'Académie se soumit. Aussitôt elle arrêta « que son directeur porterait aux pieds de Sa Majesté le profond respect de la compagnie, la reconnaissance qu'elle avait de ses bontés et la promesse d'être toujours attentive à se conformer à ses ordres. Elle décida, en outre, que l'abbé Batteux irait, au nom de la compagnie, chez le duc de Nivernais, pour le remercier des soins qu'il avait bien voulu se donner dans cette circonstance, et du zèle qu'il avait marqué pour les intérêts de l'Académie. Elle désigna aussi l'abbé Arnaud pour remercier, au même titre, le prince de Beauvau. Enfin, le directeur ayant rendu compte à la compagnie des démarches que le duc d'Aiguillon avait bien voulu faire auprès du roi pour l'engager à rendre justice à l'Académie, en levant l'exclusion des deux sujets proposés, l'Académie pria son directeur de vouloir bien aussi témoigner au duc d'Aiguillon toute la reconnaissance qu'elle ressentait de son procédé, et que tous les gens de lettres partageaient avec elle. »

Tel est le récit officiel de cette grosse affaire. Le style, ainsi qu'on l'a sans doute remarqué, principalement dans les lettres du duc de Nivernais, n'est pas précisément le style dont l'Académie est faite pour donner la règle et l'exemple; mais le ton en est mesuré, digne, et particulièrement honorable pour les deux proscrits. Il est surtout respectueux à l'égard de l'autorité suprême, qui avait fait un usage si douloureux pour l'Académie de ses augustes

prérogatives. L'esprit d'indépendance ne s'était point encore aventuré, à l'Académie, au delà du terrain des lettres, et devant un ordre du roi, motivé par une circonstance extraordinaire et prévue, l'accord et la soumission y étaient unanimes.

Mais le récit officiel ne dit pas tout, quoiqu'il fasse entendre bien des choses. Ainsi on y voit le duc de Richelieu se défendre d'avoir été pour quelque chose dans l'exclusion des deux élus; on y voit aussi le roi exiger des candidats certaines conditions d'âge, de principes et de mœurs, sans lesquelles il ne ratifierait pas leur élection. Sur tous ces faits, le procès-verbal est d'un laconisme qui ne vaut guère mieux que le silence; on va tâcher d'y suppléer.

Les chefs reconnus des deux partis qui divisaient l'Académie, étaient le maréchal de Richelieu et d'Alembert. Le premier avait longtemps dominé l'assemblée, et était très-jaloux de son empire. Néanmoins il ne s'était pas toujours montré tellement exclusif ou despote, que le parti des philosophes ne lui fût obligé de la nomination de quelques-uns d'entre eux. Mais à mesure que ce parti prit du nombre et de la force, il sentit le besoin d'une direction indépendante de la faveur ou des caprices du maréchal, et il fit choix, à cet effet, de d'Alembert. La lutte alors s'engagea entre les deux partis, avec ces alternatives de succès et de revers qu'on a pu voir au commencement de ce chapitre; mais le maréchal ayant bientôt reconnu l'impossibilité de croiser d'Alembert, elle dégénéra en guerre ouverte. Dans cette guerre toutefois, le maréchal, plus par orgueil que par peur, eut soin de n'exposer pas trop sa personne; il se réserva pour l'in-

trigue et pour les coups fourrés. Ainsi, prévoyant qu'il échouerait encore dans la circonstance dont il s'agit, il se disposa à faire bonne mine à mauvais jeu; il favorisa, en apparence, les deux candidats qui n'étaient point selon son cœur, et conçut en même temps le projet de s'en venger avec éclat.

Conformément aux statuts de l'Académie, il ne devait y avoir qu'une seule élection dans la même séance. Celle qui avait pour objet le remplacement de Bignon avait été fixée au 7 mai. Comme directeur, le maréchal y présida; Delille fut nommé. Le maréchal avait donné, le matin même de ce jour, un dîner à tous les votants. Là, s'étant convaincu que ni lui, ni les siens ne l'emporteraient, il avait paru se ranger du côté du plus fort, et proposé même de consommer les deux élections dans la même séance. Les amis de Suard donnèrent dans ce piége, d'autant plus qu'ils estimaient que, venant du duc de Richelieu, cette légère infraction au règlement ne serait pas relevée par le roi, et conséquemment n'invaliderait pas les élections. A cette considération s'en joignait une autre que, par un raffinement d'hypocrisie, le maréchal ne manqua pas de faire valoir, c'est que, des deux élections, celle de Suard étant la plus douteuse, un ajournement au jeudi suivant, dont leurs adversaires se mettraient en mesure de tirer parti, la rendrait sans doute impossible, et qu'il fallait profiter de la majorité probable que Suard avait actuellement, pour procéder, sans désemparer, à son élection. Ainsi fit-on; et comme Suard n'eut que la moitié des voix plus une, on loua hautement la prudence du maréchal, et on le remercia d'avoir paré un échec qui était infaillible, si l'on eût donné au parti contraire, numéri-

quement le plus fort, quand il était exact, le temps de se reconnaître et de se rallier.

Restait à obtenir l'agrément du roi. C'est ici que le maréchal commença de goûter le plaisir de la vengeance, et qu'il résolut d'apprendre à ses collègues que, puisqu'ils ne voulaient pas qu'il les régentât à l'Académie, il retrouverait au dehors cet empire qu'on lui arrachait au dedans, et saurait en user. Il y mit toutefois quelques façons, c'est-à-dire qu'au lieu de conseiller directement au roi l'exclusion des deux sujets proposés, il s'entendit avec le duc d'Aiguillon, lequel souffla, dit l'abbé Beaudeau, à madame Du Barry un refus motivé sur la prétendue collaboration des deux élus à l'*Encyclopédie* (*Chroniq. secrète de Paris*, dans la *Revue rétrosp.*, t. III, p. 30). Cette calomnie grossière, transmise au roi par la bouche de sa maîtresse, eut un effet décisif; le roi prononça incontinent l'exclusion.

Cependant, il était avéré que Suard ni Delille n'avaient, de leur vie, écrit un mot dans l'*Encyclopédie*. Cette imputation ayant été démentie par les témoignages les plus respectables, on allégua des prétextes qui eussent moins de gravité, mais plus de vraisemblance; comme par exemple que les deux élections avaient été faites dans une seule séance, que Delille était trop jeune, et Suard étroitement lié avec quelques encyclopédistes. Ces motifs n'étaient pas seulement vraisemblables, ils étaient vrais. Mais justifiaient-ils une exclusion aussi infamante ? Assurément non. La double élection dans la même séance était illégale, mais, autant que je me le rappelle, elle n'était pas sans exemples. L'objection de la jeunesse de Delille était puérile, Delille, par sa publication des *Géorgiques*, ayant,

non pas fait oublier, mais recommandé sa jeunesse. Aussi, fortifiait-on cette objection par une autre plus mauvaise encore; on disait que le titre d'académicien était incompatible avec les fonctions de régent, que Delille exerçait au collége de la Marche.

A l'égard de Suard, déchargé désormais du crime de participation à l'*Encyclopédie*, on lui en imputait un autre qui reposait aussi sur une calomnie, mais qui avait trouvé plus de créance, parce que la calomnie était moins démontrée. Ce fait se rattachant à l'histoire des vicissitudes du journalisme en France, je demande la permission de m'y arrêter un moment.

L'abbé Arnaud, au rapport de madame Suard (*Essai de Mémoires*, etc., p. 93), venait de faire connaissance avec madame de Tessé, femme aimable, spirituelle et dévouée à ses amis. L'abbé lui plut, et comme elle sut bientôt que toute sa fortune se bornait à deux mille cinq cents livres de rente, elle chercha tous les moyens de l'améliorer. L'abbé en parla à Suard, qui lui conseilla de faire demander au duc de Choiseul, alors ministre des affaires étrangères, la direction de la *Gazette de France*. Madame de Tessé ne perdit pas un instant et alla trouver le ministre. Mais ayant fait part auparavant de son projet au chef du bureau où ressortissait la *Gazette*, alléguant, pour l'attendrir sans doute et le mieux persuader, les deux mille cinq cents livres qui constituaient toute la fortune de son protégé, ce personnage osa se montrer surpris que des hommes de lettres ne se trouvassent pas assez riches avec deux mille cinq cents livres de revenu. Madame de Tessé indignée, et ne pouvant concevoir qu'on regardât les hommes de lettres comme ayant fait vœu de pauvreté, écrivit dans

ce moment à Suard : « Je voudrais que cet homme fût à l'aumône, pour avoir le plaisir de la lui refuser. » Enfin, grâce à l'intervention de la princesse de Beauvau et de la comtesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, madame de Tessé obtint ce qu'elle désirait, et les deux amis, dont l'un n'était ni plus ni moins riche que l'autre, passèrent de deux mille cinq cents à dix mille francs de revenu chacun.

Cet état de choses dura depuis 1762 jusqu'en 1771. Alors l'abbé Arnaud et Suard furent destitués, et voici à quelle occasion.

Ils avaient l'habitude d'envoyer tous les soirs au ministère des affaires étrangères leur journal en épreuves. Le ministre, ou ses commis, supprimait alors les articles qu'il ne jugeait pas à propos de publier, et les directeurs n'avaient garde naturellement de les rétablir. Le 25 août 1771, la *Gazette* reproduisant une nouvelle débitée par tous les journaux anglais, parla de la comtesse douairière de Waldegrave, comme femme du duc de Glocester, avant que son mariage avec un prince ne fût rendu public et avoué par le roi d'Angleterre. On ne biffa point cet article à Versailles. Cependant, le même jour, le colonel Blaquière, secrétaire de l'ambassade anglaise, ayant dîné chez le duc d'Aiguillon qui avait succédé au duc de Choiseul dans le ministère des affaires étrangères, ce ministre le prit en particulier, et lui dit que le roi était très-irrité contre les gazetiers et leurs insolences; que Sa Majesté était bien éloignée de vouloir manquer de considération au roi d'Angleterre; que les gazetiers seraient punis et que déjà même on leur avait enlevé leur journal. Le colonel Blaquière marqua beaucoup de surprise, et

assura le duc d'Aiguillon que le roi d'Angleterre ne serait nullement fâché de l'article, mais beaucoup de la punition qu'on voulait infliger aux auteurs; lord Harcourt, l'ambassadeur d'Angleterre, fit la même réponse. Mais le duc d'Aiguillon ne laissa pas de leur donner par écrit le désaveu de la *Gazette*, en les priant de le notifier au roi d'Angleterre.

Tel est le prétexte dont on se servit pour dépouiller deux hommes, coupables de la négligence ou de la malice des bureaux des affaires étrangères, coupables surtout de leurs relations avec la famille et les amis du duc de Choiseul, exilé à Chanteloup, et toujours pénétrés de reconnaissance pour le bienfait dont ils étaient redevables à cet illustre proscrit. Pour le duc d'Aiguillon, il soutint toujours que l'article avait été biffé, et que les directeurs l'avaient rétabli. Longtemps sollicité d'offrir à ceux-ci quelque dédommagement, il voulut bien leur donner deux mille cinq cents livres de pension à chacun. C'était, on se le rappelle, le maximum fixé par le commis du ministère, préposé à la *Gazette*.

On allégua cette destitution pour faire écarter Suard de l'Académie; on taxa cette compagnie d'imprudence extrême pour avoir élu un sujet désagréable à la cour, et qui était, selon l'expression de Collé, *in reatu;* on estima qu'elle avait voulu braver le roi, et que plus l'offense était grave, plus il fallait que la réparation fût éclatante.

Pendant que le maréchal de Richelieu, ou plutôt le duc d'Aiguillon et madame Du Barry, ses complices, agissaient sur l'esprit du roi, le prince de Beauvau, protecteur déclaré de Suard, s'efforçait de faire prévaloir son influence pour sauver son ami. Ses efforts furent inutiles; le

roi ne se laissa point entamer. L'exclusion était définitive; il n'y avait plus à y revenir. Les amis des deux exclus essayèrent alors, comme je l'ai dit, d'obtenir qu'elle ne fût qu'*actuelle*, c'est-à-dire n'impliquant pas incapacité absolue et à toujours d'être élus. Ils en firent la demande au roi, qui ne le trouva point mauvais, et répondit qu'avant de se décider à cet égard, il prendrait des informations sur les candidats. Si ces informations étaient bonnes, il pourrait donner son consentement à leur réélection. Rassurée par ces paroles, l'Académie, conformément aux ordres du roi, nomma aux places demeurées vacantes Bréquigny et Beauzée.

Mais Suard n'avait pas d'ennemis qu'à la cour; il en avait à la ville, et ceux-ci étaient les plus remuants. Appréhendant le résultat des informations, qui s'annonçait déjà comme excellent, ils insistèrent avec une nouvelle vivacité sur les relations que Suard entretenait avec les encyclopédistes, et lui disputèrent d'ailleurs la paternité des œuvres qui portaient son nom. On signalait notamment l'abbé Bergier comme un des plus ardents à propager de méchants bruits sur les principes religieux de Suard, et on disait que Letourneur revendiquait comme sienne la traduction faite par Suard de l'*Histoire de Charles-Quint*, de Robertson. Ce qui donnait quelque vraisemblance à cette dernière imputation, c'est que Letourneur avait coopéré en effet, mais pour une très-petite part, à cette traduction. On verra plus loin que, s'il laissa croire un moment qu'il en était l'auteur, il fut bientôt obligé de s'en défendre et d'en signer le désaveu.

L'abbé Bergier n'étant pas l'ami des philosophes, ni l'ami de leurs amis, ayant même écrit plusieurs ouvrages

pour réfuter leurs principes, entre autres ceux de d'Holbach, d'Helvetius et de J.-J. Rousseau, était plus exposé qu'un autre à une accusation du genre de celle dont il était chargé. De plus, il habitait Versailles, c'est-à-dire le séjour des cabales et des intrigues, où l'on exécutait aussi bien les hommes de lettres que les hommes d'État, et où il semblait difficile qu'un personnage aussi connu, aussi considéré que l'abbé Bergier, pût vivre sans prendre part à toutes les trames qui s'y ourdissaient. On le calomniait cependant, et voici la lettre qu'il écrivit à son frère, où il se défend à ce sujet avec une franchise qui ne permet pas de douter qu'il dît vrai.

L'ABBÉ BERGIER A SON FRÈRE.

« Rien n'est plus faux, mon cher frère, que le discours que l'on me prête ; je n'aurois pu le tenir sans mentir de propos délibéré, puisque je n'ay jamais ouï M. Suard parler contre la religion. J'ay dit seulement qu'il étoit intimement lié avec Mrs les philosophes ; je ne crois pas qu'il s'en défende ; je n'ai rien ajouté davantage. Si je connoissois l'imposteur qui m'a fait parler, je serois en état de le confondre par les témoins mêmes qu'il a osé citer. C'est un acharnement inconcevable de m'attribuer des propos, des intentions, des démarches dans un temps où j'évite, au contraire, toute société, où je ne vois personne, où je me tiens renfermé chez moi. Mais j'ay dû m'attendre à toutes ces imputations ; dès que je réside à Versailles où tout le monde tracasse, on ne se persuadera jamais que j'y suis tranquille et retiré, et que je ne souhaite autre chose que d'être oublié et ignoré. Ce sera tous les jours de nouvelles accusations et de nouveaux reproches ; je suis très-fâché de ce qu'ils retombent indirectement sur vous ; mais je n'y vois point de re-

mède. Le seul parti que j'aye à prendre est de me renfermer encore davantage et de ne rien répondre à tout ce que l'on trouvera bon de m'imputer. Je vous embrasse, mon cher frère.

» BERGIER.

» A Versailles, 22 may 1772. »

Il est très-vrai que Suard ne se défendait pas de ses liaisons avec les philosophes, et si c'est un mérite d'avouer ses amitiés quand elles sont compromettantes, Suard eut ce mérite. Il eut encore celui de ne jamais écrire contre la religion. Pour en parler mal, je n'en jurerais pas ; mais du moins sa réserve à cet égard fut-elle reconnue et considérée, quand l'interdiction qui pesait sur lui fut enfin levée. Il eut plus de peine à faire revenir sur le préjugé qui le poursuivait relativement à ses ouvrages. La correspondance qui va suivre fera connaître à la fois les moyens employés pour les propager, et les raisons apportées pour les combattre.

SAINT-LAMBERT A SUARD.

« Eaubonne, 26 mai (1772).

» Je reçois dans ce moment une lettre de M. de Beauvau, monsieur, qui m'apprend qu'à la suite d'une longue conversation qu'il a eue avec le roi, il ne doute plus que le roi ne vous déclare éligible à la première occasion, et que cette déclaration ne soit communiquée sur les registres. Cela ne fera sûrement aucune difficulté pour l'abbé De Lille, et j'espère que cela n'en fera pas pour vous, quoi qu'on travaille à la cour à vous nuire autant qu'on le peut. Voici une partie de la lettre de M. de Beauvau que je vous copie :

» *Un homme de la cour m'a dit qu'il étoit sûr que c'étoit Le Tourneur et compagnie qui avoient fait la traduction de Charles V, et que cela occasionnoit un procès pendant à la librairie entre eux et lui, que c'étoit Marin qui l'avoit dit à lui qui me parloit.*

» Nous pensons qu'il est indispensable que vous réfutiés cette calomnie et écriviés à ce sujet au prince une lettre qu'il puisse montrer. N'y manqués pas aussitôt que vous aurés reçu la mienne.

» Il n'a pas tenu à moi qu'on ne demandât qu'aux deux premières élections, vous fussiés reçu sans élection nouvelle; on l'auroit aussi aisément obtenu qu'une déclaration que vous serés éligible, déclaration que le maréchal ne vouloit pas même qu'on demandât de si tôt, et M. de Paulmy vouloit *qu'on ne la demandât qu'après vous avoir exhortés tous deux à vous rendre dignes par votre conduite d'être de l'Académie.*

» Adieu, je vais oublier toutes les vilainies de nos ennemis et de nos amis. Mille compliments à votre femme. Quand viendrés-vous me voir?

» M. de Beauvau a dit au roi sur ma parole, qu'il y avoit eu un chancelier de France qui l'avoit été à 32 ans. Je suis très-sûr de ce fait; mais j'ai oublié le nom du chancelier. Si vous le trouvés, envoiés-le à M. de Beauvau. »

Je crois que Saint-Lambert s'abuse quand il dit qu'on aurait pu obtenir du roi plus qu'une simple déclaration de rééligibilité à la première occasion. On a vu par la conversation du prince de Beauvau avec le roi, combien cela était impossible. Mais lorsqu'il dit que le duc de Richelieu ne voulait même pas qu'on demandât cette déclaration, il fait assez voir que ce personnage, persistant dans sa rancune, se démasquait chaque jour davantage, et justifiait

de plus en plus la méchante opinion qu'on avait eue de son rôle dans cette ténébreuse affaire.

Conformément à l'avis de Saint-Lambert, Suard écrivit au prince de Beauveau cette lettre dont il garda le brouillon :

SUARD AU PRINCE DE BEAUVAU.

« Mon prince,

» Tout ce qui est juste, généreux et noble vous est si naturel, et je suis si accoutumé à vos bontés, que les moindres marques que j'en reçois, ne peuvent rien ajouter au respect, au dévouement et à la reconnoissance que je vous dois depuis longtemps; mais elles touchent vivement mon cœur ; je ne puis pas m'empêcher de regarder ces bienfaits comme des preuves d'estime, et en les recevant, j'aime à m'en croire digne. En vérité, mon prince, si je ne considérois que moi dans la petite persécution que j'éprouve, je n'y verrois qu'un triomphe infiniment plus flatteur que celui dont on me prive : cette réclamation publique, et l'intérêt si actif et si touchant qu'y met tout ce que je respecte, j'honore et j'estime le plus au monde, ne me laisse à regretter qu'une seule chose, c'est le plaisir dont j'ai joui d'avance un moment, d'être reçu par vous-même dans un corps où l'honneur de vous approcher de plus près et plus souvent, étoit un des motifs qui m'avoient fait plus particulièrement désirer d'y être admis.

» Mais l'intérêt de l'Académie, celui des gens de lettres et des lettres mêmes qui en est inséparable, me touche bien plus que le mien propre ; notre exclusion m'a paru le signal d'une persécution, et j'ai cru que c'étoit le feu mis à la mèche pour faire sauter la mine. Heureusement le secours a été prompt, et j'espère qu'il sera efficace. L'Académie vous doit et à M. le duc de Nivernois son salut ; et si le zèle, le courage et l'adresse de

deux si puissants négociateurs ont le succès que j'ose en attendre, l'Académie vous devra peut-être un degré de considération qu'elle n'a pas encore. Vous aurez eu une occasion d'éclairer la religion du roi qu'on avoit surprise, et d'attaquer par le principe, les dispositions futures qu'on avoit inspirées à S. M., sur des sujets très-zélés et très utiles. J'aime à croire que ce malheur réparé en aura prévenu un plus grand.

» Comment est-il possible qu'on ait pu faire, un moment, regarder comme dangereuse ou suspecte une société qui n'est jamais et ne peut jamais être occupée que de littérature et de grammaire? Quel ouvrage hardi est jamais sorti de l'Académie? Quand il paroît un livre contre la religion ou contre le gouvernement, une épigramme ou une satyre contre les gens en place, il est presque démontré que ce ne peut être d'un de ses membres. Si l'on vouloit sûrement enchaîner la plume de l'incrédule et du frondeur le plus audacieux, il n'y aurait qu'à l'appeler à l'Académie.

» [Comment peut-on craindre la liberté dont jouit l'Académie? Cette liberté honore les lettres, sans pouvoir jamais intéresser en rien l'ordre public. On ne risque rien dans une monarchie de donner la plus grande liberté possible à une société littéraire. Il est impossible d'en abuser, et elle sera toujours minutieusement subordonnée à la moindre volonté, simplement présumée du monarque. Mais il est trop aisé et trop inutile d'avoir raison contre des gens qui ne veulent pas l'entendre.]

» Il me semble, mon prince, que le meilleur mémoire en faveur de l'Académie, est dans la liste même de ses membres. En comparant les deux partis, si je fais attention au nombre, j'en trouve vingt d'un côté et dix d'un autre; si je pèse les noms et les titres, je trouve du côté du plus grand nombre les hommes de la cour les plus distingués par leur probité, leurs lumières, leur amour pour les lettres; si j'examine le caractère, les principes de religion et de morale, je vois du même côté les

hommes de la piété la plus exemplaire, du caractère le plus sage et le plus modéré ; si je cherche les talents, je trouve encore du même côté tous les gens de lettres, à l'exception d'un seul. J'ai toujours été si frappé de ce contraste, que je ne conçois pas qu'il ne nous fasse pas l'effet d'une démonstration. Qu'est-ce qui pourroit réunir à la même cause les grands seigneurs et les prélats les plus éclairés, les hommes de lettres les plus religieux, et ceux qu'on accuse de l'être le moins, si ce n'étoit un lien commun à tous, l'honneur de l'Académie ? A la simple inspection de ces deux listes, il me semble que, sans savoir un mot de ce qui divise les deux partis, il n'y a pas un honnête homme, un seul homme d'esprit et de sens, qui pût balancer un moment sur celui dont il voudroit se ranger. Mais malheureusement, il est aussi aisé qu'inutile d'avoir raison contre des gens qui ne veulent pas l'entendre.

» Il est bien plus aisé d'accréditer le mensonge que la vérité. Chaque jour enfante de nouvelles imputations contre moi, mais toutes aussi absurdes l'une que l'autre. On m'accuse d'avoir été l'auteur, le traducteur, l'imprimeur, le colporteur de plusieurs livres contre la religion ; je ne réponds à ces infamies-là qu'en les répétant tout haut. Mais en même temps qu'on m'accuse d'avoir traduit des livres que je n'ai pas même lus, on me dispute la traduction dont je suis l'auteur. M. de St-Lambert vient de m'écrire ce que vous lui avez écrit à ce sujet. Il étoit déjà prévenu de cette ridicule imputation. Dans toute autre occasion, j'aurois sans peine abandonné l'honneur d'une traduction dont je ne fais guère de cas, à quiconque auroit voulu s'en emparer ; mais dans les circonstances actuelles, j'ai été forcé de répondre publiquement, et j'ai déjà envoyé, il y a quinze jours, au *Mercure*, une lettre qui sera publiée dans le volume prochain. Voici ce qui concerne M. Letourneur. Pressé par mon libraire et craignant d'être prévenu par quelque traducteur hollandois, j'avois voulu l'associer à la traduction de Charles V ; il avoit

traduit en conséquence environ un volume in-12 du milieu de l'ouvrage; mais sa traduction étoit si inexacte par le sens et si platte par le style, que j'ai été obligé de la refaire entièrement. J'ai pour preuve son manuscrit et ses lettres. D'ailleurs il m'a donné par écrit un désaveu du bruit qui s'est répandu. C'est un fait, mon prince, dont vous pouvez faire l'usage que vous jugerez convenable.

» M. de St-Lambert me demande quel est le chancelier qui a eu cette chage à 35 ans : quoique je sois persuadé du fait, je ne sais où je l'ai vu. Cela peut se vérifier dans le *Mercure* ou l'abrégé du président Hénaut ; mais je suis à la campagne et je n'ai point ces livres.

» Je suis avec, etc. »

Dans cette lettre, Suard a semé toutes les fleurs de la rhétorique; mais ce n'est pas sans mélange de ces parasites qui déparent quelquefois le parterre le plus soigneusement cultivé. Les sophismes s'y montrent à côté des bonnes raisons, et ce qui n'est que spécieux y gâte ce qui est vrai. En ne séparant pas sa cause de celle de l'Académie, Suard fait un acte qui témoigne de sa reconnaissance envers la compagnie qui lui a ouvert ses rangs, et rien n'est plus naturel et ne lui était plus recommandé. Mais il n'y avait peut-être que lui dont on pût croire, et particulièrement le prince de Beauvau, qu'il était plus touché de l'affront fait à ce corps que de celui qu'il recevait lui-même. Un pareil désintéressement est en général au-dessus des forces de notre amour-propre, et s'il est d'usage de l'afficher dans de telles circonstances, c'est autant par courtoisie que par calcul. Cependant Suard pouvait bien être sincère, sa loyauté véritablement chevaleresque le portant toujours, quand il avait sa part dans l'adversité

d'autrui, à ressentir moins vivement les peines souffertes par lui qu'à cause de lui. Je crains seulement qu'il ne s'abuse, en mêlant les lettres à la persécution dont il était l'objet. Louis XV, sans doute, les aimait médiocrement, mais son indifférence et son apathie ne lui permettaient d'en apercevoir les avantages ni les dangers. D'ailleurs presque tout ce qui l'entourait et qui vivait de ses grâces, ses courtisans et la plupart de ses ministres, soit qu'ils cultivassent les lettres, soit qu'ils se piquassent seulement de les protéger, en recevaient un tel honneur et y trouvaient de si charmants avantages, qu'encore qu'ils eussent donné les mains à la répression de l'abus, ils n'eussent jamais été d'avis qu'on en supprimât l'usage. De plus, ils n'ignoraient pas que la persécution tourne au profit du persécuté, dont elle justifie quelquefois les excès. Ceux donc parmi eux qui avaient conseillé ou approuvé la mesure contre Delille et Suard, n'avaient ni pensé, ni voulu attenter aux lettres; seulement, ayant vu l'Académie, malgré les ménagements incroyables qu'on avait pour elle, s'engager dans une voie de plus en plus hostile aux personnes dont ils étaient ou les égaux ou les appuis, ils avaient cru devoir se séparer d'elle un moment et souffrir qu'on lui infligeât non pas un châtiment mais une leçon.

En ce sens seulement, Suard avait raison de plaindre l'Académie plus qu'il ne se plaignait lui-même, la considération infinie dont on l'entourait, les regrets flatteurs qui adoucissaient sa disgrâce et la tournure excellente que prenait de jour en jour sa réhabilitation académique, ayant dû lui apprendre qu'on avait moins voulu l'atteindre personnellement que ceux qui l'avaient nommé.

D'un autre côté, lorsqu'il se demande *quel ouvrage hardi est sorti de l'Académie*, ne se laisse-t-il point aveugler par la reconnaissance? La question est au moins naïve, et il est à regretter que le prince de Beauvau, dans la réponse qu'il fit à Suard, et qu'on verra plus loin, n'ait pas donné son avis sur ce point délicat. Mais parmi tous ceux que la question intéressait, si je ne nomme que Voltaire, j'entends déjà le malin vieillard répondre comme, dans des circonstances analogues, il répondait aux Thiriot, aux de Mouhi et aux Damilaville : « Mentez, mes amis, mentez; je vous le rendrai dans l'occasion. » (A Thiriot, 28 octobre 1736.) On peut toutefois savoir gré à Suard de la restriction qu'il fait à l'égard des livres irréligieux et hostiles au gouvernement; il admet qu'il est *presque démontré qu'ils ne peuvent être d'un des membres de l'Académie*. Mais ce *presque* en dit plus qu'il n'est gros, et il eût un peu soulagé ceux qui, vu l'état de leur conscience, eussent trouvé trop lourde la robe d'innocence dont il plaît à Suard de les accommoder.

La remarque que, si l'on voulait enchaîner la plume d'un incrédule ou d'un frondeur, il n'y aurait qu'à l'appeler à l'Académie, est spécieuse; ou, si elle est vraie, elle n'est ni conforme à la morale, ni flatteuse pour l'amour-propre de ceux qui en sont l'objet. Car, outre qu'elle implique que les pires voies sont les meilleures pour arriver à l'Académie, elle semble supposer cette compagnie elle même capable d'une faiblesse qu'on qualifierait plus justement de lâcheté; elle montre ceux qui eussent été redevables de leur élection à des livres condamnables, les désavouant, une fois leur but atteint, et par ce désaveu témoignant tout ensemble une estime tardive pour une

compagnie qu'ils eussent subjuguée ou surprise, et un mépris singulier pour cette indépendance qui eût fait leur fortune. Le besoin donc de louer l'Académie et les académiciens a entraîné Suard beaucoup trop loin.

Sa théorie sur le peu de crainte à avoir d'une société littéraire libre de tout contrôle est tellement hasardée, que Suard a cru devoir la supprimer de sa lettre; car le passage où il expose cette théorie, que j'ai mis entre deux crochets, a été biffé dans le brouillon. Je ne relèverai donc pas ce paradoxe qu'il a reconnu lui-même et paru condamner.

Il n'y a pas plus de vérité dans la conclusion qu'il tire du dénombrement et de l'état des partis dans l'Académie. Il est bien évident qu'à l'exception du prince de Beauvau, du duc de Nivernais, et peut-être du prince de Rohan-Guéméné, tous les grands seigneurs et les prélats appartenant au parti qu'il porte à vingt voix, n'avaient pas voté pour lui, et cependant, il compte dans ce parti les prélats les plus éclairés, les hommes de lettres les plus religieux, les esprits les plus tolérants; c'est se montrer bien généreux envers des personnages qui lui avaient été très-certainement hostiles; mais c'est aussi se montrer habile, et Suard l'était souvent.

Sa justification au sujet de la traduction de l'*Histoire de Charles-Quint* ne peut donner lieu à aucune remarque. Suard ne dit ici que l'exacte vérité. Seulement, comme sa lettre au *Mercure* peut y ajouter quelque force, je demande la permission de la rapporter :

SUARD A L'AUTEUR DU MERCURE.

« Il s'est répandu dans le monde, monsieur, et l'on a même imprimé dans quelque gazette étrangère, qu'un homme de let-

tres connu par des ouvrages justement estimés, étoit l'auteur d'une grande partie de la traduction que j'ai publiée de l'*Histoire de Charles-Quint*.

» Il est vrai que l'homme de lettres qu'on a désigné pour avoir traduit une partie de Charles-Quint est M. Letourneur, et que j'ai eu son manuscrit entre les mains avec la liberté d'en faire usage ; mais il est vrai aussi que, pour des raisons inutiles à détailler ici, ce n'est pas sa traduction qui a été imprimée, et que celle que j'ai donnée au public est très différente de la sienne.

» Son manuscrit, qui est resté entre mes mains, me met en état de démontrer ce que j'avance ; mais je n'ai besoin que de son propre témoignage, et il me l'a donné par écrit. Il est d'ailleurs trop honnête pour avoir eu aucune part au bruit ridicule qui s'est répandu contre moi. J'ai l'honneur, etc.

» SUARD.

» A Paris, le 16 mars 1772. »

La lettre de Suard au prince de Beauvau n'est pas datée, du moins dans le brouillon ; mais comme il y parle de la lettre qu'il avait écrite quinze jours auparavant au *Mercure*, et que cette dernière porte la date du 16 mai, il en résulte que la lettre au prince devait porter celle du 31 du même mois.

Quinze autres jours s'écoulèrent entre la lettre de Suard au prince de Beauvau et la réponse de celui-ci ; on va voir à quoi on les avait employés.

LE PRINCE DE BEAUVAU A SUARD.

« Versailles, 16 juin 1772.

» Si je n'ai pas répondu plus tôt, monsieur, ce n'est pas que j'aye négligé de faire de votre lettre tout l'usage qui m'a été

possible, et de travailler, toujours d'après elle et de concert avec M. de Nivernois, à ce qu'il reste encore à faire; je crois avoir amené les choses au point que le roi, après avoir vu M. de Sartine dimanche prochain, pourra être décidé à recevoir la lettre de M. de Nivernois que j'ai toute prête pour lui, et à y faire la réponse dont le modèle est joint à la lettre; outre ce que j'écris aujourd'hui à M. de Sartine, il faut que vous agissiés auprès de lui, pour que de lui-même, si le roi ne lui en parloit pas le premier, il dise ce qu'il y a à dire sur vos ouvrages, mœurs, conduite, etc. Je ferai apuyer le tout par M. d'Aiguillon, madame Du Barry et de mon petit crédit; et, au moyen de ces forces de toute espèce réunies, nous espérons vous faire déclarer, non plus *éligible*, mais recevable à la seconde place qui vaquera. J'espère que vous ne doutés pas plus du plaisir avec lequel je vous recevrai que des sentiments avec lesquels vous devés toujours me croire, plus véritablement que personne, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Le prince DE BEAUVAU.

» Je crois plus à propos que vous vous chargiés vous-même de remettre ma lettre à M. de Sartine. Si vous avés quelque chose à me mander, vous le pourrés demain avec sûreté en envoyant votre lettre vers trois heures à M. de Chauvelin, à l'hôtel de Poyanne, rue du Faubourg-Saint-Honoré. »

Ainsi, à la date de cette lettre, le roi n'avait pas encore vu le lieutenant de police, M. de Sartine; par conséquent, il n'avait point encore pris sur les ouvrages, les mœurs et la conduite de Suard et Delille les renseignements dont il avait besoin pour prononcer sur leur sort. La lettre de Suard à M. de Beauvau hâta le dénoûment. Le prince en fit communiquer les détails au duc d'Aiguillon et à ma-

dame Du Barry, et il les transmit lui-même à M. de Sartine. Suard n'avait peut-être pas encore porté cet écrit au lieutenant de police, ainsi que M. de Beauvau l'en avait chargé, lorsqu'il en fut dispensé par la lettre suivante :

LA PRINCESSE DE BEAUVAU A SUARD.

« La lettre du roi est écrite à peu près comme on la vouloit : elle lève l'exclusion et ne met point de distinction entre vous deux. Ainsi, monsieur, vous pouvés vous dispenser de parler à M. de Sartine, comme nous vous l'avions conseillé. Si cela est déjà fait, il n'y a point d'inconvénient ; il peut vous paroître inutile, mais il ne peut jamais être embarrassant pour vous d'avoir à parler de vous.

» M. de Beauvau ne se sent plus de sa colique. Nous sommes tous deux aussi persuadés de votre intérêt et de votre amitié que vous devés l'être, monsieur, des sentiments avec lesquels je suis pour la vie votre très humble et très obéissante servante,

» CHABOT, princesse DE BEAUVAU. »

En effet, le 28 juin suivant, le roi, par une lettre qui a été rapportée plus haut, avait mandé à l'Académie que, comme le compte qu'on lui avait rendu de MM. Delille et Suard était favorable, il trouverait bon qu'elle les lui proposât lorsqu'il vaquerait des places. Par là, Louis XV entendait évidemment une réélection dans les formes, et non pas une *réception*, ainsi que le prince de Beauvau s'était flatté de l'obtenir, et c'est ce qui fait dire à la princesse que la lettre du roi n'était écrite qu'*à peu près comme on le vouloit*. Le roi avait bien voulu rabattre quelque chose de la rigueur de son premier jugement, mais non pas le casser tout à fait.

Si l'on a lu avec quelque attention ces deux dernières lettres, on a dû en remarquer la politesse affectueuse, la simplicité digne, et dans celle de la princesse surtout, l'affabilité singulière et la grâce. C'est bien là le ton de la haute société du XVIIIe siècle, la plus spirituelle, la plus aimable et la plus polie avec délicatesse, qui ait fleuri à cette époque, non-seulement en France, mais dans tous les pays où l'on se piquait d'imiter la France. Ce n'est pas qu'elle n'eût les mêmes qualités sous Louis XIV, mais, en ce qui regarde la politesse, elle paraissait tenir cet avantage moins du sentiment que du devoir, moins de la nature que de l'étude. L'étiquette de Versailles influait sur les actes, les démarches et les discours de chacun, et donnait aux relations de la société aristocratique quelque chose de guindé et de théâtral. Mais sous Louis XV, cette société s'humanisa par le contact des gens d'esprit, surtout des gens de lettres, et non-seulement par le contact, mais par un véritable mélange avec eux. Elle devint plus affectueuse, plus simple, plus tolérante à proportion du plaisir qu'elle trouva à les cultiver et du soin qu'elle mit à ménager leur amour-propre. Suard lui fut cher plus qu'aucun autre, parce que, indépendamment de son titre d'homme de lettres, il avait dans les mœurs et dans les dehors je ne sais quoi de fier et de délicat qui le rapprochait d'elle, et qu'elle avait moins de pas à faire pour aller à lui. Et cependant Suard avouait que « son état ni son goût ne l'avaient destiné à vivre avec les gens de cour. » Son état, je le comprends; mais son goût, je crois qu'il le portait là plus que Suard ne veut bien le dire. Il y a, pour parler comme les chimistes, propension sympathique, affinité entre les corps

de même nature, et Suard était attiré vers les grands de la même manière que les grands étaient attirés vers lui. Il ne faut donc pas se payer de la raison, très-forte en effet, que, dans une note écrite par lui et oubliée dans ses papiers, il donne de l'éloignement qu'il aurait pu avoir pour les grands. Voici cette note; elle a pour titre « *Gens de cour et gens de lettres.* »

« Mon état ni mon goût ne m'avoient destiné à vivre avec les gens de cour ; j'aurois pu être excusable d'avoir un éloignement invincible pour eux. Trois ans de poursuites judiciaires, d'emprisonnement arbitraire, de déportation, en vertu de lettres de cachet ! J'ai cependant vu de près les hommes de cour, et c'étoient parmi les gens de cour, qui jouissoient de plus d'estime et de considération par leur caractère comme par leur esprit; c'étoient des Beauvau, des La Rochefoucauld, des Nivernois, des Choiseul, des Montesquiou. S'ils avoient méprisé les gens de lettres, ils ne m'auroient point accueilli, et certes je ne les aurois pas recherchés. »

« Ils ne m'auroient pas accueilli, » dit Suard ; il les rechercha donc le premier, car on ne fait accueil qu'à ceux qui le sollicitent. Et véritablement, il était aussi impossible à Suard de ne pas les rechercher, qu'à eux de ne pas le prévenir, s'il ne les eût prévenus lui-même. Il s'en trouva toujours bien, et, dans la circonstance présente, mieux que jamais. On peut dire que c'est aux seuls personnages de la cour les plus considérables et les plus respectés, qu'il dut d'échapper à une exclusion absolue, comme aussi c'était pour lui seul qu'ils se donnaient tant de mal, faisaient mouvoir tant de ressorts afin de le sauver. Pas un d'eux peut-être ne se fût agité à ce point, s'il n'eût été question

que de Delille. Obscur professeur de troisième jusqu'au moment où sa traduction des *Géorgiques* vint répandre sur lui un si grand éclat, il ravit plutôt qu'il ne reçut les suffrages de l'Académie; aussi put-il rendre grâce à ses seuls talents d'un honneur que Suard avait dû presque tout entier à sa personne, et, pour le reste, à ses opinions. Il parut d'ailleurs ne s'être ému de la perte de son siége que comme il seyait à un philosophe pratique, dont l'âme garde son équilibre dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, et est toujours à la hauteur de l'une et de l'autre. Il profita du savoir-faire et des relations de Suard, mais il avait, jusqu'à un certain point, le droit de ne lui en savoir aucun gré, ne l'ayant ni sollicité dans cette occasion, ni même soutenu.

Quoi qu'il en soit, candidats désormais inévitables, et d'autant plus assurés de leur fait que, posé le cas où l'Académie eût voulu changer d'avis à leur égard, la lettre du roi l'en eût empêchée, Delille et Suard attendirent la double vacance dans une attitude respectueuse. Mais ce respect même avait je ne sais quoi de menaçant, et la menace visait surtout aux académiciens âgés et valétudinaires. Il leur semblait, je pense, n'occuper plus déjà que le plus petit coin de leurs fauteuils; Delille et Suard en possédaient les trois quarts; le vif avait saisi le vif.

Suard ayant écrit à Morellet, qui était alors en Angleterre, le résultat de cette fameuse intrigue, Morellet lui répondit pour l'en féliciter. Je ne rapporterais pas cette réponse, s'il ne s'y agissait que de félicitations, mais elle contient une anecdote et des détails sur le marquis de Brunoy, si singuliers que je me ferais scrupule d'en priver le lecteur. Voici donc cette réponse :

MORELLET A SUARD.

« Londres, le 11 août 1772.

» Je suis charmé que nos déjeuners ne soient dispersés que par les voyages. J'espère que je serai de celui de septembre, et, en tous cas, je vous prie de le remettre au 2e dimanche du mois. Je vous vois à St-Cloud travaillant comme feu Saumaise et en perdant le boire et le manger. Je vous dirois volontiers comme le diable de Papefiguière au manant : Travaille, vilain ! travaille ! Travailler est le fait de la canaille. Je ne sais pourtant s'il ne vaudroit pas mieux, par le temps qui court, planter des raves et des choux comme le manant de Rabelais. Je suis charmé qu'on ait enfin découvert que vous étiés de bonnes mœurs et de saine doctrine dans vos écrits. J'espère que la route étant désormais aplanie de ce côté là, vous n'éprouverez plus d'obstacles. M. de Brunoy est ici incognito et en prince déguisé, car il n'a pas le sou, faute d'avoir mis dans sa valise 2 ou 3 cent mille francs. L'ambassadeur m'a conté que lui ambassadeur (foin de moy pour le tour de cette phrase ; quand vous serés de l'Acad., je vous prie de créer une 4e personne, car cette 3e est bien incommode, parce qu'elle est toujours équivoque), l'ambassadeur donc lui a demandé, non, a demandé à M de Brunoy comment il n'avoit pas pris plus de précautions et qu'il seroit ici entre les mains des usuriers et des juifs : « Des Juifs ! M. l'ambassadeur, j'en serois bien fâché ; Notre Seigneur J.-C. ne s'en est pas assez bien trouvé pour que je veuille m'y fier. » Que dites-vous de cette facétie dite très sérieusement ? Au reste, si vous voulés savoir pourquoy il est icy : « M. le Mis de Brunoy a tant de goût pour les cérémonies de l'Église qu'il est venu icy pour connoître celles de l'Église anglicane et les comparer aux nôtres. » C'est mot à mot ce qu'a dit à l'ambassadeur le prêtre qui l'accompagnoit, car il voyage avec son prêtre et son payeur. Cela rappelle M. d'Assoucy qui n'avoit pourtant pas de

prêtre. Vous savés qu'il ne fait pas bon icy pour ces *messieurs ;* on en pend un aujourd'hui ou demain sans doute, un certain capitaine Jones dont l'affaire a fait beaucoup de bruit. »

Ce marquis de Brunoy était un original un peu fou, mais dont la folie avait malheureusement pour effet de transformer en spectacles mondains, sinon en farces, les cérémonies du culte catholique. Il ressemblait assez aux enfants qui *jouent à la messe ;* il jouait aux processions, s'y ruinait et causait souvent du scandale. A la Fête-Dieu de 1772, il en avait organisé une à Brunoy dans laquelle il s'était établi grand-maître des cérémonies, et qui ne comptait pas moins de cent cinquante prêtres défrayés par lui et rassemblés de plus de dix lieues à la ronde. Il avait, en outre, donné des chapes à quantité de paysans, de sorte que le cortége ecclésiastique seulement s'élevait à plus de quatre cents personnes. Le nombre des reposoirs était de six, ornés de vingt-cinq mille pots de fleurs. Le cérémonial d'usage fut si bien dirigé qu'il n'y eut, dit-on, pas une révérence d'omise, le marquis se piquant d'en savoir, sur ce chapitre, plus que pas un des ecclésiastiques les plus anciens de la procession. Tout alla bien jusque-là. Mais après la procession, ce magnifique seigneur ayant réuni, dans un banquet de huit cents couverts, les prêtres, les chapiers et un grand nombre de paysans, on y but et mangea avec plus d'appétit que de dévotion, et plus d'un convive séculier ne regagna son logis que la jambe avinée et en chantant autre chose que le *Lauda, Sion, salvatorem.*

Il paraît qu'à la connaissance des cérémonies de l'Église romaine, le marquis avait voulu joindre celle des céré-

monies de l'Église anglicane, afin de les comparer ; c'est pourquoi il était allé à Londres dans le temps que Morellet y était aussi, et il avait oublié d'emporter de l'argent. Cette distraction, dans le marquis de Brunoy, était d'autant plus excusable qu'il était alors à peu près ruiné, et qu'il est permis de croire qu'on a toujours la bourse pleine, quand on y a puisé si longtemps sans en trouver le fond.

Je ne quitterai pas cette lettre sans faire une remarque sur la phrase qui la termine. Comment l'abbé Morellet, un prêtre catholique, ose-t-il parler avec cette légèreté de l'intolérance dont ses confrères étaient l'objet en Angleterre ? « On en pend un aujourd'hui, » dit-il, comme il dirait d'un chef de voleurs. Il est vrai qu'il ajoute immédiatement : « un certain capitaine Jones ; » mais il est difficile de croire que ce soit là le nom du prêtre qu'on allait pendre : à moins pourtant qu'il ne s'agisse ici de quelque coquin fameux qui exécutait ses méfaits à la faveur d'une robe de prêtre, et qui aurait été pris sous ce déguisement. La phrase est obscure ou mal construite, et sans doute il vaut mieux l'entendre ainsi, à la décharge de Morellet.

Il s'écoula deux ans avant que Delille et Suard ne fussent réélus. Au mois de février 1774, La Condamine mourut, et Delille fut nommé à sa place ; quelques mois après l'abbé de La Ville suivait La Condamine, et Suard prenait possession de son fauteuil. Pour que la réparation fût complète, il n'y manqua que la présence de Louis XV ; mais ce prince venait de mourir, laissant à son successeur le soin d'achever ce qu'il avait commencé.

CHAPITRE VII

SUPPRESSION DES ACADÉMIES. — CRÉATION DE L'INSTITUT. — RÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE SOUS LE TITRE DE DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT.

Plus l'Académie se montrait partiale, exclusive dans le choix de ses membres, plus elle devenait impopulaire. Il n'est pas un écrit du temps, ami ou ennemi, qui ne l'atteste. Les classes les plus hautes de la société pensaient, à cet égard, comme la bourgeoisie, et tous ceux qui, sortis de cette dernière classe, avaient embrassé la profession des lettres, les uns pour y trouver de quoi vivre, les autres un moyen de s'élever, la jalousaient et la diffamaient à l'envi.

En 1772, le parti philosophique, après avoir, au nom de la tolérance, demandé et obtenu quelques places à l'Académie, en était arrivé à ce point que, sans en user encore comme la lice et dire avec elle,

Je suis prête à sortir avec toute ma bande.
Si vous pouvez me mettre hors,

il occupait déjà la moitié du logis, et épiait les occasions de s'emparer de l'autre. Enfin,

Ses petits étant déjà forts,

mais pas assez néanmoins pour entreprendre d'expulser ses hôtes, il se reposa de ce soin sur la mort, qui multipliait les vides parmi eux, comme si véritablement elle eût été d'intelligence avec lui. Cependant, il faisait bonne garde à l'Académie, et tout ce qui n'avait pas son mot de passe, il le laissait se morfondre aux portes, et, bientôt, il ne les ouvrit plus qu'à ceux dont les principes et les opinions étaient résolûment conformes aux siens.

Il fit plus : non content d'exercer sa domination dans le sein de l'Académie, il voulut l'étendre au delà, et comme il était plus particulièrement choqué de la critique dont il était l'objet dans les journaux, il se rappela les bons amis qu'il avait dans le ministère, et il invoqua leur appui pour persécuter et dépouiller les journalistes. Ce qui ajoutait à la tyrannie de ces procédés, c'est que le parti philosophique comptait dans ses rangs, à l'Académie, nombre de journalistes, et que leur titre d'académicien était en quelque sorte un titre à l'impunité. Le plus fameux était La Harpe. Par sa polémique âcre et provocante, il donnait lieu à des répliques où l'Académie était fort malmenée, y ayant une sorte de justice à ce que les représailles atteignissent ceux qui semblaient avoir toléré sinon commandé les attaques. Linguet, dans son *Journal de Politique et de Littérature*, ayant persiflé La Harpe, à l'occasion de son discours de réception, l'Académie eut la faiblesse de de-

mander qu'on supprimât le journal de Linguet; et non-seulement le journal fut supprimé, mais Linguet eut le déboire de s'y voir remplacé par La Harpe lui-même pour la partie littéraire, et par Fontanelle pour la partie politique.

Au lieu d'être honteux de ces dépouilles, La Harpe s'en para comme d'un ornement qui rehaussait sa nouvelle dignité; son insolence s'en accrut, et bientôt il devint si hargneux que la plume ne parut plus à ses victimes une arme suffisante pour se venger de lui. Par exemple, on fit courir, en 1777, la pièce qui suit, laquelle, pour n'être qu'une plaisanterie, n'en est pas moins une allusion à quelque fâcheuse aventure dont La Harpe avait été en effet le héros :

« Je, soussigné, Jean F....rançois La Harpe, reconnais qu'hier, 27 du courant, entre onze heures et minuit, comme je revenais d'un souper de philosophie bourgeoise, un quidam, qui a refusé de dire son nom, d'ailleurs dénué de goût, de gaîté et de toute idée de saine littérature, m'a soudain, avec une brutalité digne du seizième siècle, délivré, assuré et fourni en espèces sonnantes, sur l'une et l'autre épaule, sans retenue du dixième ni du vingtième, et sans préjudice du courant, la somme bien comptée de deux cents coups de bâton, pour une demi-année de la rente viagère qu'on vient de me faire, provenant, disait-il, de mes écritures. En foi de quoi, à genoux et l'épée au côté, étant de ce véhémentement requis, j'ai signé comme de raison.

» JEAN F....RANÇOIS DE LA HARPE[1]. »

[1] *Corresp. de Metra,* t. IV, p. 339.

La Harpe avait fait autrefois une épigramme sanglante contre Dorat qui lui avait rendu des services. A peine est-il de l'Académie qu'il renouvelle contre lui les hostilités, en attaquant le *Malheureux imaginaire*, mauvaise comédie de ce fade auteur. Dorat, indigné, fit insérer, dans l'*Année littéraire* une lettre où il reprochait à La Harpe sa vanité et son ingratitude : « Des personnes vives, disait-il, ne peuvent souffrir une vanité si insultante, sans être tentées d'appliquer une correction à l'avenant... Quand un nain se piète pour se grandir, une chiquenaude vous en débarrasse. » Une pareille bravade appelait du sang ; La Harpe épargna le sien et ne versa que de l'encre. Mais il en versa tant et de si noire, que l'Académie fut obligée d'y mettre une digue. Elle employa toute une séance à admonester La Harpe sur l'aigreur, la dureté et le mauvais ton qui régnaient trop souvent dans son journal, et qui l'exposaient à des affronts où l'honneur de l'Académie était compromis. « Nous aimons tous infiniment M. de La Harpe, disait à ce propos le malin abbé de Boismont, mais on souffre, en vérité, de le voir toujours arriver à l'Académie l'oreille déchirée... »

Cette admonestation ne corrigea point La Harpe; au contraire, il en garda rancune à ses collègues, et, comme il en avait laissé percer quelque chose dans des lettres publiées par le *Courrier de l'Europe*, il se brouilla tout à fait avec eux. Mais le succès des *Muses rivales*, où il avait représenté l'apothéose de Voltaire, toucha l'Académie. Elle rouvrit ses bras au traître, et lui rendit son amitié. Le *Journal de Paris* paya les frais de ce raccommodement. La Harpe y était vivement attaqué. Il vint un jour, dans les bureaux de cette feuille, se plaindre, d'un ton pathétique,

qu'on l'eût choisi en quelque sorte pour servir de jouet au public. Les journalistes se moquèrent de lui. Alors, le secrétaire perpétuel de l'Académie, d'Alembert en personne, alla, dans une de ses petites *courses* du matin, demander au *Journal de Paris* de vouloir bien suspendre ses hostilités contre un collègue qui était actuellement en possession de la faveur publique, et dont les amis étaient aussi nombreux qu'ils avaient le bras long. Le chef ne fut pas mieux accueilli que le soldat.

Au lieu de se rappeler en cette occasion ses propres principes, au lieu de respecter dans autrui cette liberté de la pensée dont il se montrait si jaloux pour soi et les siens, d'Alembert se plaignit au directeur de la librairie, qui força le journal à capituler. Tout ce que celui-ci obtint, c'est que lorsqu'il serait question d'une mauvaise pièce d'un académicien, il lui serait permis de dire qu'elle est mauvaise, mais en ayant l'air d'en avoir du regret, et interdit expressément de faire rire le lecteur à ce sujet.

Cette influence du parti philosophique sur l'autorité le mit en goût de persécutions, et il s'en passa la fantaisie toutes les fois que l'occasion s'en offrit. En 1781, il obtenait encore la suspension de ce même *Journal de Paris*, parce qu'on y avait parlé irrévérencieusement d'une oraison funèbre de l'impératrice-reine, composée par l'abbé de Boismont, ami modéré des philosophes, mais arrivé avec leur concours à l'Académie. En 1782, ce même parti, blessé de la façon dont le *Journal de Monsieur*, rédigé par l'abbé Royou, avait rendu compte de la séance de la Saint-Louis, s'était adressé au prince par l'entremise de Ducis, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale, pour faire châtier le journaliste. On peignit au

prince l'abbé Royou comme un satirique effréné; on attaquait ses mœurs, et le prince indigné qu'on abusât de son nom pour répandre un libelle périodique, fit défense à Royou d'intituler sa feuille *Journal de Monsieur*. Heureusement que le prince reconnut bientôt qu'on avait calomnié l'abbé, et il lui permit de continuer son journal avec le titre primitif.

L'Académie avait besoin qu'on l'arrêtât dans ces entreprises peu honorables pour elle et pleines de périls, et, ce qui est à remarquer, c'est que ce fut l'autorité elle-même dont elle exploitait si audacieusement la complaisance qui lui rendit ce service. L'aventure est plaisante et vaut la peine d'être racontée.

Le 15 janvier 1784, le *Journal de Paris* publiait la lettre suivante :

AUX AUTEURS DU JOURNAL.

« Messieurs,

» M. Cardonne, professeur de langues orientales au Collége-Royal, me communiqua, quelque temps avant sa mort, un recueil de fables indiennes qu'il avait traduites, et dont il me permit de faire usage à ma volonté. J'ai l'honneur de vous en adresser une qui m'a paru pouvoir figurer dans votre journal. A travers la traduction, le poète se montre :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes,

a dit M. Lemierre.

» Vous verrez du moins, dans la prose française, une certaine élégance,

Et la facilité, la grâce du génie :

ce vers en maxime est de M. de La Harpe.

» Enfin, on ne lira point sans intérêt une pièce échappée au portefeuille d'un homme qui a mené une vie studieuse, pendant laquelle il n'a jamais connu l'ennuyeuse lenteur du temps, de ce temps dont M. de Marmontel a dit :

C'est le travail qui lui donne des ailes.

» Je saisis cette occasion de payer un faible tribut d'éloges à un érudit qui, peut-être, n'a point joui de tout le bonheur qu'il méritait, mais qui pouvait dire avec l'Œdipe de M. Ducis :

Œdipe est malheureux, mais Œdipe est tranquille.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

L'ÉLÉPHANT ROI.

FABLE.

« Un jeune éléphant de bonne race régnait, il n'y a pas longtemps encore, dans les belles forêts du Gange, sur un peuple nombreux d'animaux célèbres par leur industrie. Ce roi juste et bienfaisant tout ensemble (ce roi vaut bien, je crois, qu'on parle un peu de lui), persuadé que la liberté est la mère des grandes choses, permettait à chacun de ses sujets de dire, faire et écrire tout ce qui ne blessait ni les mœurs, ni les lois, ni les personnes. Aussi usait-on amplement de la permission. Quelques-uns même se donnaient les airs d'endoctriner le prince, de lui

dénoncer publiquement ce qu'ils appelaient les abus de son gouvernement, et le prince, né débonnaire, lisait sans se fâcher leurs exagérations, tout prêt à faire usage de ce qu'elles pourraient avoir d'utile au bien commun, car il avait lu quelque part : *Qu'un sot quelquefois ouvre un avis important.*

» Lecteurs, vous trouvez ce prologue un peu long ; vous avez tort ; il était nécessaire.

» Notre éléphant vit paraître un jour à son audience un chien de basse-cour à la mine rogue, un bœuf à la tête forte, un chat-huant à plumage bariolé, et un cheval d'assez belle encolure. Ces quatre animaux s'étaient associés pour se plaindre de deux ou trois lynx dont l'œil perçant avait surpris en eux des défauts mêlés à de bonnes qualités. Ils s'avancèrent vers le roi et lui dirent :

» *Le cheval.* Des lynx ont osé publier que je courais assez bien un mille, mais que je manquais d'haleine pour fournir une route entière.

» *Le bœuf.* Ces mêmes lynx trouvent que je ne fais point mal mon sillon ; mais ils me souhaitent une marche moins pénible et moins lourde.

» *Le chat-huant.* Je sais fort bien, avec tout l'univers, que mon plumage a des traits caractéristiques qui n'appartiennent qu'à moi seul ; mais pourquoi trouver ma voix sans douceur et sans harmonie ? Il faudrait peut-être, pour leur plaire, que mon gosier devînt une flûte.

» Enfin, le *chien de basse-cour.* — Assurer que, fidèle gardien de la maison, je sais aboyer et montrer les dents à qui n'a pas le droit de s'y introduire, c'est me rendre justice sans doute ; mais soutenir qu'en un jour de fête, quand tous les animaux sont rassemblés sur la place publique, je ne suis point né pour faire des tours qui imitent les actions des hommes, pour faire entendre un langage qui intéresse, attendrisse et fasse verser des larmes de plaisir :

C'est insulter à la nature,
Qui des plus riches dons m'a comblé sans mesure.
« Sire, qu'il plaise donc à Votre Majesté
D'imposer à ces lynx un éternel silence.

Quand, par le droit de la naissance,
Vous reçûtes l'autorité,
Ce fut pour empêcher de dire ce qu'on pense. »
Et que répondit l'éléphant?

Il partit d'un éclat de rire ;
Et puis il ajouta : « Sur moi, sur mon empire,
Je vous laisse, je crois, jaser très-librement,
Souffrez donc que sur vous j'en laisse faire autant.

Sans bruit que chacun se retire
Et retienne ce mot plein de sens et de goût :
Soyez, si vous pouvez, admirables en tout,
Si vous voulez qu'en tout on vous admire. »

La plupart des lecteurs du *Journal de Paris* ne regardèrent vraisemblablement cet apologue que comme un hommage, rendu sous une forme ingénieuse au roi Louis XVI, pour la tolérance et l'équité dont il usait en général à l'égard des gens de lettres. Il ne vint à l'idée d'aucun d'eux que l'auteur eût pu être inspiré par un autre sentiment. Mais les clairvoyants, et ceux qui pénétraient le fond des choses, ceux principalement qui avaient quelques raisons de croire que la leçon de l'éléphant était à leur adresse, reconnurent, au premier aspect, que le but du fabuliste avait une portée beaucoup plus longue. Ils présumèrent que les quatre citations, rapportées dans la lettre qui sert de préambule à la fable, n'étaient pas amenées naturellement par la pensée qui les précédait, mais qu'au contraire elles étaient l'occasion de cette

même pensée; en d'autres termes, que le préambule avait été fait pour les citations et non les citations pour la lettre. Ils conclurent que les quatre poëtes cités et nommés, pouvaient bien avoir du rapport avec les quatre animaux demandeurs. Frappés d'ailleurs des ressemblances qui existaient entre le rôle que la fable fait jouer à ceux-ci et les habitudes, la conduite et le ton particulier de ceux-là, ils reconnurent dans le cheval, Ducis; dans le bœuf, Marmontel; dans le chat-huant, La Harpe, et dans le chien de basse-cour, Lemierre. Et comme ils se rappelaient que tous les quatre avaient été, il n'y avait pas longtemps, députés par leurs confrères auprès de M. de Breteuil, pour le supplier d'imposer silence à quelques journalistes, tels que l'abbé Royou, l'abbé Aubert, etc., que M. de Breteuil leur avait ri au nez, en leur parlant à peu près dans les mêmes termes que ceux de l'affabulation de l'apologue indien, ils virent que l'éléphant était le ministre lui-même et les lynx les journalistes. Tels étaient, en effet, les personnages que l'auteur de la fable avait voulu mettre en scène, et cet auteur était l'abbé Aubert. Ce fut là toute la vengeance qu'il tira des dénonciations réitérées de l'Académie contre les journalistes, ses confrères, et contre lui-même. Seulement, de plus mal intentionnés que lui assurèrent que l'animal représentant La Harpe n'aurait pas dû être nommé chat-huant, mais chat-*hué*.

Outre le tort considérable de fatiguer le pouvoir de ses exigences, outre la honte d'en appeler sans cesse à lui pour panser les égratignures de la presse, l'Académie avait le malheur d'être défendue quelquefois par des académiciens journalistes avec un zèle qu'elle n'eût peut-être pas exigé d'eux, mais dont elle était tenue, par respect

pour l'esprit de corps, de leur savoir au moins quelque gré. C'est ainsi qu'elle approuvait qu'ils refusassent d'insérer dans leurs feuilles les réparations demandées par des tiers intéressés, pour peu qu'elles portassent sur des faits qui n'eussent point été entièrement à l'honneur de quelqu'un de ses membres. L'abbé Delille, durant son séjour à Constantinople, avait écrit à madame de Vaisne une lettre où, rendant compte de son passage à Malte, il disait y avoir été parfaitement bien reçu, et toutefois se permettait quelques plaisanteries fort légères sur l'Ordre, sa constitution et ses mœurs. Cette lettre fit du bruit; elle circula et parvint même jusqu'à Malte, où elle ne surprit pas médiocrement. Le bailli de Frêlon, colonel du régiment de Malte, écrivit de cette île à un confrère qui était à Paris, pour justifier l'Ordre des imputations du poëte et pour lui faire sentir doucement à lui-même qu'il n'était pas seulement un rapporteur léger et injuste, mais encore un hôte oublieux et ingrat. Et véritablement Delille avait été tout cela.

C'était en 1785; Suard dirigeait alors le *Journal de Paris*. Voyant l'existence de ce journal plus compromise chaque jour par les chicanes que lui suscitait l'Académie, les propriétaires avaient eu l'esprit et le bon goût de demander Suard pour directeur et réviseur de cette feuille, comme étant, quoique académicien, l'homme dont la sagesse et la bonne foi convenaient le plus au gouvernement qui surveillait, et aux journalistes qui étaient surveillés. Et cependant, chose étrange, mais qui atteste bien le despotisme et l'aveuglement de l'esprit de corps, Suard, l'honnête et impartial Suard, refusa tout net l'insertion de la lettre du bailli, sous prétexte qu'il était défendu au

Journal de Paris d'insérer quoi que ce soit contre un membre de l'Académie. Suard disait peut-être la vérité ; mais il faut convenir qu'il abusait un peu du droit d'inviolabilité presque royale conféré aux membres de l'Académie ; la simple équité lui commandait d'autant plus d'y déroger en cette circonstance, que la lettre du bailli est écrite avec la plus grande modération, et que l'Ordre de Malte étant une puissance qui avait des ambassadeurs auprès de presque toutes les cours de l'Europe, il était bien téméraire à un journaliste de traiter cette puissance comme il aurait fait un simple particulier. Le gouvernement français le sentit, car sur la plainte de l'ambassadeur de la religion, le ministre de Paris, dit Bachaumont (t. XXIX, p. 159), ordonna au directeur du journal d'insérer la lettre.

Ces faits, je le répète, et bien d'autres que j'omets, avaient porté de profondes atteintes à la considération de l'Académie, et déjà même ce n'était plus seulement un ministre, comme naguère le chancelier Maupou, qui s'élevait contre elle et parlait de la supprimer, c'était l'opinion publique tout entière, soutenue à cet égard par les nouvellistes à la main, dont la plupart étaient le rebut des concours académiques et des lettres elles-mêmes. Les plus modérés se contentaient de dire que l'Académie française était inutile et demandaient qu'on la réunît à l'Académie des inscriptions. Ici, du moins, disaient-ils, on a un but et un travail, dont le résultat est constaté par des Mémoires. C'est le sentiment qu'exprimait déjà, quarante ans auparavant, un des membres les plus respectés de l'Académie française elle-même. « En vérité, écrivait l'abbé d'Olivet à un de ses collègues, c'est pitié que la vie de ces

gens-là. Comment et quand voulez-vous qu'ils travaillent? Ils se lèvent à neuf heures, travaillent une heure ou deux, s'habillent, sortent, et en voilà pour toute la journée. Ainsi vivent aujourd'hui les Quarante... Il va paraître à Pâques deux volumes de l'Académie des belles-lettres. Cela fait sans cesse répéter au public que nous ne faisons rien. » (Lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, 16 mars et 31 mai 1786, inédites.) Il est sûr du moins que l'Académie des belles-lettres était alors, comme elle l'a été depuis, l'objet d'une estime considérable dans le public, qu'elle la méritait à tous égards, et que si cette docte et laborieuse compagnie eut alors la gloire d'exciter la jalousie de sa sœur aînée, elle n'eut pas le bonheur d'exciter son émulation.

Aussi, plus la révolution approchait, plus les dénonciations contre l'Académie étaient vives et fréquentes. La première, je crois, qui fut portée d'une manière sérieuse et avec une certaine solennité, le fut par un homme de lettres, je veux dire Palissot. Il fit, en 1790, à l'Assemblée nationale, une adresse, qu'il imprima dans la *Chronique de Paris*, pour demander la suppression de l'Académie française, sous prétexte qu'elle était un reste d'aristocratie. L'année suivante, sous ce même prétexte et sous beaucoup d'autres plus absurdes et plus mal fondés, Chamfort demanda la même chose dans un rapport que Mirabeau devait lire à l'Assemblée nationale, et qui concluait à la destruction, non pas seulement de l'Académie française, mais de toutes les Académies. Monument d'impertinence, d'ingratitude et de lâcheté, ce rapport, dis-je, n'est, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de sophismes et de grossiers mensonges. L'auteur y viole insolemment les plus simples

convenances sociales; il y prodigue l'insulte à ce qu'il a honoré; il y déverse le mépris sur un corps dont il avait souhaité passionnément d'être membre et sur des occupations qu'il s'était fait gloire de partager. Je le dis à regret, mais il fallait être fou ou le dernier des hommes pour oser seulement concevoir l'idée d'un pareil écrit, et Chamfort a montré qu'il était l'un et l'autre. En effet, entré de bonne heure et sans obstacles à l'Académie, toujours applaudi aux assemblées publiques, bien traité des gens de lettres, des gens de cour et des gens de place; lecteur du comte d'Artois et bibliothécaire de Madame, ayant bien, à ces différents titres, de sept à huit mille livres de rentes, il décrie les personnes à qui il devait son pain et celles qui aidaient à sa réputation avec une ingratitude, une impudence et une méchanceté dont il serait difficile de rencontrer deux exemples.

Le 28 août 1793, la Convention, s'appuyant des motifs mêmes allégués par Chamfort, supprima les Académies. Trois jours avant, l'intrépide Morellet, directeur de l'Académie française en exercice, et, de plus, chargé des fonctions de secrétaire perpétuel, en l'absence de Marmontel, avait eu l'heureuse inspiration d'emporter chez lui la plupart des registres de l'Académie française, et principalement le manuscrit de la future édition du Dictionnaire. Ce n'est pas qu'il ne craignît fort qu'on n'en fît la recherche et qu'on ne l'obligeât à les restituer; mais il n'en eut que la peur. Les commissaires de la Convention, Dorat-Cubière et le grammairien Domergue, se bornèrent à le sommer de livrer la copie du Dictionnaire. C'était beaucoup sans doute, surtout pour Morellet, qui regardait le Dictionnaire de l'Académie comme sa chose et presque

comme son œuvre personnelle. Néanmoins il obéit; mais les registres, les procès-verbaux, les lettres patentes de l'établissement de la compagnie, etc., ne lui furent pas redemandés, et il ne les offrit pas. Ce trait de piété courageuse fait grand honneur à Morellet. Cependant Morellet eut le bon goût de ne pas s'en vanter; en quoi il est d'autant plus louable qu'il n'est pas habituellement discret, et est volontiers le héraut bruyant de ses propres exploits. A la manière toute simple dont il le raconte dans ses *Mémoires*, on dirait presque qu'il veut le diminuer; il semble du moins ne pas y attacher beaucoup d'importance. Il dit seulement qu'il attendit une séance publique, celle de la réception de Lacretelle aîné, en 1805, pour rendre ses titres à l'Académie. Ajoutons que la compagnie lui vota des remerciements, et que Morellet ne fut pas autrement récompensé.

Environ vingt-sept mois après la suppression des Académies, le Directoire fonda l'Institut (25 octobre 1795). Mais l'Académie française n'y fut pas représentée. Elle était morte tout entière, excepté son impopularité, si profonde encore et si tenace, qu'on osait à peine prononcer son nom. En 1800, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, songea pourtant à la rétablir. A ce sujet, il fit sonder Suard et Morellet, qui accueillirent cette ouverture avec la joie la plus vive, et qui promirent leur concours au ministre. Lucien voulait qu'on pût lui faire le compliment d'avoir été le restaurateur de l'Académie française; il voulait pouvoir s'en vanter lui-même. On ne lui laissa pas ignorer qu'il rencontrerait de vives oppositions, principalement dans le sein de l'Institut, et que les membres de ce corps auraient soin d'indisposer le premier

consul, leur collègue, contre la restauration projetée. Mais il se faisait fort d'aplanir tous les obstacles ; il était sûr, disait-il, du consentement de son frère, qui s'honorerait d'être sur la liste; lui-même se mettrait sur les rangs avec le troisième consul, Lebrun, et Talleyrand. Laplace, et quelques autres membres des plus distingués de l'Institut, se présenteraient aussi, et, par là, l'opposition de ce grand corps serait considérablement affaiblie. Il demanda donc à Suard et à Morellet un plan, un projet, qui leur donnât l'air d'avoir sollicité eux-mêmes leur rétablissement; ils se prêtèrent volontiers à ce petit mensonge, rédigèrent leur projet, et l'envoyèrent à Lucien, qui leur répondit en ces termes :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX CITOYENS SAINT-LAMBERT, BOUFFLERS, MORELLET, D'AGUESSEAU, GAILLARD, DUCIS, ROQUELAURE, SUARD.

« Paris, le 29 prairial an VIII de la République française une et indivisible.

» Vous me demandés, citoyens, l'autorisation nécessaire pour vous réunir et former une société littéraire ; vous me présentés quelques-uns des articles qui doivent faire la base des règlements que vous comptés vous donner, et vous témoignés le désir que je vous assigne un local où vous tiendrés vos séances.

» Le gouvernement verra sans doute avec plaisir des gens de lettres estimables réunis par les mêmes goûts et les mêmes habitudes, former une association dont le but et l'objet seront de conserver la tradition des bons écrivains et de préserver notre langue d'un néologisme qui finirait par la rendre inintelligible.

» Je seconderai vos vues, citoyens, autant qu'il sera en moi, et je vous annonce que je fais mettre à votre disposition un local où

vous pourrés vous réunir, quand vous le trouverés convenable.

» Je vous salue. » L. BONAPARTE.

» *P. S.* Je viens de donner ordre au citoyen Raimond, architecte du Louvre, de tenir à votre disposition une salle dans ce palais, je l'ai chargé de la tenir prête pour le 5 messidor; vous pourrés donc vous y réunir le 6. »

Le ministre, en effet, ne perdit pas un moment pour réaliser ses offres. Il fit travailler à déblayer les anciennes salles du Louvre, devenues un des dépôts des archives, et où, dit Morellet, on faisait le triage de cette immense quantité de titres enlevés aux communautés et aux particuliers, la plupart destinés à être livrés aux flammes. Il assigna, en attendant, à ces messieurs, une salle dite des *Amis des arts*, petite société d'artistes et d'amateurs qui s'assemblaient au Louvre, et il leur écrivit à ce sujet le billet suivant, que Morellet ne donne pas, parce que, dit-il, « je ne l'ai pas sous la main » :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX CITOYENS RÉUNIS EN SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, (MEMBRES DE L'ANCIENNE ACADÉMIE FRANÇAISE).

« Paris, le 4 messidor an VIII de la République française une et indivisible.

» Je vous remets, citoyens, copie de la note que vous m'avés fait passer, signée de vous. Je vous engage à vous occuper des objets qui y sont indiqués. — Le citoyen Raimond, architecte du Louvre, est chargé de disposer une salle pour vous; en attendant qu'elle soit prête, il vous fera ouvrir la salle de la société des Amis des Arts, où vous pourrés vous réunir. Je vous réitère que je vous y verrai avec plaisir. Je vous salue.

» L. BONAPARTE. »

Ils se rassemblèrent en effet (je suis le récit de Morellet en le résumant) au nombre de cinq seulement, Suard, Target, Ducis, le chevalier de Boufflers et Morellet. Saint-Lambert était à la campagne, Gaillard et Roquelaure, évêque de Senlis, retenus chez eux, l'un par la goutte, l'autre par l'âge et une indisposition. Là, ils se rendirent compte des vues du ministre : qu'il les engageait à choisir quinze nouveaux collègues en remplacement de pareil nombre de ceux que l'Académie avait perdus ; que le premier et le troisième consul, le ministre des relations extérieures (Talleyrand), et lui-même se portaient candidats ; qu'il en serait de même de Laplace (de l'Institut), Collin d'Harleville, Fontanes, Portalis, Volney, Devaisnes, Rœderer, etc. Ces explications données, on se sépara, en prenant un jour assez prochain pour une nouvelle réunion.

Cette réunion eut lieu le 12 messidor. Sept membres seulement en faisaient partie : Saint-Lambert, Suard, Target, Ducis, d'Aguesseau, Boufflers et Morellet. Gaillard avait toujours la goutte, et l'évêque de Senlis et Bissy étaient absents. On mit sur la table la liste suivante : Collin d'Harleville, Lucien Bonaparte, Fontanes, Talleyrand, Dureau de Lamalle, Ségur, le premier consul, Laplace, le troisième consul, Dacier, Rœderer, Portalis, Devaisnes, Lefèvre, Volney. Sur cette liste de quinze, le premier consul était le septième. Ce n'était pas une marque de flatterie sans doute, mais c'était encore moins une marque d'habileté.

Un nom presque inconnu, Lefèvre, médiocre auteur dramatique, se trouve mêlé à cette liste. Voici la lettre et les titres qui lui avaient mérité cet honneur :

LEFÈVRE A SUARD.

« Passy, ce 6 messidor an VIII.

» Croiez, monsieur, que l'importunité n'a point brigué la lettre que vous ont écrite en ma faveur mesdames de Montesson et Buonaparte. Je me trouvois mêlé dans la foule des personnes qui assistoient aux adieux que madame Buonaparte venoit faire à madame de Montesson, lorsque celle-ci me faisant passer dans son cabinet, m'a reparlé du désir qu'elle auroit de me voir élu dès les premières nominations, et m'a dit que, conjointement avec elle, madame Buonaparte venoit de se prononcer à ce sujet. J'ai su d'elle encore, monsieur, que c'étoit à vous qu'elles avoient adressé leur vœu, et cette marque de considération si bien placée m'a paru le complément de leurs bontés.

» Madame de Montesson m'a chargé en outre de vous confier en particulier quelques autres rapports, sous lesquels mon élection lui deviendroit agréable. Elle veut aussi que je vous donne à l'oreille, l'explication de quelques barbouillages de plume qui se trouvent à deux endroits de sa lettre, qu'elle n'a point signée, selon sa coutume, et par l'incertitude du nom qu'elle doit prendre. Elle ajoute que madame Buonaparte a signé pour deux, et (je vous rapporte ses propos) que vous verrez suffisamment par la lecture de leurs lettres tout l'usage que vous en pouvez faire, et toute l'ostensibilité que vous pouvez leur donner.

» Je me suis présenté deux fois à votre porte dans l'intention de la satisfaire sur tous ces points. Vos occupations vous avoient éloigné de chez vous, et je ne me suis point fait écrire, parce c'étoit que vous-même que je voulois voir, et non marquer les visites que je vous faisois.

» Permettez-moi maintenant, monsieur, de me recommander particulièrement à vous. Oui, je désire avec ardeur une position qui me mettroit à même de voir et d'écouter souvent les hommes

de France les plus distingués, eux dont je me suis efforcé d'apprendre la langue, et à la considération desquels je ferai contribuer avant tout mes mœurs, ma conduite, mes appuis et peut-être quelques travaux que jusqu'à des temps plus favorables, je condamnois volontairement à la plus entière obscurité.

» LEFÈVRE, *ancien secrétaire lecteur de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.* »

On examina la liste des membres proposés qu'on arrêta, puis, sur la proposition de Boufflers, Target et Ducis, on y ajouta les noms d'Arnault, l'auteur de *Marius*, de Garat, nonobstant le vilain rôle qu'il avait joué dans la révolution, et de Bernardin de Saint-Pierre, malgré ses épigrammes contre l'Académie. Cela fait, on envoya la liste au ministère.

Cependant Morellet rendit compte à Gaillard, empêché, du résultat de leurs délibérations. Gaillard lui répondit par la curieuse lettre qui suit :

« Mille remerciemens, mon cher confrère ; me voilà, grâce à vous, bien au courant. Je vais vous ouvrir mon cœur autant qu'on peut le faire par lettres. Je crois que, vu le malheur des temps et le vuide énorme qu'il y avoit à remplir, on ne pouvoit guère choisir mieux.

» Quant aux puissances, cela étoit de droit, et puis, nous leur devons notre rétablissement ; et puis, ce ne sont assurément pas des hommes vulgaires.

» Les gens de lettres me paroissent ce qu'il y avoit de mieux à prendre, et (entre nous) je m'applaudis de n'y pas voir des gens de la faciende d'Auteuil dont on nous menaçait fort.

» Garat lui-même étoit aux portes de l'Académie, avant la révolution qui l'a déshonoré et qui en a déshonoré tant d'autres.

» Présentement, tournons la médaille. Supposons que, par un miracle beaucoup moins impossible que ne le paroissoient, dix jours avant la révolution, tous les horribles prodiges que nous avons vus, le maître du logis rentrât chez lui, nous aurions donc à lui présenter : 1° celui [1] qui a refusé de défendre son frère (celui-là y étoit et nous ne pouvions pas le chasser) ; mais 2° celui qu'on accuse *d'avoir trahi le fils de l'homme par un baiser* [2], par un conseil perfide concerté avec les brigands ; celui-là, je crois que vous l'aimez, vous ne le croyez donc pas coupable ! moi, je ne le connois pas même de vue ; j'ai vu de lui des écrits qui annoncent un homme d'esprit et un bon écrivain ; je sens qu'il peut toujours dire : « J'ai donné en conscience l'avis que j'ai cru seul salutaire dans le moment critique ; pouvois-je imaginer la profonde malice de ces gens-là ? » Il y a contre cela la place qu'il occupoit alors, et ces gens-là savoient bien à qui ils donnoient ou faisoient donner ces places de confiance. 3° Enfin, nous aurions à présenter au maître celui qui a signifié à son frère, à un juste, à un saint, à un martyr, l'infâme arrêt; et, quoiqu'en disent aujourd'hui les amis de Garat, il l'a fait avec plaisir, et toute sa conduite antérieure et postérieure répond à cela.

» Mais nous, notre vrai jeu n'étoit-il donc pas de rester intacts, irréprochables à tout évènement, et en état de paroître devant quelque maître que ce fût, sans en avoir jamais offensé un? Ne devions-nous pas compte de notre choix aux honnêtes gens de tous les pays qui auront horreur de ce choix-ci ? Nous voilà donc devenus complices du 10 août et du 21 janvier? Pourquoi, si ces messieurs désavouent, comme on le dit aujourd'hui, ces crimes, n'en avoir pas exigé, pour notre décharge, un désaveu public ? Quand M. de Voltaire voulut être de l'Académie, il fallut qu'il écrivît au P. de la Tour, c'est-à-dire au public, une espèce

[1] Target.

[2] Rœderer.

de profession de foi, déguisée en critique de la *Gazette ecclésiastique.* Je sais bien que tout cela n'est que de l'hypocrisie convenue, des argumens communiqués; mais enfin nous pourrions dire : « Ils se disent innocens ; nous aimons à les croire tels ; nous ne sommes pas leurs juges, ni chargés d'approfondir cette triste vérité. »

» Faute d'avoir pris cette précaution, on croira que nous avons la bassesse de vouloir insulter aux mânes du saint roi, du vénérable martyr.

» O M. de Lalli-Tollendal ! où êtes-vous? s'il est en France, c'est lui qu'à tous égards, j'aurois nommé le premier. Il est éloquent, bon écrivain et honnête homme.

» Que vous dirai-je, mon cher confrère? Me voilà frappé de glace sur tout ce qui concerne notre rétablissement. Et puis, vous n'avez ni La Harpe, ni l'abbé de Lille. Je sais presque gré à la goutte qui augmente et qui va me laisser du temps pour réfléchir. Je ne sens nul empressement à aller m'asseoir à côté de *Garat Carra-Marat.* Quand il n'y auroit que cette plaisanterie qui l'a chassé de l'assemblée primaire de 1797, elle prouve assez quels sont à son égard les sentimens du public en liberté.

» Vous pouvez cependant encore sauver un bon conseil à l'Académie. Tous ces bas valets de l'Institut dont nous avons à présent un nombre, vont vouloir introduire à l'Académie comme à l'Institut leurs marques de servitude, leur vile imitation de l'Assemblée nationale, leurs formules moutonnières, leur stupide citoyénisme, leurs demandes de la parole, toutes ces belles singeries. Apprenez-leur que l'Académie n'imite personne et est faite pour donner l'exemple, que nous avons toujours été des gens de lettres gens du monde, conversant comme les honnêtes gens font dans le monde, sans jamais nous asservir à aucune de ces formules pédantesques et puritaines.

» Adieu, mon très cher et très aimable confrère, *in te omnis domus inclinata recumbit.*

» A Saint-Firmin, 4 juillet, près Chantilly. »

Il est impossible de ne pas admirer cette lettre toute remplie des sentiments les plus nobles et les plus chers au cœur de l'honnête homme. Les candidats de la révolution à l'Académie restaurée y sont jugés sévèrement. Mais c'est pousser loin la charité chrétienne que de leur demander le désaveu de leurs crimes, *pro formâ*, avec promesse qu'on n'en approfondirait pas la sincérité. Gaillard le sent bien; c'est, dit-il, de l'hypocrisie convenue. Il se consolait sans doute par cette réflexion, que l'hypocrisie est un hommage rendu par le vice à la vertu. C'est la honte de se trouver en face de pareils hommes qui tient Gaillard en suspens, et qui lui arrache cette touchante prosopopée : « O M. de Lally, où êtes-vous? » Parlerai-je de sa répugnance, si naturelle de la part d'un académicien français, à traiter des affaires de la littérature avec des *citoyens* esclaves des formules et de l'étiquette révolutionnaires? Parlerai-je de sa crainte de voir les usages des assemblées politiques s'introduire dans l'Académie française et y dominer? Cette crainte n'était pas chimérique : d'autres, aussi sages, aussi autorisés que Gaillard, l'ont exprimée depuis et avec aussi peu de succès. Il est des vices non moins scrupuleusement respectés que les traditions, et non moins opiniâtres qu'elles, encore qu'ils ne soient que des nouveautés. L'esprit de corps confond les uns avec les autres, et les dispute aux réformes nécessaires avec un égal acharnement.

La conclusion de cette lettre est que Gaillard ne pouvant approuver la candidature de Garat et de Rœderer, refuse, pour parler comme lui, de s'asseoir à côté d'eux.

Dans le même temps, Suard faisait auprès de Delille des tentatives analogues pour le déterminer à se réunir à

ses anciens collègues. Delille lui ayant répondu qu'il était dégoûté de gloire, Suard lui répliqua par ce billet aimable et flatteur, mais qui ne persuada pas Delille.

« Si vous êtes assez dégoûté de gloire pour ne plus vous en soucier, n'en privez pas ceux qui en ont faim et soif et qui meurent d'inanition.

» Votre gloire n'est pas à vous seul ; les rayons s'en réfléchissent sur la compagnie dont vous êtes membre, et la compagnie n'en a pas encore trop de la portion qui lui en reviendra.

» Ce n'est pas pour vous seul que votre apparition au milieu de nous sera un beau jour, c'en sera un pour tous vos amis. Ne nous privez pas d'un beau jour.

» Je ne sais pourquoi Pline a dit que c'étoit un bien incommunicable. Est-ce qu'elle ne se communique pas du père aux enfans, du membre d'un corps à tout le corps ? N'est-ce pas de la gloire de Corneille, de Racine, de Boileau, de Bossuet, de Fénélon que se composoit la gloire de l'Académie. Un seul rival de ces grands hommes communique de sa gloire à la 2e classe de l'Institut. Ne l'en privez pas. »

Cependant l'affaire allait mal. Le premier et le second consul avaient refusé, et l'on n'était pas sûr de l'acceptation de Laplace. Morellet, d'autant plus découragé que, se considérant comme la cheville ouvrière du complot, il se voyait traversé par quelques-uns de ses collègues qui prenaient ailleurs le mot d'ordre, s'en plaignit à Suard en ces termes :

« 13 messidor.

» Gaillard m'écrit encore, et m'écrit une fort bonne chose

dont nous pouvons faire notre profit et que vous pouvés dire aux faiseurs qui me laissent là, après avoir bien voulu m'appeller quelquefois à leurs conseils, et qui me paraissent prendre désormais leurs instructions de M. de B. Gaillard me dit donc que pour adoucir à l'Académie ce que le refus du premier consul peut avoir de désobligeant, ces messieurs n'ont qu'à dire qu'il seroit mal que les deux frères fussent dans le même corps, vu la prépondérance qu'ils auroient dans les élections; que c'est pour cette raison que Thomas Corneille qui avoit sept à huit pièces de théâtre d'un succès éclatant, n'avoit été reçu qu'à la mort et à la place de son frère ; qu'ils auront ainsi l'air de savoir les usages et les principes de l'Académie mieux que nous, et de nous y rappeller. Vous ferés de sa remarque l'usage que vous voudrés.

» Je ne puis m'empêcher de vous dire un mot de l'idée que nous avons eue chacun de notre côté relativement à Garat. Je n'ai point d'éloignement personnel pour Garat, de qui je n'ai jamais approuvé le procédé désobligeant et qui a même, je pense, quelque estime pour moi. J'avoue que je ne conçois pas les raisons sur lesquelles il peut justifier sa conduite politique; mais il n'est pas question des opinions et de la conduite politique dans un choix académique, et il seroit possible d'en faire abstraction. Mais cette abstraction possible à votre métaphysique et à la mienne, ne l'est pas à plusieurs de nos confrères, qu'ils aient tort ou raison. C'est un fait que l'abbé Delille, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Senlis, Choiseul Gouffier, tous gens qui peuvent revenir d'un moment à l'autre, et peut-être Gaillard. ne voudront pas s'asseoir à côté de lui ; que ce seul obstacle arrêtera La Harpe à jamais; et que nous ne pouvons pas espérer de le ramener. Or, cela posé, ce ne sera plus l'Académie française qui se rétablira ; car si La Harpe, Delille, Gaillard, Boisgelin (qui a du talent), Choiseul, etc., n'en sont pas, voyez, je vous prie, la petitesse et la maigreur du noyau autour duquel

on prétend rassembler les nouveaux éléments. La besogne est donc manquée par là même ; ce qui est un mal, sans être en aucune sorte un bien pour Garat qui se trouvera seulement avoir empêché le bien sans profit pour lui. Et en supposant que, malgré son admission, le corps se forme, quelle pomme de discorde apportera-t-il dans cette société ! Ne vaudroit-il pas mieux pour lui-même, mais certainement pour le bien de l'entreprise, qu'il refusât, comme Le Brun, et peut-être comme Laplace ? J'ajoute une idée qui me frappe, c'est que si je me trompe dans l'idée que j'ai du mauvais effet de son admission dans ce moment-cy, c'est donc que la majorité de la compagnie pourroit le voir avec plaisir. Eh bien ! si cela est, quelqu'un de ses amis n'aura qu'à le mettre sur les rangs. La compagnie une fois formée, et l'idée qu'on a de ses talents littéraires qui sont bien hors de dispute, le ramènera naturellement et l'emportera sur l'éloignement actuel qu'on a pour lui et que je regarde comme le véritable obstacle à notre résurrection véritable, à une bonne organisation, etc. *Dixi*. Je vous embrasse. »

La lettre suivante, aussi de Morellet à Suard, écrite peu de jours après, constate une aggravation du mal :

« J'envoie savoir si vous êtes chés vous, parce que je voudrois vous rendre ce que Rœderer vient de me faire dire sur notre affaire, qui va mal, dit-il, *parce qu'on s'y est mal pris et qu'on est allé trop vite* : ce que nous savons mieux que personne, vous et moi. Joseph, dit-il encore, pense que jamais le projet ne réussira par cette voie. Le premier consul n'en avoit pas eu vent ; on l'a obsédé depuis son arrivée. On lui a persuadé que le rétablissement de l'Académie en améneroit de plus importans, etc. Mais, et cecy est important, il dit (Rœderer) qu'il faut tenir bon, qu'il faut s'assembler, etc., et que les ob-

stacles s'aplaniront. Il me fait prier de l'aller voir le 26. Je veux me concerter avec vous pour convenir de ce que je lui dirai, parce que cela peut avoir des suites. Je ne sors pas avant six heures, si ce n'est pour aller vous voir, si vous-même ne sortés pas. »

D'autre part, les intrigues, les dénonciations, les épigrammes, agissaient de concert, et contre l'Académie, et contre les académiciens. On lisait dans un des libelles publiés à cette occasion :

« Les immortels, aussitôt que leur organisation sera achevée, doivent proposer le sujet suivant pour le prix qui sera distribué en l'an 1801, le 6 janvier, jour de la fête des rois :

» Quelles sont les meilleures écrevisses?

» Les généraux autrichiens pourront concourir. Les discours ne seront pas reçus passé le 8 décembre, jour de la Conception de la Sainte-Vierge. »

Cette plaisanterie renfermait une triple accusation contre les membres de la compagnie que tout le monde s'attendait à voir restaurer : premièrement, celle de royalisme, dont le gouvernement avait le droit, et dont il était de son devoir de se préoccuper; secondement, celle de religion qui, pour n'être plus, aux yeux du pouvoir, un motif de suspicion légitime, n'en attirait pas moins encore, à cette époque, sur ceux qui en étaient l'objet, assez de ridicule pour les dépopulariser; troisièmement enfin, celle de trahison ou du moins de sympathie pour les ennemis de la France, qui tendait à rendre odieux au peuple les malheureux académiciens accusés.

Sans doute, les honnêtes gens n'étaient pas dupes de ces calomnies; peut-être même que ceux qui les répandaient sous cette forme plaisante n'en comprenaient pas eux-mêmes toute la gravité; mais elles étaient prises au sérieux par le plus grand nombre, et de ce nombre étaient certains révolutionnaires qui approchaient familièrement le pouvoir, qui même y participaient, et qui, au besoin, l'espionnaient, l'Institut, les Jacobins purs et les petits littérateurs. Ils harcelaient Bonaparte, revenu d'Italie, après la victoire de Marengo; ils lui rappelaient son attachement à l'Institut; ils lui disaient que la restauration de l'Académie française semblerait annoncer celle d'autres institutions monarchiques. Le consul Lebrun avouait hautement qu'il ne prenait aucun intérêt à cette affaire, et le ministre de l'intérieur, voyant son projet attaqué de tous côtés, après avoir hésité et différé environ sept ou huit jours encore, écrivit à ceux qui attendaient l'effet de sa parole, la lettre suivante :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX CITOYENS RÉUNIS EN SOCIÉTÉ LIBRE DE LITTÉRATURE.

« Paris, le 28 messidor an VIII de la République, etc.

» J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous avés bien voulu m'écrire le 12 de ce mois. Je suis sensible aux témoignages d'estime qu'elle renferme; je les mérite par mon amour pour les lettres et par mon attachement pour ceux qui les cultivent.

» Je vous répète ce que je vous mandois le 21 prairial; le gouvernement verra avec plaisir se former une société littéraire

dont les travaux seront dirigés uniquement vers la conservation du goût et la pureté du langage. Vous avés choisi pour associés plusieurs des hommes les plus recommandables par leurs talents et leur patriotisme. Tous réunis, vous donnerés à vos travaux une direction utile. Vous conserverés le goût; vous fixerés l'emploi des mots nouveaux introduits dans notre langue, et en donnant des éditions de nos meilleurs auteurs classiques, vous faciliterés l'instruction de la jeunesse.

» Tel est le but que vous vous êtes proposé ; il est honorable, il est utile. Mais pour l'atteindre, il faut n'être pas arrêté dans la route. Il vous faut des collaborateurs qui, libres de leur temps et de leurs actions, puissent s'occuper avec vous de vos travaux. Les consuls sont chargés de si grands devoirs qu'ils ne pourront vous donner aucun instant, et moi, je suis tellement enchaîné par des obligations de tout genre que j'éprouverois du regret d'occuper une place que je ne pourrois pas remplir.

» Que votre premier soin soit donc, citoyens, de rédiger votre réglement et de le publier. Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation que vous preniés le titre d'académiciens françois, que vous vouliez rétablir l'ancienne Académie françoise. Vous connoissés trop bien les lois de votre pays pour prendre un titre qu'elles ont supprimé. Mais la publication de vos statuts répondra à tout. Vos travaux achéveront d'imposer silence à vos détracteurs.

» Le local que je vous ai destiné est prêt. J'apprendrai avec intérêt que vous êtes réunis, et je vous prie de m'instruire exactement de vos progrès.

» Je vous salue. » L. BONAPARTE. »

Cette lettre acheva de détruire le peu d'illusions qu'on avait gardées sur le rétablissement de l'Académie fran-

çaise. « Elle me soulagea d'une grande peine, dit Morellet, en me fournissant des motifs vraisemblables et puissants de tirer mon épingle du jeu, et en me faisant voir comme tout à fait avorté un plan mal conçu et dont l'exécution avait été mal conduite. » Suard pensa de même, et chacun de son côté écrivit au ministre une réponse concertée, mais qui était définitive. Morellet donne le texte de la sienne seulement; voici celle de Suard, telle que je l'ai trouvée dans ses papiers :

A LUCIEN BONAPARTE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Fructidor an VIII

» Citoyen ministre,

» J'ai eu communication de la lettre que vous avés adressée le 28 du mois dernier *aux citoyens réunis en société libre de littérature.* J'y trouve une nouvelle preuve d'un zèle aussi ferme qu'éclairé pour l'intérêt des lettres, d'un zèle qui ne se laisse ni atteindre par des préventions étrangères, ni refroidir par les difficultés. Comme homme de lettres, je ne puis voir sans reconnaissance ce que vous avés voulu faire pour préserver la langue et le goût de la décadence presque inévitable dont ils sont menacés.

» Mais, permettez-moi de vous le dire, citoyen ministre, cette société littéraire que vous nous invités à former aujourd'hui, ne me paroît pas propre à remplir le but que vous vous étiés proposé; et persuadé que je ne pourrois y être d'aucune utilité, je ne puis prendre part à cette nouvelle association. Je vous dois compte des motifs qui déterminent plus particulièrement ma résolution.

» Une société littéraire formée dans son principe par les membres de l'Académie françoise qui restent en France, et recomposée par eux suivant l'esprit républicain qui faisoit le caractère et le mérite de cette Académie, auroit vu réfléchir sur la nouvelle institution une partie de la considération dont jouissoit l'ancienne, considération qu'elle devoit à cent cinquante ans d'existence, à la suite non interrompue des noms illustres qui ont honoré la liste de ses membres, à l'éclat de ses séances publiques, à l'émulation extraordinaire que le désir d'y être admis entretenoit non-seulement parmi les gens de lettres, mais encore parmi les personnes les plus illustres de l'Etat.

» Il falloit tendre au même but, et pour cela procéder autant qu'il se pouvoit par les mêmes voyes.

» Une société littéraire destinée à conserver, à fixer la tradition des vrais principes du goût et de la pureté du langage, ne peut remplir cet objet que par une grande influence sur l'opinion : elle ne peut avoir d'autorité que par la considération dont elle jouit et qu'elle ne peut devoir qu'au bon choix des membres qui la composent.

» Cette société ne pourroit manquer de soulever contre elle beaucoup d'intérêts particuliers ; elle auroit encore besoin de force pour résister à la malveillance, et dans un tems de factions, elle n'auroit pas trop de la protection ouverte et déclarée du gouvernement.

» Elle auroit besoin encore d'une surveillance imposante qui s'exerçât dans son sein même, afin d'y prévenir les effets de quelques dissentiments d'opinions presque inévitables.

» L'inscription seule du nom du premier consul et de ceux de quelques autres chefs du gouvernement, sur la liste de la société, auroit produit tous ces bons effets ; en présentant le gage d'une protection efficace, cette affiliation auroit imprimé une excellente direction aux esprits et répandu un éclat imposant sur l'institution. Ni les deux consuls nommés, ni vous, citoyen

ministre, ne jugés convenable d'entrer dans cette association. Il ne m'appartient pas d'examiner vos motifs ; mais je vois avec regret échouer par là le projet d'un établissement qui auroit honoré le gouvernement, encouragé l'essor des talens, et concouru utilement à l'instruction publique.

» Le refus des consuls et le vôtre, citoyen ministre, entraîneront, je n'en puis douter, celui de plusieurs citoyens inscrits sur la liste qui vous a été remise. Ces refus multipliés ne pourroient manquer de jeter sur la société dédaignée, non-seulement de la défaveur, mais peut-être même une teinte de ridicule, poison mortel pour toute institution à laquelle la considération est si nécessaire.

» Au reste, citoyen ministre, ces observations qui d'ailleurs ne sont que mon opinion individuelle, ne peuvent s'appliquer qu'à la nouvelle association qui nous est proposée, et qui, ainsi dégradée aux yeux du public, se présenteroit cependant encore avec la prétention de remplacer l'Académie françoise. Sans doute, les mêmes inconvénients ne pourroient frapper une société littéraire qui, conçue sur un plan nouveau, sans aucune relation avec l'Académie françoise et fondée sous vos auspices, s'occuperoit de travaux propres à ranimer la culture des lettres et à propager les bons principes de la langue et du goût. Cette société seroit évidemment utile, et pourroit exercer une grande et salutaire influence, si elle étoit composée d'hommes qui réunissent le zèle aux talens et aux lumières, et si elle étoit encouragée, dirigée, soutenue par le gouvernement. Un tel établissement est digne de vous, citoyen ministre, et il n'y a pas d'ami des lettres qui ne le vît avec joie se former, et qui ne concourût, au moins de ses vœux, à son succès.

» Vous nous rappelés, citoyen ministre, les *petites calomnies que répandent avec affectation contre nous les ennemis des lettres*. Je sais que c'est une puissante ligue que celle de l'ignorance et de la sottise ameutées par l'esprit de parti : nous ne

devons y opposer que le silence et le mépris. Ceux qui nous accusent de prendre le titre d'*académiciens françois*, d'avoir voulu conserver sur la liste de la nouvelle Académie les noms des cardinaux de *Rohan* et *Mauri*, ne le croient pas eux-mêmes, ou sont trop absurdes, s'ils le croyent. Il ne faut disputer ni avec l'absurdité ni avec la mauvaise foi.

» Quant au *rétablissement de l'Académie françoise*, je l'ai cru, je l'avoue, très utile est très praticable. Il seroit étrange que le pouvoir souverain qui a détruit par une loi les académies, comme des corporations incompatibles avec le régime républicain, n'eût pas le droit de les rétablir par une autre loi, mais sous une autre forme compatible avec ce même régime. Pourquoi une société littéraire ne s'appelleroit-elle pas *Académie?* Et si cette société, instituée en France, étoit particulièrement occupée de la langue françoise, pourquoi ne s'appelleroit-elle pas *Académie françoise?* Des hommes qui ne voient le patriotisme que dans les mots, et la république que dans des noms, appercevroient-ils donc quelque influence dangereuse et anti-républicaine dans la dénomination d'*Académie françoise?* Trouveroient-ils plus patriotique qu'on lui donnât un nom grec, comme ceux de *Portique*, de *Lycée*, etc.? C'est avec cette habitude de confondre les mots et les choses qu'on est parvenu à obscurcir toutes les idées et à dénaturer la langue.

» Excusés la longueur de ces détails. Les gens qui n'ont qu'une affaire sont sujets à en parler longuement. Vous, citoyen ministre, qui en avés de grandes et de multipliées, vous n'avés pas de momens à perdre : mais l'intérêt que vous avés mis à celle qui fait l'objet de cette lettre me répond de votre indulgence. J'ose ici vous répéter que ni mes collègues, ni moi, ne pourrons jamais oublier le zèle avec lequel vous avés défendu la cause des lettres et la bienveillance que vous nous avés témoignée.

» Salut et respect. » SUARD. »

Ainsi, Lucien Bonaparte a l'honneur d'avoir songé le premier à rétablir l'Académie française, mais il manqua de prévoyance, en augurant bien des dispositions de son frère et de l'esprit des membres de cette compagnie elle-même. C'est ce qui résulte évidemment de la correspondance qui vient de passer sous les yeux du lecteur. J'aime à croire qu'en ne mettant sur leur liste le premier consul qu'au septième rang, et le troisième consul au neuvième, les anciens académiciens n'eurent pas le dessein d'offenser les *puissances;* mais leur procédé, je le répète, était au moins maladroit. Si le premier consul était trop grand pour en ressentir les atteintes, son devoir lui prescrivait du moins de faire respecter l'autorité dans sa personne, d'autant que la leçon d'égalité qui semblait ressortir du rang qu'occupait son nom sur la liste, ne venait ni des amis de l'égalité, ni des siens propres. Il ne serait donc pas surprenant qu'une question frivole en apparence, la question de forme, eût alors décidé du sort de l'Académie, puisqu'on a vu quelquefois le sort des empires eux-mêmes dépendre de questions analogues.

Quoi qu'il en soit, ce rétablissement de l'Académie fut une affaire manquée, et manquée avec éclat. Le ministre de l'intérieur en eut quelque dépit, et il est permis de croire que cet échec fut pour quelque chose dans les motifs qui le déterminèrent, peu de temps après, à quitter le ministère. Tout projet de cette nature fut donc abandonné. C'est en vain que Morellet, de concert avec Suard, proposa un autre plan plus restreint, et le présenta à Chaptal, successeur de Lucien ; il n'obtint aucune réponse. Il crut dès lors avortés tous les plans conçus pour restaurer l'Académie française, et il dut se résigner, comme Piron, *à n'être*

rien, pas même académicien. Je cite ses propres termes.

Cependant, au commencement de janvier 1803, on reprit le projet de Lucien, et, cette fois, avec le ferme propos de le faire aboutir d'une manière satisfaisante. Le premier consul s'était laissé persuader à cet égard par quelques membres très-estimables de l'Institut, et il avait, sur leur demande, nommé une commission de cinq d'entre eux pour lui proposer un plan. Ils se mirent à l'œuvre et conclurent à la division de l'Institut en quatre branches, lesquelles reprendraient les noms d'Académie des sciences, d'Académie française, d'Académie des inscriptions et d'Académie des beaux-arts. L'Académie, ou plutôt la classe des sciences morales et politiques, était supprimée.

Dans chacune d'elles entreraient de plein droit ceux qui en avaient fait partie ci-devant. On leur rendait à toutes leurs statuts, leurs règlements. Chaque académicien avait un traitement de douze cents francs, des droits de présence s'élevant à trois cents, et pouvait être membre de plusieurs académies. Trois académies avaient chacune un secrétaire perpétuel à six mille francs; celle des sciences seulement en avait deux.

Mais les partisans du nom d'*Institut*, connaissant la puissance des mots sur les opinions, et que c'était, dit Morellet, avoir accompli à plus de moitié l'œuvre du rétablissement de l'Académie française, que d'en avoir fait revivre le nom; présumant d'ailleurs (en quoi l'événement montre encore tous les jours qu'ils se sont trompés) que rien ne pourrait faire oublier plus promptement et plus efficacement le nom d'*Institut*, que le retour de ceux des anciennes compagnies, ne voulurent de ces noms à aucun prix. Leur plan différait de celui qui avait été proposé, en

cela d'abord, et en beaucoup d'autres points. Ils y gagnèrent le premier consul, qui le transforma en décret. C'est celui de la réorganisation de l'Institut (3 pluviôse an XI, ou 24 janvier 1803).

Morellet n'en fut pas content. La condamnation récidivée du nom d'Académie française l'indigna sans doute, mais il vit avec colère supprimer la classe des sciences morales et politiques, la seule innovation qu'il pardonnât au premier Institut. Il se sentit blessé dans sa dignité d'économiste. Aussi déchargea-t-il toute sa mauvaise humeur sur le premier consul. Toutefois, il se remit à l'œuvre pour rassembler de nouveau ses anciens collègues ou disséminés, ou récalcitrants. Il y réussit au gré de Suard, qui l'en remercia avec effusion :

« Mille remerciemens, mon cher confrère, de vos bons et inespérés avis ; ils me trouvent étendu dans mon lit avec la plus violente et la plus douloureuse attaque de goute aux deux pieds. Ainsi, à vue de pays, je ne pourrai, près d'un mois d'ici, aller à Paris. Tout ce que je puis vous dire ici, c'est que je ne me séparerai jamais de vous, ni de tous les noms que vous me citez, et qu'en si bonne compagnie, je serois, je crois, entré jusque dans l'Institut. République, soit, puisque c'est le mot convenu, la vraie république, la république vraiment libre telle qu'elle peut exister en France, c'étoit l'Académie françoise, telle qu'elle existoit. J'ignore quel changement la forme actuelle du gouvernement peut exiger à cet égard ; mais, au nom de Dieu, point de sermens, point de fonctionnaires publics qu'on puisse, à commandement, faire assister à des cérémonies publiques qui ne seroient pas de leur goût ; surtout (et ceci me paroît de la plus haute importance), point de compte à rendre de nos tra-

vaux au gouvernement. Nous n'en rendions aucun au roi ni aux ministres ; et ce qui me fait surtout regarder l'Institut comme un troupeau d'esclaves, c'est qu'ils se sont soumis à rendre compte, à des époques fixes, de leurs travaux à des gens nécessairement plus ignorants qu'eux et peu capables d'en juger, qui croyoient seulement qu'on avoit bien travaillé et bien mérité son salaire, quand ils voyoient bien de la besogne faite : *Las ! que cela foisonne.* Nous devons être seuls arbitres de ce que nous avons à faire, de la manière de faire, du temps qu'il faut y mettre. Je vous soumets ces idées, mon cher confrère, à vous l'éternel partisan d'une liberté honnête et raisonnable, à vous le deffenseur de l'Académie françoise [1], indignement calomniée par un de ses membres, à vous qui avez forcé l'iniquité même à restituer les biens de tant d'innocentes victimes [2], à vous qui avez pensé lui sauver l'opprobre de l'abominable loi des pères et mères [3]; je vous soumets, dis-je, ces idées.

» et j'estime,
» Que ce peu que j'ai dit est l'avis de Maxime.

Vous userez de ma réponse selon votre sagesse et votre amitié ; je vous répète que je ne me refuserai à rien de ce qui aura l'approbation de mes confrères, quoique je ne sache plus comment m'y prendre pour redemeurer à Paris, où je n'ai plus ni appartement, ni pied à terre, ni meubles, ni livres. Quant à cela, c'est mon affaire particulière, je tâcherai d'y pourvoir. »

Ici, la fierté de Suard est un peu outrée. Le décret qui réorganisa l'Institut est à peine rendu, que déjà le royaliste

[1] *De l'Académie françoise,* par Morellet, en réponse à un écrit de Chamfort, contre les académiciens. 1791.

[2] *Le Cri des familles,* par le même, 1794.

[3] *La Cause des pères,* par le même

se révolte contre les chaînes dont il craint qu'on ne charge l'académicien, et que la perspective d'être obligé de rendre hommage au chef du nouveau gouvernement le fait revendiquer, avec véhémence et avec plus d'imprudence que de raison, les prérogatives républicaines de l'Académie française. Mais son grand usage du monde et la nécessité qu'il sent déjà, quoique à son insu, d'accorder quelque chose au siècle, le feront plier doucement, d'autant plus que son élection au secrétariat perpétuel sera ratifiée par le premier consul, et que lui-même, malgré son royalisme, jouira de l'estime particulière de ce grand homme, aussi longtemps que les destinées de la France demeureront entre ses mains.

Parmi ceux qui hésitaient, qui se refusaient même à reprendre leur place dans la deuxième classe, il faut compter La Harpe et Gaillard. Morellet les gourmandait tous deux. Il triompha des répugnances de Gaillard, qui toutefois ne reprit sa place qu'à l'Académie des inscriptions; mais La Harpe ne fut pas si docile, et s'il céda enfin, ce ne fut point sur les instances ni à la considération de Morellet.

MORELLET A MIGNERET, IMPRIMEUR.

« Je vous prie, monsieur, de redemander à M. de La Harpe mon Mably, ainsi qu'un volume du Sénèque de La Grange, in-12, que je crois lui avoir prêté, et de jeter un coup d'œil sur ses livres, pour voir s'il n'en a pas quelqu'un encore. On m'a appris hier qu'il refusoit de concourir de son consentement au rétablissement de l'Académie françoise, que le ministère a en vue et

qu'il a proposé à quelques-uns des anciens membres. J'avoue que je m'étonne de son refus. Lorsque ce gouvernement-cy répare une injustice et une sottise, ce n'est pas à ceux à qui l'injustice a été faite à s'y opposer. Il n'est question que de rétablir l'Académie telle qu'elle étoit, aux différences près que nécessite l'état actuel. Elle ne sera qu'un corps littéraire sans relation au gouvernement ; ses élections n'auront pas même besoin de la confirmation du premier consul. On parle de donner des pensions aux dix plus anciens ; ce qui ne seroit qu'une indemnité bien légitime de la spoliation qu'ils ont éprouvée. Je ne vois à cela pour aucun de nous, non plus que pour M. de La Harpe, aucun renoncement aux principes politiques, moraux ou religieux auxquels nous pouvons tenir. Je serois bien aise que vous causassiés un moment sur ce point avec lui, et que vous me fissiés connoître quelle raison l'arrête. Je vous serois bien obligé de venir un moment chez moi, si vos affaires vous amènent dans notre quartier. Je vous salue de tout mon cœur.

» MORELLET.

» Le 20 prairial. »

A la suite de cette lettre, on lit cette réponse écrite de la main de La Harpe :

« Les livres sont là-bas et en reviendront bientôt.

» Quant à l'Académie, sans entrer ici dans aucun détail particulier, je me borne à déclarer que je suis fort loin de *blâmer* ni ce qu'on fait, ni ce qu'on veut faire, encore plus loin de m'*opposer* à rien : ce qui serait ridicule. Je demande seulement qu'il me soit permis de n'y être pour rien. Quand je n'aurais d'autre raison que de vouloir à tout prix me conserver pleine et entière

l'indépendance de mon plan de vie et de mes principes de conduite, c'en serait assés pour n'entrer dans aucune corporation quelconque, puisqu'il n'y en a point qui n'exige quelque assujettissement, qui ne prenne quelque portion de temps, et en deux mots, j'ai un besoin absolu de tout mon temps et de toute ma liberté. Il ne s'agit donc que de trouver bon que je ne sois rien, et assurément il serait dur qu'on me refusât cette permission.

» L. H. »

Malgré cette protestation malhonnête, La Harpe reprit sa place à l'Académie, consentant, comme avaient fait les autres, à être membre de la seconde classe, et faisant son deuil du mot pour l'avantage d'être en possession de la chose. C'est donc à tort qu'Alissan de Chazet, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 310), rapporte que La Harpe s'était toujours montré désireux de se réunir à ses anciens collègues, et qu'il lui prête un mot conforme à ce sentiment. Ou La Harpe parlait autrement qu'il écrivait, ce qui est peu probable dans la circonstance solennelle dont il s'agit, ou l'auteur que je cite a été mal renseigné. Dans tous les cas, la lettre de La Harpe le condamne si formellement qu'il n'y a pas à hésiter, ce me semble, entre le témoignage de l'académicien et celui de son biographe.

La Harpe ne jouit pas longtemps de sa réintégration. Moins de quinze jours après la publication du décret qui réorganisait l'Institut, il mourut âgé de soixante-quatre ans, usé, dit-on, par les fatigues du travail et par le chagrin. Saint-Lambert l'avait précédé dans la mort de deux jours seulement, et bientôt Devaisne les y suivit l'un et l'autre, laissant une troisième place vacante à l'Académie.

Je trouve dans les papiers de Suard des marques curieuses de l'ardeur avec laquelle ces places furent immédiatement sollicitées. La cendre des défunts était à peine refroidie que Suard recevait presque simultanément les lettres de six compétiteurs, Saint-Ange, Noël, Philipon de la Madelaine, Daru, Mathieu Dumas et Maret. Saint-Ange expose ses titres avec une vanité crue, et sa lettre est moins une demande qu'une sommation fort peu respectueuse ; Noël est aussi modeste que plat ; Philipon de la Madelaine est naïf, et semble espérer que l'Académie prendra au sérieux sa broutille littéraire ; Daru est digne ; Mathieu Dumas s'exprime rondement, un peu à la militaire et en sabrant l'orthographe ; enfin Maret parle en homme qui est en possession du pouvoir, et qui, à cause de cela, est dispensé de faire valoir des titres littéraires, que d'ailleurs il a peut-être lui-même oubliés.

SAINT-ANGE A SUARD.

« 26 pluviose an XI.

» Je sors, monsieur, d'une maladie fiévreuse et catharrale très grave qui, se mêlant à mes tortures de nerfs habituelles, m'a douloureusement alité six semaines entières, sans rien prendre que des médicamens et du bouillon. Malade comme je suis encore, je ne puis faire en personne des démarches pour l'Académie où la voix publique m'appelle ; je le dis, parce que vous en conviendrez volontiers vous-même. Mais je vous prie au moins de dire aux membres de la classe, dont vous êtes secrétaire perpé-

tuel, que je me présente au nombre des candidats pour les places vacantes. Daignez appuyer ma demande et l'exposer comme il convient. Je n'ignore pas que d'autres prétendans se présentent, gens de mérite, mais dont néanmoins je ne devrois pas craindre la concurrence, si les prérogatives du talent et du travail l'emportoient sur les liaisons et les considérations personnelles, et surtout si les places littéraires étoient réservées particulièrement à ceux qui, s'étant adonnés exclusivement aux lettres, ne prétendent et ne peuvent pas prétendre à d'autres récompenses.

» Vous serez bien aise d'apprendre, et il est bon que vos collègues sachent que j'ai mis en vers les deux premiers livres des *Fastes d'Ovide*, et que, malgré mes souffrances continuelles, je me flatte que le poëme entier sera fait et publié avant la fin de l'année. Je ne connois pas d'ouvrage ancien plus instructif et plus curieux et même plus agréable; et d'un autre côté, je ne crois pas avoir fait rien de mieux en ma vie.

» Il est à propos que l'on sache encore que la première édition des *Métamorphoses,* tirée à deux mille, est épuisée et que la seconde s'imprime à force.

» Agréez, monsieur, l'expression affectueuse de ma respectueuse estime.

» DE SAINT-ANGE.

» Rue des Prêtres-Saint-Paul, nº 31.

» Ayez la complaisance de m'écrire, monsieur, si vous me conseillez de faire d'autres démarches et quelles seroient les plus convenables. »

NOEL A SUARD.

Au citoyen Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

« Douai, 28 pluviose an XI.

» Citoyen,

» Absent pour une mission du gouvernement, et ne pouvant

annoncer que je me mets sur les rangs par les visites d'usage, permettez-moi de m'adresser à vous pour vous prier de présenter à l'illustre compagnie dont vous êtes membre, l'hommage de mon respect et le désir que j'ai, depuis longtemps, de profiter de plus près du secours de ses conseils et de ses lumières. Vous avez été un de mes juges et vous connaissez mes titres. Oserais-je vous prier, d'après l'intérêt que vous m'avez souvent témoigné, de vouloir bien les faire valoir.

» Ces titres sont deux discours couronnés par l'Académie, savoir : l'éloge de Louis XII et celui du maréchal de Vauban ; deux mentions honorables de poésie, dont l'une accompagnée de circonstances assez flatteuses ; je veux parler de l'*Ode* sur le dévouement héroïque du duc Léopold de Brunswick ; un dictionnaire de mythologie universelle que le public a honoré de son suffrage, ouvrage, à la vérité, moins glorieux qu'utile ; quelques services rendus aux lettres et à la patrie dans tous les postes que j'ai remplis ; enfin mon amour pour les lettres, que j'ai toujours cultivées autant que les affaires me l'ont permis ; quelque connaissance de la littérature ancienne et moderne, et plus que tout, la confiance dont m'a honoré le gouvernement, en m'appelant à concourir à la restauration de l'instruction publique.

» Agréez, citoyen, l'expression de mon estime et de ma haute considération. » FR. NOEL. »

PHILIPON DE LA MADELAINE A SUARD

» Paris, à l'Élisée-Bourbon, faubourg Saint-Honoré, 28 pluviose an XI.

» Je prie monsieur Suard d'agréer les trois bagatelles ci-jointes, qui m'ont occupé et distrait dans les temps fâcheux que nous venons de parcourir.

» J'ai eu l'honneur de lui adresser, en 1784, mes *vers patriotiques sur l'éducation du peuple,* qui concoururent, avec *l'Ami des Enfants*, pour le prix d'utilité publique.

» L'Académie a besoin de gens qui travaillent à son Dictionnaire et à sa Grammaire. Deux des brochures que je joins ici annoncent que j'ai quelques connaissances des principes de ma langue.

» Si monsieur Suard pense que ce soient là des titres à une place d'académicien, je le prie d'employer son talent à les faire valoir. Il ajoutera un nouveau prix à l'amitié dont il m'a honoré et il acquerra un nouveau droit à la reconnaissance de

» PHILIPON DE LA MADELAINE,
» Ancien intendant des finances de M. le comte d'Artois.

» J'ai travaillé pour le Vaudeville à diverses bagatelles que l'on a reçues avec quelque plaisir : les *Troubadours, Chaulieu, Gentil-Bernard*, *Catinat,* etc. »

DARU A SUARD.

« Paris, ce 20 pluviose an XI.

» Citoyen secrétaire perpétuel,

» Les pertes que la deuxième classe de l'Institut national vient de faire ne sont pas de celles qu'on peut se flatter de réparer; mais il est si naturel de désirer d'appartenir à ce corps illustre, qu'on est peut-être excusable de se faire quelque illusion sur l'insuffisance des titres avec lesquels on se présente. Oserai-je vous prier d'être, auprès de l'Académie, l'interprète de mon respect, et de lui témoigner combien je serais flatté d'être compris au

nombre des candidats parmi lesquels on fera les prochaines élections?

» Permettez-moi de joindre ici une notice des ouvrages littéraires que j'ai publiés, et de vous en offrir à vous-même un exemplaire, comme un hommage de la considération qu'inspirent votre caractère et vos talents.

» J'ai l'honneur de vous saluer. » DARU,

» Membre du tribunat.

» Traduction complète des œuvres d'Horace, en vers, 3 vol. in-8.

» La *Cléopédie*, poème.

» Les *Alpes*, poème.

» *Epître à mon sans culotte.*

» *Epître à Delisle.*

» Quelques pièces fugitives. »

MATHIEU DUMAS A SUARD.

CONSEIL D'ÉTAT.

« Paris, le ventôse an XI de la République.

» Le général Mathieu Dumas, conseiller d'État, au citoyen Suard, membre de l'Institut national et secrétaire perpétuel de la classe de la langue et de la littérature française.

» J'ose vous demander, citoyen, de vouloir bien me comprendre dans le nombre des candidats que vous croirez dignes d'être proposés à l'Institut pour remplir une des places vacantes dans la classe de la littérature française. Ambitionner cette dis-

tinction, c'est rendre un hommage public aux lettres et aux sciences. Mes titres pour y prétendre sont divers *traveaux* politiques et militaires, et surtout le *Précis historique des campagnes depuis la rupture du congrès de Rastadt.* Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont été traduits en anglais et en allemand. Je désire vivement que ces titres, *quelques* faibles qu'ils soient encore, me concilient votre bienveillance et la faveur de votre honorable suffrage.

» J'ai l'honneur de vous saluer. » MATHIEU DUMAS. »

MARET A SUARD.

« Citoyen,

» J'ai l'honneur de vous prier d'exprimer à la classe de la littérature et de la langue française mon vif désir d'être admis au nombre de ses membres.

» Je me serais empressé de faire cette démarche si j'avais su qu'elle était autorisée par l'usage.

» J'ose espérer, citoyen, que la classe voudra bien agréer mon hommage et permettre que mon nom soit placé sur la liste des candidats pour la place vacante par la mort du citoyen Saint-Lambert.

» Recevez l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» HUGUES R. MARET.

» 4 ventôse an XI. »

Je mettrai, à la suite de cette correspondance, une lettre de Wieland, surnommé, comme on sait, le *Voltaire de l'Allemagne*, et qui méritait ce titre, au moins par le

nombre et la variété de ses écrits. Elle est adressée aux *académiciens françois*, et a pour objet de les remercier d'avoir bien voulu *l'aggréger au nombre de leurs associés étrangers*.

WIELAND AUX ACADÉMICIENS FRANÇAIS.

« A Weimar, 20 juillet 1803.

» Messieurs,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que l'Institut national, dans sa séance générale du 25 janvier 1803, a daigné me faire l'honneur de m'aggréger au nombre de ses associés étrangers pour la classe de littérature et beaux-arts. Infiniment sensible d'appartenir à ce titre à la société qui réunit en son sein tout ce qu'il y a de plus illustre parmi ceux qui, en France et au reste de l'Europe, ont le plus contribué aux progrès des sciences et des beaux-arts, je ne regrette que de me voir réduit, par un âge trop avancé, à l'impossibilité de prouver, par de nouveaux efforts, combien je désirerois de me montrer digne d'un titre que je regarde comme la plus glorieuse des récompenses auxquelles le talent et le mérite peuvent aspirer. Voilà, Messieurs, les sentiments dont je vous supplie de vouloir bien être les interprètes auprès de l'illustre Institut national.

» Agréez mes respectueuses salutations, » WIELAND.

» J'ai besoin de toute votre indulgence pour excuser l'étrange retardement de cette lettre. Elle devoit vous être présentée par un des plus chers amis qui me pressa de lui procurer cet honneur, et qui se proposa de faire, au commencement du printemps, le voiage à Paris avec un vieux gentilhomme anglois d'un mérite

distingué qui réside à Weimar depuis plusieurs années. Malheureusement, ce voiage se trouva retardé d'un mois à l'autre par un enchaînement de circonstances imprévues jusqu'à l'époque où cette fatale guerre qui vient de tromper encor les vœux de l'humanité affligée, a mis mes amis dans la nécessité de remettre le voiage projetté à des tems plus heureux. »

La difficulté, pour toute assemblée nouvelle, est de se régler, de prendre une assiette. Jusque-là, elle est livrée à toutes les agitations, à tous les tiraillements de la faiblesse. Les prétentions s'y dévoilent d'abord avec candeur, puis y éclatent avec bruit; une sorte d'anarchie est le gouvernement qui lui est propre, jusqu'à ce que enfin les membres de cette assemblée, se connaissant les uns les autres, s'appréciant et se classant d'eux-mêmes, se font des sacrifices mutuels qui ramènent insensiblement l'ordre et la paix.

Le spectacle de cette anarchie, à laquelle la deuxième classe paya son tribut, attristait Morellet et le faisait même douter que le nouvel établissement pût se maintenir. Il versait ainsi sa douleur dans le sein de Suard :

« Je m'afflige aussi beaucoup de ne pas vous voir; mais le temps est si mauvais que je n'ose sortir de chez moi. Je suis tout décomposé sans être malade. Je crois que j'ai une petite humeur de goutte qui se porte çà et là, et même un peu à ma tête et à mes yeux. J'étois notamment hier de cette disposition. Oui, vraiment, nous avons besoin de causer. Je rentre à trois heures de mon conseil, et je ne sortirai pas de la journée, non plus que demain. Je vous renvoye le projet tel qu'il est, parce que c'est celui que

nous avons lu hier et auquel j'ai fait les changements demandés.

» Je n'attends rien de cette monstreuse composition d'assemblée. Je crois fermement que telle qu'elle est, elle ne subsistera pas un an, parce que son inutilité, son incapacité, sera trop notoire. Je me repens presque, d'après cette prévoyance, d'avoir fait revenir hier sur l'article des lectures préalables à la classe, qui étoit si ridicule, surtout en s'appliquant au récipiendaire. Chéron m'a paru croire que vous ne désapprouviez pas le plan de Rœderer. Je voudrois savoir vos raisons, car je ne suis pas de cet avis jusqu'à présent. Avez-vous vu un Colin plus Colin que ce Colin? Et cette chenille d'Andrieux, peut-on avoir l'esprit plus tortu? Parbleu, nous sommes bien encanaillés. J'avois reçu de Gaillard une lettre où il refuse absolument de se présenter chez nous, et où il m'annonce aussi qu'il ne veut pas même entrer dans la 3e classe. Je lui ai répondu de bonne encre, et je l'ai prêché si bien et si beau que je l'ai déterminé à accepter la place à laquelle il a été appelé sans la demander. Quant à l'autre, je n'ose insister, parce qu'il est vraisemblable qu'il éprouveroit un refus. Mais je n'y renonce pas, et je crois que c'est une bonne pièce dans notre sac pour éliminer quelque aspirant ridicule. Hélas! j'ai bien peur que notre pauvre de Vaisnes ne laisse bientôt une troisième place vacante. Voilà le pire des maux de la vieillesse : voir disparaître ses amis. Je vous embrasse de tout mon cœur et votre femme aussi.

» Ventôse an XI. »

Il y a dans cette lettre un fait qu'il ne m'a pas été possible d'éclaircir : c'est *l'article des lectures préalables*. Le reste n'a pas besoin de commentaires. On y voit l'esquisse de quelques académiciens, peu flattée et même un peu grossière. C'est ainsi qu'en usait habituellement Mo-

reflet à l'égard de ceux qui n'entraient pas dans ses vues. Et comme il était de sa nature taquin, opiniâtre et bouillant, qu'il n'exposait jamais ses opinions et n'ouvrait jamais un avis sans paraître ne pas douter qu'ils ne fussent les meilleurs, il rencontrait naturellement plus de contradicteurs qu'il ne faisait de prosélytes, et l'on était sot, incapable ou factieux, du moment qu'on ne pensait pas comme lui.

J'ai dit que Suard avait été nommé secrétaire perpétuel de la deuxième classe. A cette occasion, il reçut de Fontanes une lettre fort aimable, qu'on sera bien aise de lire ici :

« L'Académie en se recréant, monsieur, devait chercher d'abord un modèle de goût, de grâce et de bienséances. Son choix devait donc se fixer sur vous. Je n'exagère rien en vous disant qu'une victoire de ce genre m'eût affligé. Les personnes qui, dans cette occasion, m'ont donné des marques d'estime auxquelles je dois être sensible, n'ignorent pas le fond de ma pensée, et savent que vous aviez tous mes vœux. Je me ferai un devoir de prendre vos avis, de les suivre avec soin et de respecter les traditions de cette ancienne Académie dont vous êtes le représentant. Comptez sur le zèle et le dévouement d'un collègue qui veut vous aimer autant qu'il vous estime et qu'il vous respecte.

» FONTANES.

» 7 février, lundi (1803).

» *P. S.* Je crois que les vues du gouvernement sont conformes aux vôtres. Je puis vous dire entre nous qu'on verra sans

peine les quatre classes reprendre le titre des quatre Académies. On pense aussi que l'usage des discours de réception doit être rétabli.

» *A M. Suard, secrétaire perpétuel de la deuxième classe de l'Institut.* »

Cette lettre est à la fois un compliment et une excuse. Fontanes avait été porté, en concurrence avec Suard, pour la place de secrétaire perpétuel, et il demande pardon à son heureux rival avec autant de grâce que de sincérité; car il n'avait point sollicité les suffrages qui s'étaient détournés sur lui, et son désintéressement était connu de ceux-là mêmes qui n'en avaient tenu compte. Peut-être aussi que sa candidature avait été provoquée par le gouvernement; le premier consul l'avait déjà distingué, et il en avait obtenu des gages. Au contraire, Suard ne tenait par aucun lien au nouvel ordre de choses, et cette indépendance pouvait porter de l'ombrage à une autorité jalouse à juste titre d'avoir un peu les mains dans toutes les affaires. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit, la haute estime que le premier consul avait pour le caractère de Suard triompha de ces scrupules, si par hasard Bonaparte les eut en effet.

Bientôt d'ailleurs, le gouvernement, comme le disait Fontanes, vit sans peine les quatre classes reprendre le titre des quatre Académies, et l'Académie française l'usage des discours de réception.

Dès que la deuxième classe de l'Institut, que je nommerai désormais l'Académie française, se fut complétée et installée, elle s'occupa de son budget, et de la distribu-

tion de ses travaux, entre autres, du Dictionnaire. Dans les trois lettres qui suivent on trouve des détails intimes fort curieux sur le long enfantement et sur l'organisation de la commission qui fut nommée à cet effet :

MORELLET A SUARD.

« Je vous envoie, mon ami, le projet que vous pourrés censurer avant de le remettre à M. de Ségur. J'y ai conservé les honoraires des membres à 3,000 fr., dans la supposition où l'on demanderoit 18,000 fr., car, en ce cas, je crois qu'il y auroit de grands inconvéniens à réserver, comme vous le proposiés, 2,000 écus. Croyés-moi, cet emploi seroit embarrassant et un sujet de querelles continuel. Je crois même que si nous avions 18,000 fr., il vaudroit mieux avoir un commissaire de plus. Quant aux frais de copiste et de bureau, 3,000 fr. sont parfaitement suffisants. Je pense aussi que si on ne nous accorde que 15,000 fr., nous pourrons fort bien nous contenter de 2,400 fr. chacun, et le reste en frais de copie et de bureau. Il faut que nous convenions aussi de la manière dont se fera la nomination des commissaires. Si c'est par la classe, nous n'en sommes pas sûrs ; si c'est par l'empereur, il est probable qu'il approuvera la liste qui lui sera présentée. Mais, dans la suite, comment se rempliront les places vacantes ? Est-ce par la commission elle-même ou par la classe ? Et puis, quels seront les membres ? Il me semble qu'on est convenu de vous, moi, Sicard, Arnaud, Boufflers. Mais M. de Boufflers sera-t-il assidu ? Quant à Domergue, si nous avons deux grammairiens, la chose n'ira pas. Pensez à cela ; si vous pouviez venir me voir chez madame de Souza cette après-dîner, nous en causerions. Bonjour. »

« Mon cher ami, vous m'avés paru hier bien froid sur l'article d'un secrétaire pour la commission. Vous m'avés même dit

un mot qui me donne à penser, en me prévenant que si l'on disoit que cette fonction vous regarde comme secrétaire (perpétuel), vous n'opposeriés rien à cette observation. J'ai besoin de connoître bien vos intentions à ce sujet, car je ne veux point être en concurrence avec vous. Je pense que si je puis être à la commission de quelque utilité, si j'ai mérité cette confiance et cette petite place par le zèle avec lequel j'ai travaillé jusqu'à présent, et travaillé plus que personne et presque seul, c'est à vous à me proposer et au ministre et à la commission. Si la chose ne réussit pas, j'en ferai facilement mon deuil, car je crois que le travail sera grand et le profit mince. Quand on assigneroit au secrétaire mille écus, un commis à 1,500 fr. et des frais de bureau, on ne lui laisseroit que bien peu de choses (en supposant la commission se tenant chés moi). Et quant au travail, je crois qu'il y en aura beaucoup à préparer les feuilles, pour être portées en état à l'assemblée du mercredi, de manière que la besogne puisse marcher. Vous vous faites peut-être une idée différente de ce travail; quant à moi, voilà la mienne. Je ne puis non plus m'empêcher de penser que nous trouverions un avantage extrême à tenir chés moi les séances de la commission, à raison des secours en livres, des commodités pour le travail, de la tranquillité, etc. Il n'y a d'inconvénient que pour Sicard, pour qui nous pourrions user d'indulgence, lorsqu'il nous enverroit du travail tout fait, s'il lui étoit trop difficile d'être d'une assiduité rigoureuse : car je pense que malgré les belles phrases de notre ami, il ne faudra pas penser à établir des droits de présence et une feuille à signer; car la présence et le travail seront toujours deux choses distinctes et facilement séparables[1], et ce n'est pas les droits de personne qui feront faire le travail.

[1] Réflexion très-juste: ceux-là ne sauraient trop la méditer qui, chargés de la police intérieure d'un corps ou d'une association quelconque, estiment que plus on y est assidu, plus on a de mérite; plus l'assiduité est forcée, plus on fait de besogne.

Après tout, si la commission ne se tient pas chés moi, et si je n'en suis point secrétaire, ce sera, comme disent les Italiens : *Manco fatica.* Je fournirai aisément mon cinquième du travail, et je ne sacrifierai pas au Dictionnaire le peu de temps qui me reste pour mettre en ordre mes travaux particuliers, sacrifice auquel je me serois résigné. Voilà mes dispositions : mandés-moi ce que vous en pensés, et donnés-moi vous-même un sage conseil. Je vous embrasse. » MORELLET. »

« J'avois prévu votre réponse dans tous ses points, et j'en suis content, parce qu'elle est *raisonnable*, la seule chose qu'il faille et que je veuille chercher en cette affaire. Il seroit ridicule à moi de me mettre en avant pour faire un travail qu'on regarderoit avec raison comme imposé naturellement au secrétaire, et qui se feroit dès lors, sans émoluments particuliers, économie qui est d'un grand prix aux yeux des gens qui se mêlent de tout cecy ; et je conçois fort bien alors comment ce n'est pas à vous à vous y opposer. Je laisserai donc débattre la chose ; mais je doute qu'il faille porter cette question à la classe. Il me semble que c'est à la commission une fois nommée à faire cet arrangement avec le ministre pour le mieux. Ce que vous dites du copiste est juste, si l'on suppose qu'on n'a besoin de lui que pour les jours de séances ; mais, toujours d'après l'idée que je me suis faite du travail, l'arrangement propre et net de huit, douze ou seize pages du Dictionnaire, pour être porté à l'Académie, etc., demande un travail suivi. Au reste, je puis me tromper en cela. Ayant à tenir la commission chés moi, je comprens qu'il peut y avoir quelque opposition ; mais celle qui viendroit de la classe seroit fort déplacée, car ce point ne peut intéresser que les commissaires dont trois se déclarent pour, et que Sicard seul peut combattre ; de sorte que si la commission se forme à notre gré, la difficulté disparoîtra. Je dirai d'ailleurs que je n'ai proposé d'avoir la commission qu'à défaut d'un établissement pour elle au Louvre même ; mais la vérité est que nous ne pouvons trouver

au Louvre, d'ici à longtemps et peut-être jamais, une pièce dans laquelle puissent rester sous notre main, et notre travail fait, et les instruments de notre travail ; car la salle actuelle des commissions ne nous donnera pas cette commodité. Quant à la quotité des émoluments, je crois qu'il faut les faire modiques ; mais je pense que si l'on suppose 1,200 fr. pour un copiste et 300 fr. de frais de bureau, et 1,500 fr. pour le secrétaire-rédacteur comme tel, on ne fera rien de trop, et que tout au plus pourroit-on réduire le tout à 2,400 fr. Ce n'est véritablement qu'à cette condition que je pourrai prendre sur moi cette servitude et ce travail, et en supposant la commission chés moi. Si tout cela souffre difficulté, je serai tout simplement de la commission et je ne ferai plus que le cinquième de la besogne commune. Rœderer viendra et suivra notre plan. Parlés ou écrivés à qui vous pourrés. Bonjour. »

Que d'agitations, que d'inquiétudes ! Que de si, de mais et de pourquoi ! Comme toute objection au plan qu'il propose est prévue et parée, et combien Morellet serait à plaindre si, avec tout cela, la place de secrétaire de la Commission du Dictionnaire venait à lui échapper ! Heureusement qu'il n'en fut rien. Cette place tant désirée, Suard la lui laissa ; il la demanda même pour lui, et demeura, selon l'usage encore observé aujourd'hui, membre né de la commission, comme secrétaire perpétuel de la compagnie.

J'ignore si l'abbé Morellet se trouva bien de sa nouvelle charge : je ne sais comment il gouverna ses collègues, ni jusqu'à quel point il leur imposa sa discipline. Ce que je sais, c'est qu'il mourut avant d'avoir vu la terre promise, c'est-à-dire l'achèvement du Dictionnaire, l'édition qu'il en préparait n'ayant été publiée qu'en 1836. Mais jusque-là, du

moins, ses vœux avaient été comblés, ses services reconnus et payés, et jamais il n'eut l'occasion plus belle de montrer pour le travail cette grande passion qui le dévorait.

Quand je parle de services payés, je prie le lecteur de ne pas attacher à ces mots un sens satirique et offensant pour l'abbé Morellet. Outre qu'il était le plus honnête homme du monde, il était encore le plus laborieux de l'Académie, et personne n'y était plus désintéressé que lui. En voici une preuve :

A MES CONFRÈRES, MEMBRES DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT.

« Messieurs et chers confrères,

» Dans notre dernière séance, à l'occasion de l'état fâcheux où se trouve notre confrère, M. Domergue, on a remis sous vos yeux un article du règlement du 7 floréal an XI, relatif aux pensions attribuées aux huit membres les plus âgés, *lesquels*, est-il dit, *ne peuvent la refuser qu'en déclarant qu'ils jouissent de plus de* 6,000 fr. *de revenu fixe, indépendamment du traitement qu'ils tiennent de l'Institut.* Devenu, il y a plus d'un an, membre du Corps-Législatif, le traitement que je reçois en cette qualité a pu être regardé comme me donnant le droit de refuser la pension, et j'en aurois jugé ainsi si je n'avois été détourné de cette idée en pensant que la durée de cette fonction étant limitée à cinq années, dont la première est sans traitement, ne pouvoit être regardée comme un traitement fixe. De nouvelles réflexions que j'ai faites à l'occasion de la discussion élevée dans

notre dernière séance me persuadent que le règlement peut s'entendre d'un revenu même *temporaire*, et qu'il laisse à celui qui est dans ce cas le droit de refuser et de remettre la pension à laquelle son âge l'appelleroit ou l'auroit appelé. D'après cette explication, qui me semble ne pouvoir être désapprouvée par la classe, je remets la pension dont j'ai joui depuis l'époque du règlement du 11 (*sic*) floréal an XI, et qui passera à celui de nos confrères qui est dans les circonstances que le règlement a déterminées. J'aurois fait cette demande à la classe dans la séance dernière, si je n'avois craint d'apporter quelque obstacle au mouvement d'intérêt que la classe a montré à un confrère souffrant et malheureux. » MORELLET.

» 14 mars 1810. »

Plus était grande la responsabilité attachée aux fonctions de Morellet, plus on usait du droit qu'on avait de lui demander des comptes. Son humeur chatouilleuse, brutale même, s'accommodait médiocrement de cette curiosité, et pour peu qu'il eût affaire à des gens dont il n'estimât point le caractère ou dont il contestât la capacité, il ne se gênait pas pour le leur faire sentir, et il ne se laissait pas même imposer, à cet égard, par la présence de ses confrères. Il avait, par exemple, peu de goût pour Garat, et cependant Garat le poursuivait toujours sur le terrain du Dictionnaire. Un jour on se fâcha, et les choses en vinrent au point que, tout meurtri des coups de boutoir de Morellet, Garat s'en plaignit au secrétaire perpétuel.

GARAT A SUARD.

« Mardi, 31 décembre 1811.

» Voilà encore ma maudite migraine. Elle me fatigue depuis trois ou quatre jours. L'accès a été très-violent.

» Dites-moi donc, mon cher secrétaire perpétuel, pourquoi l'abbé Morellet prend tant d'humeur à la moindre observation que je me permets sur les articles qu'il nous présente? Que j'aie tort ou raison, j'ai bien le droit peut-être de faire des observations, comme son collègue et comme membre de sa classe. Il est impossible aussi que j'y mette quelque expression désobligeante ; j'aimerais mieux ne jamais me mêler du Dictionnaire que de faire la plus légère peine à ceux qui en préparent ou qui en font la rédaction.

» L'abbé Morellet veut surtout repousser la métaphysique. Où est-ce qu'il veut donc qu'on la fasse intervenir? Est ce dans un morceau de poésie ou d'éloquence? Je l'aurais crue à sa place tout à fait dans un travail sur les langues, dans un dictionnaire et dans des définitions.

» Vouloir faire un bon dictionnaire de langue sans beaucoup de bonne métaphysique, ou vouloir mesurer l'étendue sans géométrie ou sans algèbre, c'est précisément la même chose.

» Il ne faudrait pas terminer une longue vie toute philosophique par ces préjugés que la frivolité du monde et la pédanterie des colléges ont toujours opposés aux progrès de la philosophie. »

La prétention de Garat à introduire dans le Dictionnaire de l'Académie *beaucoup de bonne métaphysique* était

insoutenable, sinon absurde. La première condition d'un ouvrage de ce genre est de donner des définitions claires, si claires, qu'elles soient aussitôt comprises du premier venu, pourvu qu'il sache lire. Avec le système de Garat, on eût fait du Dictionnaire de l'Académie une espèce de livre sibyllin, qu'il eût fallu confier à la garde d'un pontife, qu'on n'eût consulté que sous son bon plaisir, et duquel, seul, il eût eu la clé. D'ailleurs, Morellet était d'autant plus fondé à tenir ferme contre Garat qu'il connaissait la métaphysique de son confrère, le plus affecté, le plus musqué, le plus nébuleux des métaphysiciens.

L'exécution du Dictionnaire avait paru d'ailleurs le plus grand souci de l'Académie française à peine restaurée. Elle voulait y joindre même une grammaire, une prosodie, que sais-je? C'est dans le temps qu'elle travaillait avec le plus d'ardeur à ces projets divers, qu'elle reçut de Lalande la proposition suivante :

LALANDE, DE L'INSTITUT NATIONAL, A SES COLLÈGUES DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

« Au Collége de France, le 19 vendémiaire.

» Citoyens collègues,

» L'Académie française annonçait que ses droits se réduisaient à attester l'usage; mais elle y pouvait influer, et elle le dominait dans les choses visiblement défectueuses. Je propose à la classe d'essayer son pouvoir dans une chose qui embarrasse les étrangers, souvent les Français, et l'Institut lui-même ; le

mot *vent* se prononce comme *vant*, et nous ne savons pas si notre confrère Ventenat s'appelle Vintenat ou Vantenat. Ne pourriez-vous pas annoncer que vous écririez par *a* ce qui se prononce comme *a*. L'exemple servirait d'autorité, et vous rendriez service aux Français.

» Si vous ne daignez pas me faire réponse, permettez-moi du moins d'imprimer ma demande.

» Salut et respect. » LALANDE. »

Lalande reçut-il réponse, ou s'il n'en reçut pas, eut-il *permission* d'imprimer sa demande? Je ne saurais le dire; mais cela n'importe guère. Ce qu'il faut considérer ici, c'est l'objet de la lettre et le ton dont elle est écrite. L'objet en est si futile qu'il est difficile de croire que Lalande n'ait pas voulu se moquer de l'Académie, et le ton en est si impoli, la formule finale surtout marque si évidemment la mauvaise humeur, qu'on suppose volontiers que l'accord de l'orthographe avec la prononciation n'a pas été en cette circonstance la principale préoccupation du signataire. La vérité me paraît être que, blessé de n'avoir pas été compris dans la nouvelle Académie, Lalande imagina ce plaisant prétexte pour tirer d'elle une petite vengeance, et sa lettre est autant l'inspiration du dépit que l'expression de l'orgueil du savant qui pense honorer fort de simples grammairiens en les consultant.

Je ne sais si c'est à l'année 1809 ou à l'année 1810, époques auxquelles il ne fut décerné ni prix de vers, ni prix de prose, qu'il faut rapporter la pièce suivante où la date a été omise, et qui n'est pas de la main de Suard :

« Un membre de la classe a cru devoir rappeler l'attention de ses confrères sur un des objets les plus importants dans ce moment, dont ils puissent s'occuper.

» Le parti que la classe a pris de n'adjuger ni le prix de poésie, ni le prix d'éloquence la met dans une situation dont il est urgent d'examiner toutes les circonstances.

» Elle doit tenir au commencement du mois prochain une assemblée publique pour la distribution de ses prix. Cette assemblée est de rigueur ; car elle est prescrite par le décret constitutif de l'Institut.

» Mais la classe n'ayant ni discours, ni pièces de vers à présenter au public pour remplir la séance, et aucun de ses membres ne s'offrant d'y suppléer par la lecture de quelque ouvrage de sa composition, elle se trouve dans la nécessité ou de ne pas tenir sa séance, ou de la tenir sans avoir rien à lire qui puisse mériter l'attention du public.

» Ne pas annoncer de séance publique, seroit manquer à un devoir prescrit et à un usage constamment observé. C'est à la classe à examiner si cette violation d'une règle n'aura pas quelque inconvénient grave à l'égard du gouvernement et même à d'autres égards.

» D'un autre côté, n'y auroit-il pas des inconvénients également graves à appeler le public dans la salle de l'Institut pour ne lui offrir que la lecture du programme des prix ?

» La classe n'a de communication avec le public que par le moyen de ses séances publiques, elle n'a de moyen d'influer sur la littérature que par le prix qu'elle propose et par les lectures des ouvrages particuliers de ses membres. Si elle ne tient pas d'assemblées, si elle n'y distribue pas de prix, si ses membres ne communiquent aucunes de leurs productions inédites, que sera-t-elle aux yeux du public et des gens de lettres ? Quel sujet de triomphe pour les ennemis des lettres, et pour les ennemis de l'Académie en particulier ! Cet air de stérilité ou d'insouciance

ne la mettra-t-il pas dans un rapport de comparaison peu honorable avec les autres classes de l'Institut ? Ne pourroit-on pas répéter cette question de la malveillance : A quoi sert une Académie d'où l'on ne voit rien sortir ?

» Plus on y réfléchira, plus on se convaincra que la classe n'a qu'un seul moyen de se tirer de ce mauvais pas : c'est de revenir sur la décision qu'elle a prise au sujet du prix d'éloquence, d'adjuger le prix au Discours n° 18, qui avoit d'abord eu le suffrage de la majorité de ses membres, et à qui on ne l'a refusé ensuite, à ce qu'il paroît, que pour donner à l'auteur le temps de le revoir, d'en supprimer ce qui a été jugé répréhensible, et de le perfectionner de manière à le rendre plus digne de l'importance du sujet et de l'intention de l'Académie.

» Ce retour sur un premier jugement a quelque inconvénient, sans doute ; mais quelle comparaison peut-il y avoir entre cet inconvénient et ceux qui résultent de la situation où se trouvera l'Académie si elle persiste dans sa première décision ?

» Elle n'a aucun compte à rendre sur la manière dont elle dispose de ses prix. Le gouvernement lui laisse à cet égard toute liberté, et le public ne peut lui demander que d'être juste.

» D'ailleurs, la première décision de la classe n'a aucune publicité et n'a été annoncée dans aucun journal ; et quand la révocation de ce premier jugement seroit connue, on ne pourroit que lui en savoir gré, puisqu'il en résulteroit une séance honorable pour un talent distingué, encourageante pour d'autres talents, intéressante pour tous les amis des lettres.

» On pourroit garantir le succès du discours couronné, parce qu'il a particulièrement ce qui produit de l'effet à une lecture publique. Le sujet offre une grande variété de vues et de tableaux, et le style a du mouvement, de la chaleur et une sorte d'éclat.

» Pour répondre aux objections que l'on peut faire encore sur le mérite du discours, la classe peut charger son secrétaire de

motiver dans son rapport le jugement qu'elle a porté sur la difficulté du sujet et sur les vains efforts que l'on a faits dans les deux premiers concours pour le traiter dignement. Elle peut aussi exiger de l'auteur de supprimer la partie de son discours qui a été généralement improuvée et l'inviter à le corriger, à le perfectionner d'après les observations qui lui seront communiquées.

» Ces réflexions ne sont dictées à l'auteur que par un zèle bien sincère et bien pur pour l'intérêt des lettres et l'honneur de la classe. Il prie ses confrères de les prendre en considération et de peser dans leur sagesse les inconvénients et les avantages du parti *qui leur* conviendra de prendre. »

Il ne paraît pas que l'Académie ait été touchée de ces motifs, puisque, comme je l'ai déjà dit, elle ne décerna ni prix de poésie, ni prix d'éloquence. Mais quelques membres se dévouèrent et lurent des morceaux de leurs écrits, pour sauver à l'Académie la honte *de n'offrir au public que la lecture du programme de ses prix.*

L'Académie était à peine délivrée de cet embarras qu'elle tombait dans un autre. En 1811, elle fut fort émue par un événement considérable qui l'obligea de suspendre un moment ses travaux de littérature et de grammaire, et qui tint l'abbé Morellet relégué jusqu'à nouvel ordre à l'arrière-plan.

Chénier était mort à la fin de 1810. Un homme, un seul alors, semblait appelé à lui succéder. Sa gloire littéraire était immense; son nom était dans toutes les bouches. Mais M. de Chateaubriand était royaliste, et donner un royaliste pour successeur à un régicide, dans une com-

pagnie où, en prenant possession d'un siége, on était tenu de louer celui qu'on y remplaçait, était une entreprise bien délicate pour les électeurs, le récipiendaire et le mort. On conçoit donc que l'Académie hésitât et détournât autant qu'elle pût ce calice. Cependant, Napoléon, qui n'avait pas à se louer de M. de Chateaubriand, fut le premier à faire sentir à l'Académie la convenance d'appeler dans son sein l'auteur du *Génie du Christianisme.* M. de Chateaubriand fut élu. Mais la commission, chargée d'examiner son discours, décida qu'il ne pouvait être prononcé. Outre que l'auteur y flétrissait le vote du 21 janvier, il y discutait aussi les questions les plus ardues de droit public, et y condamnait entre autres la révolution. Est-ce à dire que l'anathème pesait également sur l'empereur, le plus illustre des fils de cette révolution? Quoi qu'il en soit, blessé de ce discours, Napoléon déclara que l'Académie ne l'entendrait point. Suard eut à ce sujet avec le ministre de la police une conférence dont il rendit compte en ces termes à sa compagnie :

« Messieurs,

» Vendredi dernier, j'ai reçu de la part du ministre de la police générale une invitation *de* me rendre chez lui le lendemain dans la matinée. Je m'y suis rendu. Le ministre, après être entré dans quelques détails sur le discours de M. de Chateaubriand et sur l'effet qu'il avait produit, m'a déclaré que l'intention expresse de S. M. l'empereur était que l'Institut, dans les discours publics comme dans les conversations particulières, s'interdît toute espèce de discussion sur les matières de politique et de gouver-

nement, et m'a chargé de faire part à la classe de cette injonction. J'ai répondu en substance au ministre que la classe dont j'ai l'honneur d'être membre a prévenu à cet égard les intentions du gouvernement ; que depuis sa création j'ai assisté régulièrement à ses séances, que jamais aucune question politique n'a été le sujet ni d'une discussion, ni même d'une conversation; qu'elle n'a pas d'ailleurs assez de temps à donner aux travaux littéraires qui lui sont prescrits par son institution, pour être tentée de s'occuper d'objets qui lui sont étrangers. J'ai ajouté que je rendrais compte à la classe des communications que m'avait faites Son Excellence.

» Je me suis acquitté de ma mission. Je demande à la classe d'examiner si ces détails doivent être consignés dans le procès-verbal. »

L'élection de M. de Chateaubriand n'était pas la seule obligation récente qu'il eût à l'empereur. Lorsque l'Académie eut à examiner les œuvres qui devaient concourir pour les prix décennaux, elle ne fut point choquée qu'on lui proposât d'y comprendre le *Catéchisme universel* de Saint-Lambert. On sait que ce livre a pour objet de former les enfants au culte de la morale. Dieu en est exclu, comme une superfluité banale; son nom n'y est pas même prononcé. La présentation de cet étrange livre avait eu lieu sous les auspices de trois ou quatre vieux contempteurs de la morale chrétienne, qui estimaient Jésus-Christ trop raffiné, l'Évangile trop austère, et qui ne reconnaissaient d'autres devoirs que ceux de l'homme envers soi-même et envers les autres hommes. Ils aimaient ce catéchisme, exact et pesant résumé de leurs principes, et où l'athéisme a je ne sais quel faux air intéressant, si-

non respectable. Près de lui pâlissait le *Génie du Christianisme;* aussi n'en fut-il pas même dit un mot dans le rapport. Cette omission n'échappa point à l'empereur; il voulut qu'elle fût réparée. Alors s'éleva dans l'Académie une discussion des plus vives. Regnault de Saint-Jean-d'Angély s'y distingua par la véhémence avec laquelle il condamna la politique de l'auteur. Il crut même devoir rédiger par écrit son opinion et en exiger l'insertion au procès-verbal. Suard, effrayé, y demanda quelques adoucissements, et le fit dans les termes qui suivent :

SUARD AU COMTE REGNAULT SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

« J'ai reçu, monsieur le comte, la copie de l'opinion que vous avez rédigée sur le *Génie du Christianisme* ; je l'insérerai textuellement dans le procès-verbal. Me permettrez-vous, sous le simple rapport d'un intérêt de confraternité, de vous dire que la proportion de la censure politique m'a paru, dans votre morceau, bien prépondérante sur la censure littéraire ? Deux remarques successives sur le silence de M. de Chateaubriand, à l'égard de l'empereur, m'ont paru surtout d'une nature bien grave. Mais je n'ai pas le droit d'insister sur ce point, et vous êtes seul juge de vos convenances à cet égard.

» Recevez, monsieur le comte, etc. »

C'est en écrivant lui-même avec cette convenance et ce tact, que Suard obtint que les expressions seraient adoucies; car il reçut incontinent la réponse qui suit :

LE COMTE REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY A SUARD. (PRESSÉE.)

« Monsieur, je vous remercie des avis obligeants que vous avés bien voulu me donner.

» J'ai écrit à la hâte, à cinq heures du matin, ce que vous avés pris la peine de lire, et je n'ai pas pu relire avant de donner au copiste. Il n'est pas étonnant qu'il y ait force incorrections.

» Si vous voulez me renvoyer le manuscrit, je ferai disparoître celles dont vous avés eu la charité de m'avertir.

» Je reverrai aussi la partie que vous trouvés trop sévère. Mais j'avoue que j'ai jugé, en écrivant, que j'eusse pu l'être beaucoup plus. J'ai omis des vérités qui pouvaient être justifiées.

» Cependant, la considération que M. Chateaubriand est notre confrère me portera à adoucir tout ce qui me semblera pouvoir être mitigé et changé, sans affaiblir trop l'esprit de ce que j'ai avancé.

» Je vous remercie, monsieur et cher confrère, de votre obligeance, et vous renouvelle l'assurance de mon sincère attachement. » REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. »

On sait comment finit cette négociation difficile; les prix décennaux ne furent jamais décernés; M. de Chateaubriand ne prononça pas son discours, et il ignora toujours le service que Suard lui avait rendu.

CHAPITRE VIII

MÉLANGES

J'ai réuni sous ce titre toutes les pièces qui diffèrent trop, par le sujet ou par la date, pour être classées comme les précédentes. La plupart n'ont donné lieu qu'à peu d'observations. Deux lettres seulement de Voltaire, très-courtes et presque inintelligibles à première vue, ont reçu des éclaircissements qui dépassent de beaucoup leur étendue. On verra que ces éclaircissements étaient indispensables.

Voici d'abord une lettre qui nous transporte bien au delà de l'époque à laquelle se rattachent toutes les autres. Suard l'avait gardée, je pense, comme une curiosité autographique. C'est une pièce étrange, en effet, et sur laquelle il ne serait pas prudent d'ouvrir un commentaire.

J. COUVREUR A CHARLES SPON.

« Monsieur mon cousin,

» A la garde de Dieu et en conduite de Benaÿ rutÿ, je vous envoye, non pas Mademoiselle... mais une jeune pucelle de

quinze ans, que je vous prie de recevoir bien conditionnée, franche de port, et de vous en servir où vous jugerés bien estre, en tout bien et tout honneur. Dieu de mal vous guarde.

» Je suis vostre très-humble serviteur, » J. COUVREUR.

» 1er mars 1669.

» *A Monsieur J. Spon, docteur en médecine à Lyon.* »

La suivante est du cardinal de Fleury. Elle est adressée à l'évêque d'Auxerre, Lévis de Caylus, lequel avait pris possession de ce siége en 1704, qui le garda pendant cinquante ans, et mourut en 1754. Il avait fait un nouveau missel et l'avait envoyé au cardinal. Celui-ci lui expose ce qu'il pense de cette nouveauté dans une lettre fort belle, fort savante et fort judicieuse.

« A Fontainebleau, le 10 novembre 1732.

» Je réponds un peu tard, monsieur, à ce que vous attendiés de moi au sujet de votre nouveau missel, et je crois que vous m'excusés bien par le peu de temps libre que j'ai pour l'examiner sérieusement, et je viens vous communiquer mes réflexions avec une entière confiance.

» En général, il y a d'excellentes choses, et la partie surtout de l'Avent rassemble les idées les plus instructives sur le Messie, et présente à l'esprit tous les caractères qui sont répandus dans l'Écriture : mais vous permettrés de vous dire en même temps que cela produit des changemens bien notables dans l'office de

l'Avent, si respectable par son antiquité, et qui ne devroit être réformé que pour des raisons bien fortes et bien essentielles. Les fidèles sont accoutumés depuis un temps infini à l'ancien office, et il n'est guère permis de changer les prières et surtout les collectes dont on s'est toujours servi dans l'Eglise, à moins que ces changemens n'ayent été approuvés dans un concile. Dans un différend qu'Agobard, archevêque de Lyon, eut avec Amalarius, ce prélat rapporte un canon du concile d'Affrique qui est exprès sur cette matière.

» Dans votre nouveau missel, vous faites aussi de grands changemens sur les Epîtres et sur les Evangiles qui sont, non-seulement dans le missel romain, mais aussi dans presque toutes les Eglises particulières. Il en est de même pour les jours des grandes festes, et le missel de Paris dans lequel il y a plusieurs collectes nouvelles, a pourtant respecté les anciennes, et vous savés mieux que moi que le commentaire de saint Grégoire a été de tout temps respecté dans tout le monde chrétien. Dans la feste de Noël qui est si solennelle, vous changés la première collecte, et les deux autres sont entièrement nouvelles, ainsi que dans la messe de l'Aurore, aussi bien que dans celles qui suivent la feste de Noël.

» Dans la messe de saint Thomas de Cantorbery, vous supprimés ces mots : *pro cujus ecclesiâ gladiis impiorum occubuit*, et vous substitués à leur place : *impiorum gladiis occisum.* Vous êtes le premier qui ayés fait ce changement, par lequel il semble que vous vouliés oster à ce saint l'avantage d'être mort pour la conservation des droits de l'Eglise. Vous faites le même changement dans les deux autres oraisons de la messe.

» Vous supprimés aussi la feste de saint Sylvestre, dont il n'est pas même fait commémoraison. Vous savés qu'on prétend que c'est le premier saint dont on ait fait l'office, quoiqu'il ne fût pas martyr. Tous (*sic*) ces sortes de changemens semblent mar-

quer un peu d'affectation de dire des choses nouvelles, comme si on méprisoit trop l'antiquité. Il est louable et permis de perfectionner les livres de l'Eglise, mais cette liberté doit être restreinte dans de certaines bornes, et doit s'écarter le moins qu'il est possible de l'antiquité. Un évêque particulier est certainement maître, dans son diocèse, de changer quelques usages, quand il les croit mauvais, mais je douterois que son autorité pust être poussée jusqu'à changer des usages anciens et presque universellement reçus.

» C'est à la haste que je vous communique mes réflexions, et quand j'aurai veu le reste de l'ouvrage, je pourrai en parler plus affirmativement. Je vous supplie du reste, monsieur, d'être persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je fais.

» LE CARD. DE FLEURY.

» *Monsieur l'évêque d'Auxerre.* »

SUARD AU DUC D'AIGUILLON.

« Monseigneur,

» Après vous avoir offert, conjointement avec mon ami et mon ancien collègue, l'hommage de ma juste reconnaissance pour le traitement que vous avés bien voulu nous accorder, permettés-moi de vous témoigner en mon particulier combien je suis touché de vos bontés, et en même temps de solliciter auprès de vous une nouvelle grâce. Je suis marié ; je n'ai pour toute fortune et pour tout moyen de fortune qu'une rente de 400 livres et la pension que je tiens de vous, monseigneur. A mon âge, dans la carrière où je suis engagé, les moyens d'avan-

cement sont difficiles et peu communs. Quelques personnes qui ont bien voulu vous parler avec intérêt de ma situation, m'ont autorisé à croire que vous n'y étiés pas insensible, et à compter sur votre bienveillance dans les occasions où je pourrois la réclamer. Il s'en présente une bien intéressante pour moi. M. Gibert, secrétaire des pairs du royaume, vient de mourir; mes amis m'encouragent à demander sa place, mais jé ne peux attendre (rien) de leurs démarches, si je ne vous trouve pas, monseigneur, favorable à ma demande. Je m'occupe, depuis plusieurs années, d'amasser des matériaux pour un ouvrage d'histoire, et mes études ne sont point étrangères à celles qu'exige la place que j'ambitionne. Si vous me jugiés digne de la remplir, monseigneur, ce qui me flatteroit le plus en l'obtenant, ce seroit de la tenir de vous. Si vos dispositions ne sont pas conformes à mes vœux, je renonce à ma prétention, mais non pas à l'espérance d'intéresser avec plus de succès, dans une autre occasion, votre bienfaisance en ma faveur.

» Je suis avec le plus, etc. »

La place de secrétaire de la pairie avait été créée en 1762, en faveur de Villaret, continuateur de l'abbé Velly. Les appointements en étaient alors de six mille livres, et, pour former cette somme, chaque duc et pair donnait cinquante écus par an. De plus, le titulaire avait un logement au Louvre. Villaret mourut en 1766 et eut peur successeur Gibert, de l'Académie des Inscriptions. C'était, dit Grimm, ce qu'on appelle un bon israélite, assez versé dans le fatras de l'histoire de France; un bon bénédictin de robe courte. La place ne valait plus alors que trois à quatre mille livres. Après la mort de Gibert, qui eut lieu dans le courant de 1776, Suard eut le désir de le rempla-

cer. Il venait de perdre, comme je l'ai dit ci-devant, la direction de la *Gazette de France*, qu'il occupait conjointement avec l'abbé Arnaud, et il en était réduit à trois mille francs de pension, la plus haute fortune, on s'en souvient, que, de l'avis d'un chef de bureau des affaires étrangères, pût rêver un homme de lettres. Les quatre cents livres de rente qu'il possédait, en outre, n'ajoutaient pas grand'chose à cette fortune; il n'y avait pas là de quoi se donner du superflu. Aussi avait-il raison de vouloir succéder à Gibert, et quelle que soit sa répugnance à demander au ministre qui l'avait destitué une grâce si considérable, il ne laissa pas de s'y résoudre, par égard, je suppose, pour sa femme, dont le bien-être était l'objet de sa constante sollicitude. Mais sa demande n'eut pas de succès.

J'ai dit ailleurs que Suard était fort aimé des dames; j'ajoute qu'il l'était d'autant plus qu'il n'aspirait pas au renom d'homme à bonnes fortunes. Mais sa discrétion à cet égard ne le servait pas moins que l'éclat n'est propice à d'autres. Parmi les dames qui le distinguèrent plus particulièrement, j'ai nommé madame de Vaisnes. Suard, pendant nombre d'années, ne passa pas un lundi sans aller lui faire sa cour. Bien des lettres, sans doute, furent échangées entre ces deux amis, tant que dura leur liaison; mais je n'ai trouvé dans les papiers de Suard que ces trois petites lettres. Je ne doute pas un instant qu'elles ne soient de madame de Vaisnes.

MADAME DE VAISNES A SUARD.

« Bon lion, voulez-vous venir demain faire un petit dîner de gourmand, *seul avec nous deux?* Un pâté de foie, du chevreuil et surtout d'une certaine brioche, nouveau ragoût de mon ancien cuisinier (nom illisible) qui en valait bien un autre. Ensuite, vous me gagnerez mon argent au trictrac; ce sera pour moi une bonne journée. Voici vos livres; je vous en remercie, et vous embrasse. Je recommence mes quinze visites. »

AUTRE.

« Non pas rare, mais fidèle et tendre : un procès, des nièces, un fils, des ministres, des liaisons, des amis, voilà de quoi courir quand je peux sortir, et je cours beaucoup à pied, en fiacre. Ainsi, ne vous étonnez pas, mais plaignez-moi de ne pas profiter plus souvent et tous les jours de votre adorable société. Je vous ai fait une confidence, parce que je vous dis tout, et j'aime à dire ce qui me touche.

» Mille tendresses. »

AUTRE.

« Une incroyable bêtise de mon suisse, qui s'est avisé de sortir et de fermer ma porte en son absence pour plus de sûreté, m'a privée hier du plaisir de voir M. Suard. J'en suis d'autant plus affligée que je tremble de lui voir perdre l'habitude des lundis. Pour calmer ma colère et mon inquiétude, il devroit être assez bon pour souper chez moi vendredi. »

Ce dernier billet est une marque que Suard se négligeait, puisque déjà on le croit capable de saisir le prétexte d'une porte fermée par inadvertance, pour devenir plus rare. On est inquiète, on est en colère. Suard était d'humeur douce et calme, et d'une paresse qui lui faisait chérir presque au même titre l'inaction du corps et l'indolence de l'âme ; il était marié ; une rupture avec une personne si longtemps et si discrètement aimée, eût dérangé sa vie, et peut-être que l'éclat en eût été jusqu'à sa femme ; il alla donc souper le vendredi, et reprit, pour ne plus le quitter, le chemin des lundis.

On a représenté Suard sous différents aspects, on l'a jugé comme homme de lettres, comme homme politique et comme homme du monde ; on sait la nature de son talent, la noblesse et la fermeté de son caractère, le charme de son esprit et de sa conversation. Ces qualités diverses sont décrites avec admiration, souvent avec tendresse, par tous ceux qui ont parlé de lui ; et, s'ils viennent à lui trouver quelque imperfection, ce n'est pas pour regretter qu'elle fasse ombre à ses vertus, c'est au contraire pour montrer qu'elle est elle-même une vertu, et de plus qu'elle a des agréments que les autres n'ont pas. Ainsi, il était paresseux. Ceux qui ne l'aimaient pas (car quel est l'homme aimable qui le soit pour tout le monde?) en tiraient la conclusion que c'était faute de talent, et ils ajoutaient qu'il n'en avait du moins pas assez relativement à sa réputation littéraire et aux honneurs qu'elle lui avait procurés. Mais cette conclusion était repoussée des femmes surtout. Il semble que la paresse de Suard ait eu pour elles de véritables appas, et qu'au lieu de lui attirer des échecs, elle lui ait préparé au contraire

toutes les conquêtes dont le beau sexe est l'objet. J'en crois le témoignage de celle qui le connut le mieux, de madame de Vaisnes elle-même. Elle recherche ici ce qu'une femme doit souhaiter dans un amant pour l'aimer, en être aimée et être heureuse, et le type qu'elle propose est l'homme paresseux par excellence, c'est-à-dire Suard. Elle le désigne si clairement, du moins, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre.

NOUVELLE DÉCOUVERTE FAITE PAR UNE FEMME.

« Depuis que le monde est monde, depuis que les hommes ont la fantaisie d'aimer les femmes et les femmes celle d'aimer les hommes, ils cherchent réciproquement les moyens d'être heureux. Jusqu'à présent ce secret n'a pas encore été découvert.

» Quel est l'homme qui ne s'est pas fait mille fois le portrait d'une maîtresse qu'il aurait adorée, si elle eût réuni tous les agréments que lui offrait son imagination? Et quelle est la femme qui n'a pas choisi quelque héros de roman pour modèle de l'amant qu'elle aurait voulu fixer? Quelle est celle qui n'a pas pensé cent fois aux qualités qu'il fallait désirer dans un amant?

» L'une voudrait qu'il eût une bonne passion, bien conditionnée, bien jalouse, bien tyrannique, qui, à force de la rendre malheureuse, persuaderait à son amour-propre qu'elle est l'unique objet d'un amour sans mesure.

» Une autre désirerait un amant d'une sensibilité aussi tendre que délicate, afin d'avoir le plaisir de se perdre avec lui dans les subtilités et les raffinements de l'amour métaphysique, croyant que le sentiment le plus analysé est celui dont on se pénètre le mieux.

» Une troisième qui aura plus de vanité que d'esprit, plus d'envie de dominer que de besoin d'aimer, souhaitera à son amant une âme timide et facile à subjuguer, pour l'accabler de son ascendant, pour exiger de lui des sacrifices qui pourraient bien à la longue lui rendre sa chaîne insupportable.

» Que faut-il donc souhaiter pour être heureuse, s'écrieront les femmes, puisque ni l'excès de la passion, ni celui de la délicatesse, ni la soumission aveugle ne sont pas des qualités importantes à trouver dans son amant? Ce qu'il faut souhaiter?... C'est qu'il soit PARESSEUX. Oui, paresseux. Que ce défaut dont nos saints pères de l'Église ont eu la bonté de faire un septième péché mortel, parce qu'ils savaient bien ce qu'ils faisaient, soit sa passion dominante; qu'il l'ait à un tel degré qu'elle ne laisse de place ni à une grande ambition, ni à l'amour excessif de l'étude, ni à la recherche du plaisir; que ses désirs, de quelque genre qu'ils soient, se rebuttent, dès qu'il aperçoit un obstacle; qu'il ait d'abord envie de toutes les femmes aimables, qu'il les trouve dignes de ses hommages, mais qu'il entrevoie promptement plus de peine que de plaisir à les séduire; qu'il aime le monde assez pour s'y amuser de l'esprit des autres, mais pas assez pour lui faire faire le sacrifice de sa paresse à parler; qu'il souffre quelquefois qu'on l'anime, qu'on prenne le soin, sans qu'il s'en doute, de mettre ses avantages en valeur, afin qu'il vous sache gré de ses succès : voilà l'homme qu'il faut aimer; voilà celui dont il faut être aimée.

Mais, diront quelques femmes réservées, pour commencer à plaire à un être si paresseux, il faut donc se jeter à sa tête? car, sans cela, les difficultés qui animent les autres hommes l'éloignent. Je conviens que le juste milieu est difficile à prendre; mais comme il ne faut pas confondre la paresse avec l'indifférence, c'est aux femmes à ne pas se tromper aux apparences qui quelquefois sont les mêmes aussi. Mon but n'est pas de leur donner des conseils, mais seulement de leur faire part de ma découverte, pour leur

apprendre à jouer moins malheureusement un jeu dont les chances de bonheur sont plus rares à mesure que le risque augmente. C'est donc, suivant moi, l'homme paresseux qui est l'amant par excellence. Avec ce défaut ou cette qualité (peu importe la dénomination), je réponds de presque tous les hommes. J'en parle si positivement, qu'on pourrait me dire : *Vous êtes orfèvre.* Eh, mon Dieu, oui, je le suis, je l'avoue ; j'aime le plus aimable paresseux qui existe ; sa paresse nuit à la plupart de ses avantages et ne sert qu'à mon plaisir. Il passe sa vie à me faire des sacrifices que je n'exige point et dont je lui sais un gré infini. Par exemple, quand il veut bien quitter le coin de son feu pour prendre la peine de venir passer quelques heures avec moi, au lieu de rester chez lui livré à ses pensées ou au doux *far-niente* des Italiens, ne lui dois-je pas de la reconnaissance ? Est-il établi chez moi, je suis sûre qu'il s'y oubliera, non que je me croie suffisamment aimable pour donner des ailes au temps, mais parce qu'il lui faudra changer de place pour en chercher une plus agréable ; non que je me flatte qu'il m'aime assez pour se trouver mieux avec moi qu'avec toute autre, mais uniquement parce que sa paresse le retient où le plaisir l'a fait s'asseoir. Prenés garde, en passant, qu'il faut à un paresseux, pour être séduisant, tout l'esprit du mien. Sans cette petite ressource ce défaut pourrait tourner à l'ennui et non pas au bonheur. Mais revenons à ses autres perfections. Il est peut-être quelquefois infidèle, mais il est presque impossible qu'il soit inconstant. Le charme de l'illusion cesse plus vite pour lui que pour un autre, et, au moment où le plaisir s'évanouit, la crainte de contracter de nouvelles obligations l'effraie tellement, qu'elle le rend à ses premiers liens, dont le plus grand mérite est de n'avoir pas de nouveaux frais à faire.

» Je crois avoir démontré l'utilité de la paresse en amour ; il me reste à dire comment il faut s'y prendre pour continuer à plaire à un paresseux. Peu de chose fait l'affaire. De la ten-

dresse sans passion, parce que c'est la nature de son sentiment; de la gaieté sans étourderie, parce qu'il a besoin d'être animé, et de l'adresse sans fausseté, pour lui faire faire quelquefois ce à quoi il ne penserait pas, si l'on ne prenait la peine de le lui faire vouloir.

» O vous que j'aime tel que vous êtes, conservez à jamais cette paresse qui fait le charme de ma vie. Sans elle, je tremblerais à chaque instant de vous perdre. C'est mon égide; c'est plus que le bandeau de l'amour, car, avec elle, vous me voyez ce que je suis, et cependant je jouis tranquillement de mon bonheur. »

Tout cela est charmant. On ne mettrait pas plus d'esprit ni de grâce à peindre un sentiment honnête. Voilà, certes, un des fruits les plus singuliers du relâchement des mœurs, et je ne crois pas que même tout le XVIIIe siècle en ait de plus exquis. C'est le fruit de cette morale prêchée par Rousseau et par son école, où il était de règle que la nature est toujours bonne à suivre et que le cœur n'a jamais tort. Mais comment un pareil monument de cette doctrine effrontée a-t-il survécu à la personne qui l'a élevé? Qu'un autre ait mis de la vanité à garder en portefeuille un témoignage aussi flatteur de la passion qu'il aurait inspirée, on le conçoit; mais que le sage et prudent Suard ait cédé à cette faiblesse, c'est ce qui excite au moins la surprise. On a beau se mettre, comme il le faisait sans doute, au-dessus de certains *préjugés,* encore eût-il été sage de ne pas laisser subsister après soi des marques de ce mépris, compromettantes pour d'autres que pour soi. C'est ce que Suard paraît avoir oublié, puis-

qu'il ne détruisit pas une pièce qui pouvait être publiée tôt ou tard, et qui ne pouvait l'être sans livrer un secret qui n'appartenait pas à lui seul.

LE PRÉSIDENT DE LA MARCHE A VOLTAIRE.

« A Dijon, le 16 novembre 1755.

» Croiroit-on, monsieur, que l'homme du monde le plus digne et le plus sûr de l'immortalité eût encore besoin de médecin? Lorsque Apollon vous a révélé tous ses secrets sur la poésie, vous auriés bien dû le prier de ne vous rien cacher sur la médecine. C'est une bagatelle que vous auriés facilement obtenüe par-dessus le marché. Vous auriés alors effacé tous les Tronchins du monde, comme vous avés éclipsé tous les poètes de l'univers. Vous n'avés pas mieux traitté les historiens et les philosophes, et vous serés toujours leur modèle et leur fléau. Je disois, il y a quelques jours, chez M. le cardinal de Tencin, en bonne et nombreuse compagnie, qu'on trouveroit aisément en vous, monsieur, toute l'étoffe suffisante pour trouver de compte-fait une douzaine complète de grands hommes. C'est bien domage qu'un composé si singulier et si beau ne puisse produire un seul atlethe. Quelle joye pour moi si j'étois le témoin d'une telle métamorphose ! Elle seroit déjà faite si la vigueur et les forces du corps répondoient à celles de l'esprit. Le vôtre m'étonne et m'enchante. C'est un avantage dont je joüis depuis longtemps, et je me vois digne, au moins par le cœur, d'en joüir encore longtemps, et de sentir jusqu'au dernier moment tout ce que vous vallés. Aimés-moy donc aussy, je vous supplie, et regardés-moy du moins comme un vieux admirateur de

vos aimables et rares talens qui ne vieillissent point; c'est le moyen de n'être jamais un vieux radoteur, et ce petit coin de raison me mettra toujours fort au-dessus de vos vils et méprisables contradicteurs.

» Je pars tout à l'heure pour Paris et je vais m'y livrer à la plus délicieuse de toutes les joüissances, à la vision béatifique de vos deux anges. J'iray souper avec eux en arrivant. Dieu sait si votre santé sera bien célébrée! Votre présence assurément le seroit encore beaucoup mieux. Plût à Dieu que vous vinssiés nous surprendre ou que nous allassions tous vous trouver dans cette terre maudite où vous avés rencontré le paradis terrestre; car, je n'imagine pas qu'à votre âge, et par conséquent au mien, vous y vouliés chercher celuy de Mahomet. Je me fâcherois fort en vérité de vous voir Turc, ce qui pis est hérétique. Mais fussiés-vous tout cela, je ne cesserois jamais d'être avec mon ancien et éternel attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, » DE LA MARCHE. »

On n'a pas lu le tiers de cette lettre qu'on est tenté de la prendre pour une pure ironie, tant la louange y est quintessenciée et outrée; mais, en poursuivant, on reconnaît bientôt que le président est de bonne foi, et qu'il admire sincèrement son ancien condisciple au collége de Clermont. Je ne sais pas ce que pensait Voltaire de pareils compliments, mais ils durent lui faire trouver bien fades ceux qu'il reçut depuis. C'est en vain que Gaillard, ainsi qu'on l'a vu ailleurs, rivalisa à cet égard avec le président, sa louange était intéressée et sans esprit, ce qu'on ne peut pas reprocher à M. de la Marche; elle ne chatouilla pas Voltaire au delà de l'épiderme.

VOLTAIRE A D'ARGENTAL.

(1761.)

« Divins anges, daignez me renvoyer icelle, quand vous l'aurez lüe. Je n'ay que cet exemplaire.

» Ce maître Ledain est un maître fat.

» Et mes prêtres ! qui me chicannent sur des os de morts. Ah ! je les mènerai bon train ; je leur apprendrai à respecter la piété d'un bienfaiteur de l'Eglise. »

Icelle est une brochure sur le théâtre anglais, qui avait pour titre : *Procès du théâtre anglais* ou *Appel à toutes les nations de l'Europe*, en réponse à deux articles du *Journal encyclopédique ;* l'un, du 15 novembre 1760, intitulé : *Parallèle entre Shakespeare et Corneille, traduit de l'anglais ;* l'autre, du 1er novembre suivant, intitulé : *Parallèle entre Otwai et Racine, littéralement traduit de l'anglais.* Voltaire dit ici qu'il n'en a qu'un exemplaire. Cette simple indication m'a révélé la date de la lettre; car, comme il allègue la même chose dans une lettre à Damilaville, du 8 mai 1761, il s'ensuit que celle-là est à peu près de la même époque, c'est-à-dire aussi du mois de mai.

Cette brochure était une petite vengeance que tirait Voltaire de « l'outrecuidance anglaise », une justification de Corneille, un plaidoyer contre Shakespeare ; c'était aussi, disait-il, « le seul procès que nous pussions gagner

alors contre Albion, » victorieuse de nos armes, et dont la flotte prenait Bellisle environ un mois après. Il y a tant d'esprit dans cette brochure, et surtout tant de bon sens, qu'il était impossible, même à ceux qui n'eussent pas eu de goût, de n'y pas applaudir, au moins par patriotisme. Malheureusement, il n'y avait que l'esprit, le bon sens et le goût qui triomphassent ici des Anglais ; l'épée les vengeait ailleurs suffisamment.

Mais le triomphe même de Voltaire fut un peu troublé par les érudits, lesquels, quand l'érudition est en jeu, ne se laissent pas aisément aveugler par le patriotisme. Voltaire, dans sa brochure, ayant cru trouver l'occasion de jeter, en passant, un peu de ridicule sur les anciens prédicateurs, avait cité, en témoignage de l'indécence de leur langage, un fragment tiré des *Sermones festivi* d'Urceus Codrus, discours que, sur la foi du duc de La Vallière, de qui il tenait ce fragment, il avait pris pour des *sermons*. Pour comble de disgrâce, l'imprimeur avait mis *Codret* au lieu de *Codrus ;* ce qui ne rendit pas la critique plus indulgente. Mais la générosité du duc de La Vallière coupa court aux railleries. La brochure avait paru en mars 1760. Dès le 9 avril, le duc écrivait à Voltaire pour lui déclarer qu'il l'avait induit en erreur, et lui faire toutes sortes d'excuses obligeantes. Cependant, quel exemple pour les écrivains légers ou paresseux qui, voulant s'épargner ou ne sachant pas faire des recherches, s'en reposent à cet égard sur la complaisance et sur les secours d'autrui !

L'épithète de fat, appliquée à maître *Ledain* (lequel s'appelait Dain tout court), bâtonnier des avocats, était justifiée par sa conduite envers maître Huerne de la Motte, auteur, inspiré de Clairon, d'un mémoire contre l'excom-

munication des comédiens. Par son discours prononcé *du côté du greffe*, Dain avait fait rayer son confrère du tableau, pendant que, sur le réquisitoire de M. Joly de Fleury, le mémoire « détestable, inlisible », mais au fond très-innocent et très-tolérant de maître Huerne, était condamné à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Cette affaire fit dans le temps beaucoup de bruit. Elle attira principalement de la part de Voltaire, sur maître *Ledain* et *l'ordre* des avocats, une grêle de sarcasmes qui piquèrent *l'ordre* au vif, mais ne lui firent rien rabattre de ses prétentions hautaines.

Comme cette affaire arrivait dans le temps même où Voltaire bâtissait une église à son château de Ferney, il ne parle pas de l'un qu'il ne parle aussi de l'autre, et il en farcit sa correspondance. Son obstination à ne pas remplir les formalités ecclésiastiques nécessaires avant de commencer la construction de cette église, avait indigné le clergé. Un procès fut entamé qui enflamma la bile de Voltaire et lui fit perdre toute mesure. Ce sujet revient dans toutes ses lettres de cette époque, et c'est toujours avec accompagnement d'injures contre le culte et les prêtres, avec des quolibets grossiers, aussi ennemis du bon goût que contraires au respect qu'on a pour les morts chez tous les peuples du monde.

« Je bâtis, écrit-il au même d'Argental, le 21 juin 1761, une église assez jolie, dont le frontispice est d'une pierre aussi chère que le marbre; je fonde une école, et, pour prix de mes bienfaits, un curé du village voisin, qui se dit promoteur, et un autre curé qui se dit official, m'ont intenté un procès criminel pour un pied et demi de cimetière et pour deux côtelettes de mouton qu'on a prises

pour des os de morts déterrés. On m'a voulu excommunier pour avoir dérangé une croix de bois et pour avoir abattu insolemment une partie d'une grange qu'on appelait paroisse. Comme j'aime passionnément à être le maître, j'ai jeté par terre toute l'église, pour répondre aux plaintes d'en avoir abattu la moitié. J'ai pris l'autel, les cloches, les confessionnaux, les fonts baptismaux; j'ai envoyé mes paroissiens entendre la messe à une lieue. Le lieutenant-criminel, le procureur du roi, sont venus instrumenter; j'ai envoyé promener tout le monde; je leur ai signifié qu'ils étaient des ânes, comme de fait ils le sont... Je crois que je ferai mourir de douleur mon évêque, s'il ne meurt pas avant de gras fondu. » Quelle mansuétude, et surtout quelle tolérance!

On sait la passion que montra Voltaire dans sa défense des Calas; on sait avec quel zèle il sollicita de toutes parts des informations pour établir l'innocence du chef de cette famille, combien d'écrits, de mémoires et de plaidoyers, aussi honorables pour son talent que pour son cœur, sont sortis de sa plume à cette occasion. Parmi les correspondants dont les informations lui furent le plus utiles, il cite avec honneur M. Audibert, négociant de Marseille, et secrétaire de l'Académie de cette ville.

AUDIBERT, SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE MARSEILLE, A VOLTAIRE.

« M. le marquis de Saint-Tropez, qui se trouve à présent en Bretagne, a consenti à me faire passer dorénavant à Marseille la rente viagère de 540 livres que j'aurai soin de vous faire

tenir exactement à Genève. Puissiez-vous la recevoir aussi longtemps que je le désire ! Et pour combler les vœux de toute la nation, que ne vous est-il aussi facile d'éterniser votre vie comme d'immortaliser votre nom !

« J'ai lu, monsieur, les lettres de la veuve Calas et de son fils ; j'y ai reconnu cette touchante humanité, cet esprit de philosophie et de tolérance que l'on admire dans vos procédés, vos discours et vos écrits. Il est impossible de lire ces lettres sans être vivement ému, sans prendre parti contre les juges, et sans se pénétrer des mêmes sentiments qui vous animent. Rien n'est plus propre à exciter l'attention publique sur cette malheureuse affaire, oubliée et presque ignorée à Paris et à la Cour, que de répandre un grand nombre de ces pièces originales. Il en naîtra une fermentation dans les esprits, qui peut produire d'heureux effets. Il est fâcheux que ceux des sujets du Roy, qui par leur religion auraient un intérêt pressant et personnel d'élever la voix contre un jugement si atroce, soient forcés par ménagement de rester dans le silence pour ne pas compromettre leur état.

» J'ai voulu connaître et voir de près cette femme si digne de pitié ; je n'ai pu que gémir avec elle ; elle est continuellement accablée par les souvenirs cruels qui la déchirent. Son mari, à qui elle était unie depuis trente ans, expirant dans un affreux supplice, son fils aîné se donnant une mort qui le couvre d'ignominie, ses deux autres fils errants, ses deux filles enfermées de force dans des couvents, toute sa famille dispersée, tous ses biens en séquestre, son honneur attaqué, les horreurs de la prison, enfin tous les malheurs possibles rassemblés sur elle, la plongent dans un abattement dont rien au monde ne peut la faire sortir. Elle demande la mort ou la réparation qui lui est due.

» Voici les deux particularités les plus intéressantes que j'ai pu recueillir de ce premier entretien.

» 1° Dans la recherche des motifs secrets qui peuvent avoir

déterminé Calas fils à se tuer, sa mère n'en présume pas d'autre que celui d'une ambition mécontente. Il était d'un caractère indépendant, mélancolique ; ses goûts et ses talents le portaient à la méditation et à l'étude. Il s'était distingué dans des examens. Il avait pris le grade de bachelier. On ne voulut pas le recevoir avocat à cause de sa religion. Ce fut pour lui une grande mortification. Il voyait avec envie des amis plus riches et moins habiles que lui posséder des charges ou remplir des emplois dont il avait la douleur de se voir exclu.

» 2° Ce ne fut que quatre jours après l'exécution de Calas que des prêtres l'annoncèrent à sa pauvre veuve, et depuis cet instant, ils la tourmentèrent pendant onze jours de suite, pour la préparer à la mort et la forcer à changer de religion, dans l'espoir d'obtenir sa grâce ; les conséquences de ce fait sont aisées à déduire.

» On prévoit bien des difficultés pour obtenir la communication des pièces; il est cependant essentiel de ne point la regarder comme impossible, et de la poursuivre comme absolument nécessaire ; c'est déjà beaucoup que d'avoir préparé les personnes qui ont de l'autorité à ne point s'opposer aux démarches qu'on fait en faveur de ces opprimés.

» Pour attaquer directement les preuves de la procédure, il serait important de se procurer le rapport du chirurgien sur le corps du délit; cette pièce n'est point secrète, et elle doit être répréhensible en plusieurs points.

» Je n'ai pu parler encore au jeune Lavaisse, il a changé de nom, et on le tient caché ; j'ai insisté fortement pour qu'il fît cause commune avec la veuve; leurs sollicitations en auraient plus de force ; leur conseil est composé de gens éclairés, remplis de zèle et dignes du choix que vous avez fait d'eux. Les protections puissantes que vous procurez chaque jour à ces infortunés, achèveront sans doute un ouvrage qu'il vous est si glorieux d'avoir entrepris. Mais quand même les hommes qui sont

ou trompés ou trompeurs refuseraient de les croire innocents, il est bien consolant pour eux qu'un aussi grand homme ait pris leur défense. Bientôt la réparation qui leur serait accordée passerait avec le bruit du crime qu'on a osé leur imputer. Mais leur malheur, immortalisé par votre nom, s'il ne touche pas leurs contemporains, sera du moins plaint par la postérité.

» Je ne sais quelle main bienfaisante soutient cette pauvre veuve; on m'a assuré qu'elle ne souffrait d'aucun besoin ; elle-même me l'a confirmé. Je lui ai offert mes secours et ceux de plusieurs amis dans diverses villes du royaume, dont je connais les intentions. Je la presserai davantage de les accepter lorsque je serai mieux en état de juger de ce qui pourrait lui manquer. Il me sera bien doux de lui rendre tous les services qui seront en mon pouvoir, et d'y faire concourir tous ceux qui, en admirant vos bontés et vos généreux soins pour cette famille infortunée, s'honoreront de pouvoir imiter tant de vertus.

» Je suis avec le plus profond respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, » D. AUDIBERT.

» Paris, ce 20 juillet 1762.

» J'ai eu occasion de faire remettre à M. le comte de Choiseul un exemplaire des lettres originales, par une personne qu'il honore de sa confiance et qui s'est chargée d'obtenir sa protection en faveur de la pauvre veuve. »

Deux lettres de Voltaire, l'une en date du 30 juin, l'autre du 9 juillet 1762, donnèrent lieu à celle-là. Voltaire en fit usage dans le *Mémoire* de Donat Calas (t. XL, p. 523, éd. Beuchot), où l'on retrouve les détails de la lettre d'Audibert sur le caractère, les goûts et les déceptions du suicidé, exprimés à peu près dans les mêmes termes. Quoique

ce mémoire ne soit au fond qu'une pièce de procédure, il ne laisse pourtant pas d'émouvoir et d'attendrir aussi profondément que si les faits y étaient dégagés de l'embarras des preuves, lesquelles répandent toujours une certaine sécheresse sur cette sorte d'écrits. Mais j'avoue que la lettre toute simple, tout unie d'Audibert me touche bien davantage. Un des traits de cette lettre que Voltaire, pour des motifs qui se conçoivent suffisamment, n'a pu consigner dans le Mémoire, est l'indifférence des coreligionnaires de Calas, ou plutôt le silence forcé où les retient la peur de compromettre leur état. Il n'est personne qui, en lisant ce passage, ne se mette à la place de ces malheureux, et ne souffre des douleurs de cette horrible compression. Mais ne pourrait-on pas dire, soit pour rassurer son propre égoïsme, soit pour justifier un silence qu'on pourrait taxer jusqu'à un certain point de pusillanimité, que les ténèbres où l'on s'efforçait d'ensevelir cette affaire, ôtaient aux protestants les moyens de se convaincre de l'innocence de Calas, et que, dans le doute, ils n'osaient se prononcer? Je crois, pour ma part, que cette considération influa beaucoup sur leur conduite. Peut-on faire d'ailleurs un tableau plus vrai, plus simple et à la fois plus pathétique de la situation de la veuve Calas dans sa prison, de l'ingénuité avec laquelle elle donne sur son fils des renseignements qui expliquent la fin de cet infortuné, sans l'excuser ni l'absoudre? Et s'il était vrai (car on répugne à croire à des essais de prosélytisme aussi hors de saison) que des prêtres catholiques tourmentèrent cette femme pendant onze jours de suite pour la préparer à la mort, ou la forcer à abjurer dans l'espérance d'obtenir sa grâce, quel oubli de la mansuétude et des préceptes du

Christ, et quelle misère de penser qu'une conversion opérée en vue d'une récompense temporelle pût être agréable à Dieu.

Les pièces originales dont Voltaire est ici remercié sont : 1° un *Extrait de la lettre de la dame veuve Calas;* 2° une *Lettre de Donat Calas fils à la dame veuve Calas, sa mère.* Elles se trouvent dans le volume des œuvres de Voltaire indiqué plus haut (page 499).

VOLTAIRE A D'ARGENTAL.

» 18 juin.

» Je ne sçai, mes chers anges, si j'aurai le temps de vous dire un mot touchant la lettre ci-jointe. La poste va partir. Je viens d'écrire à M. Damilaville, qui m'a envoyé la lettre de M. de Hullin. J'écris à M. de Hullin en conformité, et je vous supplie de permettre que je vous adresse la lettre.

» Je supplie instamment les sages qui travaillent à la *Gazette littéraire* de me garder soigneusement le plus profond secret. »

C'est au mois de juin 1764 que Voltaire écrivit cette lettre. L'autre qu'il recommande à d'Argental et qui est adressée à M. de Hullin, résident français à Genève, alors à Paris, avait trait à la souscription aux œuvres de Corneille commentées par Voltaire, dans laquelle Stanislas figurait pour vingt-cinq exemplaires. Le roi de France avait souscrit pour le même nombre, mais il s'était contenté de n'en recevoir que la moitié. Voltaire lui-même

s'était réduit au tiers de sa part. Sans ces précautions, il n'eût pas été possible à l'éditeur de remplir ses engagements, les exemplaires tirés n'égalant pas le nombre des exemplaires souscrits. C'est pourquoi Voltaire voulait que Stanislas fît comme le roi son gendre, « comme lui chétif, » et qu'il ne prît que la moitié des exemplaires qui revenaient à Sa Majesté. « Il faudrait, écrivait-il à Damilaville (16 juin 1764), une cinquantaine d'yeux pour lire vingt-cinq *Corneille;* le roi de Pologne n'en a que deux comme moi, et encore ne sont-ils pas meilleurs que les miens. J'ai l'honneur d'être affligé de la vue comme lui. » Et le même jour il chargeait d'Argental d'entamer cette négociation près de Stanislas, de concert avec M. de Hullin.

Le profond secret qu'il demande ensuite aux sages de la *Gazette littéraire*, Suard et l'abbé Arnaud, regardait un article qu'il y avait fait insérer le 6 juin, sur les *Mémoires de Pétrarque*, publiés par l'abbé de Sade. Il craignait que le jugement qu'il y porte sur Pétrarque et son génie ne fît du chagrin à l'abbé de Sade, pour qui il avait de l'amitié, et par ce motif, il ne voulait pas être nommé. « Je ne fais pas grand cas, écrit-il à d'Argental (22 juin 1764) des vers de Pétrarque; c'est le génie le plus fécond du monde dans l'art de dire toujours la même chose; mais ce n'est pas à moi à renverser de sa niche le saint de l'abbé de Sade. » Mais la *Gazette littéraire* végétait, quoique écrite avec talent; un article de Voltaire pouvait la relever; il ne s'agissait que de le faire savoir au public, sans désobéir à l'auteur : ce qui n'était pas difficile, la défense de Voltaire, prise au pied de la lettre, ne portant que sur l'énoncé de son nom. L'abbé Arnaud ne manqua donc pas de faire précéder l'article sur Pétrarque de cette note :

« La lettre que nous insérons ici respire le goût et décèle la main d'un grand maître. » Voltaire en fut très-mécontent. « Je crois, dit-il à d'Argental (30 juin 1764), que la *Gazette littéraire* m'a brouillé avec l'abbé de Sade. Ce n'est pas que je me reconnaisse à *la main d'un grand maître*, dont l'abbé Arnaud a désigné l'auteur des *Remarques sur Pétrarque;* mais enfin, vous savez que j'avais demandé le plus profond secret. Je vous supplie de gronder l'abbé Arnaud de tout votre cœur. Encore une fois, je n'aime point Pétrarque, mais j'aime l'abbé de Sade. » C'est ainsi qu'il arriva une fois à Voltaire, dans le cours de sa vie, de s'appliquer le proverbe qu'il cite lui-même textuellement quelque part : « On n'est jamais trahi que par les siens.

Trois ans après cette lettre, Laharpe, étant à Ferney, écrivait à Suard :

« Au château de Ferney, 19 (1767.)

» J'ai fait voir au papa grand homme l'endroit de votre lettre qui le regardait, et il m'a paru très-sensible au suffrage d'un aussi bon juge. Vous recevrés bientôt de sa part les bagatelles dont vous semblés envieux. Il faut envoyer des agnus et des chapelets aux dévots, et il recommande à votre zèle la propagation de la foi. La lettre contre Warburton a été supprimée par l'auteur comme trop forte, et il n'y en a pas un exemplaire dans la maison. Nous attendons des *homélies*. Vous en aurés incessamment, et vous serés content de ce *Chrisostome*.

» Voulés-vous bien faire tenir à Mme la comtesse du Rumain en son hôtel, rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain, un paquet que vous recevrés en même temps que cette lettre,

adressée à M. le directeur de la *Gazette?* Vous m'obligerés infiniment. Je suis très-flatté de l'éloge que vous donnés à mon discours, et je voudrais bien pouvoir me persuader qu'il n'y entre pas beaucoup d'indulgence. A l'égard de ce degré de chaleur que vous y désirés, oserais-je vous faire observer que c'est Charles V, un sage, un législateur, un homme de cabinet dont il est question ; qu'une raison supérieure, de grandes vues sur ce siècle rapproché du nôtre, étaient peut-être ce que j'ai dû chercher ? Devais-je faire l'éloge de Charles V comme je ferais celui de Henri IV ? Et vouloir mettre de la chaleur à tout propos, n'est-ce pas tomber dans cette déclamation, défaut de presque tous nos écrivains modernes ? Vous me dites que la multitude veut être étonnée ; mais malheur à qui étonne ! On n'étonne pas deux fois, et je remarque que tous ces écrivains qui veulent jeter feu et flammes ne sont jamais relus.

» Et franchement, tout bien considéré,
» J'aime encor mieux être lu qu'admiré.

Rousseau.

» Je vous propose mes doutes ; c'est à vous de m'éclairer. Mais soyez sûr que l'éloge de Henri IV, proposé par l'Académie de La Rochelle, et auquel je compte travailler, sera fait d'une autre manière.

» Voulés-vous bien offrir mes respects à M. Saurin et me rappeller au souvenir de vos amis et me conserver votre amitié.

» LA HARPE. »

La Harpe se sert ici agréablement des termes consacrés par la religion catholique, pour recommander qu'on pourvoye avec vigilance à l'entretien de la nourriture spirituelle dans le cœur des dévots de la philosophie. Il in-

dique à cet effet les instructions pastorales émanées du patriarche, comme le ferait un grand vicaire des mandements de son évêque. Aussi Voltaire écrivait-il alors à Marmontel (21 auguste 1767) que, quand il ne serait plus là, La Harpe serait un des piliers de leur église. Si La Harpe n'eût jamais raillé des choses saintes que de ce ton, sa conversion qui eut tant d'éclat, n'eût pas été si exemplaire, ni probablement si méritoire aux yeux de Dieu. Mais les hommes auront toujours de la peine à lui pardonner les débauches d'impiété auxquelles il s'abandonna dans les articles du *Mercure* de 1792 et 1793.

Les opuscules de Voltaire dont il parle ici ou qu'il recommande à Suard sont la *Lettre contre Warburton*, évêque de Glocester et auteur de la *Divine legation of Moses*. Cette lettre est un monument de polémique personnelle où le sarcasme et l'injure laissent à peine aux bonnes raisons la place nécessaire, et où, dans tous les cas, elles passent inaperçues. Ce sont ensuite : les *Homélies*, 1° sur l'athéisme, 2° sur la superstition, où Voltaire reproduit les raisonnements et les détails pathétiques qu'il avait déjà répandus dans son traité de la *Tolérance*, 3° et 4° sur l'ancien et le nouveau Testament qu'il examine, qu'il discute, et où il rebat les idées du *Sermon des cinquante*, du *Dictionnaire philosophique*, etc., etc. Il publiait bientôt après la *Théologie portative*, le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, lesquels arrivaient de Hollande en France avec l'*Esprit du clergé*, les *Prêtres démasqués*, le *Militaire philosophe*, le *Tableau de l'esprit humain*, et autres ouvrages dont le but était le même. « Il pleut ici, s'écriait d'Alembert, il pleut de Hollande des ouvrages sans nombre contre l'*infâme*... Il semble qu'on ait voulu

faire le siége de l'*infâme* dans les règles, tant on jette de boulets rouges dans la place. » (22 septembre 1767.)

La Harpe répond ensuite aux observations de Suard sur son *Éloge de Charles V*. Cet *Éloge* avait été couronné le 25 août 1767 par l'Académie française. C'était la troisième fois que La Harpe obtenait cet honneur. Les couronnes académiques étaient devenues pour lui une sorte de jeu de bagues ; la première enlevée, elles y passèrent toutes les unes après les autres. La Harpe fut ainsi le roi, je dirai même avec Tissot, le tyran des concours : « Il faut le faire de l'Académie, disait Voltaire; après avoir eu tant de prix, il est bien juste qu'il en donne. » Cependant Suard avait raison de dire que l'*Éloge de Charles V* manquait de chaleur, et les objections de La Harpe sont faibles ou spécieuses. Le public d'ailleurs fut de l'avis de Suard, car il applaudit à peine, quelque artifice que mît d'Alembert à lire le morceau. On remarqua en effet que comme chaque alinéa, ou peu s'en faut, se termine par une chute épigrammatique, d'Alembért enflait sa voix pour la mieux marquer, et se taisait ensuite un moment. Mais cet appel ingénieux aux mains du public ne les tira pas de leur inaction. En quoi le public ne montrait pas moins de malice que d'Alembert de dévouement.

La réflexion de La Harpe sur le péril que court un écrivain en voulant exciter l'étonnement du lecteur est extrêmement juste; elle est un nouveau témoignage de son goût qui était toujours excellent, quand il n'avait pas à défendre ses propres écarts, ou quand il n'était pas prévenu par ses inimitiés.

VOLTAIRE A MADAME NECKER.

« A Ferney, 15 mars 1771.

» Vous craignez, beauté délicate,
» Que ce Pigal trop ingénu
» Ne me présente à vous tout nu :
» Mais pardonnez-lui s'il me flatte.

» Quand son ciseau vous sculptera,
» Ne soyez pas si renchérie ;
» Ou tout le monde lui criera :
» Otez-nous cette draperie.

» Les grâces n'en eurent jamais ;
» L'habillement les défigure,
» Et vouloir cacher leurs attraits
» C'est un péché contre nature.

» Je consens qu'un lourd vêtement
» Couvre ma chétive machine ;
» Mais quant à vous, objet charmant,
» Prenez la gaze la plus fine.

» V. »

Ces vers sont un peu bien lestes pour une dame de mœurs aussi sévères. Je crois donc qu'ils ne furent jamais envoyés ni reçus. Je me fonde à cet égard sur la différence qui existe entre ces vers et ceux de l'édition Beuchot, qui traitent du même sujet et sont pour la même personne. J'en conclus que Voltaire n'osa pas envoyer ceux-là où il

passe un peu la mesure d'une familiarité décente, et qu'il leur substitua ceux-ci. Mais Voltaire garda les premiers, et c'en est la copie faite de la main de Wagnière, que j'ai trouvée dans les papiers de Suard.

J'y ai trouvé encore ce fragment d'une lettre de d'Alembert à Voltaire :

« 18 novembre 1777.

» Voilà la Sorbonne qui veut condamner l'abbé Remy, comme hérétique, pour son *Eloge de l'Hospital :* mais ces gredins sont, à ce qu'on dit, divisés entre eux, et d'ailleurs ils craignent le parlement dont on les menace. Quelle vermine et quelle canaille ! »

Cet extrait est ainsi modifié dans l'édition de Beuchot, tome xx de la *Correspondance*, page 380.

« Voilà la Sorbonne qui veut condamner l'abbé Remy comme hérétique pour son *Éloge de l'Hospital;* mais ces messieurs sont, à ce qu'on dit, divisés entre eux, et d'ailleurs, ils craignent le parlement dont on les menace. »

Qui a procuré la variante ou plutôt la leçon définitive de ce curieux fragment? Est-ce d'Alembert? sont-ce les éditeurs de Kelh? D'Alembert vivait encore au moment où l'on rassemblait tous les matériaux pour commencer cette édition; il put donc être consulté sur l'usage qu'il voulait qu'on fît de sa correspondance avec Voltaire. Or, je suppose qu'il adoucit lui-même ce passage comme il en eût adouci bien d'autres ailleurs, si sa mort qui eut lieu en

1783, l'année d'avant la publication de l'édition de Kehl, lui en eût laissé le loisir. Rien n'égalait la circonspection de d'Alembert. Il ne se hasarda jamais à écrire un mot qui pût être censuré. Se voyant serré de près par les philosophes, et sommé de leur donner des gages, il écrivit, non pas contre l'*infâme*, mais contre les jésuites! Encore attendit-il qu'ils fussent expulsés. N'osant exposer sa personne aux hasards du combat, il y poussait les autres; il soufflait le feu de la guerre, mais s'en tenait assez loin pour que les étincelles ne lui sautassent pas au visage. Quand le danger avait dispersé les philosophes, il les ralliait, les encourageait. Au besoin même, il intercédait pour eux auprès du pouvoir, ne leur demandant en retour que de suspendre leurs attaques contre la politique, auxquelles d'ailleurs il ne s'associa jamais. Il était en apparence l'ange de la paix; il était réellement l'âme de la discorde. Son *Histoire des membres de l'Académie française* est un modèle, d'un bout à l'autre, de cette circonspection extraordinaire qui était la règle invariable de sa conduite. Là, il trouve des paroles charmantes pour louer ceux dont la personne ou les opinions lui étaient le plus antipathiques, et quand il est absolument forcé de les blâmer, c'est avec une mesure si grande qu'on dirait qu'il tremble de les voir sortir de leur tombe pour venir lui reprocher publiquement sa témérité. Il y a bien des choses encore dans ses lettres à Voltaire qui l'eussent fait frémir et qu'il eût rayées impitoyablement.

L'*Éloge de l'Hospital*, par l'abbé Remy, avait été couronné cette année-là par l'Académie française. Le public remarqua même, à cette occasion, qu'elle s'était piquée d'impartialité. On disait que l'abbé était un homme simple,

incapable d'avoir manœuvré, intrigué, essayé de séduire ou de corrompre ses juges. L'opinion parut revenir un moment à l'Académie. Malheureusement on ajoutait que le discours de l'abbé contenait des vérités très-fortes, des portraits satiriques aisés à reconnaître et où des membres du parlement s'étaient en effet reconnus, des réflexions critiques fort amères sur le gouvernement, et surtout des sarcasmes très-vifs contre le clergé. Il n'en fallait pas tant pour dispenser l'abbé Remy d'user de protections et d'intrigues, et pour déterminer l'Académie à être impartiale.

DELEYRE A L'ABBÉ ARNAUD.

« Paris, ce 8 aoust 1760.

» Je viens de vous lire, brûlant et sublime abbé, c'est pourquoi je ne sçais comment vous écrire; mais comme les beaux génies mangent à peu près comme les hommes ordinaires, on peut vous inviter sans style à un dîner sans façon. Il suffit de vous dire que vous y serés avec notre ami Suard. Peu vous importe d'ailleurs l'heure et le lieu. Ce sera peut-être au Luxembourg, près de ces arbres qui soufflent l'enthousiasme. Je n'ai ni champagne, ni tokay à vous donner, et je ne puis y suppléer que par des berceaux de verdure pour agiter l'imagination. Je vous dirai là combien votre dernier journal m'a fait de plaisir; j'y ai retrouvé le moule de ces idées qui m'ont lui quelquefois. Mais quelle chaleur et quel coloris! Le pinceau me tombe des mains, quand je vois de vos images, et je ne me console de ma défaite que par le plaisir exquis et supérieur de sentir et d'avouer un grand mérite. Adieu, mon cher abbé, je vous attends pour demain samedi, entre midy et une heure, chez M. Suard.

J'avois envie de vous procurer M. de Caraccioli, mais notre ami craint les longues harangues. Cependant nous verrons.

» Servo umillissimo, » DELEYRE. »

Ce Deleyre est médiocrement connu ; sa biographie sera courte, mais elle est instructive. Né en 1726, aux Portets, près de Bordeaux, d'un père qui était huissier au parlement de Guyenne, il entra chez les jésuites et fut d'abord d'une dévotion outrée. Quelque temps avant l'expulsion des jésuites, il vint à Paris, s'y lia avec les encyclopédistes, et fit profession d'incrédulité. L'article *Fanatisme* qu'il donna à l'*Encyclopédie* est un modèle de fanatisme philosophique. Par la protection du duc de Nivernais, ce sage fut choisi pour seconder Condillac dans l'éducation de l'infant de Parme ; mais le cours d'histoire qu'il rédigea pour ce prince fut trouvé si hardi qu'on ne put l'appliquer. « Il me paraît, écrivait Voltaire à d'Alembert (17 novembre 1760), que l'infant parmesan sera bien entouré ; il aura un Condillac et un Deleyre. Si, avec cela, il est bigot, il faudra que la grâce soit bien forte. » A la révolution, Deleyre fut député à la Convention nationale par le département de la Gironde ; il vota la mort du roi, et rejeta l'appel au peuple. Il n'y a rien à dire d'ailleurs de sa lettre à l'abbé Arnaud, si ce n'est que pour un instituteur de prince, un associé de Condillac dans cette tâche délicate, elle pourrait être écrite en meilleur français et avec plus de goût. Je ne devine pas d'ailleurs quel est l'article du journal de l'abbé Arnaud qui lui mérite ici l'épithète de sublime, et comme je ne crois pas qu'aucun des articles

de cet abbé puisse justifier cette épithète, je ne me suis pas mis en peine d'en faire la recherche.

D. HUME A SUARD.

« Vous m'avez fait, monsieur, un vrai plaisir de m'informer de l'arrivée de Mlle de Langlotierre. Je me rendrais auprès de vous environ les cinques heures et demi, cet après-dînée, et vous aurez la bonté de me mener chez elle, sans la rien dire. Pour dîner ou souper chez elle, il me sera presque impossible, étant engagé pour toute la semaine. Si l'heure que je prens la liberté de vous donner ne vous convienne pas, je vous prie de ne vous gêner en aucune façon, parce que la même heure demain me conviendrait également. Je serai charmé si, au même tems que je renouvelle une ancienne connaissance, je pourrai ajouter encore au nombre de mes amis une personne comme vous, si recommandable en toute façon et dont je fais un grand cas.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, » DAVID HUME.

» Hôtel de Gruiberg, lundi 10 heures, le matin. »

Je ne donne cette lettre que comme un échantillon assez curieux du style de Hume en français. Hume ne l'a pas datée, mais il l'écrivit à l'époque où il vint pour la seconde fois à Paris, en qualité de secrétaire de lord Hertford, ambassadeur d'Angleterre, c'est-à-dire en 1763 ou 1764.

LE MARÉCHAL DE BRISSAC A L'ABBÉ ALARY.

« A Paris, ce 20 septembre 1768.

» Je suis obstrué, mon cher abbé; les plaisirs loing de vous

s'égarent en leurs charmes ; je reviens de la campagne où j'ay vu gens mutilés des reproches qu'ils ont à se faire. Le bouquet des grandeurs aréopagiennes vient d'estre décidé pour un rival qui l'est devenu par le manque de penser derrière soy. C'est se condamner à la solitude qui n'apartient qu'aux esprits forts. Le beau temps ne me paroîtra de retour que quand j'embraseray mon cher abbé, qui seul instrumente ma joye et mon plaisir, car il ne vous manque que des cornettes pour estre ma maîtresse chérie. Mais je ne vous nourirois que de meringues, car je ne veux pas blesser un régime que nos âges exigent. Cher abbé, je ne trouve plus ces gaytées d'âme qui couronent les ébas charmants ; je ne puis plus déchirer les adolescences si délicieuses aux franches virilités. Il me faut parer mon mausolé d'un respect pour le sexe, que je voudrois violer. Je voudrois du canon pour fixer sur les gracieuses lascevités féminines ; ma teste en est toujours occupée. Je veux cependant aller me tenter de la jolie brune, escortée de la bonne grâce d'esprit et de mémoire de sa maman. Je veux voir mon cher abbé pour me dégarnir de soucis. J'ay tant à vous dire que j'en ay indigestion considérable. Ménagés vostre santé, car elle fait la mienne. Je vous embrasse mil fois de tout mon cœur, mon cher abbé, pour lequel j'auray toujours l'honneur d'estre le très humble et très obéissant serviteur, » LE MARÉCHAL DUC DE BRISSAC.

» Mes respects et mes compliments à vos dames qui soignent vertueusement tout mon bien en votre personne.

» *A Monsieur l'abbé Alary, de l'Académie françoise, prieur de Gournay, en son prieuré à Gournay.* »

Le maréchal de Cossé Brissac, qui mourut en 1784, avait entrepris de faire revivre dans son siècle les mœurs de

l'ancienne chevalerie, dont il conservait, comme on le voit ici, et dont il outrait jusqu'au style. Mais il en outrait aussi les sentiments, de telle façon, que s'il eût voulu les parodier, il n'eût pas mieux réussi. Son amitié pour l'abbé Alary est une tendresse tyrannique et violente qui pâtit cruellement d'être comprimée. Sa galanterie est si pétulante que, son âge ne lui permettant plus de plaire aux *délicieuses adolescences*, ni de fixer les *gracieuses lascivetés féminines*, il les attaquera à coups de canon, et les tuera, à moins qu'elles ne se dépêchent de capituler. Arlequin fait quelque part des déclarations d'amour de ce genre à Colombine. Je rends grâce à la fortune qui m'a mis en possession d'un si rare monument de style épistolaire; mais ce n'est pas assez pour le lecteur, et je demande la permission d'y joindre une autre lettre du même personnage, qui a été publiée en 1765[1]. Ce sont là, je pense, tous les titres par lesquels le maréchal de Brissac se recommande aux amis de la littérature.

LETTRE DE M. LE DUC DE BRISSAC A MADAME LA COMTESSE DE GISORS, QUI LE SOLLICITAIT D'ALLER CHEZ LES JUGES DE M. LE CURÉ DE SAINT-SULPICE (M. DUREAU D'ALLEMARD), AU SUJET DE SA DÉMISSION DONNÉE CONTRE LAQUELLE IL VEUT REVENIR.

« Ma seule, unique et essentielle déité veut donc que j'aille donquichotter pour les paroissiaux intérêts de sa conscience

[1] C'est, autant qu'il m'en souvienne, dans les *Mémoires de Bachaumont*.

couleur de rose ; elle m'ordonne le rôle de valet de la tragédie d'un schisme au faux-bourg Saint-Germain, moi qui galoppe une place dans *Calais assiégé*[1]. L'équitable marguillier d'un temple commencé[2] doit porter par écrit les sollicitations fondées sur l'amour des héroïnes de nos bandières processionnales. Je n'ai vécu qu'avec nos drapeaux et nos étendards, nourri de détails unis avec l'honneur ; j'ai vu démissions valoir, d'autres refusées, selon la volonté du chef ; j'ai vu qu'autrefois faire et dire était un terminé inviolable. Sur quoi tabler dans ces climats nouveaux où les formes sont en continuelle bataille avec le fond ? Que la volonté de Dieu soit satisfaite au profit de nos âmes en leur direction ! Je ne balaierai jamais la mienne, ma chère sœur, de l'amour que vous m'avez inspiré. »

Si les lettres du maréchal de Brissac sont une image très-chargée du style de l'ancienne chevalerie, en voici une qui nous offre une idée assez exacte des mœurs de la noblesse d'Angleterre au temps du roi Charles II.

LORD MARSHALL (GEORGE KEITH) AU BARON DE BRACKEL.

« 26 novembre 1771.

» Mon bon baron, j'ay appris par M. Chaillot, avec grand plaisir, que votre santé est très bonne ; je la souaite telle de

[1] Le *Siége de Calais*, par Dubelloy.
[2] L'église Saint-Sulpice.

longues années. La mienne n'est pas mauvaise, selon mon âge, mais faible, par la même raison.

» Doresnavant, tout le monde pourra lire les ouvrages des académiciens (dont M. de Voltaire est un ornement) sans crainte de blesser les oreilles pieuses. Voyla bien de belles réformes en France.

» Je me souviens d'une chanson que j'ay entendue dans ma jeunesse, des gens de la cour de Charles II d'Angleterre. Ce bon roy ne demandoit pas mieux que de vivre tranquille avec ses catins. Il venoit de réformer quelques régiments de cavallerie dont un des colonels fit cette chanson :

« Quoth the king to his new livred troops of horse,
» New the war's at an end you may hiss mine arse.
» Quoth the troops to the king, were at your command,
» When it pleases your Majesty us to disband,
» Its a pity that any thing in this land,
» Except your majesty's prick should stand. »

» Si vous voyez M. de Voltaire, vous pourrez bien lui montrer cette chanson qui me paroît plaisante. Bonjour, je vous embrasse de tout mon cœur.

» Mes respects à Madame. »

Je m'abstiens de traduire la chanson du colonel. Ceux qui entendent l'anglais comprendront mes scrupules. Tout ce que je puis dire, c'est que si cette chanson vint aux oreilles de Charles II, elle dut le charmer, et par la pensée qui en est spirituelle et par l'équivoque qui en est grossier. De plus, il était homme à en récompenser l'auteur. Le deuxième paragraphe de la lettre est une allusion à la

loi imposée en 1771, à l'Académie, de soumettre ses discours à l'examen de son bureau, avant d'en autoriser la lecture publique. J'ai parlé ailleurs de l'événement qui avait donné lieu à cette mesure.

GRÉTRY A SUARD.

« M. Prault va terminer sous peu de jours, mon cher ami ; j'espère que votre amitié pour moi vous fera charger de faire l'extrait pour le *Journal de Paris*. Ce n'est pas assez de faire un livre, il faut le vendre. Vous m'avez dit un jour de jeter quelques idées sur le papier, rapport à cet extrait. Je l'ai fait, quoique je croye que vous n'en conserverez rien. Pardon, cher ami, de la peine ; mais ceci est essentiel et il faut que vous me prouviez que vous m'aimerez jusqu'à la fin. Je vous embrasse de toute mon âme, » GRÉTRY.

» Ce 21 mars 1789. »

Voici donc les idées de Grétry; elles sont, ainsi que la lettre, écrites de sa main :

MÉMOIRE OU ESSAI SUR LA MUSIQUE, PAR M. GRÉTRY, CENSEUR ROYAL ET PENSIONNAIRE DU ROY, ETC.

« Ces Mémoires que nous annonçons sont d'un artiste assez connu pour qu'on puisse se dispenser d'en faire l'éloge. L'im-

mense carrière qu'il a fournie à nos spectacles lyriques décide en sa faveur. Bien loin de ces auteurs qui, après de faibles ouvrages, nous donnent des règles et des poétiques dont ils n'ont pu faire usage, c'est après vingt ans de succès que M. Grétry parcourt ses œuvres, en nous rendant compte de ce qu'il a éprouvé à l'instant même de son travail. S'il est possible de hâter le développement du génie, si les secrets mêmes d'un art sont utiles à ceux qui le cultivent, le livre que nous annonçons sera le Manuel journalier des jeunes musiciens et des amateurs qui voudront juger l'art de la musique par ses vrais principes.

» Dans son avant-propos, M. Grétry semble s'excuser d'avoir adopté la forme de Mémoires et d'avoir rapporté quelques anecdotes relatives à ses pièces : nous le louons, au contraire, d'avoir pris cette méthode qui donne du mouvement et de l'intérêt à l'ensemble de son ouvrage. Que de livres techniques ne sont lus qu'une fois, parce qu'ils ne forment pas un ensemble qui nous captive ! Mais ici l'on voit l'auteur dès son bas-âge ; on voit les efforts qu'il est obligé de faire en luttant contre une éducation souvent mauvaise ; l'on voit ce qu'il coûte de peine, même au vrai talent, pour parvenir à se faire connoître. Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'on voit M. Grétry composant le *Huron*, *Lucile*, le *Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, etc., etc ; l'on voit l'artiste dans son cabinet, nous révélant les innombrables sentiments dont il est agité. On n'est pas moins attendri de voir avec combien de candeur l'auteur avoue les défauts de ses productions, en louant les talents supérieurs de ses rivaux. Nous savons que ce livre a été, pendant douze ans, l'amusement de l'auteur. Puissent les grands artistes suivre l'exemple de M. Grétry, en nous faisant part de leurs réflexions sur leurs propres ouvrages ! »

La prévision de Grétry était juste. Non-seulement le

Journal de Paris ne fit aucun usage de ses *idées*, mais il ne daigna pas même donner les siennes propres sur l'ouvrage qui lui était recommandé. J'ai feuilleté du moins scrupuleusement ce journal, à partir du 22 mars jusqu'au 31 décembre 1789, et je n'ai trouvé le nom de Grétry mentionné nulle part, si ce n'est quand on jouait ses opéras. D'où vient cette indifférence? Peut-être de ce que Grétry ne se louait pas assez. C'était, pensait-il, affaire au journaliste, à l'ami, de le suppléer à cet égard, et de dire de lui tout le bien qu'il n'osait lui-même. Il n'eut pas le bonheur de l'obtenir. Suard ne corrigea ni ne refit son galimatias.

MADAME NECKER A SUARD.

« Votre charmante et sensible lettre sera, monsieur, une des époques de ma vie ; car, dans son uniformité, je les ai toujours marquées par mes sentimens et par les émotions qu'ils m'ont fait éprouver. Je relirai souvent ce touchant témoignage de l'estime dont vous me jugez digne, et je m'applaudirai chaque fois d'avoir si bien choisi les objets de mes affections.

» Voici la petite note que vous me demandez, monsieur ; si vous voulez plus de détails, je les donnerai avec empressement ; je suis si convaincue de la préférence que méritent les hospices sur les hôpitaux, qu'un de mes vœux les plus chers seroit rempli, si l'on multiplioit ce genre d'établissemens.

» Ce 14 mars (1790). »

Personne n'ignore qu'on doit à madame Necker la fondation à Paris de l'hospice qui porte son nom. C'est l'acte le plus éclatant de sa bienfaisance et de son humanité; mais ce n'est pas le seul. Il faut lui passer la préférence qu'elle donne ici aux hospices sur les hôpitaux; cette préférence était alors justifiée; elle ne le serait pas aujourd'hui.

Je donne les deux lettres suivantes sans commentaires. Il n'est pas aisé de deviner quel en est l'objet; on voit seulement que cet objet était peu important.

LE MARÉCHAL DE NOAILLES A SUARD.

« Saint-Germain, 27 mai 1786.

» C'est M. de la Mark, monsieur, qui m'a remis l'article que je vous ai prié de faire insérer dans le *Journal de Paris*, et qui m'a demandé de vous engager à le faire imprimer tel qu'il est. Je n'ai point lu cet article, mais je m'en rapporte à vous sur la manière dont il est conçu, et je préfère que vous ayés la bonté de faire faire un autre extrait de l'ouvrage, par l'homme de lettres chargé de ce travail. Je vous serai véritablement obligé de l'attention que vous voudrés bien y donner. Vous connoissés les sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» LE MARÉCHAL DE NOAILLES.

» *P. S.* De vous à moi, on aura bien de la bonté, si l'on donne une idée favorable de l'ouvrage, car il m'a paru que c'étoit une vraie capucinade. »

LE PRINCE DE BEAUVAU A SUARD.

« J'espère que M. Suard ne sera pas insensible au mérite de la pièce ci-jointe, et que, dans mon empressement à la lui communiquer, il voudra bien reconnoître celui que j'aurai toujours de lui plaire et de m'entretenir dans son souvenir.

» On est bien heureux de rencontrer quelque chose qui remplace ce que la suppression du combat du taureau nous fait perdre d'affiches intéressantes.

» Au Val, ce dimanche 24 octobre 1790. »

J'aurais encore à donner beaucoup d'autres lettres signées de grands personnages; mais elles n'ont d'intérêt que leurs signatures, et ce n'est pas assez pour l'objet que je me suis proposé dans cet écrit. Pourtant, en voici trois encore qu'il serait regrettable de ne pas publier :

MORELLET A SUARD.

(1811.)

« Je vous plains, mon cher ami, et je vous approuve. Je ne suis pas fort éloigné de vous imiter. Le capital qu'on emploie en livres peut rendre, comme vous le dites, un petit revenu en plaisirs ; mais il ne donne plus depuis longtemps son intérêt en argent. Il faut donc revenir à le convertir en argent, lorsqu'on commence à sentir moins vivement le plaisir de lire. J'en

suis bien logé là, je vous assure, et bien près de faire le souhait du juge Bridoye qui, dans Rabelais, ne demande plus que d'avoir *le ventre à table, le dos au feu et écuelle bien profonde, toutes choses à sa vieillesse nécessaires.* Ainsi soit-il. J'espère vous voir dans peu cet été, car je serai garçon pendant six mois, ma nièce, ma sœur et Marmontel allant s'établir dans une maison de campagne qu'on leur a prêtée à trois lieues de Paris. Quant à moi, je suis attaché à ma charrue, et je ne puis guère m'éloigner plus loin qu'Auteuil où je vais et d'où je reviens fréquemment et facilement, et d'où je puis conduire mon atelier. Vous avez bien fait de prendre Jansen. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

GARAT A SUARD.

« 28 février 1795.

Lisez le mémoire de Mme de Brissac ; il n'a pas besoin d'attention. Jamais l'innocence opprimée, n'a réclamé la justice avec plus de modération et ne l'a éclairée d'une lumière plus pure.

» Je ne crois pas que dans l'histoire des barbaries humaines, il y ait jamais eu rien de plus odieux que la loi contre les émigrés, si ce n'est la manière dont elle est encore aggravée dans l'exécution.

» Une nation tout entière ne peut pas plus dépouiller un individu de sa propriété que n'en a le droit un voleur de grand chemin.

» Il est temps que le ministre de l'intérieur consulte le ministre de la justice, et que ni l'un ni l'autre ne soit plus longtemps le complice d'un système avoué de brigandages. »

Voilà certes un beau langage. Il aurait même lieu de surprendre dans l'ancien ministre de la justice de la Convention, qui signifia son arrêt de mort à Louis XVI, si l'on ne savait que Garat avait plus de légèreté que de malice, qu'il était même très-capable de bonnes actions, et qu'il fut révolutionnaire par faiblesse, ou, comme on l'a dit, *jacobin malgré lui*. C'est une forte présomption en sa faveur que l'amitié dont il fut l'objet de la part de Suard, et la délicatesse avec laquelle il défend ce dernier, dans ses *Mémoires*, de l'avoir fait exclure de l'Académie, en 1816, montre qu'il était digne de cette amitié.

TALLEYRAND A SUARD.

« 17 septembre 1816.

» Soyez assez bon, monsieur, pour remettre à Mme Garat la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer. Elle en renferme une pour son mari.

» Je l'engage de nouveau à venir à Paris. Une vie toute d'efforts ne lui convient pas.

» S'il veut des matériaux pour l'histoire, l'hyver dans lequel nous allons entrer lui en fournira en abondance. Deux théâtres politiques d'une haute importance l'un et l'autre vont s'ouvrir le même jour : la Diète germanique et le Parlement de France. Dans la liaison générale des affaires de l'Europe, il ne sera pas indifférent d'observer la manière dont certainement ils réagiront l'un sur l'autre, quoique leur influence réciproque ne doive pas être immédiate et directe.

» J'aurai le plaisir de vous revoir dans les premiers jours du

mois de novembre. Si les Chambres s'ouvrent le 4, je serai à Paris le 2.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement et présenter tous mes hommages à Mme Suard.

» TALLEYRAND.

» J'ai copié l'adresse de Mme Garat sur la signature de sa lettre, et j'en ai conclu que son mari étoit plus propre qu'elle à faire ici ses affaires. Je lui envoye néanmoins une lettre pour le duc de Wellington. »

Cette lettre est un témoignage de l'intérêt qu'inspirait Garat. A vrai dire, il n'eut jamais d'ennemis. J'en excepte pourtant Morellet, à cause que Garat voulait trop de métaphysique dans le Dictionnaire de l'Académie, et que Morellet n'en voulait pas assez. Sa faiblesse seule lui attira souvent des railleries sanglantes, des sobriquets injurieux, mais pas d'inimitiés. A l'époque où Talleyrand écrivait cette lettre, Garat, qui craignait d'être victime de la réaction royaliste, n'osait venir à Paris et correspondait avec ses protecteurs par l'intermédiaire de sa femme. Mais il se rendit à l'invitation du prince Talleyrand, sauf qu'au lieu d'écrire l'histoire des événements qui se passaient alors sous ses yeux, il écrivit ses *Mémoires* sur Suard et sur le XVIIIe siècle. Dans toutes les biographies de Garat, on loue fort ces *Mémoires*, mais on les loue de manière à persuader ou qu'on ne les a pas lus, ou qu'on n'a pas le goût difficile. Je ne sache rien de plus étiré, de plus prolixe et de plus pesant. Ce n'est, d'un bout à l'autre, qu'une phraséologie recherchée, sententieuse et jetée, pour ainsi dire, dans un même moule ; des digressions fréquentes et

dont on ne voit pas la fin ; une philosophie tantôt superficielle et tantôt nébuleuse ; enfin des jugements sur les hommes et sur les choses fort sujets à caution. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet écrit, c'est, à l'égard des personnes, à quelque parti qu'elles appartiennent, un esprit de bienveillance inaltérable, et, dans l'appréciation des événements contemporains, une sérénité qui, pour n'être pas la marque essentielle d'un bon jugement, n'en est pas moins celle d'une conscience calme et pure. Mais peut-être que cet heureux état n'était chez lui qu'un effet de la métaphysique. La faculté d'abstraire ou de ne considérer un sujet que dépouillé de certains attributs, lui permettait de voir la révolution séparée des crimes qui la déshonorent, dérobait presque à sa propre vue la figure qu'il y avait faite, et le rendait indulgent pour soi et pour tout le monde.

J'ai vidé le portefeuille de Suard. On trouvera sans doute que le contenu en était peu considérable, eu égard aux nombreuses relations de Suard, aux positions qu'il a occupées et à sa vie qui a duré près d'un siècle. A cela je répondrai ingénument que je n'ai eu que le fond du portefeuille, lequel avait été écrémé bien longtemps avant moi. En effet, un grand nombre de pièces provenant de cette source a été publié en 1827, par le légataire, sous le titre de *Mémoires de Condorcet*, parce que la correspondance de ce personnage avec Suard et beaucoup d'autres est le fondement de ces mémoires. J'ai lieu de croire en outre qu'une certaine quantité de ces pièces a été insérée dans la troisième partie de la *Correspondance de Grimm*, éditée en 1813. Je n'ai donc eu que le reste. Cependant, à Dieu ne plaise que je me plaigne de mon lot ! Il est bien

évident que les pièces qui le composent ne le cèdent point en intérêt à celles qui ont été déjà publiées, et que plusieurs l'emportent de beaucoup à cet égard. Mais cet avantage même avait été un obstacle à leur publication, les plus piquantes n'étant pas de nature à voir le jour du vivant de Suard et du vivant de sa femme. Et comme il s'est écoulé près de deux générations depuis cette époque, que tous ceux qui sont ici nommés ont payé le tribut à la loi commune, et que d'ailleurs aucun d'eux n'est diffamé par la révélation posthume de ces confidences, j'ose espérer qu'on n'incriminera pas l'usage que je me suis permis d'en faire, et qu'on ne voudra pas inquiéter ma conscience à ce sujet. Au reste, s'il était besoin que je me justifiasse, je le pourrais peut-être, en alléguant le motif que les publications de ce genre sont à l'ordre du jour, et que la recherche n'en est pas poursuivie avec moins d'ardeur que ne l'était celle des manuscrits, aux temps des Pétrarque, des Poggio et des Philelphe. Puissé-je donc avoir procuré quelque plaisir à ceux que de pareils documents affriandent! Je n'ai pas cherché autre chose pour moi-même, en les recueillant, et je n'ai jamais eu la pensée ni la prétention de faire un livre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, 8, rue Montmorency.



Paris. — Imprimerie de A. Wittersheim, rue Montmorency, 8.